


BIB. COLL.
PICTAV. S. J.
Bibliotheca S. J.
ontaines
NTILLY
92/
103



EXAMEN CRITIQUE

DE L'HISTOIRE DE

JEANNE DARC,

SUIVI DE LA RELATION

DE LA FÊTE CÉLÉBRÉE A DOM-REMI EN 1820,

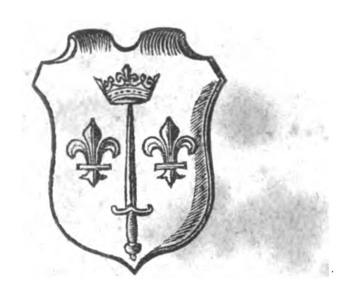
ET DE MÉMOIRES

SUR LA MAISON DE JACQUES DARC

ET SUR SA DESCENDANCE,

PAR M. DE HALDAT,

Docteur en Médecine, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Nancy, Associé correspondant de l'Institut, de la Société nationale de Médecine et de plusieurs Sociétés savantes françaises ou étrangères.



NANCY,

GRIMBLOT ET VEUVE RAYBOIS, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

PLACE DU PEUPLE, 7, ET RUE SAINT-DIZIER, 125.

1850.

A MONSIEUR LE PRÉFET

ET

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

DU DÉPARTEMENT DU LOIRET;

A MONSIEUR LE MAIRE

ET

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ORLÉANS.

MESSIEURS,

Les faits de la carrière héroïque de Jeanne Darc ont été si souvent reproduits dans l'histoire, qu'il m'a semblé qu'on ne pouvait ajouter à sa gloire qu'en rassemblant les preuves de leur authenticité : j'aurais manqué à la reconnaissance, si je n'avais associé à ce dernier hommage les descendants des vaillants et fidèles Orléanais, qui

avec cette héroïne délivrèrent la France du joug étranger.

Permettez-moi, Messieurs, de vous témoigner publiquement ma reconnaissance de la faveur avec laquelle vous avez accueilli la proposition que vous a faite pour moi M. *Becquerel*, membre de l'Académie des sciences, l'un de vos plus illustres collègues.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

MESSIEURS,

Votre serviteur,

DE HALDAT.

PRÉFACE.

J'ai une idée trop favorable du savoir et de l'intelligence du public et surtout des lecteurs sérieux auxquels cet ouvrage est principalement destiné, pour en expliquer ou en commenter le titre. Personne n'imaginera que cet examen de l'histoire de Jeanne Darc puisse avoir pour objet de critiquer la conduite de cette héroïne. Universellement admirée de ses contemporains, honorée de tous ceux qui, avec un cœur sensible et un esprit juste, ont pris connaissance des vertus qui la distinguaient et des faits qui l'ont illustrée, sa vertu est au-dessus de toute atteinte; et les écrivains qui, dans les mœurs et les opinions de son siècle, ont cherché quelque sujet de scandale, n'eurent jamais l'intention de diriger leurs traits directement contre elle; leur but était encore plus coupable. Ce sont donc seulement les faits de sa vie héroïque sur lesquels portera notre examen critique. Maintenant qu'après tant de recherches, aucun des épisodes de sa vie n'est resté dans l'oubli, j'ai

pensé que le seul hommage, digne de l'héroïne du XVe siècle, était de donner à sa biographie un degré de certitude qui la mît à l'abri des critiques malveillantes et des doutes du faux savoir ; et je l'ai fait en appliquant à chacun des événements conservés dans sa biographie les règles de la critique historique.

Ces règles qui nous ont été données par les philosophes et les historiens les plus respectés, ont été suivies avec la plus scrupuleuse exactitude; mais une circonstance qui ne se rencontre que dans un bien petit nombre des ouvrages consacrés à l'illustration des hommes célèbres, m'a favorisé autant que je pouvais le désirer, en me fournissant des preuves inattaquables par le scepticisme le plus opiniâtre. Ce sont les deux procédures ; l'une qui, dirigée contre l'héroïne, la fit monter sur le bûcher, l'autre qui eut pour but de venger son honneur, celui de la France, et de donner à la famille, sur laquelle elle a réfléchi quelques rayons de sa gloire, un adoucissement aux douleurs que lui causèrent le cruel supplice qui termina sa glorieuse carrière.

Ces deux procédures dont les pièces originales sont conservées à la bibliothèque nationale, éditées sous la direction de M. Quicherat, sont les sources fécondes où j'ai puisé avec la confiance que doit inspirer une authenticité qu'on trouve rarement dans les matériaux des annales des peuples anciens ou modernes. Cette heureuse circonstance m'a dispensé d'invo-

quer le secours d'un grand nombre d'écrits consacrés à l'exposition des faits attribués à l'héroïne, et m'a déterminé à me borner souvent à l'autorité de l'Histoire de Jeanne Darc de M. Lebrun des Charmettes; parce qu'un examen circonstancié m'a prouvé qu'il avait puisé aux sources dont je viens de parler, avec un soin et une exactitude qui auraient pu me dispenser de recourir aux pièces originales. J'ajouterai que c'est surtout pour les faits sur lesquels ces pièces ne donnaient pas de détails suffisants, que les recherches et la critique de cet auteur m'ont fourni de précieux documents. Je demanderai grâce au lecteur pour quelques répétitions que les discussions auxquelles j'ai dû me livrer ont rendues nécessaires.

Relativement à l'indication des causes auxquelles on peut attribuer les succès, la réalisation des prédictions et prévisions de l'illustre Jeanne, je me suis appuyé sur les écrivains qui m'ont paru les plus sages et les plus circonspects; c'est principalement sur la comparaison ou l'opposition des faits avérés, et l'appréciation des circonstances qui les caractérisent, que je fonde les explications sur lesquelles j'appellerai le jugement du public éclairé.

Après l'examen du procès de condamnation, j'ai placé la traduction littérale des dépositions juridiques des deux chefs les plus illustres des armées de Charles VII, compagnons assidus de l'héroïne, et dont

la réunion offre un abrégé de son histoire. J'ai cru être agréable aux amateurs de cet intéressant épisode de notre histoire nationale, en publiant de nouveau la description de la fête inaugurale, célébrée à Dom-Remi, depuis longtemps épuisée et souvent demandée par les visiteurs des monuments consacrés à la mémoire de l'héroïne ; enfin j'ai joint d'autres pièces historiques relatives à la maison de Jacques Darc et à sa descendance.

EXAMEN CRITIQUE
DE L'HISTOIRE
DE JEANNE DARC.

CHAPITRE PREMIER.

EXPOSITION.

L'histoire de Jeanne Darc a été le sujet d'un si grand nombre d'écrits, qu'il semblait impossible de rappeler de nouveau l'attention du public sur cette Biographie. Cependant l'importance et la singularité des faits dont elle se compose, le merveilleux qui souvent y domine, ont exercé un tel empire sur l'opinion, que, même en ces derniers temps, ils ont fait naître une multitude de publications encouragées par des succès mérités. Parmi les écrivains qui ont reproduit ces faits, quelques-uns ne se sont pas bornés à les embellir par le style poétique; il en est qui, entraînés par un enthousiasme patriotique qu'on excusera sans l'approuver, ont eu recours à la fiction. J'ai pensé qu'il était plus digne de l'héroïne et plus utile à sa gloire de les soumettre à un examen circonstancié, que je présente aux

lecteurs judicieux et que je destine à servir de complément à tous les récits publiés jusqu'à présent.

A l'époque où ce brillant épisode de notre histoire nationale fut inscrit dans nos annales, il trouva des contradicteurs parmi les auteurs dévoués au parti anglais, et sa couleur religieuse l'exposa depuis aux sarcasmes des écrivains du dernier siècle, qui avaient dévoué leurs plumes à l'extinction de la religion de nos pères. Le contraste qu'ils s'efforçaient d'établir entre la piété, la chasteté et la mission guerrière de la jeune fille de Dom-Remi promettait une matière féconde à leurs indécentes plaisanteries. Cependant, quoiqu'elles aient été formulées par le génie le plus habile à diriger des traits envenimés par la calomnie, la mémoire de Jeanne est restée sans tache dans tous les cœurs français que la corruption avait épargnés. Les écrivains de nos jours, ceux mêmes dont les opinions connues semblaient le moins favorables à l'héroïne, l'ont traitée avec l'esprit d'une juste indépendance, et souvent même avec le témoignage du respect et de l'admiration qu'on doit à la vertu et au courage malheureux. Mais à quel moment précis l'opinion publique a-t-elle subi cet heureux changement? à quelle cause doit-on l'attribuer ? Il n'est pas inutile de le rechercher. On sait qu'avant la révolution de 1789, époque d'insouciance ou de dénigrement pour les faits les plus honorables à la patrie, les personnes instruites et pénétrées de sentiments élevés conservaient un souvenir d'honneur et de gratitude envers la libéra-

trice d'Orléans; mais que la crainte d'exciter quelques sarcasmes irréligieux, ou de rappeler quelques vers scandaleux, ne leur permettait guère de parler des faits qui l'ont illustrée.

Les personnes qui ont vécu près du lieu de naissance de Jeanne ne peuvent ignorer que les habitants du village sur lequel elle a répandu tant de célébrité, n'avaient conservé de son histoire que des souvenirs vagues et incomplets, à peine réveillés par les apparitions rares des curieux qui cherchaient inutilement à Dom-Remi des monuments dignes de sa mémoire. L'humble toit qui l'avait vu naître, presque inaperçu par son exiguité, masqué par de nouvelles constructions, était à peine connu, et la pierre monumentale qui indiquait la maison de Jacques Darc, plusieurs fois déplacée et ignominieusement dégradée, laissait souvent dans l'esprit des visiteurs des doutes sur l'authenticité de cette maison. La chapelle des Dulys, décorée par les frères de l'héroïne et par leurs descendants, quoique placée dans l'église du village, avait été si longtemps négligée, et avait, pendant la période révolutionnaire, éprouvé tant de dégradations qu'on ne la reconnaissait qu'à quelques inscriptions tumulaires et à une statue en pierre toute mutilée, mais semblable à celle qui représentait anciennement l'héroïne sur le pont d'Orléans (1).

(1) Ce monument, en bronze, est gravé en tête de l'ouvrage de Jean Hordal, imprimé à Pont-à-Mousson.

Tel était en 1792 le déplorable état des monuments consacrés au souvenir de celle qui avait délivré la France du joug de l'Angleterre. Cette époque, qui fut celle de la formation des gardes nationales, offrit aux habitants de Vaucouleurs l'occasion de faire éclater, à l'exemple de leurs ancêtres, leurs sentiments d'admiration pour la jeune inspirée. Cette ville qui, au XIVe siècle, lui avait fourni le premier costume guerrier qu'elle porta avec tant de gloire, voulut lui rendre un nouvel hommage au XVIIIe, en décorant les boutons de l'uniforme de ses soldats citoyens du blason des Dulys, et en imprimant sur leur étendard l'épée couronnée accompagnée des fleurs de lys de France. Ces insignes historiques, qui rappelaient une des gloires les plus éclatantes de nos annales, furent méconnus à la fête fédérale du département de la Meuse, célébrée à Bar, et le sentiment patriotique de ces honorables concitoyens de Jeanne ne fut pas apprécié comme il le méritait. Les passions, développées par l'espoir d'un bonheur si longtemps et si inutilement attendu, ne laissèrent pas de place à des souvenirs si glorieux. Depuis cette époque, des victoires bien plus brillantes, mais beaucoup moins utiles à la France que celle de Jeanne Darc, éclipsèrent toutes les gloires antérieures, et ce ne fut que bien plus tard que se réveilla la juste reconnaissance de la France. Ce n'est pas sans un douloureux regret que je suis forcé d'avouer que nous fûmes devancés par les étrangers qui, après des campagnes mal-

heureuses, avaient envahi nos provinces. L'importance de plusieurs débris des monuments qui avaient attiré leur attention à Dom-Remi frappa aussi le Conseil général du département des Vosges, et, sur la demande de plusieurs de ses membres, il acheta la maisonnette de Jacques Darc, et vota l'érection d'un monument à la gloire de son illustre compatriote. Louis XVIII, en autorisant ce projet patriotique, s'y associa en fondant, à perpétuité, une école publique en faveur des enfants du sexe féminin qui naîtraient à Dom-Remi; il attribua à cet établissement une dotation destinée à l'entretien des bâtiments restaurés, et à l'indemnité des institutrices qui devaient développer dans l'âme des jeunes filles les vertus modestes de Jeanne.

Les personnes qui suivent avec intérêt les variations de l'opinion publique, ont cherché les causes d'un si louable et si remarquable changement. Quelques-unes ont pensé, non sans raison, que la France qui, depuis les victoires de l'héroïne et même aux époques les plus désastreuses de son histoire, avait conservé l'intégrité de son territoire, blessée dans son honneur par le triomphe de l'étranger, avait trouvé dans les succès éclatants de l'héroïne un soulagement au sentiment douloureux qu'elle éprouvait. D'autres ont vu dans ce changement le signe de l'animadversion commune contre les doctrines auxquelles ils attribuent l'instabilité des trônes et les malheurs des peuples. Il en est qui, mus par un sentiment d'équité, et indignés de

l'injuste oubli qui durant tant d'années enveloppa les services les plus glorieux rendus à la patrie, ont voulu, dans un moment de rénovation, imprimer à l'opinion publique une direction plus honorable. Ne serait-il pas possible encore que certains écrivains de nos jours, partisans des *doctrines* qu'on a nommées *libérales*, eussent, en faveur d'opinions dont on ne peut blâmer que l'exagération, contribué à populariser la gloire de la jeune paysanne de Dom-Remi, en opposant la modestie de son origine à la grandeur de ses triomphes ? Si elle eût été fille d'un noble châtelain ou même d'un simple gentilhomme, elle eût été sans doute moins admirée de ces écrivains et peut-être moins admirable ; car elle n'aurait pas trouvé en elle seule le germe de ses hautes vertus. Quelles que soient au reste les causes sans doute nombreuses de la justice tardive qui lui a été rendue, applaudissons avec ses admirateurs à une réparation si dignement méritée.

Aprés ces généralités, nous dirons en quoi cet écrit diffère de ceux qui ont paru jusqu'alors. Les biographes de Jeanne Darc se sont généralement bornés à exposer les faits qui ont signalé son apparition sur la scène du monde. Nous les recevrons de tous ceux qui ont réuni la bonne foi à l'exactitude, et les supposant connus, nous les soumettrons à l'épreuve d'une critique qui en fera ressortir l'importance et en établira l'authenticité. Peu de personnes, en effet, ignorent l'histoire de notre héroïne, qui tient dans celle du règne de Charles VII une

place si importante ; mais beaucoup sont étrangères aux preuves qui donnent à ces faits glorieux le caractère essentiellement historique, que des descriptions romanesques peuvent avoir affaibli. Ce serait donc une erreur d'attendre de nous une narration nouvelle de faits tant de fois reproduits, et souvent avec les charmes d'un style que nous nous efforcerions inutilement d'imiter (1).

On apprendrait en effet à un bien petit nombre de personnes que, née à Dom-Remi vers 1410, au sein d'une famille agricole peu connue et peu favorisée de la fortune, Jeanne se montra, dès son bas âge, pénétrée d'une ardente piété ; que dans sa jeunesse, sous l'influence de ce précieux sentiment, elle éprouva des visions que je nommerai saintes, puisque leur tendance commune leur a donné ce caractère. Elles devinrent en effet la source de sa foi vive, de la solidité de sa vertu et du désir de se vouer au salut de la France, qu'elle espérait délivrer du joug de l'étranger. Quel Français ignore que, après avoir triomphé, par la sainteté de sa vie et l'ascendant de son enthousiasme patriotique, des résistances qu'elle éprouva dans sa famille dès qu'elle manifesta le désir de réaliser l'entreprise qu'elle

(1) Parmi les ouvrages historiques sur Jeanne Darc qui ont paru depuis celui de M. Le Brun des Charmettes, je citerai principalement celui de MM. Michaud et Poujoulat, celui de M. Dumas, et surtout les articles tirés de l'Histoire de France de M. Michelet et de M. Henri Martin, qui joignent à l'exactitude des recherches le style le plus brillant, etc.

avait conçue, elle eut encore à vaincre la résistance du gouverneur de Vaucouleurs, qui tenait pour le roi? On sait que, partie de cette ville sous la conduite de deux gentilshommes du pays, elle traversa sans obstacle les provinces occupées par l'ennemi; et que, malgré la mauvaise saison et les difficultés du voyage, elle arriva à Chinon, où résidait alors le Dauphin. Elle lui annonça qu'elle venait de la part de Dieu lui rendre sa couronne, faire lever le siége d'Orléans et le conduire à Reims pour y recevoir l'onction sainte comme ses prédécesseurs.

Soumise à un rigoureux examen sur la foi, par des prélats et des théologiens auxquels elle avait été dénoncée comme sorcière, on sait qu'elle répondit chrétiennement à toutes les questions qui lui furent adressées, repoussa victorieusement toutes les objections, et que, triomphant des préventions et de la crédulité, elle fut admise dans le conseil du Roi avec les autres chefs de guerre placés à la tête des troupes qui devaient entreprendre la défense d'Orléans, dernier boulevard de la France, près de subir le joug de l'Angleterre. La levée du siége, à la suite de la prise des forts ennemis qui environnaient la ville, ne fut, on ne peut l'ignorer, que le résultat du saint enthousiasme de Jeanne et de son invincible courage. L'armée royale, heureusement encouragée par sa présence et son concours, triompha dans plusieurs combats et soumit les villes occupées par l'ennemi sur la Loire. On sait enfin que, selon sa promesse itérativement et publiquement faite, elle

conduisit son Roi dans la cité de Reims, assista à son sacre dans le même costume et avec la même bannière qui avaient si souvent répandu la terreur dans les bataillons anglais, réputés invincibles avant son arrivée à Chinon.

Ses historiens ont généralement conservé le souvenir de la déclaration qu'elle fit après le sacre. sur le désir de retourner aux champs de Vaucouleurs, vers ses parents, pour reprendre avec eux ses paisibles travaux; mais que, retenue par le Roi et ses principaux officiers, qui savaient apprécier l'heureuse influence de son courage sur l'esprit de l'armée, elle céda au désir de son prince, s'engagea dans une entreprise à laquelle elle savait ne pas être appelée, et à la suite de laquelle elle tomba entre les mains d'un perfide vassal qui avait embrassé le parti des ennemis de la France. Achetée au poids de l'or, elle fut brûlée à Rouen après un simulacre de jugement ordonné par l'usurpateur, exigé par ses officiers et dirigé par un prélat vendu à leurs intérêts.

Tels sont les événements qui, considérés séparément ou dans leurs dépendances, forment le sujet d'un travail dans lequel ils sont soumis à un examen régulier et impartial. Nous y rassemblerons les arguments qui en établissent l'exactitude et l'authenticité, et nous nous efforcerons de les rendre plus frappants en les dégageant des détails disproportionnés au temps que les lecteurs peuvent consacrer ordinairement à ces discussions. Suivant les meilleures méthodes de critique, nous tirerons nos preuves du choix et du nombre des

témoins, de l'uniformité des témoignages, de leur accord avec les monuments authentiques, et enfin de la possibilité et de la légitimité des faits. Ici, par un concours de circonstances qui ne se rencontrent que dans un petit nombre des Biographies de l'illustre Jeanne, l'application de ces règles nous est devenue facile. Ce que nous n'eussions pu faire, même après des recherches soigneuses et pénibles, se trouve accompli par la réunion du savant et judicieux ouvrage de M. Lebrun des Charmettes, et des deux procédures de condamnation et de réhabilitation de l'héroïne, publiées par M. Quicherat, sous l'autorité et avec l'appui de la Société de l'Histoire de France. Cette publication, se composant de la plus grande partie des pièces originales tirées des archives et des bibliothèques nationales, a fourni à la critique les bases les plus solides sur lesquelles il soit possible d'établir une histoire.

Ces deux procédures seront pour nous la source féconde de renseignements d'autant plus irrécusables que, dirigées dans des vues et selon des formes différentes par des hommes animés de passions opposées, elles réunissent toutes les garanties exigées dans la recherche de la vérité. La première procédure fut secrètement ordonnée par le gouvernement anglais, sous le prétexte spécieux de la conservation de la foi chrétienne, mais en réalité pour venger l'honneur de son armée, ternir la gloire de l'héroïne et flétrir le Dauphin, présenté comme fauteur de la sorcellerie, grief alors des plus odieux.

Cette procédure, conduite selon les formes de l'inquisition dans la recherche et la poursuite des erreurs en matière de foi, exigea l'organisation d'un tribunal composé d'un grand nombre de théologiens tirés du clergé séculier et régulier, réunis sous la présidence de Pierre Cauchon, évêque de Beauvais. Evincé de son évêché comme ennemi de Charles VII, ce prélat, vendu à l'usurpateur, s'était fait assister par un membre de l'inquisition, afin de mieux cacher le rôle honteux et criminel qui lui avait été assigné. Celui-ci, procédant selon les formes usitées dans cette juridiction redoutable, n'admit aucun témoignage en faveur ou contre l'accusée, qui fut ainsi appelée seule et sans appui devant ses juges. Ils adressaient à Jeanne des questions souvent au-dessus de son intelligence et de son instruction, et auxquelles elle ne pouvait répondre que sous l'inspiration de sa vertu et du saint enthousiasme qui la soutenait. Les fonctions apparentes de ce tribunal devaient se borner à l'examen de son orthodoxie ; mais, en réalité, le but des interrogations presque infinies auxquelles elle fut soumise, était de trouver dans ses réponses les preuves de la sorcellerie dont elle était accusée par les ennemis de Charles. Les réponses recueillies par Guillaume Mauchon, prêtre et notaire de l'archevêché de Rouen, forment seules la matière de la procédure et sont la source de précieux renseignements à l'appui du jugement que nous porterons sur le personnel du tribunal, sur les manœuvres des agents de l'Angleterre, et enfin

sur la part que prirent à ces honteuses manœuvres les jurisconsultes et les théologiens du dehors, dont les lumières furent invoquées. Que ne nous est-il possible d'oublier que, parmi ces conseillers officieux, nous trouvons beaucoup de membres de la Faculté de Théologie de Paris; que, dans une déclaration à la suite de plusieurs délibérations prises sur la demande des agents de l'usurpateur étranger, elle donna son approbation à la forme suivie dans la procédure dirigée contre l'héroïne et au jugement qui en fut la suite! Que ne nous est-il permis, pour l'honneur d'un corps alors considéré comme l'une des lumières de l'Europe, de dissimuler ces actes d'ignorance, de bassesse et de félonie que nous examinerons dans la suite, et contre lesquels l'impartiale postérité a depuis longtemps prononcé!

La procédure de condamnation ne fut donc qu'un simple interrogatoire, à la suite duquel le jugement fut porté sur les seules réponses de l'accusée. Nous ne chercherons pas à prouver combien un tel mode, en général, est contraire aux règles de la jurisprudence criminelle et combien il devait être défavorable à une jeune paysanne, dont l'instruction ne différait pas de celle des compagnes avec lesquelles elle avait partagé les travaux de la vie champêtre et de l'économie domestique. Peu de villageois savaient lire à cette époque et même entendaient suffisamment la langue française. Cependant l'éloquence naïve de ses réponses, la justesse de ses observations, les témoignages de sa piété sincère et la

constance de son courage subjuguérent plusieurs des juges ; et, parmi tant de lâches, il se trouva, dans le tribunal, des prêtres assez courageux pour braver les menaces de chefs du parti anglais, et témoigner hautement en faveur de la piété et de l'innocence de l'accusée.

Nous caractériserons plus tard le procès de réhabilitation, et nous aurons à discuter les bases du jugement de condamnation. Nous devons maintenant entrer dans quelques détails sur le premier de ces procès entrepris à la requête d'Isabelle Romée, mère de l'illustre victime ; de ses frères Jean Dulys, qui fut prévôt de Vaucouleurs, et Pierre Darc, plus connu sous le nom de chevalier Dulys. Il s'ouvrit par une enquête ordonnée par Charles VII, en date du 15 février 1449, adressée à Guillaume Bouillé, Docteur en Théologie et Recteur de l'Université de Paris. Le but, au terme de l'ordonnance royale, était de connaître dans quel esprit, dans quel but et sous quelle forme avait été dirigée la procédure à la suite de laquelle Jeanne Darc avait été brûlée à Rouen. Cette première recherche, dans laquelle figurent plusieurs des juges appelés au procès de condamnation, fut suivie de consultations par les plus savants théologiens de cette époque, d'après lesquelles les bases d'un examen régulier furent établies et les questions classées de manière à servir de direction aux commissaires chargés des enquêtes, ordonnées dans tous les lieux où l'on espérait trouver des renseignements sur les faits antérieurs à l'acte d'accusation contre l'illustre victime.

Ces recherches eurent lieu à Vaucouleurs, à Paris, à Lyon et d'abord à Rouen, sous la direction du cardinal d'Estournelle, qui les entreprit de son propre mouvement, aidé par Jean Brechal, inquisiteur en matière de foi. Des citations furent adressées aux personnes désignées, et leurs dépositions, appuyées du serment, furent recueillies pour former la matière du jugement sollicité par la famille Darc. Ce sont ces pièces, conservées à la bibliothèque nationale de Paris, que nous indiquons aux lecteurs qui voudront prononcer avec nous sur l'une des questions historiques les plus intéressantes et les plus susceptibles de l'application des régles de la critique au point de vue religieux, philosophique et historique. Les enquêtes dont il est ici question, faites selon les formes légales par des commissaires ecclésiastiques, procurérent les dépositions de prés de 80 témoins ; elles servirent de base à la sentence de réhabilitation en faveur de Jeanne Darc, prononcée au palais archiépiscopal de Paris, le 7 juillet 1456, en présence d'Isabelle Romée et de ses deux fréres, tous accablés de douleur et accompagnés de nombreux témoins. Dix théologiens autorisés par les archevêques de Paris et de Reims et par l'évêque de Coutance, furent appelés par le pape Calixte III à prononcer dans cette affaire. Cela n'eut lieu cependant qu'aprés de nombreuses remises et plusieurs ajournements causés par la multitude des piéces à consulter, et principalement par l'opposition du parti anglais et la résistance des Français parti-

sans de la domination étrangère. On consulta encore plusieurs théologiens renommés, qui donnèrent leur avis sous forme de consultation ; car en ces temps malheureux on croyait ces précautions indispensables pour laver de l'accusation de sorcellerie celle dont la piété exemplaire et le courage indomptable avaient triomphé à Orléans et sauvé l'honneur de la France. La procédure de réhabilitation, conduite selon les règles de la jurisprudence, quant à la forme, ne fut pas moins remarquable quant au fond, par le résultat des recherches minutieuses qui furent faites pour rendre à la vérité l'éclat que la félonie et l'ambition avaient essayé de lui enlever. D'après cela, il est aisé de comprendre combien une telle exactitude dans les formes peut fournir à l'histoire une base solide et inébranlable. Pouvait-on, en effet, désirer des témoins mieux choisis, plus nombreux, plus propres à satisfaire aux exigences de la critique la plus rigoureuse ? Différents d'âge, de sexe et de conditions, les uns sont de simples paysans qui ont vécu avec l'héroïne, concouru aux jeux de son enfance et aux exercices pieux de sa jeunesse. D'autres sont des princes, des seigneurs, des guerriers qui ont combattu à ses côtés, partagé ses dangers et assisté à ses triomphes. Ce sont enfin des ecclésiastiques élevés aux dignités de l'Eglise et de savants théologiens, qui l'ont examinée sur ses principes religieux, et qui, même au tribunal de la pénitence, ont reçu les secrets de sa conscience et ont recueilli les témoignages les plus ir-

récusables de la pureté de sa foi et de la sainteté de sa vie. A ces preuves en faveur de Jeanne, faut-il ajouter leur conformité avec ses réponses et ses déclarations devant ses juges ? Si avec de tels moyens on ne pouvait parvenir à la vérité, convenons qu'il faudrait renoncer à l'espérance de la trouver jamais.

Un des sophismes qui ont le plus imposé aux personnes peu versées dans la connaissance des régles de la dialectique appartient principalement à un grand historien de l'Angleterre, qui a prétendu que la certitude des faits historiques diminuait avec l'éloignement de l'époque où ils avaient eu lieu. Nous ne discnterons pas plus sérieusement qu'il n'est nécessaire une assertion d'où l'on pourrait conclure que le certain peut devenir douteux, et que la certitude que nous avons de l'existence de Sésostris, d'Alexandre, de César ou de Turenne, se compose de degrés qu'on peut représenter par le nombre d'années, de mois, de semaines et de jours écoulés depuis l'époque où ils ont vécu; mais nous pouvons juger que cette objection futile, n'est en rien applicable à l'histoire de Jeanne Darc, dont nous sommes à peine éloignés de 400 ans; les contemporains de l'héroïne n'étant séparés de nous que par cinq ou six générations, dont la dernière renferme encore de ses arrière-neveux, dépositaires des traditions de leurs aïeux et possesseurs de titres qui remontent jusqu'à ses fréres. Accueillons donc avec un sourire de pitié la saillie d'un bel esprit qui a dit que

l'histoire se composait de vérités convenues, et les principes des sceptiques de nos jours qui assurent qu'un récit rempli de faits merveilleux et surnaturels ne peut mériter l'attention des philosophes. Les faits de ce genre, quelque attestés qu'ils puissent être, leur commandent donc le doute sur ceux qui s'expliquent naturellement, parce qu'ils sont entachés du vice de leurs relations réciproques. Pour nous, qui n'adoptons pas ces doctrines dont l'incertitude est plus grande encore que celle des faits dont elles contestent l'exactitude, nous nous appuierons sans crainte sur l'autorité des régles de la critique, et nous les appliquerons à l'examen des événements, sur lesquels nous fixerons l'attention du public, et nous citerons à l'appui de nos principes les paroles éloquentes de l'un des plus grands écrivains de l'Allemagne. « Ah ! la noble énergie des âges anciens » est perdue ; notre siècle est l'inventeur d'une étroite » sagesse, et ce que les hommes faibles ne peuvent » concevoir n'est à leurs faibles yeux qu'une chimère : » toutefois, rien de divin ne peut réussir, s'il est entre- » pris avec un cœur profane. Hélas ! nos temps actuels » ne connaissent plus ni la foi, ni l'amour ; comment » peuvent-ils conserver l'espérance ? » W. Schlegel.

CHAPITRE II.

ORIGINE DE JEANNE DARC.

Il doit paraître singulier à ceux qui ont étudié l'histoire de Jeanne Darc dans les écrits de quelques-uns de ses historiens, soit dans l'ouvrage si exact et si étendu de M. Le Brun des Charmettes, ou dans le travail plus récent et non moins exact de M. l'abbé Barthélemi de Beauregard ; il doit paraître, disons-nous, singulier, pour ne pas dire bizarre, que la naissance et l'origine de cette héroïne aient pu devenir un sujet de dissidence, lorsqu'aucun des nombreux témoins entendus au procès de réhabilitation n'éleva jamais le moindre doute à cet égard. Cependant l'ouvrage de M. Caze, intitulé : *La Vérité sur Jeanne Darc*, nous impose l'obligation de nous arrêter sur cette question. Dans ce livre rempli, d'ailleurs, de l'expression de sentiments généreux et de témoignages d'une constante admiration pour l'héroïne, l'auteur lui attribue une origine si différente de celle qui lui est reconnue par tous ses historiens, par ses compatriotes de Dom-Remi, de Vaucouleurs et des lieux voisins de sa patrie (1) ; si différente de celle

(1) P. R., tome II, page 397 et 402.

qu'elle s'est elle-même attribuée, que nous nous trouvons forcé de discuter l'opinion de cet auteur. Si on l'en croyait, l'héroïne ne serait pas fille de Jacques Darc et d'Isabelle Romée, si parfaitement connus des témoins dont nous venons de parler, ainsi que de Jeanne Thiesselin et de Jeanne Thevenin, ses deux marraines. Elle serait le fruit honteux d'un commerce incestueux entre Isabeau de Bavière et le Duc d'Orléans, son beau-frère. Elle aurait été secrètement transportée à Dom-Remi, pour y être substituée à l'enfant d'Isabelle Romée. Dans cette hypothèse singulière, elle serait née en 1407 et non en 1410, année indiquée par son témoignage ; d'où il résulterait qu'elle aurait eu trois ans quand elle remplaça l'enfant né d'Isabelle Romée, circonstance peu propre sans doute à en imposer à l'accouchée et aux deux marraines qui ont déposé sur la naissance de Jeanne.

Les motifs de cette partie de l'hypothèse de M. Caze sont tirés de considérations relatives aux sentiments d'héroïsme qui ont illustré la fille d'Isabelle, trop étrangers, selon cet auteur, aux jeunes paysannes des Marches de Lorraine. Le nom de Pucelle d'Orléans est encore, à l'en croire, une preuve qu'elle était réellement issue de cette illustre maison, et les armoiries de sa famille lui fournissent un autre argument, qu'il regarde comme très-favorable à son singulier système. Cependant il est d'autant moins propre à l'appuyer, que l'héroïne n'étala jamais le blason qui fut donné à ses frères en récompense du service qu'elle avait rendu à la France

et de leur attachement à la cause du prince légitime.

Ce fut donc pour masquer un crime dont on voulait faire évanouir les traces, qu'on se décida à transporter à cent lieues ce fruit d'un amour criminel, au risque d'être découvert par le curé du village, par la mère, par les marraines de l'enfant, et tout cela pour un résultat qu'on pouvait obtenir plus sûrement et plus facilement par beaucoup d'autres moyens. En supposant Jeanne issue de la maison d'Orléans, on ne voit pas comment cette origine lui aurait inspiré les vertus sur lesquelles reposait son courage héroïque, plutôt qu'aux jeunes paysannes dont elle avait partagé les travaux et les jeux, dont enfin les mœurs avaient dû lui servir de modèles.

On ne peut méconnaître l'art avec lequel M. Caze a soutenu l'hypothèse qu'il a imaginée, et l'érudition à laquelle il a eu recours pour l'accréditer. Mais ses efforts ont été infructueux ! Personne n'a cru qu'une origine royale fût une source infaillible d'héroïsme, comme l'histoire ne le prouve que trop ; et Jeanne n'a jamais cessé d'être reconnue pour fille de Jacques Darc. En repoussant le système de l'écrivain que nous combattons, plusieurs, cependant, paraissent avoir imaginé qu'elle ne pouvait être tout à fait plébéienne ; et de Jacques Darc, laboureur originaire de Septfond, en Champagne, on a fait un gentilhomme. Son nom a été décoré d'une apostrophe héraldique, qui, au lieu de Darc, a fait écrire d'Arc. Cette orthographe s'étant

propagée par l'habitude, est devenue si générale, que les ouvrages publiés depuis deux siècles l'ont pour ainsi dire consacrée. M. Le Brun des Charmettes lui-même (1), qui a discuté la question de l'origine nobiliaire de la famille Darc, après avoir réfuté l'opinion de ceux qui l'ont fait précéder l'illustration de Jeanne, cédant à l'usage général, a conservé une orthographe que j'ai rejetée dans un petit écrit publié à Nancy, et qu'on trouvera à la fin de cet ouvrage. Les écrivains qui attribuaient un blason aux Darc l'ont composé de trois flèches et d'un arc tendu. Ignorant les preuves sur lesquelles ils fondent cette opinion, j'ai seulement opposé à leur assertion les arguments qui se tirent d'un grand nombre de manuscrits anciens, ou d'imprimés antérieurs aux années 1650 à 1680, et parmi lesquels je citerai seulement l'histoire tragique de Jeanne Darc, drame en vers français, par le père Fronton du Duc (2), dont j'ai donné une analyse dans les Mémoires de l'Académie de Nancy, en 1846, et l'ouvrage de Jean Hordal, publié à Pont-à-Mousson (3). Mais ces arguments sont même superflus, puisqu'on sait que l'acte d'anoblissement de la famille Darc, qui depuis porta le nom de Dulys, est fondé sur une ordonnance de Charles VII, qui ne parle pas de sa noblesse; mais qui, au contraire,

(1) Histoire de Jeanne Darc, tome I, page 240.

(2) Imprimé à Nancy, chez Ve de J. Jeanson, en 1581.

(3) *Heroinæ nobilissimæ Johannæ Darc Historia.* 1612.

porte ces mots : « Nonobstant comme il est dit (dans l'acte) qu'ils ne soient pas (tous les membres de la famille), nobles d'extraction et même d'autre condition que de condition libre, « *Non obstante ut dictum est quod ipsi, ex nobili genere non ortum sumpserint.* » Nous pensons que d'après ces motifs, les écrivains qui en parleront désormais laisseront à Jeanne Darc sa très-illustre origine plébéienne. Les premiers auteurs de cette modification du nom de sa famille auraient-ils cru augmenter la gloire de l'héroïne par cet artifice? Mais quel titre pourrait augmenter le lustre de celle qui, par des vertus sublimes et des exploits immortels, rendit l'honneur à la France et le trône à son roi? Avant la publication d'une note savante de M. Vallet, élève de l'école des Chartes, j'avais déjà supprimé l'apostrophe du mot d'Arc, qu'auparavant j'avais employée moi-même dans l'histoire de la fête inaugurale des monuments élevés à Dom-Remi en son honneur.

CHAPITRE III.

ÉDUCATION DE JEANNE DARC, SES HEUREUSES DISPOSITIONS POUR LE SUCCÈS DE SON ENTREPRISE.

Si le triomphe des héros était toujours la preuve irrécusable de leur instruction, celle de Jeanne serait à l'abri de toute contestation; mais comme la controverse, qui est la base de la certitude historique, s'est emparée de la question relative à la cause des succès de cette héroïne, nous devons la discuter en nous appuyant toujours sur les principes que nous avons adoptés. Nous parlerons d'abord de ses connaissances, que M. Caze, à l'appui de son hypothèse, a élevées bien au-dessus de ce que l'histoire nous apprend à cet égard, de ce que les témoins, ses compatriotes, nous ont certifié, et enfin de ce qu'elle en a dit elle-même dans plusieurs circonstances. Elevée sous le toit paternel par Isabelle Romée, elle ne connut que le travail des mains, la couture, les ouvrages de femme, son *Pater* et son *Ave* (1). Cependant M. Caze en fait un cavalier parfait, habile à tous les exercices guerriers. Il attribue ses talents, d'abord à ses heureuses dispositions, et en outre

(1) Procès de condamnation, tome I. *In variis locis.*

à l'instruction qu'elle avait reçue des personnes qui la préparaient au rôle qu'elle devait jouer. Nous cherchons ses maîtres d'équitation, d'escrime et d'art militaire, et nous ne les trouvons nulle part. Ce n'était pas Jacques Darc, son pére, qui aurait été son instituteur, lui qui était complétement étranger à ces connaissances, et qui, inquiet des dispositions guerrières de sa fille, disait : « *Si je savais que, pour suivre les gens d'armes, elle dût quitter la maison paternelle, je la noyerais plutôt de ma main.* » Jeanne, sans doute, comme les jeunes filles des Marches de Lorraine employées à la garde des troupeaux, avait peut-être fait quelques essais d'équitation, en montant les chevaux de charrue qu'on abandonne généralement dans les prairies, après la récolte des foins et pendant les labours d'automne : c'est à quoi se bornait certainement son éducation militaire. Cela est peu propre à nous expliquer son habileté à diriger un cheval de bataille et à manier la lance, tant admirée par ses compagnons d'armes et certifiée par tous ses historiens.

Interrogée par les juges devant lesquels elle fut appelée, relativement à sa première éducation, Jeanne, parlant de son instruction, répondit : « *Je ne sais que* Pater *et* Ave ; *mais ma mère m'a enseigné tous les ouvrages de femme, et j'y suis assez exercée pour ne pas craindre d'être comparée à aucune femme de Rouen.* » Nous devons croire à l'exactitude de sa déclaration, puisqu'elle n'avait pu avoir d'autre maîtresse qu'Isabelle

Romée, et celle-ci ne possédait que les connaissances des femmes des villages de Lorraine à l'époque où elle vivait. Elles étaient généralement étrangères à l'art d'écrire, et souvent même les hommes ne savaient pas lire. Cependant M. Caze, pour soutenir l'hypothèse dont nous avons déjà parlé, affirme que Jeanne avait reçu une instruction plus élevée de certaines dames châtelaines des environs de Dom-Remi. A l'appui de cette assertion, cet écrivain ne devait-il pas nous faire connaître ces dames officieuses qui se chargeaient gratuitement de l'instruction d'une pauvre jeune paysanne? Cela était d'autant plus indispensable, que l'histoire a gardé le plus profond silence sur les relations nécessairement très-fréquentes entre les maîtresses et leur élève. Comment alors des communications journalières entre Jeanne et des personnes distinguées du peuple, auraient-elles pu être ignorées de sa famille et des habitants du village, appelés en si grand nombre par les commissaires chargés de l'information préparatoire au procès de réhabilitation? Aucun témoignage cependant n'en fait mention; tous, au contraire, confirment la déclaration de Jeanne sur le peu d'étendue de ses connaissances.

On ne trouve donc aucune preuve en faveur de l'assertion de M. Caze, ni de l'hypothèse au moyen de laquelle il prétend expliquer les succès de l'héroïne dont il s'est donné comme le seul historien véridique. Croyons bien plutôt aux conséquences qui résultent des faits relatifs aux lettres fameuses adressées aux chefs du parti

anglais, quand elle les somma de quitter la France et de rendre le trône à son légitime héritier. Ces pièces, citées par tous les historiens, n'auraient pas été écrites par une main étrangère si l'héroïne, qui se contenta d'y apposer une croix, n'eût ignoré l'art d'écrire. Les juges du procès de condamnation étaient si bien convaincus de l'ignorance de l'accusée à cet égard, qu'ils ne lui proposèrent jamais de signer, comme il est d'usage, aucun des actes dirigés contre elle.

Quant à son habileté dans l'équitation et à son talent à manier la lance, il est certain qu'elle ne comptait pas beaucoup sur son habileté, puisqu'elle a déclaré n'avoir jamais combattu qu'avec sa bannière, qu'elle présentait aux ennemis et qu'elle portait dans leurs rangs *en y pénétrant elle-même,* comme elle l'a dit devant le tribunal qui la jugeait.

Maintenant M. Caze nous dira-t-il en quoi consistaient les instructions qu'elle recevait des dames châtelaines dont il parle ? Comment ces leçons clandestines avaient pu la rendre capable de donner son avis dans les conseils du Roi, de le soutenir contre des guerriers expérimentés, et même de le faire prévaloir contre des résolutions prises et des plans arrêtés ? Comment ces leçons, données par des dames certainement étrangères à l'art de la guerre, lui avaient enseigné à diriger avec succès la marche de l'armée, comme elle l'a fait en plusieurs circonstances : dans l'expédition pour le ravitaillement d'Orléans ; dans le voyage de cette ville à Reims exécuté

contre l'avis d'un grand nombre des chefs de l'armée, et enfin dans celui de Vaucouleurs à Chinon, à travers le pays occupé par l'ennemi et battu par les bandes qui le parcouraient incessamment ? Les préparatifs d'un combat, la direction d'une charge, la conduite d'une attaque menée à bonne fin, comme à l'assaut du pont, des tourelles et dans les combats qui suivirent la délivrance d'Orléans, avaient dû aussi faire partie des instructions qu'elle avait reçues. M. Caze explique tous ces faits par le sens droit et les heureuses dispositions naturelles dont l'héroïne était douée.

Après les éclaircissements que nous demandons sur le mode, la durée et la fréquence des communications supposées, il nous resterait encore à comprendre comment ces leçons purement théoriques, puisqu'elles étaient clandestines, pouvaient suppléer aux exercices pratiques que sa famille et que ses concitoyens n'auraient pu ignorer. Les dispositions naturelles de Jeanne, que l'on caractérise en les disant heureuses, ne seraient donc pas seulement heureuses, elles seraient surnaturelles ; puisque l'histoire n'en a jamais présenté un second exemple chez de jeunes et simples villageoises livrées aux exercices de la vie champêtre. M. Caze n'ignorait aucun des faits, que nous avons rapportés; il savait qu'ils étaient établis sur des dépositions judiciaires, revêtues de toutes les formes légales et appuyées des témoignages les plus authentiques; comment a-t-il pu, entraîné par une imagination plus féconde que discrète, se livrer à un travail aussi vain ?

Si la naissance obscure de Jeanne Darc n'a pu ternir sa gloire, si la médiocrité de fortune de sa famille n'a pu atténuer le mérite du sacrifice qu'elle faisait en se vouant à une entreprise aussi pénible que périlleuse, en renonçant aux douceurs de la maison paternelle, aux caresses d'une mère qui la chérissait, aux paisibles jouissances de la vie champêtre qu'elle regretta souvent au sein de ses triomphes, sa renommée pourrait-elle être affaiblie par la misère d'une condition inférieure encore à son origine? Le père des fables morales, chez les Grecs, était disgracié de la nature, il était esclave; cependant sa gloire a traversé les siècles. Si Jeanne, par la position malheureuse de sa famille, eût été obligée de se condamner momentanément à la domesticité, en serait-elle moins pour cela le personnage héroïque le plus éminent de son siècle? Ne devrait-on pas, au contraire, l'honorer davantage d'avoir pu s'élever si prodigieusement au-dessus d'une condition si basse? On a dit que Jeanne fut obligée de s'employer comme domestique dans une auberge de Vaucouleurs. Mais l'assertion de Monstrelet, zélé bourguignon, ne mérite aucune confiance; sa critique est suspecte de partialité, et il a d'ailleurs montré en plusieurs points qu'il était très-peu instruit de l'histoire de Jeanne Darc.

Nous ne nous serions pas arrêté à cette assertion, dénuée de preuves, si elle n'eût été reproduite par d'autres écrivains, et particulièrement par Pasquier, qui l'admit avec une légèreté peu digne d'un écrivain gé-

néralement distingué par son exactitude et son attachement à l'honneur de la France (1). On doit bien moins s'étonner que cette assertion erronée ait été accueillie par un poëte qui, dans l'histoire de la chaste héroïne, cherchait, avec une méchanceté satanique, tout ce qui pouvait prêter aux insinuations d'une critique malveillante et à des plaisanteries licencieuses. M. Lebrun des Charmettes (2), qui a fait sur ce sujet des recherches exactes et des observations très-judicieuses, relatives aux déclarations de tous les témoins qui ont parlé de l'origine de Jeanne et des faits antérieurs à sa brillante carrière, n'a pas trouvé le moindre indice qui puisse autoriser un doute. Mes réflexions n'ont pu que confirmer l'opinion du savant biographe.

Quoique M. Henri Martin (3) ne se soit pas arrêté à cette anecdote, si gratuitement répandue, en parlant de la fuite des habitants de Dom-Remi, causée par l'invasion des Bourguignons, il dit que ces habitants retournèrent dans leur village dès que les pillards se furent éloignés, ce qui indique assez que la résidence de Jeanne à Neufchâteau fut de courte durée. On conçoit facilement que, si le rôle servile de Jeanne eût été réel, il aurait été connu des juges qui avaient été chargés de la première enquête, et qu'on n'aurait pas manqué de faire valoir

(1) Recherches historiqnes sur la France, tome IV, chap. V.

(2) Histoire de Jeanne Darc, par M. Lebrun des Charmettes.

(3) Histoire de France, par M. Henri Martin, tome VII.

contre sa vertu un fait propre à la rendre suspecte. Ses ennemis l'ont appelée *vachère;* mais ils ne l'ont jamais nommée *servante.* Ajoutons que, s'il pouvait rester des doutes sur la question controversée, la déclaration de la veuve Estelin éclaircirait toutes les difficultés. Ce témoin a déposé que, dans le voyage que Jeanne fut obligée de faire à Neufchâteau avec ses parents, ils logèrent en commun chez une femme nommée Larousse, et qu'elle y fut occupée à conduire les bestiaux qu'ils avaient amenés avec eux pour les soustraire aux pillards; mais qu'elle n'y servit jamais d'autres personnes (1). Maintenant, si l'on voulait donner à cette discussion plus d'étendue que peut-être il n'est nécessaire, on trouverait, dans les dépositions des témoins sur l'espace de temps pendant lequel Jeanne demeura à Neufchâteau, des renseignements qui prouveraient l'inexactitude de Monstrelet. Suivant les historiens les plus fidèles, sa résidence à Neufchâteau n'aurait été que de cinq jours. Elle avait alors 15 à 16 ans; et, si elle fût restée 5 ans dans cette ville, elle en aurait eu de 20 à 21 quand elle arriva à Chinon.

L'erreur de cet écrivain n'est pas moins remarquable, relativement au lieu où il assigne sa résidence, que pour le temps qu'elle y passa. Ce fut à Neufchâteau que sa

(1) Déclaration de la veuve Estelin..... *Semper fuit incomitiva suorum patris et matris, nec unquam alicui nisi patri usque ad reversum in Franciam servivit.*

famille chercha un asile. Les dépositions de plusieurs témoins en font foi, et Monstrelet confond cctte fuite, nécessitée par l'invasion des Bourguignons, avec le voyage qu'elle fit volontairement à Vaucouleurs, en compagnie de son oncle Laxart, pour se présenter à Beaudricourt. Les renseignements sur lesquels il a écrit sont si peu exacts, que le lieu de la naissance de Jeanne, village connu dans toute l'Europe, y est changé en celui de Droimy!

Trouver dans l'exercice d'une fille d'écurie, chargée de mener les chevaux à l'abreuvoir, la source des talents de l'écuyer et de l'homme de guerre capable d'apprécier les difficultés des entreprises militaires, n'est-ce pas se moquer, avec la plus insigne audace, de la bonne foi des lecteurs? C'est cependant ce qu'a fait un grand poëte, qui s'est montré assez mauvais français pour verser à plaisir le ridicule sur l'un des événements les plus glorieux pour la France.

CHAPITRE IV.

PIÉTÉ DE JEANNE DARC, SOURCE DE SES VERTUS.

De toutes les questions relatives à l'histoire de Jeanne Darc et aux qualités qui la distinguent, aucune ne semble moins susceptible de discussion que sa piété. Ses ennemis les plus acharnés, comme ses partisans, ont unanimement reconnu que, en la jugeant sur les signes extérieurs, personne ne la surpassait, et que peu l'égalaient dans l'exactitude à remplir les devoirs du chrétien. Aussi le chapelain du Duc de Bedfort disait, en parlant d'elle, *qu'elle serait une bonne femme si elle était anglaise.* Des théologiens, des hommes religieux des deux partis vantaient sa piété, et cependant ils l'accusaient de sorcellerie, de magie ! Ils reconnaissaient en elle tout ce qui caractérise une foi vive et sincère ; et cependant ils la supposaient sorcière, c'est-à-dire, livrée au culte du Démon ! Et en la condamnant comme hérétique et comme magicienne, ses juges lui accordèrent la faveur de participer aux sacrements de l'Eglise. Au milieu de si monstrueuses contradictions, il n'est donc pas inutile de montrer, dans les actes de sa vie, que sa piété sincère fut la source de ses vertus éminentes et de l'enthousiasme

patriotique qui répara l'honneur de la France. Les événements de son histoire, qui la présentent sous cet aspect, sont en si grand nombre, que nous nous bornerons à ceux dont les preuves, puisées dans les dépositions des témoins appelés au procés de réhabilitation, doivent être considérées comme les plus authentiques.

Des faits multipliés ne nous ont que trop prouvé qu'il ne suffit pas d'avoir reçu l'instruction religieuse, pour pratiquer les vertus qu'elle commande; mais Jeanne était née avec un cœur tendre, une intelligence dirigée vers les choses divines. Elevée au sein d'une famille chrétienne, elle y trouva l'heureuse union des préceptes et des exemples propres à développer les sentiments dont elle avait reçu de la nature les germes précieux. Elle les manifesta dès ses premières années. Son assiduité aux cérémonies de l'Eglise, le recueillement avec lequel elle y assistait dans un âge si tendre, le bonheur dont elle paraissait jouir quand elle se livrait à la prière, et les soins qu'elle prenait pour éviter les distractions, lui avaient donné une réputation de sainteté qui, déjà, s'était répandue dans les populations voisines de la demeure de ses parents. On savait qu'elle allait furtivement à l'église du village, surtout lorsqu'elle n'était pas occupée, et que souvent encore elle se rendait à un oratoire (1) situé sur le territoire de Greux, en

(1) Cette chapelle, longtemps abandonnée, dans laquelle on croit que Jeanne avait éprouvé ses premières inspirations, a été réparée par

un lieu nommé Beaumont ou Belmont, distant d'un myriamètre de Dom-Remi, et que là, dans un recueillement profond, les yeux remplis de larmes, elle exhalait, avec la plus pieuse ardeur, les sentiments d'amour dont elle était pénétrée pour ses parents, et les regrets amers qu'elle éprouvait au récit des malheurs de sa patrie. Sa sensibilité s'étant augmentée avec ses facultés physiques, elle ne tarda pas, comme elle l'a constamment déclaré, à être visitée par des êtres surnaturels, dont l'apparition s'annonçait par une vive lumière. Elle en recevait de précieux conseils sur sa conduite chrétienne, sur la conservation de sa virginité, qu'elle devait consacrer à Dieu, afin d'accomplir le dessein qu'il avait de sauver par elle le royaume de France, en rétablissant sur son trône le légitime successeur des fils de Saint-Louis.

Ce fut à la suite de ces apparitions, de ces visions saintes que, le cœur plein d'espérance, elle voulut se présenter à Beaudricourt, qui commandait pour le Roi *en la ville et château de Vaucouleurs.* Elle lui déclara avec modestie, mais sans crainte, que c'était de la part de Dieu qu'elle venait lui demander les moyens de se rendre près du Dauphin, pour délivrer Orléans et le

M. Saincère, propriétaire des terrains qui l'environnent. Elle a été, par ses soins, inscrite au nombre des monuments conservés par l'Etat. Il y a lieu de penser que la Vierge en bois qu'on y voit, est la même à laquelle Jeanne adressait ses hommages.

conduire à Reims. On sait que ce chef militaire ne céda qu'à l'ascendant exercé sur son esprit par la renommée des vertus de Jeanne, et que ce ne fut pas sans inquiétude qu'il lui donna pour compagnons, dans ce dangereux voyage, deux gentilshommes du pays avec Pierre Darc, son frère, en lui disant : *Va et arrive que pourra.*

L'histoire ne nous a pas laissé ignorer qu'après quelques jours de marche, ses compagnons montrant de la répugnance à braver les dangers et les fatigues d'un voyage si pénible et si périlleux, ils ne furent soutenus, dans leur entreprise commune, que par les témoignages éclatants de la foi, de la confiance en Dieu et du généreux enthousiasme de la jeune inspirée. Les dépositions de ces gentilshommes (1) sur les élans de sa piété et le courage avec lequel elle s'exposait pour satisfaire à quelque devoir religieux, sont parfaitement conformes à celle de Louis de Combes, que le Roi lui avait donné pour écuyer. Ce guerrier, qui avait vécu longtemps dans son intimité, a déclaré combien il avait été édifié des pratiques d'une vie aussi irréprochable et aussi sainte. Les dépositions des habitants de Dom-Remi et de Greux, appelés aux informations prises pour éclairer les juges du procès de réhabilitation, ne sont ni moins explicites ni moins remplies d'admiration;

(1) Déposition de Jean de Novelempont dit de Metz. P. R. tome III, page 435; celle de Bertrand de Polengy, 455; celle de Louis de Combes, tome III, page 65.

et les personnages les plus éminents parmi ses compagnons d'armes, reproduisent encore avec plus d'éclat les témoignages de la multitude. L'examen religieux auquel Jeanne fut soumise avant son admission dans le conseil du Roi fut un sujet universel d'éloge pour les examinateurs en matière de foi, et pour elle, un trophée qui augmenta sa réputation de sainteté déjà si généralement répandue. En effet, cette renommée était si grande, qu'elle opéra une révolution dans l'armée. A la suite de ses exhortations, les chefs renvoyèrent les femmes de mauvaise vie qui les suivaient, et les soldats furent entraînés par leur exemple.

L'entrée de l'héroïne à Orléans, après le ravitaillement de la garnison opéré sous sa direction, ne fut pas seulement un triomphe d'honneur, ce fut encore un triomphe religieux signalé par un élan général de piété. En prenant pour ainsi dire possession de la ville, Jeanne entraîna en effet le peuple à l'Eglise pour y remercier Dieu de ce premier succès. Elle y fit éclater son pieux enthousiasme et connaître sa résolution de ne commencer ou terminer aucune affaire importante sans remplir ce devoir. Après la levée du siége, et l'issue des combats auxquels elle avait eu une part si glorieuse, elle voulut encore que la reconnaissance publique envers la Divinité fut manifestée par le chant d'allégresse. Elle fit célébrer un *Te Deum,* qui, répété par dix mille voix, est devenu l'origine de la fête annuelle du 8 mai, célébrée jusqu'à présent sous le nom de Fête de la Pucelle. Ce fut encore

à la réputation de son pieux courage qu'on doit attribuer la soumission des villes occupées par l'ennemi sur la route de Reims, où elle conduisit le Dauphin, comme elle l'avait annoncé dès son départ de Vaucouleurs. Ces pieux sentiments, loin de l'abandonner pendant sa captivité, la soutenaient dans sa prison, où elle ne cessait de s'occuper du salut de la France. Consolée par des visions et des inspirations célestes, elle réclamait incessamment la faveur d'être admise au saint sacrifice de la messe et à la pratique des sacrements.

Si cela n'était superflu, nous trouverions encore des témoignages de sa pieuse soumission à la volonté de Dieu et à la religion, dans les réponses de l'héroïne aux interrogations de ses juges. Elle déclara avec constance, que c'est d'après l'ordre de Dieu et les inspirations de ses voix (c'est ainsi qu'elle désigne les envoyés célestes qui la visitaient), qu'elle s'était dévouée au salut de la France, préférant la mort à toute concession opposée à ses sentiments, et protestant de son attachement à la foi et aux règles de l'Eglise (1). Elle ne céda pas même aux violentes instances des juges, qui voulaient en présence du bûcher la forcer à une rétractation. Enfin enveloppée des flammes dévorantes, elle

(1) A l'appui des faits rapportés dans ce chapitre, on peut consulter toutes les dépositions des témoins appelés par la commission d'information chargée d'éclairer les juges appelés au procès de réhabilitation. P. R., tomes II et III.

ne cessa d'invoquer le nom de Jésus, dont elle voulut que l'image fût exposée à ses regards jusqu'à son dernier soupir (1).

La réputation d'une sainteté si éminente et si généralement reconnue devait sans doute servir d'abri à l'illustre Jeanne, contre l'imputation de sorcellerie et de magie; elle en fut cependant accusée devant le tribunal. On ne pouvait douter que dans une procédure conduite par l'évêque de Beauvais et l'inquisiteur, l'un et l'autre vendus à l'Angleterre, une accusation si perfide ne fut portée contre elle à raison des nombreux exploits dont le merveilleux, présenté sous un faux jour, devait avoir une grande influence sur l'esprit de juges ignorants et prévenus; aussi, dès qu'elle voulut soutenir la réalité de ses inspirations et de ses apparitions, les réclamations les plus hostiles éclatèrent dans le tribunal. Elle leur opposa les témoignages de sa foi et de sa piété; son éloquence naturelle et l'accent de vérité qui animait son langage fut si frappant, que ceux des juges qui avaient conservé quelques sentiments d'impartialité se prononcèrent en sa faveur. Le même accord se trouve dans les déclarations des personnes qui furent appelées comme témoins avant le procès de réhabilitation; on a cité surtout celles du Comte de Dunois, de Rodolphe de Gaucourt, de Jean de Marli, évêque de Noyon, personnages éminents qui se sont portés comme garants de

(1) Déposition de frère Ambert de La Pierre, *id.* P. R., pag. 6 et 7.

sa piété et de la pureté de sa foi. Dunois déclara qu'après la confirmation de ses promesses faites au Dauphin, il ne la regardait pas seulement comme une fille éminemment pieuse, mais comme inspirée par l'esprit de Dieu. Aprés des témoignages aussi respectables, pouvait-on soutenir l'accusation de magie, lorsque Jeanne avait montré tant d'horreur et de mépris pour une femme qui avait cherché à s'approcher d'elle, mais dans laquelle elle reconnut une disposition aux pratiques superstitieuses. Sa résistance à laisser charmer, comme on disait alors, la blessure qu'elle reçut à l'attaque du pont des Tourelles prouvait assez que malgré le peu d'étendue de ses connaissances en matiéres religieuses, elle avait trouvé dans les principes de l'éducation maternelle et la rectitude de son jugement, un préservatif suffisant contre les croyances populaires alors trés-répandues dans les classes inférieures de la société.

CHAPITRE V.

VIRGINITÉ DE JEANNE DARC.

Ce qui, dans l'histoire de Jeanne, est relatif à sa chasteté, a semblé une bonne fortune pour un poëte qui n'y cherchait que le scandale; mais les hommes graves ont gémi d'une fiction qui ne fut pas moins déshonorante pour son auteur qu'injurieuse à la nation française. Peut-on méconnaître l'importance de cette vertu, quand on trouve dans l'histoire du peuple romain idolâtre le récit des hommages qu'il rendait aux vestales chargées d'enseigner au peuple les préceptes de la chasteté et de lui prouver, par leur exemple, la possibilité et l'avantage de la modération dans les jouissances charnelles, dont la religion chrétienne récompense la privation par l'espérance des plus grandes félicités. On ne doit donc pas s'étonner des investigations faites pour constater la chasteté d'une jeune villageoise qui, s'exposant volontairement aux dangers de la vie des camps, donnait, par les preuves de cette vertu, la garantie la plus sûre de sa sainteté et de la pureté des intentions qui la dirigeaient, surtout à une époque où le peuple croyait que la sorcellerie ne pou-

vait exister dans la même personne avec la virginité.

Les deux partis opposés attachèrent donc la même importance à reconnaître cette vertu dans celle sur laquelle les uns fondaient de consolantes espérances et à laquelle les autres désiraient enlever le prestige le plus puissant sur l'opinion du peuple. La virginité de l'héroïne fut ainsi reconnue par ses partisans et par ses ennemis ; la Duchesse de Bedfort en rendit, peut-être contre son gré, un témoignage irrécusable, mais on trouve dans les faits qui honorent la carrière de Jeanne, des preuves si nombreuses de sa chasteté, qu'aucune de ses vertus ne fut plus éclatante et ne lui concilia plus puissamment les hommages de ceux qui l'approchaient. Les gentilshommes qui l'avaient accompagnée dans le voyage de Vaucouleurs à Chinon, déclarèrent que sa piété et sa réserve leur imposaient la plus respectueuse admiration, et les guerriers avec lesquels elle avait de si fréquentes et si intimes relations, disaient que sa modestie éteignait dans leurs sens tous les désirs que les attraits de sa beauté y faisaient naître (1). L'animadversion qu'elle manifestait contre les femmes de mauvaise vie, les exhortations qu'elle adressait aux

(1) Déposition de S. de Novelempont dit de Metz. P. R. tome II, page 438..... *Dixit quod ipse insimul jacebat cum eâ (Joanna)..... non ausus fuisset eam requirere..... et per juramentum, dixit quod nunquam habuit voluntatem ad eam neque motum carnalem.* Id. Déposition de Bertrand de Polengy, page 457.

chefs de l'armée pour les déterminer à les éloigner, sont des témoignages en faveur d'une vertu dont elle ne craignit pas même de faire éclater le zèle devant le Duc de Lorraine (1) qui l'avait appelée et auquel elle donna le conseil d'éloigner sa maîtresse pour obtenir de Dieu le rétablissement de sa santé. Elle n'entendait pas sans une sainte indignation les propos scandaleux des gens de guerre, et jamais elle ne se montra si douloureusement affectée que par les injurieuses accusations des soldats anglais qui lui donnaient les noms des femmes perdues (2).

On sait qu'elle n'avait adopté l'habit d'homme au début de sa carrière que pour amortir les passions de ses compagnons, et qu'elle ne le reprit, au péril de sa vie, que pour protéger sa vertu contre les attaques de misérables soldats qu'on avait chargés de sa garde. On les avait choisis dans tout ce qu'il y avait de plus ignoble et de plus corrompu, pour forcer l'héroïne à reprendre un costume qui devait la faire monter sur le bûcher. Que penser, après tant de preuves de la plus admirable chasteté, des paroles injurieuses autant qu'indécentes qui lui furent adressées lorsqu'elle était dans les fers et à la veille d'un jugement capital, par un juge, un ecclésiastique, chargé de prononcer sur son sort?

(1) Le Duc de Lorraine était Charles II, que les Lorrains nomment le Grand. Les reproches de Jeanne étaient relatifs à Alison du May qu'il avait pour maîtresse.

(2) Ils l'appelaient la P.... des Armagnacs.

Nommons ce malheureux et vouons-le pour jamais à l'infamie : il s'appelait Jean d'Étivel, chanoine de Beauvais, vendu aux ennemis et dévoué à l'indigne prélat avec lequel il avait été chassé de cette ville.

CHAPITRE VI.

EXAMEN DES INSPIRATIONS, RÉVÉLATIONS ET APPARITIONS DE JEANNE DARC.

D'après ce qui a été établi dans les chapitres précédents, l'éducation de Jeanne Darc fut la même que celle des filles de son village; mais quoique ses connaissances fussent peu étendues, la pureté de ses mœurs et son intelligence native triomphèrent des questions captieuses qui lui étaient adressées par ses juges, et la pureté de sa foi sortit victorieuse de difficultés qui étaient de beaucoup au-dessus de son instruction. Nous arrivons maintenant à l'examen de questions d'une plus haute importance, dont la solution offre autant d'embarras qu'elle fournit de prétextes malveillants aux interprétations accusatrices des juges peu éclairés et remplis des préjugés populaires alors si répandus. La matière n'est pas moins obscure pour les sceptiques, plus instruits de nos jours qu'ils ne l'étaient alors. Nous avons à parler des visions, révélations et apparitions, sources du saint et puissant enthousiasme de Jeanne Darc, qui l'entraînèrent dans sa glorieuse et trop funeste carrière. Nous traiterons ce sujet obscur et ardu, non

sous le rapport qu'il peut avoir avec telle ou telle doctrine religieuse, philosophique ou politique, mais seulement dans ses relations avec l'histoire : c'est-à-dire que nous examinerons si les visions et les apparitions dont Jeanne a constamment parlé depuis sa jeunesse, qu'elle a affirmées devant le redoutable tribunal, et sur lesquelles elle a refusé toute rétractation en face du bûcher dont les flammes étaient prêtes à la dévorer, avaient dans son esprit la réalité qu'elle paraissait leur attribuer.

Les sceptiques se sont demandé si ses déclarations n'étaient de sa part qu'une manœuvre artificieuse pour arriver à la célébrité où elle aspirait. Ils ont cherché à savoir si ce n'était qu'une fraude pieuse dans l'intérêt de ses croyances et de ses affections; si ce qu'elle disait de ses communications avec des êtres surnaturels, de ses inspirations célestes, n'avait pas pour but principal d'exercer une plus grande influence sur un peuple ignorant et crédule.

La discussion de ces questions nous conduirait nécessairement à de plus litigieuses encore que nous ne pouvons ni ne voulons éviter, et dont l'examen nous serait commandé par l'hypothèse de M. Caze, s'il ne nous l'était par les efforts des écrivains qui ont voulu de même rapporter à des causes naturelles des faits généralement attribués à des causes d'un ordre plus élevé. Nous n'éviterons pas la lutte philosophique dans laquelle nous nous trouvons engagé, mais nous la

renvoyons maintenant au chapitre auquel elle appartient par sa nature.

Dans le but que nous nous proposons d'atteindre ici, nous chercherons d'abord si Jeanne abandonnant son caractère patriotique, religieux et sublime, aurait pu s'abaisser à prendre le rôle d'une intrigante et d'une comédienne de bas étage. En admettant une supposition si peu digne d'elle, si peu d'accord avec les lois du cœur humain, dans laquelle se réuniraient les conditions les plus opposées, nous chercherons quel intérêt une jeune villageoise, naturellement étrangère à la politique, avait à s'exposer à de si grands périls pour un prince qu'elle ne connaissait pas. Quels motifs pouvaient la pousser à se charger d'une entreprise qui devait la couvrir de ridicule si elle venait à échouer et la livrer au plus affreux supplice si, réussissant, elle tombait entre les mains des ennemis contre lesquels se dirigeait la manœuvre à laquelle elle se serait prêtée. Il ne s'agissait pas seulement ici d'un rôle de théâtre, mais d'un rôle véritable dans lequel il fallait payer de sa personne, et cela supposait des connaissances étendues dans l'art militaire, dans la politique des cours, une certaine habitude du monde, enfin une intrépidité au-dessus de tous les dangers. Et l'on veut trouver ces qualités éminentes des héros dans une jeune paysanne qui ne sait que *Pater* et *Ave !* Il faut convenir qu'un tel choix montrerait autant d'ignorance dans ceux qui l'auraient fait, que d'aveuglement et de folie dans celle qui aurait accepté une mission si pleine de périls.

Recourir au bras d'une jeune fille étrangère à l'art de la guerre; l'opposer aux capitaines les plus expérimentés de l'Angleterre, depuis longtemps victorieux et exaltés par leurs succès; prétendre par la bizarrerie et la nouveauté d'un tel choix ranimer le courage d'une armée affaiblie par ses pertes et démoralisée par ses malheurs; opérer la réunion de chefs divisés par des vues et des intérêts les plus contraires, c'eût été une extravagance si révoltante, qu'on ne peut imaginer des cerveaux assez dérangées pour avoir pu la concevoir. De plus, après avoir admis toutes ces chances défavorables, pour ne pas dire impossibles, il fallait encore supposer qu'à l'époque précise de l'imminence du danger, on trouverait une jeune fille animée d'un enthousiasme tel qu'on pouvait le désirer, tel enfin que celui de Jeanne Darc. M. Caze s'est efforcé de diminuer l'absurdité de toutes ces suppositions en lui attribuant un génie si extraordinaire que jamais il n'en exista un autre exemple dans le monde.

C'est cet enthousiasme avoué par tous les historiens qui fit éclater l'impatience de l'héroïne arrêtée dans ses projets par l'opposition de Beaudricourt et la fit s'écrier: « *Cependant il faut que j'aille au secours du Dauphin et » j'irai dussent mes jambes être usées jusqu'aux genoux !* » Une détermination si prononcée la justifiera toujours aux yeux des écrivains qui voudraient l'accuser de jouer un rôle aussi peu digne de sa franchise que contraire à son caractère. M. Caze qui a reconnu la candeur des déclarations de notre héroïne sur ses révélations et apparitions,

les explique par des visites qu'elle recevait des dames dont nous avons déjà parlé et qu'il suppose chargées de représenter (*les voix*) les saintes qui lui apparaissaient. Dans ce drame inimaginable, pour ne pas dire absurde au dernier degré, elles se présentaient, selon cet écrivain, souvent à l'improviste, costumées comme la jeune villageoise déclara avoir vu sainte Catherine et sainte Marguerite, et lui donnaient de la part de Dieu les ordres qu'on voulait qu'elle exécutât.

Ces dames devaient naturellement se trouver dans les grandes familles attachées à la légitimité et au salut de la France; dans celle de Novelempont, dans celle d'Ourches, dont le chef parut au procès de réhabilitation, dans celle de Polengy, dont le chef avait soutenu Jeanne dans son entreprise et l'avait accompagnée dans son périlleux voyage à Chinon; peut-être dans celle qui à cette époque occupait le château de Bourlemont.

C'était, dit M. Caze, un prêtre qu'on a nommé Henry de Gondricourt (1) qui fut l'agent principal de cette patriotique intrigue. Ce fut lui qui ayant gagné la confiance de la jeune fille dans le tribunal de la pénitence, lui avait révélé sa royale origine et excitait au plus haut degré son zèle religieux et son patriotisme. Ce fut lui enfin qui, soigneusement caché dans l'ombre où les historiens ne l'ont jamais aperçu, conduisit cette en-

(1) Il existe dans le pays de Jeanne une famille distinguée sous le nom de Gondrecourt; le personnage indiqué lui appartenait-il? Nous l'ignorons.

treprise. L'honneur de l'avoir découverte en reviendrait entièrement à M. Caze, mais il n'en a jamais donné une preuve tant soit peu vraisemblable. Il faut convenir que le rôle de l'historien serait assez commode s'il pouvait le remplir à de telles conditions. Si, toutes les fois qu'un fait a besoin d'appui, il pouvait à volonté imaginer des moyens de l'établir, faire naître des incidents, créer les agents nécessaires : nous demanderons alors en quoi l'histoire différera du roman. Trop ingénieux écrivain, si vous voulez nous faire adopter vos explications, indiquez-nous au moins les preuves que jusqu'alors vous avez sans doute conservées par devers vous.

Les hommes qui ne croient qu'aux preuves fournies par l'histoire, se demandent comment une intrigue si compliquée, si longue, a pu s'organiser, se poursuivre, être conduite à une heureuse fin, sans que le public, qui se compose ici de la famille de Jeanne, et de ceux de ses compatriotes qui ont déposé devant la commission d'enquête à Vaucouleurs, en ait eu connaissance. Comment Isabelle Romée, si attentive à la conduite de sa fille, n'eut-t-elle jamais la moindre notion des belles dames inspiratrices, ni des relations nécessairement fréquentes de Henry de Gondricourt ? Comment enfin Jeanne, instruite de son illustre origine, a-t-elle pu si longtemps se réduire à la condition de garder les troupeaux de Jacques Darc, qu'elle n'eût pu reconnaître pour son père ? Comment se fait-il que dans ses relations avec

les filles qui, comme elle, faisaient paître les troupeaux, et parmi lesquelles il y en avait une qui avait toute sa confiance, elle n'eût jamais laissé soupçonner un secret qu'elle a conservé jusqu'au jour de son martyre? Au moyen de vos bienveillantes hypothèses, vous mettez Jeanne à l'abri de l'accusation d'avoir joué un rôle de comédienne. Ses visions avaient pour elle, dites-vous, la réalité qu'elle leur attribuait, mais comment pouvait-elle s'annoncer comme envoyée de Dieu quand elle savait n'être que l'envoyée du prêtre de Gondricourt, et comment accorder l'admirable candeur, la piété sincère reconnue par ses compatriotes, par ses compagnons, par ses ennemis eux-mêmes, avec le mensonge d'une intrigue dont il était impossible qu'elle n'eût pas eu quelque connaissance? Sa vertu était le garant de sa véracité dans ses déclarations sur ses visions et apparitions, et le public lui-même en constatait la réalité puisqu'il les croyait véritables, les connaissant depuis longtemps. C'était, en effet, sur la conviction de cette réalité qu'était fondée la vénération qu'il avait pour Jeanne, et ce fut la source première de l'heureuse influence qu'elle exerça sur l'esprit public. Dès sa première jeunesse, depuis sa 13e année environ, elle n'avait cessé d'annoncer ce qui lui arrivait; souvent et sans jamais s'être contredite, elle disait hautement qu'elle avait reçu ordre de son Seigneur (c'est ainsi qu'elle nommait Dieu) de se rendre vers le Dauphin, légitime héritier du royaume de France, dont elle devait relever le

trône. Ce ne fut donc pas à l'occasion du siége d'Orléans et du misérable état de l'armée qu'elle se fit connaître, et qu'elle annonça que Dieu voulait le salut de la patrie, et que c'était par son bras qu'il devait l'opérer.

N'est-ce pas, en effet, un argument bien remarquable et bien propre à établir irrévocablement la réalité de sa conviction, relativement à ses visions, que la constance avec laquelle elle les a soutenues et défendues contre les objections et les questions artificieuses de ses juges? L'un d'eux ayant cherché à lui prouver que ces visions étaient impossibles et qu'elles ne pouvaient être que des illusions des sens : « *Qu'elles soient réelles ou seulement apparentes, elles sont réelles pour moi, puisqu'elles ont frappé mes sens* » lui répondit-elle (1). Elle croyait donc à la réalité de ses sensations. Ne pourrions-nous pas dire qu'elle les regardait comme les signes de la volonté de Dieu? D'après le but que nous nous proposons, on conçoit qu'il ne peut entrer dans notre plan de rapporter toutes les réponses qui lui furent inspirées par sa piété, son enthousiasme et son dévouement aux intérêts du Roi, qui, pour elle, étaient ceux de la France même. Les lecteurs qui voudront apprécier toutes les réponses d'une jeune paysanne ignorante, luttant contre des théologiens argutieux, les trouveront consignées dans les procès tant de fois cités et

(1) P. C. Interrogatoire du 22 février 1430.

dans l'histoire de l'héroïne, par M. Le Brun des Charmettes, qui les a soigneusement extraites de ces pièces originales et disposées avec un ordre qui en rend la lecture aussi utile que commode. Nous bornant à celles de ses réponses dans lesquelles ses nobles sentiments et la conviction intime de la réalité de ses communications célestes se montreront avec plus d'éclat, nous ferons observer qu'il y eut des questions auxquelles elle refusa de répondre, parce qu'elles étaient les mêmes que celles qui lui avaient été adressées par les théologiens du parti français chargés, par le Dauphin, de l'examiner avant de l'admettre dans son conseil. Elle croyait, dans son innocente simplicité, que ces examens, faits dans des vues si différentes, devaient, par leur réunion, concourir à sa justification et faire éclater la vérité aux yeux de ses juges, comme elle brillait dans son âme. Aux uns comme aux autres, elle déclara sans hésitation, sans variation, que sa mission venait de Dieu, puisqu'elle lui avait été donnée par des êtres célestes, dont les conseils n'avaient jamais eu d'autre but que la vertu, et le salut de la France. Les êtres célestes auxquels elle rapporte ces inspirations, sont toujours sainte Marguerite et sainte Catherine : leur apparition lui est soudainement annoncée par une vive lumière. Elle aime à recevoir leurs conseils et regrette leur absence quand elles la quittent. On lui demande comment elle a pu les reconnaître : elle répond que c'est à la douceur de leur voix, à la beauté de leurs discours et à la sainteté de

leurs conseils. Elle voyait leurs figures, elle respirait l'odeur suave qui s'exhalait de leurs personnes et croyait même les avoir touchées.

Lorsque l'un des interrogateurs lui demanda comment elles étaient vêtues, elle se renferma dans de courtes réponses; mais elle déclara qu'elles l'étaient richement et qu'elles étaient couronnées. Parlaient-elles anglais, lui dit-on, ou bien français (1)? *Pourquoi parleraient-elles anglais,* répondit-elle, *puisqu'elles ne sont pas de ce parti?* Mais comment pourraient-elles parler, si elles n'ont pas de membres et sans doute pas de langue? *On ne sait,* dit-elle; *mais il faut que ce soit par la volonté de Dieu.* Que vous conseillaient-elles (ces saintes) relativement au procès? *De répondre sans crainte.* Haïssaient-elles les Anglais? *Elles désiraient qu'ils retournassent dans leur pays.* Relativement à l'apparition de saint Michel, ses réponses portent le même caractère de candeur et de vérité. L'un des juges lui ayant demandé, évidemment dans le but de s'assurer de la pureté de ses sentiments, si cet archange était vêtu ou s'il apparaissait nu, elle répondit : « *Croyez-vous que Dieu n'ait pas le moyen de le vêtir?* » Et malgré le danger de sa position, son isolement devant un tribunal où elle comptait presque autant d'ennemis que de juges, soutenue par sa conviction profonde sur la réalité de ses inspirations, elle adressa à Cauchon, qui la pressait de questions,

(1) P. C., tom. I, pag. 80 et suivantes.

cette courageuse admonition : « *Oui, je suis envoyée de Dieu. Vous dites que vous êtes mon juge : prenez garde à ce que vous ferez ; car vous vous mettez en grand danger.* » Après des réponses, où une si noble candeur ne peut être inspirée que par le sentiment de la vérité, pourrait-on partager encore l'opinion des hommes légers qui ont essayé d'établir un système où elle jouerait le rôle intéressé d'une ignoble comédienne ? Convenons, toutefois, qu'il a bien peu de partisans depuis que l'histoire, rappelée à sa véritable marche, a publié les titres authentiques qui confirment notre jugement. Jeanne croyait à la réalité de ces visions, parce qu'elle les avait fréquemment éprouvées ; qu'elles n'avaient développé dans son âme que de nobles et pieux sentiments. Elle confondait, direz-vous, des modifications sensoriales avec des sensations de cause externe. Admettons-le, mais n'accusons pas sa véracité. Et nous, qui pénétrons si difficilement les mystères de la nature que Dieu a livrés à nos investigations, prétendons-nous pénétrer ceux qu'il lui a plu de nous cacher, comme pour nous faire une leçon de réserve et de sagesse.

CHAPITRE VII.

JEANNE DARC A-T-ELLE ÉTÉ APPELÉE PAR CHARLES VII?

Jeanne Darc a-t-elle été appelée par le Dauphin, ou s'est-elle déterminée d'elle-même à s'engager dans un voyage long et périlleux, et à se dévouer à une entreprise que d'abord elle regarda comme au-dessus de ses forces? Telle est la question que nous devons examiner, pour répondre aux écrivains qui ont prétendu que le Conseil du roi avait engagé ce prince à mander, des environs de Vaucouleurs près de lui, une jeune fille qui jouissait d'une grande réputation de sainteté; qui se croyait inspirée et s'annonçait comme appelée par le ciel à sauver la France et à soutenir le trône dont la ruine était imminente. Afin de déterminer le roi à profiter d'une exaltation qu'ils croyaient propre à réchauffer le courage de l'armée, ses conseillers ajoutaient qu'un bruit populaire très-répandu avait annoncé que la France, perdue par une femme coupable, devait être sauvée par le bras d'une vierge (1). Ces mêmes écrivains assuraient, qu'après une information préalable, Jeanne

(1) Histoire de Jeanne Darc, par Le Brun des Charmettes.

aurait été mandée à la cour. On citait, à l'appui de ce récit, une assertion de Laverdy, qui affirme que l'un des gentilshommes qui avait accompagné Jeanne dans son voyage à Chinon, avait reçu une lettre, dont cet écrivain n'a pas fait connaître le contenu. Les recherches soigneuses de M. Le Brun des Charmettes, dont le zèle et l'exactitude sont si connus, ne nous ayant procuré aucun renseignement à cet égard, doivent nous mettre en garde contre l'assertion de Laverdy. Toutefois, nous examinerons les preuves sur lesquelles il s'appuie, et nous demanderons comment il est possible qu'un personnage chargé d'une mission royale, et qu'il a désigné sous le nom de Collet de Vienne, ait pu paraître dans un pays peu fréquenté par les étrangers de marque, sans avoir été observé par les habitants du pays, alors très-préoccupés des relations du dehors et des intérêts politiques de la France ? Cependant, des 34 témoins entendus à Vaucouleurs, aucun n'a parlé de cet envoyé, aucun n'a donné le moindre indice de son apparition dans le pays.

La réception de la jeune inspirée par le capitaine de Beaudricourt, dépositaire de l'autorité royale dans ce château, et qui, par là même devait, avant tout autre, être instruit de la volonté du Roi, est encore bien moins favorable à l'assertion dont nous venons de parler. Cet officier repoussa brusquement la première demande qui lui fut faite de favoriser le voyage de Jeanne vers le prince. En la renvoyant, il donna même à Laxart qui la

lui présentait, le conseil de la reconduire à ses parents après l'avoir *souffletée*. Un tel accueil était bien peu propre à encourager la jeune inspirée. Cependant, soutenue par son saint enthousiasme, elle revint à la charge, réitéra sa demande au commandant, lui parla, au nom du ciel, de la mission qu'elle avait reçue, et n'obtint qu'un nouveau refus. Il voyait sans doute, ainsi que Jean Fourier, curé de Vaucouleurs, des indices de sorcellerie dans l'exaltation de Jeanne, et dans la promesse qu'elle faisait de relever le trône et de sauver la France. « *Si tu es bonne,* lui dit le prêtre, avec lequel Beaudricourt l'examinait, *approche-toi de nous ; mais si tu es mauvaise, éloigne-toi.* » A ces paroles, et à la vue de l'étole dont Jean Fourier s'était décoré, elle s'approcha en marchant sur ses genoux. Comment se fait-il donc que Beaudricourt, instruit de la volonté du Roi, ait repoussé Jeanne avec une obstination qui pouvait, en contrariant les plans des ministres, faire manquer un secours reconnu nécessaire et demandé par un envoyé destiné à l'accélérer (1) ?

Ces refus réitérés ne purent déterminer Jeanne Darc à renoncer à la résolution de remplir sa mission ; elle se serait crue rebelle à Dieu, si elle ne se fût rendue près du Dauphin dans le temps prescrit. Elle ne cessa

(1) Dépositions de Novelempont et de Henry Charon, de Vaucouleurs. P. R,, tom. II, pages 432 et 443. Déposition de J. de Polengy. P. R., tom. II, pag. 454 à 458.

donc d'insister; et, secondée par la voix du peuple qui partageait son enthousiasme, elle triompha de l'obstination d'un chef qui toutefois ne céda qu'à regret. La désapprobation de ce commandant, fidèle à son prince, est prouvée par des témoignages authentiques, et elle le serait même suffisamment par la parcimonie avec laquelle il la traita, en ne lui donnant qu'une épée, tandis que les habitants de Vaucouleurs s'empressaient de fournir le reste de l'équipage. Le cheval lui fut acheté par Laxart, son oncle, qui s'était réuni à Jacques Alain, pour en faire les frais en commun. La conduite de Beaudricourt, qui traite avec si peu de faveur, on peut dire de convenance, une personne appelée par le Roi, suffit sans doute pour faire rejeter l'assertion de Laverdy.

Maintenant, si nous nous rappelons les dispositions du Roi et celles de sa cour, relativement à Jeanne, telles que l'histoire les a conservées, elles paraissent bien mal s'accorder avec le plan qu'on suppose avoir été arrêté avant d'appeler l'héroïne. Comment le Conseil, après son arrivée, pouvait-il se montrer si contraire à l'exécution du projet qu'il avait conçu et soigneusement examiné avant de l'exécuter? Si quelques-uns ont trouvé, dans les remises du Roi et dans les lenteurs de ses conseillers, la preuve du regret qu'ils éprouvaient d'avoir appelé une jeune enthousiaste, dont la présence pouvait être une source d'embarras et de défaveur aux yeux du public éclairé, nous n'y voyons, nous, qu'un témoignage de l'irrésolution d'un prince que l'histoire

elle-même a constatée, et de celle d'un Conseil dominé par le préjugé populaire de la sorcellerie. L'on dut sans doute se préoccuper de la crainte du ridicule que pouvait répandre sur l'honneur français l'admission d'une jeune paysanne dans le Conseil du Roi, et le titre de *chef de guerre,* qui lui fut donné. On dut craindre que ce titre, l'élevant au rang des seigneurs et des gentilshommes qui, depuis si longtemps, épuisaient leurs finances et versaient leur sang pour un prince si peu occupé de leurs intérêts communs, ne les blessât. Ces objections sont justes ; mais rien de tout cela ne prouve que Jeanne Darc ait été appelée à jouer un rôle de comédienne, gagée pour ainsi dire, afin de relever, par la bizarrerie de cette entreprise et la nouveauté d'un tel projet, le courage de l'armée presque anéanti par ses revers.

Les doutes qu'on pouvait concevoir, même en considérant la sainteté de sa vie et la pureté de ses intentions, sur les moyens d'exécuter ce qu'elle promettait, devaient prescrire beaucoup de circonspection dans la confiance qu'on pouvait lui accorder; mais cela ne prouve aucunement qu'elle n'ait agi qu'en vertu d'ordres qui lui étaient donnés. Dans la conduite de Jeanne, au contraire, nous trouvons les preuves d'un dévouement spontané et volontaire autant qu'héroïque. Dès l'âge de 13 ans environ, elle avait déclaré que, dans les apparitions de ses saintes protectrices (*ses voix*), elle ne recevait pas seulement des avis de sagesse et de piété ; mais qu'il lui avait été sou-

vent conseillé de se vouer au salut de la France (1), et que ces conseils répétés devinrent bientôt des ordres qu'elle dut recevoir comme venant de Dieu et auxquels elle ne pouvait désobéir sans crime. Sa résistance était fondée sur sa modestie, le sentiment de sa faiblesse et l'ignorance d'un art dans lequel il fallait exceller pour triompher d'ennemis depuis si longtemps victorieux. Mais *ses voix* ne cessaient de l'encourager et de lui promettre des succès assurés (2). Dans l'apparition de l'archange saint Michel, les ordres furent encore plus formels. Elle était destinée à sauver la France ; elle devait d'abord délivrer Orléans et conduire ensuite le Dauphin à Reims pour y recevoir l'onction royale. Elle avait déclaré que les retards apportés à son départ par les résistances de Beaudricourt, jetaient le désespoir dans son âme. « *Il faut pourtant que je me rende près du Dauphin,* disait-elle, *dussent mes jambes en être usées jusqu'aux genoux, puisque mon Seigneur* (Dieu) *l'ordonne* (3) ».

Les objections qu'on lui faisait sur les chances d'une pareille entreprise étaient fondées sur la distance des lieux, le mauvais état des chemins, les rigueurs de la saison et surtout sur la présence des ennemis anglais ou bourguignons dont les troupes occupant les villes bat-

(1) P. C. Interrogatoire du 22 février, pages 52 et 53.

(2) P. C. Interrogatoire du 22 février 1430, tom. I, pag. 52 et 53.

(3) Déposition de Laxart. P. R., tom. II, pag. 44 et 45. — Interrogatoire du 22 février. P. C., tom. I, pag. 50 et 57.

taient incessamment les campagnes. Aucun de ces obstacles ne put attiédir son zèle et modifier sa résolution. Ses compagnons de voyage peu rassurés d'abord sur le succès de leur entreprise, mais bientôt dominés par son enthousiasme, furent presque involontairement entraînés jusqu'à Chinon. Les preuves d'une détermination indépendante de toute excitation extérieure éclatent partout dans ses réponses; l'un de ses juges lui ayant objecté que son concours était inutile, si Dieu voulait sauver la France, elle répondit, en rappelant ses inspirations réitérées, par le proverbe si connu : *Aide-toi, Dieu t'aidera.*

Nous conclurons de ce qui précède que, dans la question que nous venons d'examiner, on peut choisir celle des deux opinions qui paraît la mieux fondée, sans que cela puisse le moins du monde porter atteinte à l'illustration de l'héroïne ; sans que cela puisse en rien diminuer l'éclat de ses vertus et le merveilleux de ses succès. Que Charles VII, réduit à ses derniers moyens et voyant le noble sceptre de France s'échapper de sa main au profit d'un étranger, ait cherché à profiter et à tirer parti du saint enthousiasme de la jeune fille de Dom-Remi pour relever, par l'influence des opinions religieuses, le courage d'une armée abattue à la suite de longs malheurs ; ou que cette jeune fille, entraînée par la force de son saint et glorieux patriotisme, se soit déterminée à remplir, pour le salut de la France et l'honneur de son Roi, la mission à laquelle elle se croyait appelée par le ciel, sa détermination ne sera pas moins héroïque, son dé-

vouement et son courage moins dignes d'admiration ; car les obstacles qu'elle a dû vaincre pour atteindre son but n'auront pas été moins grands, et les périls qu'elle a dû braver après les avoir connus, n'en auront été ni moins nombreux ni moins redoutables.

CHAPITRE VIII.

DE L'INFLUENCE DE JEANNE DARC SUR LES SUCCÈS DES ARMÉES DE CHARLES VII.

Quelques écrivains du parti anglais, forcés d'avouer les succès brillants et rapides de l'armée française, depuis le moment où Jeanne Darc se montra au milieu de ses phalanges, honteux de les attribuer à une femme et à une jeune paysanne, ont cherché à en diminuer l'éclat en les rapportant à un concours de circonstances amenées par le temps, et à l'action de causes naturelles qu'ils ont tâché d'indiquer. Ils ont parlé de l'indignation générale contre la domination anglaise, du réveil de l'honneur français dans le cœur de l'indolent Charles, et du retour de l'harmonie entre les grands du royaume. Nous ne nous refuserons pas, sans doute, à reconnaître l'influence que ces circonstances ont pu exercer sur les grands événements qui ont relevé le trône et rendu au peuple français l'honneur avec l'indépendance. Mais pour apprécier avec équité ce qui appartient à Jeanne dans ces événements, nous dirons d'abord que ces causes existaient avant son apparition, que Charles avait été fréquemment rappelé à ses devoirs par ses vassaux, par la reine,

par une femme à laquelle on a attribué beaucoup de puissance sur son cœur. Nous ferons observer que ses nobles compagnons d'armes n'avaient jamais désespéré du salut de la France, en se rassemblant pour défendre Orléans, et que cependant aucun de ces efforts n'avait pu ramener la victoire sous nos drapeaux. On se trouvait dans l'une de ces phases honteuses où les peuples, démoralisés par l'anarchie, oubliant leurs devoirs de citoyens, croient pouvoir se dégager des serments de fidélité prêtés par leurs pères. Personne n'ignore, et nous n'en avons eu que trop d'exemples parmi nous, qu'un grand nombre de Français luttaient à peine contre leur incertitude sur le parti auquel ils devaient s'attacher, quand ils voyaient de nombreuses défections, et le plus grand des vassaux de la couronne s'allier contre le prince aux ennemis du nom français. L'irrésolution des gens intéressés ou timides était favorisée par l'exemple funeste de la capitale qui, dévouée aux intérêts de l'étranger, venait de poser la couronne de France sur le front d'un enfant de l'Angleterre. Elle l'était encore par les divisions qui régnaient entre les plus grands seigneurs, par la défection de plusieurs d'entre eux et surtout par les langueurs léthargiques du Dauphin. Accablé par ses malheurs, maudit par sa mère, déconsidéré par son insouciance, il s'était réduit à une vie errante au bord de la Loire, qui lui faisait donner ironiquement par ses ennemis le nom de *petit roi de Bourges*.

La jeune fille de Dom-Remy est à peine arrivée à

Chinon que l'esprit français se réveille, que la funeste croyance à la sorcellerie, qui dominait à la Cour comme chez le peuple, affaiblie par l'ascendant des vertus de l'héroïne, l'éclat de sa piété et son saint enthousiasme, se dissipa comme un nuage devant le soleil. L'examen auquel elle fut soumise par une réunion de théologiens, rehaussant encore sa renommée, consacra pour ainsi dire sa mission. La pureté de sa foi se montra dans tout son éclat. Le prince, arrêté par la crainte du ridicule, et par les scrupules du clergé ou l'orgueil des grands, reconnut enfin la nécessité de profiter d'un secours offert par la Providence et commandé par le danger de la position. C'est au milieu de ces heureux changements que l'héroïne fut amenée devant le Roi qu'elle reconnut au milieu de ses courtisans, et qu'elle distingua du duc d'Alençon qu'on lui avait substitué. Les partisans du merveilleux, qui domine si souvent dans l'histoire de Jeanne Darc, ont célébré ce fait que les opposants ont expliqué naturellement; nous leur abandonnons la discussion d'une anecdote qui n'est d'aucune importance dans la question que nous examinons et dont la solution n'y peut même répandre aucune lumière. Qu'elle ait reconnu le Roi comme on l'a dit, en vertu de sa faculté de prévision, ou que ce soit par des moyens naturels, il est certain qu'on ne peut l'accuser de charlatanisme, puisqu'elle n'avait pas cherché ce moyen de frapper l'attention de la Cour et du public.

Après l'admission de Jeanne dans le Conseil du Roi,

et dès qu'elle eut reçu le titre de *chef de guerre*, il est certain que tout changea immédiatement de face : l'espérance se réveilla dans tous les cœurs, les chefs qui s'étaient éloignés rappelèrent leurs soldats. Ces nouvelles, transmises à Orléans, ranimèrent le courage des braves qui défendaient ce dernier boulevard de la monarchie légitime. A l'arrivée de la jeune guerrière avec le convoi de ravitaillement, l'exaltation du peuple s'éleva à un tel degré, que personne ne douta du succès des efforts qu'on se proposait de faire pour dégager la ville et détruire les ouvrages d'attaque dont elle était entourée. A l'instant même on voulait livrer bataille, mais l'héroïne, consultant la prudence, calma cette impatience immodérée, afin d'obtenir plus d'avantage sur des ennemis pleins de confiance dans leurs succès habituels et protégés par des ouvrages formidables. A l'attaque de ces forts, qu'on nommait bastilles, Jeanne fut sans doute secondée par les chefs de l'armée royale, mais il est certain que sa valeur universellement admirée par ses compagnons d'armes, eut la plus heureuse influence sur les soldats et sur les chefs. Tous ont déclaré que sa présence communiquait à toute l'armée l'enthousiasme et l'ardeur dont elle était elle-même enflammée. Elle excitait le courage des combattants avant l'attaque, les ramenait au combat quand ils étaient repoussés et ne cessait de les animer par son exemple. On sait qu'avant la prise de la bastille des Tourelles, elle reçut une blessure grave causée par un trait

(vireton), qui lui traversa l'épaule à la naissance du col et que forcée par la douleur et l'effusion du sang de se retirer, elle l'arracha elle-même. Dès qu'elle eut repris ses sens, s'adressant aux guerriers qui l'environnaient de leurs soins et voulaient la consoler sur la perte de son sang, elle répondit, à ce qu'on assure, *ce n'est pas du sang qui coule, c'est de la gloire*. Il est certain que, peu après, ressaisissant sa bannière elle rendit l'énergie aux soldats consternés et la confiance aux chefs décidés à remettre l'attaque au lendemain, en leur disant : « *En mon Dieu n'ayez doute : vous entrerez bref dans la bastille. Quand vous verrez flotter ma bannière reprenez vos armes et elle sera vôtre* ».

En suivant toutes les opérations et reprenant l'histoire des combats livrés pour opérer la levée du siége d'Orléans, d'après M. Le Brun des Charmettes et l'histoire de ce siége par M. Jollois, le lecteur est partout témoin de l'incroyable intrépidité de Jeanne Darc et de

(1) On pourrait placer ici la déposition du comte de Dunois, qui fut le compagnon d'armes de Jeanne pendant toute sa carrière héroïque. Mais comme cette déposition est une histoire abrégée de cette partie de la vie de l'héroïne et qu'elle suspendrait trop longtemps la discussion des faits dont ce chapitre doit se composer, nous la renverrons à la fin de l'ouvrage à la suite du procès de condamnation, inséré dans le 3e vol. des pièces originales, publiées par M. Quicherat. Histoire de Jeanne Darc, tome II, page 99, déposition de Louis de Combes, P. R., tome II, siége d'Orléans.

la puissante influence qu'elle exerçait sur les soldats. C'était le sujet de l'admiration de ses compagnons d'armes et de l'étonnement des théologiens et des moines chargés de la juger. L'un d'entre eux lui ayant reproché d'avoir combattu les soldats anglais par le pouvoir de la magie, l'héroïne répondit : « *Je disais seulement aux gens du roi, entrez hardiment parmi les Anglais* et *j'y entrais moi-même à leur tête* ». C'était là le charme qu'elle exerçait sur les guerriers français. Mais l'effet qu'elle produisait sur les Anglais était bien différent, on eût dit qu'il opérait une espèce de fascination, de sorcellerie, de magie : fascination des héros, objet perpétuel de l'admiration des hommes. Et comment serait-il possible de douter de la puissante influence de l'exemple de Jeanne Darc, quand l'histoire des deux procès en a conservé les preuves les plus irrécusables, dans les témoignages judiciaires de Dunois, de d'Alançon, de Gaucourt et de tant d'autres qui les ont inscrits dans nos annales avec la candeur et la franchise qui distinguent les plus nobles guerriers. Ils nous ont en effet raconté comment au seul aspect de la bannière de l'héroïne, ces soldats, qui avant son arrivée bravaient les nôtres et les poursuivaient par les plus brutales et les plus insolentes injures, frappés d'une terreur subite ne voyaient de refuge que dans une fuite honteuse et précipitée.

Embarrassé sur le choix des exploits de l'héroïne, je n'en citerai plus qu'un seul, parmi ceux où l'influence de sa généreuse ardeur se montre avec le plus d'éclat. Il

eut lieu à Jargau, lorsque l'armée victorieuse du roi, marchant vers Reims, voulut chasser l'ennemi des places d'où il pouvait arrêter ses convois. Le récit n'en peut être suspect, il est du duc d'Alançon, alors dévoué au roi et chargé de la direction du siége de cette place. L'acharnement était égal de part et d'autres, dit le prince ; Jeanne Darc était sur une échelle, tenant à la main sa bannière, lorsqu'une pierre très-grosse la frappa ; quoique le coup ait été amorti par son casque, elle fut renversée. Mais s'étant bientôt relevée, elle dit aux gens d'armes effrayés de sa chute. « *Amis, amis, sus, notre sir* (Dieu) *a condamné les Anglais, dans l'instant ils seront à nous, ayons bon courage* » (1). La ville en effet fut immédiatement prise. Je n'ajouterai aucune réflexion à des arguments si favorables à l'influence de l'héroïne sur les succès de l'armée française, ils sont incontestables. Mais pour décrire les résultats merveilleux qui en furent la suite, je laisserai parler un historien dont la plume élégante est bien plus digne que la mienne de célébrer des exploits si remarquables.

C'est à la suite du siége de Jargau, qu'il dit « l'effet » de cette campagne de huit jours fut prodigieux ; la » gloire de Jeanne fut élevée au-dessus de toutes les

(1) P. R., déposition du comte d'Alançon, tome III, page 97, ipsa Johanna prostrata fuit ad terram, cum surrexisset dixit armatis amys, amys, etc.

» gloires ; un grand nombre de gens de guerre et de » chevaliers abondonnèrent leurs armes, leurs blasons » pour se faire des étendards pareils à celui de la Pu- » celle, le peuple mit son portrait dans les églises, une » foule de gens portaient au cou en guise d'amulettes, » des médailles à son effigie » (1). Ce fait attesté par l'histoire a été confirmé par M. Rolin, associé de l'Académie de Nancy, qui a découvert une de ces médailles en plomb dont l'emploi et le caractère ne peuvent être méconnus, puisqu'elle a une ouverture destinée à recevoir un cordon pour la suspendre, et qu'elle porte, au revers, l'épée couronnée, flanquée de deux fleurs de lys, blason des Dulys. Malheureusement l'effigie altérée ne nous a pas conservé les traits de l'illustre guerrière qu'elle représente.

(1) Histoire de France, par M. Henri Martin, tome 7, page 114.

CHAPITRE VIII.

SUR LES INSPIRATIONS ET PRÉVISIONS DE JEANNE DARC.

A mesure que nous avançons dans l'examen de l'histoire de l'héroïne, la critique devient plus épineuse et la discussion plus difficile. Bien qu'un grand nombre des faits qui la composent paraissent plus ou moins extraordinaires, pour ne pas dire merveilleux, ceux que nous avons examinés jusqu'alors, appartenant à l'ordre naturel, sont susceptibles de l'application des régles de la critique historique. Quoiqu'il soit singulier, peu commun, on peut même dire prodigieux, qu'une jeune villageoise, dont l'éducation n'était pas au-dessus de celle de ses compagnes, ait osé concevoir le projet de sauver la France d'un joug odieux, de délivrer une ville assiégée par une armée victorieuse dirigée par des chefs très-expérimentés et animée par leurs succès; qu'elle ait encore promis de conduire son roi au lieu où il devait recevoir l'onction sainte en lui faisant traverser des provinces dont les villes principales étaient occupées par l'ennemi; que sous l'influence de son enthousiasme, elle soit parvenue à exécuter en tous points ce qu'elle

avait promis, bien que tous ces résultats soient en dehors du cours des événements ordinaires, on pouvait peut-être au moyen de quelques suppositions s'en rendre raison avec plus ou moins de vraisemblance. Mais dès qu'il s'agit de faits de l'ordre surnaturel, d'inspirations, de prévisions, de prédictions, où trouverons-nous les régles de direction dans l'examen et la discussion des questions de ce genre? Si Dieu, comme il est dit dans nos Saintes Écritures, a accordé le don de prévision à quelques personnes distinguées par une éminente sainteté, il l'a généralement refusé aux autres. Nous pouvons donc prétendre expliquer par les moyens naturels cette faculté de l'illustre fille de Dom-Remi. Mais notre but est seulement de nous assurer ici, par des recherches soigneuses, si les faits relatifs à ses visions et prévisions rapportées dans son histoire, sont revêtus des caractéres que nous avons indiqués et qu'on doit légitimement exiger pour leur admission.

Comment, nous diront les sceptiques, pouvez-vous admettre des faits qui par leur nature sont impossibles? Je répondrai d'abord, que je ne reconnais impossibles que ceux qui sont contradictoires, comme être et n'être pas, etc.; mais que quand il s'agit de faits historiques, je ne les repousse que lorsqu'ils ne réunissent pas tous les caractères exigés par la critique, car un fait qui les réunit ne peut être absurde. Je donnerai donc humblement mon assentiment à ceux qui auront été régulièrement constatés; et je regarderai comme tels ceux qui auront été

appuyés par des témoignages juridiques, revêtus de toutes les qualités exigées par les formes légales : tels sont la plupart des faits qui composent l'histoire de Jeanne Darc. Nous conviendrons sans peine que dans ce nombre il en est qui ont rapport à des événements de l'histoire qui ont pu être prévus, et que parmi les prévisions de l'héroïne il s'en est peut-être trouvé dont la confirmation aurait été le résultat d'un concours fortuit de circonstances ignorées, ou de connaissances antérieurement acquises. Dans ce nombre je citerai l'épisode de l'épée de la chapelle de Fierbois, que les uns ont dit avoir été cachée dans la terre, et que d'autres ont prétendu s'être trouvée à la surface et avoir été connue par l'héroïne. Nous pouvons encore placer sur la même ligne la désignation exacte du Dauphin qu'on avait voulu lui cacher au milieu de ses courtisans, et sur les traits duquel elle pouvait avoir eu des renseignements par beaucoup de moyens naturels. Nous abandonnons volontiers ces faits à la discussion d'une critique impartiale, parce que, dans des questions aussi graves, nous ne voulons admettre que des preuves irrécusables. C'est d'après ces principes que nous rapporterons et que nous examinerons ce qui est relatif aux secours introduits dans Orléans. Environnés de tous côtés par l'armée anglaise dont les ouvrages fortifiés en défendaient les approches, les habitants et la garnison de la ville étaient à la veille de manquer de subsistances. Dans cette fâcheuse situation du dernier boulevard de la

monarchie, on rassembla des vivres et des munitions qu'il s'agissait d'introduire dans la place, malgré l'opposition des assiégeants. Jeanne dut se concerter avec les chefs de l'escorte pour l'exécution de cette opération dangereuse et difficile. Les uns voulaient qu'on s'approchât de la ville par la gauche du fleuve, les autres, pensant qu'il était plus prudent de prendre la rive droite, donnèrent des ordres pour suivre leur plan; mais les obstacles qu'on éprouva forcèrent de se conformer aux dires de la femme inspirée et de suivre la marche qu'elle avait tracée. Un plein succès couronna l'entreprise : comme elle l'avait annoncé, la direction du vent contraire, qui était le principal obstacle, changea au moment même où cela était nécessaire. Ce fut alors que l'héroïne s'adressant au comte de Dunois lui dit : « *En mon Dieu le conseil de notre Seigneur est plus sûr que le vôtre. Vous avez cru me décevoir et vous vous êtes vous mêmes déçus plus que moi.* »

Entre ces derniers événements et ceux que nous avons rapportés plus haut la différence me semble bien grande. Si l'héroïne a pu, par des moyens naturels, suppléer à la prévision intellectuelle, il n'en est pas ici de même : elle voyait pour la première fois la Loire près d'Orléans; la cause principale de la difficulté du débarquement étant la force et la direction du vent, par quel moyen pouvait-elle prévoir qu'il changerait au moment convenable et que l'opération serait suivie du succès

qu'elle avait annoncé (1)? Elle était encore à Chinon et n'avait pas été présentée au Roi, lorsqu'un cavalier passant dévant elle et reniant Dieu, s'écria : C'est donc là la Pucelle? Ah!.... Si.... et autres paroles grossières. « *En nom de Dieu,* dit l'héroïne, *tu renies ton Dieu, et tu es si près de la mort.* » Une heure après en effet, ce malheureux tomba dans la rivière et se noya. Que la terreur causée par la prédiction de Jeanne ait troublé la raison de cet homme comme on l'a supposé, ou que la coïncidence de sa mort soit l'effet d'un concours fortuit, elle l'a annoncée et cette prévision est attestée par des témoignages irrécusables (2).

La première et la plus importante des prévisions de Jeanne est, sans contredit, celle qui est relative à la mission dont elle déclare être chargée par le ciel pour le rétablissement du trône et le salut de la France, la délivrance d'Orléans et le sacre du Roi à Reims. « *Je suis*, dit-elle en abordant ce prince, *envoyée de Dieu pour porter secours à votre Royaume.... J'ai nom Jeanne la Pucelle, et vous mande, par moi, le Roi des Cieux, que vous serez sacré et couronné en la ville de Reims.* » Après quelques questions de la part du Dauphin, dans un élan d'enthousiasme elle répond : « *Je te dis de la part de Messire* (Dieu), *que tu es véritable héritier de France et le fils du Roi* ». Ces prédictions telles que nous les

(1) Déposition du comte de Dunois. P. R. Tome III, p. 8 et suivantes.

(2) Déposition de Jean Pasquerelle. P. R. Tome III, p. 103.

rapportons sont claires, précises, exemptes d'ambiguité et d'interprétations diverses ; elles avaient été énoncées presque dans les mêmes termes avant son départ de Vaucouleurs et répétées à Beaudricourt quand elle sollicitait l'autorisation d'aller vers le Dauphin (1). Elles ont été attestées par Jean de Novelempont dit de Metz, en présence des autres témoins appelés par la commission d'information avant le procès de réhabilitation. Ce gentilhomme, distingué par le rang qu'il tenait dans la société, habitait aux environs de Vaucouleurs ; c'est le même qui accompagna Jeanne dans le voyage à Chinon. Laxart, oncle de Jeanne, demeurant vers Burey-en-Vaux a répété cette même prédiction. Ce fut ce personnage qui la présenta à Beaudricourt, et qui déposa qu'elle avait itérativement demandé à être présentée au Dauphin pour l'accomplissement de la mission qu'elle avait de le conduire à Reims, où il devait être sacré. La déclaration de Catherine, femme de Henry Rotari, qui affirma qu'elle disait que « *La France désolée par une femme devait être sauvée par une vierge,* » n'est ni moins claire ni moins positive que la plupart des prévisions presque incroyables de l'inspirée, et leur réalité est attestée autant que l'histoire qui a constaté les événements par lesquels elles ont été vérifiées.

(1) Jeanne partageait avec la généralité du peuple l'opinion que les rois de France reçoivent leur investiture par la consécration à Reims. C'est pourquoi elle désigna toujours Charles VII sous le nom de Dauphin avant le sacre.

Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit au chapitre premier, sur le plan que nous nous sommes tracé dans cet ouvrage. Considérant que les dépositions juridiques, recueillies selon les formes légales, constituent la base la plus certaine de toutes celles sur lesquelles l'histoire puisse s'appuyer, nous avons déclaré que nous tiendrons pour certains les faits établis par ce moyen. Nous adoptons donc avec une entière confiance le récit des faits relatifs à la levée du siége d'Orléans, les dépositions qui constatent les prévisions de Jeanne sur l'heureuse issue de l'héroïque défense de cette ville et enfin la réalité des promesses faites au Dauphin quand il était à Chinon. Ces promesses avaient été déjà solennellement exprimées devant Beaudricourt et le peuple de Vaucouleurs. Nous livrons ces faits à toutes les sectes philosophiques, aux sceptiques comme à ceux qui croient à l'histoire, aux moralistes et aux politiques; nous appelons la critique sur leur réalité, et nous les invitons à nous expliquer, sans avoir recours au don de prévision qu'on accorde à Jeanne, comment une jeune paysanne de 18 à 19 ans a pu connaître des événements si nombreux, si peu probables, si indépendants les uns des autres qui ont eu lieu, non-seulement de la manière qu'elle avait annoncée, mais même dans l'ordre qui leur avait été assigné par elle. Nous éviterons ici les distinctions subtiles entre les inspirations et les prédictions qui ont été proposées, et sur la théorie desquelles nous nous arrêterons dans l'article où nous essayerons

de les expliquer. Il ne s'agit maintenant que de la vérification des prédictions de l'héroïne et d'abord de celles qui sont relatives au siége d'Orléans.

Jeanne Darc avait constamment déclaré que la délivrance d'Orléans était un des grands objets de sa mission : elle se hâta de la remplir sur ce point dès qu'elle eut reçu les ordres du Roi. L'introduction d'un convoi fut donc le premier des exploits dont elle annonça d'avance le succès, malgré les craintes et les hésitations des chefs de l'armée. La prise de plusieurs des ouvrages établis par les assiégeants, et qu'elle annonça de même au peuple ne tarda pas à confirmer ses prévisions ; mais la plus formidable des bastilles existait encore et menaçait la ville. Elle était défendue par l'élite de l'armée anglaise, commandée par un des chefs les plus expérimentés et des plus braves. A la veille d'une entreprise qui pouvait compromettre le salut d'Orléans et celui de la France entière, les généraux tinrent conseil, et, comparant les forces anglaises à celles dont ils pouvaient disposer, ils résolurent d'attendre les secours promis par le Roi avant d'attaquer la redoutable bastille, qui était établie près du pont des Tourelles. L'héroïne ne partagea pas cet avis, dicté par la prudence, et leur dit : « *Vous avez été en votre conseil, et j'ai été au mien ; mais croyez que le conseil de mon Seigneur* (Dieu) *tiendra et s'accomplira, et que celui des hommes périra.* » Elle résolut donc d'attaquer dès le lendemain. Elle annonça le succès de l'entreprise ; elle prédit qu'elle y serait

blessée, et que ce serait par le pont qu'elle rentrerait dans la ville. En effet, après avoir satisfait à ses devoirs religieux, elle monta à cheval, força, à la tête des Orléanais et des gens du Roi, le comte de Gaucourt à lui livrer la porte dont la garde lui était confiée. Elle disposa les troupes pour l'attaque qui, bientôt, en dépit de l'ordre contraire des chefs, devint générale; les plus vaillants guerriers des deux partis se distinguèrent par des prodiges de valeur. Les Français attaquèrent avec le plus grand courage; cependant les dispositions savantes prises par les ennemis, la vigueur de la défense et la longueur de la lutte ayant épuisé les combattants, elle raffermit leur courage en leur disant que « *chacun devait avoir bonne espérance en Dieu, car l'heure approchait où les Anglais seraient déconfits.* » Malgré la blessure qu'elle reçut, elle renouvela ses exhortations, et, par ses promesses, elle excita un tel enthousiasme que, dans un nouvel assaut, les plus vaillants soldats de l'Angleterre furent chassés du fort, précipités dans le fleuve ou faits prisonniers. Tel fut l'accomplissement merveilleux des promesses et des prévisions dont il est impossible de rejeter la réalité, à moins de se décider à n'admettre aucune vérité historique; car ces faits, accomplis en présence de l'armée française, des braves défenseurs d'Orléans (1), sont attestés par le comte de Dunois, le

(1) Dépositions de Dunois. P. R., tom. II, page 8. *Id.* de Gaucourt, page 16 à 18; de Jean Daulon, page 209 à 220; de Louis de Combes,

fidèle compagnon d'armes de Jeanne, par le comte de Gaucourt, dont elle avait blessé l'honneur, par Jean Daulon, qui lui avait été donné comme mentor, à raison de son grand âge, de sa prudence et de sa vertu attestée, aussi par Jean Paquerelle, son aumônier, et par Louis de Combes, son écuyer, tous gens braves, honorés dans l'armée, dont les témoignages offrent l'accord le plus remarquable. Tous avaient combattu avec l'héroïne, tous avaient été témoins des faits qu'ils ont rapportés et qui ont été confirmés d'ailleurs par les auteurs contemporains des deux partis.

Après la prise de la plus forte des bastilles et la défaite de la meilleure partie de l'armée ennemie, les chefs qui avaient échappé ayant rassemblé ses débris, ils les rangèrent en bataille, sans doute pour juger de la perte qu'ils avaient essuyée; les défenseurs d'Orléans qui les observaient crurent qu'ils se disposaient à une nouvelle attaque. Jeanne en jugea autrement : « *En mon Dieu, ils s'en vont, reprit-elle; laissons-les partir, et allons rendre grâces à Dieu.* »

Après la retraite des Anglais, Jeanne Darc se rendit près du Dauphin, pour lui porter cette heureuse nouvelle et pour le presser de se rendre à Reims, où il devait recevoir l'onction sainte, comme elle le lui avait annoncé. L'irrésolution et la nonchalance formaient le caractère

page 70; de Jean Paquerelle, pages 102 à 108; de Jean Champaux, tom. III, page 29.

principal de ce prince, et ces malheureuses dispositions étaient encore augmentées par le tableau des difficultés et des dangers que les princes et les courtisans lui présentaient. Presque seule de son avis, l'héroïne ne cessait cependant d'insister sur l'exécution de son hardi projet, et elle appuyait ses promesses d'un heureux succès sur l'exactitude et la conformité des événements avec celles qu'elle avait faites avant la levée du siége d'Orléans. On discuta en conseil les avantages et les dangers de l'entreprise; l'opposition fut d'abord puissante; elle s'affaiblit ensuite, les avis se partagèrent, enfin la courageuse insistance de Jeanne et son généreux enthousiasme se communiquant de proche en proche aux membres du conseil et à la cour elle-même, elle triompha de leur pusillanimité et l'expédition fut résolue. Mais, comme il était indispensable de réduire à l'obéissance du Roi les places jusqu'alors occupées par l'ennemi, on dut faire les préparatifs nécessaires pour cette grande entreprise.

Jargau fut une des premières forteresses contre lesquelles l'armée victorieuse déploya sa valeur, parce que, plus directement opposée à sa marche, elle était encore l'une des plus fortes et des mieux défendues. Nos soldats y firent éclater la plus brillante bravoure. Jeanne, qui combattait sous ses murs avec son courage ordinaire, fut renversée dans l'attaque par une masse de pierre qui, sans la résistance de son casque, l'eût infailliblement écrasée. Le duc d'Alençon, qui dirigeait le siége et com-

mandait l'armée hésitant sur l'assaut que l'héroïne voulait donner immédiatement, elle dit à ce Seigneur : « *Gentil Duc, as-tu peur, ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf.* » Elle avait réellement fait cette promesse à Marie d'Armagnac, épouse du prince (1). Le duc, selon la prévision de Jeanne, ne reçut aucune blessure, quoique la défense eût été longue et des plus opiniâtres. C'est lui-même qui a rendu témoignage de l'exactitude de ce fait.

Jargau ayant succombé, les corps anglais des différentes garnisons réunies prirent position sur la direction que suivait l'armée française. Une bataille alors semblait inévitable, les chefs en étaient persuadés, et, connaissant les forces ennemies, ils en redoutaient l'issue. Jeanne annonça qu'elle serait à l'avantage de l'armée et à l'honneur de la France, et elle ajouta que « *l'on aurait grand besoin d'éperons* ». Serait-ce donc pour nous sauver ? lui dit-on. « *Non, mais afin de poursuivre les ennemis,* » qui, en effet, ne tinrent pas et furent poussés jusqu'à Patay, où l'on passa la nuit après avoir fait grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouva Talbot, qui commandait l'armée anglaise. En continuant sa

(1) Déposition du duc d'Alençon. P. R., tome II, page 97. *Ad insultum ipsa Johanna dixit loquenti.* Avant Gentil Duc à l'assaut... « *Nolite dubitare hora est parata quando placet Deo... ulterim eidem loquenti...* Ah ! gentil Duc... *times tu? Non ne scis quando ego promisi uxori tuæ te reducere sanum et incolumen.*

marche vers Reims, nos troupes se trouvérent sous les murs d'Auxerre, ville à laquelle, par ménagement pour le duc de Bourgogne, on accorda une capitulation. Aprés ce léger succés, la rareté des vivres et la faiblesse de l'armée fournirent à ceux des chefs qui avaient désapprouvé le voyage de Reims de nouveaux arguments pour s'arrêter et même pour rétrograder jusqu'à Gien. Le conseil assemblé penchait pour cet avis, quand l'héroïne, frappant à la porte et s'adressant au prince, lui dit : « *Noble Dauphin, ordonnez à vos gens de venir et d'assiéger la ville de Troie, et ne tenez pas plus longtemps conseil, car, en mon Dieu, avant trois jours je vous introduirai dans la ville par amour ou par puissance* (force) » (1). En effet, dès que les préparatifs furent terminés, les bourgeois demandérent à capituler et se soumirent au Roi. Avant qu'on fut arrivé à Châlons, les habitants et l'évêque à leur tête *vinrent au-devant du Roi et lui firent obéissance*. Malgré des succès aussi éclatants et aussi constants, le Roi ne pouvait se délivrer de ses continuelles inquiétudes qui augmentaient encore à l'approche de Reims. Il les fit connaître à l'héroïne, qui lui répondit : « *N'ayez aucun doute, car les bourgeois de Reims viendront au-devant de vous avant que vous approchiez de la ville ;* et elle ajouta : *Soyez sans inquiétude, car si vous voulez agir virilement, vous obtiendrez tout votre royaume.* »

(1) Déposition de Dunois et de Simon Charles. P. R. Tom. II, p. 117. Hist. de Jeanne Darc, Le Brun des Charmettes. Tom. II, p. 301.

Il ne restait qu'un pas à faire pour accomplir le voyage depuis si longtemps annoncé, dont l'heureux résultat avait été itérativement promis et qui cependant avant l'entreprise avait éprouvé tant d'oppositions. Il s'exécuta sans difficultés. Le peuple et les magistrats déclarèrent qu'ils étaient disposés à se soumettre au Roi. Une députation lui présenta les clés de la ville ; il y fut accueilli avec de vives acclamations et il reçut dès le lendemain l'onction sainte selon les mêmes formes et dans la même basilique où tant de rois l'avaient précédé. Jeanne Darc assista à cette grande cérémonie, tenant en main la bannière qui avait si souvent paralysé les bataillons anglais, et qui venait encore d'ouvrir la route de Reims. Ce fut alors que *s'avançant vers le Roi, et s'étant agenouillée pour embrasser ses jambes, elle lui dit : « Gentil Roi, ores est accompli le plaisir de Dieu qui voulait que je levasse le siége d'Orléans et vous amenasse en cette ville pour y recevoir votre saint sacre, en montrant que vous êtes le vrai roi, celui auquel le royaulme de France appartient »* (1).

Ainsi s'accomplirent les promesses faites à Vaucouleurs au commandant et au peuple de cette ville ; promesses répétées à Chinon en présence des grands de la cour et des chefs de l'armée, comme l'avaient été antérieurement celles que l'héroïne avait faites aux citoyens

(1) Histoire de Jeanne Darc, par Le Brun des Charmettes, tome 2, page 318.

d'Orléans et aux défenseurs de ses remparts. En supposant donc avec les sceptiques que plusieurs de ces succès aient été favorisés par un heureux hasard, leur prévision rigoureusement prouvée n'en serait pas moins merveilleuse que l'issue n'en fut profitable. Si l'on applique le calcul des probabilités à l'appréciation de ce jeu du hasard, et qu'on tienne compte de l'indépendance et de la connexion de ces événements, on arrivera, à raison du grand nombre de chances défavorables, à établir l'impossibilité d'événements qui ont été prouvés avec la plus grande exactitude. En effet, si la prévision isolée de chacun des faits dont nous avons parlé est merveilleuse, que doit-on dire de celle qui les comprend dans leur ensemble, surtout si l'on considère l'influence que le défaut d'accomplissement d'un seul d'entre eux pouvait avoir sur le résultat général? C'est ainsi que l'insuccès de l'opération pour le ravitaillement d'Orléans rendait impossible l'attaque de la bastille des Tourelles qui pouvait amener la prise de cette ville et la chute de ce dernier boulevard de la monarchie, s'opposer à la soumission des villes situées sur la route de Reims, et par conséquent au sacre du roi qu'on regardait comme le signe et l'une des causes du salut de la France. Il y avait de même contre la réalisation des prévisions de la jeune inspirée qui étaient liées entre elles et dépendaient les unes des autres une infinité de chances défavorables; toutes cependant ont été confirmées par les événements antérieurs au sacre qu'elle avait annoncé comme le but de sa mission, et qui en fut la confirmation définitive.

La faculté de prévision de l'héroïne ne se manifesta à aucune époque de sa glorieuse carrière d'une manière plus éclatante qu'après le sacre. Elle avait constamment déclaré qu'elle avait mission de délivrer Orléans et de conduire le Dauphin à Reims. Cette grande tâche accomplie, elle annonça que son rôle était terminé. Plusieurs historiens déclarent même qu'à cette époque, la précieuse faculté qui avait présidé à ses triomphes l'avait abandonnée, et que ce fut le sentiment de cette privation qui la détermina à demander au Roi la permission de déposer les armes, de quitter la cour et de retourner aux champs. La mélancolie profonde qui caractérise sa réponse à l'archevêque de Reims suffirait pour montrer qu'elle reconnaissait l'affaiblissement des dernières lueurs de sa faculté de prévision, si l'événement fatal de son martyre ne l'avait trop prouvé d'ailleurs. Ce prélat lui ayant demandé en quel lieu elle pensait mourir, elle répondit : (1) « *Où il plaira à Dieu; car je ne suis sûre ni du temps ni du lieu, pas plus que vous ne l'êtes vous-même, et plût à Dieu, mon Créateur, que je puisse maintenant partir, abandonner les armes et aller servir mon père et ma mère en gardant leurs brebis avec ma sœur et mes frères, qui moult* (2) *se réjouiraient de me voir.* »

(1) La question du prélat se rapporte aux hommages rendus à l'héroïne par le peuple des environs de Reims, et au vœu qu'elle formait de mourir et d'être enterrée dans un pays si dévoué à son Roi.

(2) *Moult* dans l'ancien langage lorrain.

CHAPITRE IX.

SUR LES CAUSES DES SUCCÈS DE JEANNE DARC.

A mesure que nous avançons dans l'examen de l'histoire de cette héroïne, nous rencontrons de plus grandes difficultés. Nous devons le répéter, nous nous sommes efforcé de prouver, selon les règles d'une critique sévère, l'exactitude des faits qui ont fixé notre attention. Ceux qui montrent qu'elle fut douée de ce don de divination accordé à un bien petit nombre de mortels privilégiés, ne sont pas établis avec moins d'exactitude que les traits de l'histoire les mieux avérés. Le scepticisme d'un siècle, que les progrès des sciences naturelles semblent avoir rendu sourd à ce qui est de l'ordre surnaturel, nous a déterminé à insister sur les preuves qui les établissent. Nous avons choisi à dessein ceux qui étaient le plus susceptibles de difficultés et qui ont été contestés avec le plus d'obstination. Nous avons tâché de les débarrasser des objections qui pouvaient avoir quelque poids. De plus grandes difficultés se présentent maintenant ; il ne s'agit plus seulement d'établir les faits fondamentaux de cette histoire, qui, pour être merveilleux, ne sont pas moins

conformes à la vérité, il faut encore remonter à la cause des étonnantes prévisions, des incroyables prédictions dont l'accomplissement est aussi certain que l'existence de Charles VII, sous le règne duquel elles ont eu lieu. Avouées par les historiens distingués des deux partis opposés, certifiées par les témoignages judiciaires des hommes les plus dignes de foi; enfin, constatées par des monuments historiques encore existants, elles se sont conservées dans nos annales avec les faits auxquels elles se rapportent. Les efforts que nous avons faits, pour les mettre à l'abri de toute incertitude, sont peut-être superflus; car elles sont maintenant reconnues par ceux-là même qui, cinquante ans plus tôt, les auraient repoussées par la formule alors usitée : *Ces faits sont faux ; car ils sont impossibles.*

Débarrassé des difficultés relatives à l'exactitude des prévisions de Jeanne Darc, et remontant à leur cause, nous examinerons les opinions des deux partis qui luttaient avec tant d'acharnement. Nous nous livrerons ensuite, à l'aide de la philosophie, à la discussion de questions mille fois débattues, suffisamment éclaircies par les hommes d'un esprit juste et d'un cœur droit ; mais toujours contestées par les orgueilleux, qui croient se parer d'un grand savoir et d'une critique infaillible en résistant au sentiment de la conscience publique. Voulant donc remonter à la source des prévisions de l'inspirée, on nous demandera sans doute si nous les attribuons à des causes naturelles ou surnaturelles ; et,

comme nous avons prouvé l'insuffisance des causes naturelles, on voudra que nous fassions connaître celle à laquelle nous les attribuons. Cette cause devant supposer une intelligence et une puissance infinies, on exigera peut-être de nous la preuve que Dieu daigne intervenir dans les choses de ce monde; c'est-à-dire qu'il existe une puissance désignée sous le nom de Providence. Nous nous trouverons ainsi entraîné dans des questions de la plus haute philosophie, peut-être peu à la portée d'un certain nombre de nos lecteurs. En supposant que nous voulions répondre aux interpellations des sceptiques, nous leur dirons qu'avec tous les philosophes dignes de ce nom, nous reconnaissons l'influence de Dieu sur les choses de ce monde qu'il a créé et qu'il gouverne avec une sagesse infinie; avec une bonté qui veille au sort des empires, et se plaît par fois à employer les moyens les moins efficaces, en apparence, pour opérer les changements et les révolutions les plus considérables. C'est donc avec confiance et à l'imitation des écrivains les plus respectables, que j'admets l'influence divine dans les succès de Jeanne Darc et dans l'exactitude de ses prévisions; influence souvent rappelée dans les légendes jointes au blason donné à ses frères par Charles VII (1).

En prouvant, dans les chapitres précédents, que les faits qui ont illustré la carrière de Jeanne n'avaient pu

(1) *Virtute firmata Dei. Dei consilio manuque.*

se réaliser sans un secours surnaturel, qu'il eût été impossible à une jeune paysanne, illettrée et étrangère à la science militaire, de rivaliser avec les guerriers les plus expérimentés, et de dominer par sa raison dans les conseils du Roi; en montrant que ses prévisions sur des événements au-dessus de toutes les ressources de l'intelligence humaine, n'avaient pu s'accomplir avec une rigoureuse exactitude sans un secours au-dessus de la nature, nous avons suffisamment énoncé le principe de nos explications, et établi la base de notre théorie. Nous la compléterons en discutant les hypothèses au moyen desquelles certains auteurs ont cru pouvoir tout expliquer par les seules ressources de la nature ou par les moyens de l'art.

Les partisans et les antagonistes de Jeanne Darc, lorsqu'ils ont essayé de rendre raison de ses succès prodigieux et de ses prévisions merveilleuses, se sont accordés en un point commun : tous les ont attribués à une influence surnaturelle, avec cette différence cependant, que les uns considéraient l'apparition de l'héroïne comme un secours providentiel accordé à la France dans sa détresse, et que les autres, pour sauver leur honneur terni par ses succès, se plaisaient à voir en elle l'influence de la sorcellerie, et le pouvoir de la magie; c'est-à-dire que les théologiens français la considéraient comme envoyée de Dieu, et les Anglais comme inspirée par le Diable. Nous craindrions de nous exposer au ridicule, si nous la défendions contre l'accusation de sorcellerie. Aux

yeux de chrétiens, sa piété sincère et son éloignement pour les œuvres qui auraient pu avoir quelque rapport avec des croyances superstitieuses, la défendront toujours suffisamment. N'était-il pas d'ailleurs contraire au bon sens d'attribuer au démon une œuvre dont le but aurait été d'assurer le trône de France à un légitime successeur de saint Louis, au fils aîné de l'Eglise, et de l'enlever à un usurpateur étranger ? Quelque ridicule, au reste, que nous paraisse une accusation portée par les Anglais et par les mauvais Français d'accord avec eux, il est digne de remarque que tous se sont accordés à reconnaître l'impossibilité de satisfaire, par les moyens naturels, à l'explication des faits dont on avait été témoin. Quant à la distinction entre l'influence de l'esprit de Dieu et celle de l'esprit de ténèbres, la parole divine nous a donné une règle infaillible pour l'établir, *à fructibus eorum cognoscetis eos.* Le pouvoir de la magie si redouté dans les siècles d'ignorance, méprisé chez les peuples éclairés, n'est plus pour nous que le sujet d'une distinction qui en établit deux espèces : l'une qu'on nomme magie noire, qui ne diffère pas de la Démonomanie ou Démonolâtrie, culte rendu au démon ; la seconde désignée sous le nom de magie blanche. Celle-ci est un art qui se compose de l'emploi de quelques règles de calcul, de certaines opérations empruntées à la chimie, ou à la physique, au moyen desquelles on obtient des effets au-dessus des connaissances du vulgaire, mais dont les procédés sont assez généralement connus des hommes instruits. C'est,

si l'on veut, une science pratique parfaitement légitime qui n'emploie que des moyens naturels, dont elle ne fait ordinairement aucun mystère. Peu répandue au temps de Charles VI, Jeanne Darc en ignorait sans doute les procédés, et les eût-elle connus, quel parti en aurait-elle pu tirer pour se conduire au milieu d'un monde nouveau pour elle, dont les passions et les mœurs, lui étaient étrangères? Ces procédés pouvaient-ils lui être de quelque utilité pour diriger savamment des opérations militaires, faire parfois prévaloir ses plans parmi les chefs de l'armée, et dominer, par la sagesse de ses vues, dans les conseils du Roi? Quelle influence auraient exercé sur l'esprit de l'armée et sur le sentiment de l'honneur national des moyens prestigieux qui, pour la plupart, ne sont que des jeux ou des tours de mains? Pouvaient-ils suppléer à la prévision qui lui avait fait longtemps d'avance annoncer et promettre la délivrance d'Orléans et le sacre du Roi à Reims?

Nous avons dédaigné de repousser l'accusation de magie et de sorcellerie qui servit de base à plusieurs des imputations dirigées contre Jeanne, et qui dut exercer une grande influence dans le jugement terminé par le plus cruel supplice. Sa piété sincère, les principes de son éducation chrétienne, dont elle donna tant de preuves durant les interrogatoires auxquels elle fut soumise dans son procès, auraient suffi pour écarter cette accusation, alors même qu'on aurait laissé ignorer son aversion pour des pratiques mensongères et super-

stitieuses, et sa conduite dans une intrigue ourdie par une femme qui avait un instant capté sa confiance en trompant son ingénuité. Dès qu'elle aperçut des traces de superstition dans les actions de cette femme, elle la chassa d'une manière ignominieuse. Jeanne Darc montra donc son aversion pour la magie et la sorcellerie; on pourrait même penser qu'elle avait échappé à cette croyance funeste et si généralement répandue, à en juger par ce qu'elle dit ironiquement à un moine qui, la rencontrant, faisait force signes de croix : « *Ne craignez pas, beau père, approchez, je ne veux pas m'envoler.* »

Nous avons précédemment prouvé l'inexactitude des suppositions sur lesquelles M. Caze établit un système dont le but est de replacer, dans l'ordre naturel, des faits généralement considérés comme merveilleux et d'origine surnaturelle. Admettons cependant des hypothèses dont nous avons démontré l'inexactitude; supposons que Jeanne Darc au lieu d'être fille légitime de Jacques Darc et d'Isabelle Romée, comme elle l'a itérativement déclaré, ait été la fille adultérine du duc d'Orléans et d'Isabeau de Bavière; qu'au lieu d'avoir été élevée à Dom-Remi dans la maison paternelle, sous les yeux de ses parents et de ses compatriotes, elle l'ait été à la Cour, contrairement aux témoignages judiciaires de ses proches et de ses concitoyens; accordons-lui avec complaisance toutes les connaissances qu'elle n'avait pas et que nous savons qu'elle ne pouvait avoir; admettons même avec cet auteur qu'elle ait été douée de toutes les facultés

intellectuelles, de tous les talents naturels qu'il lui attribue, pouvait-on ainsi expliquer même quelques-uns des jugements qu'elle a portés sur des questions simples, ou quelques-unes de ses prédictions d'événements qu'un bon esprit pouvait prévoir? Toutes ces suppositions admises pourront-elles également nous expliquer l'exactitude de ses jugements et de ses prévisions relativement aux questions bien plus compliquées dans lesquelles elle s'est trouvée en opposition avec des guerriers expérimentés, avec des conseillers exercés par une longue pratique au maniement des affaires publiques? Les faits incontestables qui prouvent que ses jugements et ses prévisions ont été tels que l'histoire les a conservés, s'expliqueront-ils enfin sans avoir recours à une influence providentielle? Nous ne pouvons l'admettre. Il nous semble au contraire, que ses succès, que ses prévisions admirables ne pouvaient avoir leur source que dans une divine influence, puisque leur but commun était le salut et l'honneur de la patrie. Avec le sentiment de sa faiblesse et de son ignorance, Jeanne ne pouvait attribuer ses succès et la justesse de ses jugements qu'à l'influence d'une puissance qui n'était pas en elle, qui cependant soutenait son courage, la faisait triompher d'obstacles justement considérés comme insurmontables, et lui inspirait des vues supérieures par leur justesse à celles des hommes les plus habiles. Elle attribuait tous ces dons à la Providence divine qui voulait humilier des vainqueurs orgueilleux et sauver la

France. Pouvons-nous lui refuser notre assentiment?

Les vertus de l'héroïne ne nous indiquent-elles pas encore la source des merveilles accomplies par elle? Admettra-t-on qu'elle les aurait puisées dans une cour dissipée et corrompue où l'on suppose qu'elle aurait vécu pendant toute sa jeunesse (1)? Moralistes irréfléchis, dites-nous si c'est au milieu des plaisirs, de la dissipation des cours et des jouissances des sens que germent les vertus qui préparent les entreprises généreuses et les conceptions sublimes? Non, vous le savez comme nous, c'est ordinairement dans les champs, sous le toit des vertus domestiques, dans l'exercice d'une vie rude et dans la retraite si favorable aux inspirations religieuses et aux vertus qu'elle exige. C'est là que naît et se développe la sainte et puissante énergie qui forme les héros et les martyrs.

Dans un siècle où le scepticisme aurait épuisé les hypothèses les moins rationnelles plutôt que d'attribuer à la Providence les faits merveilleux de l'histoire de Jeanne Darc, il aurait été bien étonnant qu'on n'en eût pas cherché l'explication dans les sciences qu'on a nommées occultes, pour donner aux pratiques obscures, illusoires et fantastiques des Cagliostro, des Mesmer et de leurs adeptes, une dénomination propre à la réunion de connaissances réelles, utiles et honorées. Quoi qu'on ait dit des Sibilles et du démon de Socrate, cet art,

(1) La vérité sur Jeanne Darc, par M. Caze.

puisqu'il faut lui donner un nom, est d'origine moderne et n'existait pas à l'époque où vivait l'héroïne, et l'on peut assurer que s'il eût existé, il aurait été étranger à une famille qui dans sa piété et la simplicité de ses mœurs trouvait un grand éloignement pour des pratiques qui pouvaient avoir quelqu'apparence de similitude avec la sorcellerie, alors si redoutée des personnes religieuses. Mais supposons que Jeanne ait été trompée par quelque mélange de formules pieuses, quelle influence cela pouvait-il avoir sur les événements dont l'histoire nous a conservé le souvenir ?

Quelle que soit notre répugnance à consulter les écrits de ces physiciens hétérodoxes, si nous ouvrons les livres les plus connus, ceux où sont rassemblés les faits les plus favorables à leurs prétentions, qu'y voyons nous ? Quelle analogie peut-on y trouver avec les actes qui ont illustré Jeanne-Darc ? Les phénomènes de ces pratiques ne s'obtiennent ordinairement qu'au moyen d'un sommeil artificiel produit généralement chez des femmes nerveuses, hystériques, ou tourmentées par des passions indomptées. Chez notre sage et vaillante héroïne toutes ses actions sont l'effet d'une influence dont la source est en elle, et qu'elle ne reçoit d'aucune autre personne, « *Vous avez,* disait-elle aux généraux et aux conseillers du Roi dans une circonstance importante, *tenu vos conseils, j'ai aussi tenu les miens.* » Et c'est toujours en public, au grand jour, que se passent les événements dans lesquels elle intervient ; elle est toujours éveillée,

jouissant complétement de sa raison et de l'usage de ses sens. Dans le magnétisme, au contraire, c'est au moyen d'un sommeil obtenu par des artifices particuliers, dans le silence ou devant un petit nombre de témoins, que les effets se produisent. Parmi ces effets, ceux qui pourraient présenter quelque analogie avec les prévisions de Jeanne Darc, n'ont ordinairement pour objet que quelques événements particuliers fort simples ; le plus souvent il s'agit de la santé de quelque personne absente ou présente, et même de celle qui éprouve le somnambulisme. Les adeptes ont vanté avec exagération certaines prévisions rarement établies avec exactitude. Mais comment de telles prévisions pourraient-elles être comparées avec celles de Jeanne Darc, toujours relatives à des événements nombreux, compliqués, dépourvus d'intérêt direct pour elle-même, mais de la plus grande importance pour l'honneur et le salut de la France?

Nous avons caractérisé ces événements par plusieurs connexions dont l'ensemble forme un système particulier, et dont le but est commun, quoiqu'ils semblent indépendants les uns des autres. Enfin, ce qui distingue les prévisions de Jeanne Darc de toutes celles qu'on a vantées, c'est que les événements auxquels elles se rapportent sont ordinairement si nombreux et si compliqués, qu'elles sont au-dessus de l'intelligence des hommes les plus versés dans les armes ou la politique, c'est-à-dire, au-dessus des forces de l'esprit humain.

Si l'on trouvait que j'ai donné trop d'importance aux phénomènes caractéristiques des actes et des prévisions de l'héroïne, je répondrais qu'on ne peut être trop explicite quand il s'agit de questions de ce genre dans un temps où l'abus de la science a faussé bien des jugements qui, laissés à leur médiocrité naturelle, auraient probablement conservé plus de rectitude.

Une autre question qui n'est pas sans relation avec ce qui précède, nous engage encore dans une nouvelle discussion. Les sceptiques auxquels le somnambulisme n'a pas suffi pour expliquer les succès prodigieux et les prévisions merveilleuses de notre héroïne, ont prétendu en trouver l'explication dans une exaltation spéciale du système nerveux, connue sous la dénomination générale d'hallucination. Les personnes qui ne sont pas tout à fait étrangères aux connaissances physiologiques, savent que sous l'influence de certaines causes morales ou physiques, le système nerveux peut être affecté et modifié de manière à produire une espèce de délire dans lequel les individus croient éprouver, tantôt par un sens, tantôt par un autre, des sensations dont l'objet extérieur n'existe pas actuellement. Ces modifications sensoriales furent autrefois nommées visions, sensations erronées, hallucinations. Cet état est donc une affection anormale dans laquelle on croit voir ce qu'on ne voit pas, entendre ce qu'on n'entend pas, physiquement parlant; toucher des objets qu'on ne touche pas (1); enfin, éprouver l'ac-

(1) Esquirol, Dictionnaire des Sciences médicales, tome 20, page 64.

tion d'agents qui n'agissent pas sur nos sens à la manière ordinaire.

Notre but dans cet article étant de rechercher si les actions héroïques de Jeanne, si ses prévisions furent l'effet de ce mode spécial de délire, il serait nécessaire, pour ne pas dire indispensable, de caractériser avec exactitude une maladie sur la supposition de laquelle repose un système d'explication particulier, et qui, peut-être, compte encore des partisans. Malheureusement, il est plus difficile qu'on ne le croit, de caractériser une affection qui consiste dans l'aberration des sensations. Et comme ce symptôme peut être uni à divers modes d'aliénations mentales, on ne pourrait guère en compléter la description sans ajouter celle des nombreuses et déplorables maladies avec lesquelles il peut se rencontrer. On ne s'attend pas sans doute à trouver ici le tableau de ces misères de l'espèce humaine, pour la connaissance desquelles on doit consulter l'ouvrage de M. Esquirol, déjà cité, ou seulement les articles qu'il a consignés dans le Dictionnaire des Sciences médicales. Nous ne donnerons ici, sur ce sujet, que ce qui peut convenir à tous les lecteurs : une description aussi exacte qu'il est possible des symptômes de l'hallucination comparés aux actes dont se compose la vie héroïque de Jeanne Darc. Comme il y a un grand nombre de maladies mentales qui peuvent se compliquer d'hallucination, il semblerait nécessaire d'en tracer le tableau, mais pour le but que nous nous proposons d'atteindre,

il nous suffira de savoir si cette affection peut exister sans aucune altération dans les fonctions générales du système nerveux, sans quelques traces de modifications dans les actes de l'intelligence. S'il en était ainsi, la conduite de l'héroïne, toujours sage et toujours admirée des hommes les plus prudents et les plus éclairés, aurait victorieusement répondu à la question et prouvé que celle dont les fonctions physiques et intellectuelles étaient dans un ordre si parfait, ne pouvait être sous l'empire de cette espèce d'aliénation. Nous demanderons donc à ceux qui contesteraient ce principe, de nous fournir quelques exemples de personnes affectées d'hallucinations et cependant exemptes complétement d'affections nerveuses, d'anomalies dans les fonctions physiologiques ou psycologiques. Or, ce que nous savons de la santé de l'héroïne depuis son départ de Vaucouleurs jusqu'au sacre de Reims, et même jusqu'à sa captivité, nous prouve que les fatigues, les veilles, les émotions guerrières, les blessures et les contradictions inévitables dans une armée animée de passions et d'intérêts différents, n'ont exercé aucune influence défavorable sur la santé de cette villageoise, jeune, vigoureuse et bien constituée; et nous sommes autorisé à admettre que son saint enthousiasme la défendait suffisamment contre toutes les influences physiques et morales des femmes tourmentées par des névroses dont les hallucinations sont souvent le terme extrême.

On a dit que Jeanne, n'ayant jamais éprouvé le flux

menstruel, cela prouvait une anomalie dans sa constitution et sa santé. Nous répondrons que, si quelques femmes ont été signalées relativement à cette anomalie et chez lesquelles on a observé des affections nerveuses, on peut aussi en citer un grand nombre qui ont fourni la preuve que l'absence de cette fonction sexuelle n'a exercé sur leur santé que de faibles influences. Nous devons ajouter que chez les filles des champs élevées dans les exercices de la vie agricole, cet acte sexuel, phénomène ordinaire de la fécondité, ne s'établit le plus souvent qu'après l'âge que n'avait pas encore atteint la chaste héroïne.

Ici plusieurs questions se présentent. Nous demandons d'abord si les annales de l'art ont constaté l'existence de sujets affectés à la fois d'hallucinations de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du toucher, enfin de tous les sens, dans un état complet et constant de santé ; si les personnes d'une sagesse et d'une prudence invariables, d'une humeur constamment accorte et modérée au milieu des troubles de la guerre et des contradictions des conseils, sont celles dans lesquelles on a observé l'hallucination? Je ne puis le croire. Jeanne Darc serait donc encore une exception ; ce qui favoriserait peu l'opinion que nous combattons. Si à raison de quelques relations phénoménales avec l'hallucination, on veut encore conserver à l'état habituel de Jeanne, à son enthousiasme une dénomination qui la classe parmi les personnages chez lesquels on a observé des phénomènes nerveux

particuliers, il faudra en admettre une espèce unique qui réunira les qualités les plus précieuses, les plus admirables, observées chez les hommes considérés comme élevés à une éminente sainteté; et alors en quoi cet état différerait-il de celui qui serait l'effet de l'influence divine?

Maintenant si nous accordons aux partisans de l'hallucination l'influence qu'ils veulent lui attribuer dans les actions de la fille de Dom-Remi, nous leur demanderons si des prévisions si nombreuses, si variées, si exactement confirmées peuvent encore dépendre de l'hallucination et s'expliquer par le même moyen? En considérant ce genre d'affection sous le point de vue physiologique, rien ne paraît moins conciliable que des altérations de sensations, que des appréciations erronées sur les impressions des objets extérieurs avec la rigoureuse exactitude des jugements sur les événements futurs, et ici sur des événements très-nombreux, très-compliqués, indépendants les uns des autres, et enfin très-peu probables, selon l'opinion générale.

L'espèce d'hallucination produite par le somnambulisme est, nous dit-on, accompagné de prévisions parfois très-extraordinaires. En admettant de confiance ce que certains enthousiastes en ont raconté, il y a si peu de vraisemblance entre des faits simples, peu nombreux, bornés à la prévision d'événements prochains, le plus souvent relatifs à la santé des magnétisés et les prévisions de Jeanne Darc, qu'il serait ridicule de s'arrêter à une objection d'aussi peu de valeur.

Peut-être, nous dira-t-on, les apparitions de Jeanne Darc, dont l'histoire a conservé le souvenir, et dont l'héroïne a constamment soutenu la réalité, ont toujours eu le caractère d'hallucination, puisque les personnages célestes qu'elle disait entendre, voir, toucher ne l'ont jamais été que par elle. Elle les a vus, touchés, entendus, au milieu des guerriers avec lesquels elle combattait, et devant les soldats qui la gardaient, sans qu'aucun en ait eu la moindre connaissance. La réponse à cette objection se trouve dans celle qu'elle fit au nestor de l'armée française, au sage d'Aulon, qui lui témoignait le désir de voir et d'entendre ses personnages célestes; elle lui dit qu'il n'était pas encore assez pur pour obtenir cette faveur du ciel. Cette réponse, si pleine de candeur, qu'on pouvait la croire d'inspiration divine dans la vierge de Dom-Remi, n'est-elle pas propre à établir une distinction importante entre quelques prévisions ou le hasard, la mémoire, un jugement sain et une perspicacité extraordinaire, ont eu plus ou moins de part chez les magnétisés, et ses prédictions sur de nombreux et différents sujets, toujours vérifiées par l'événement telles qu'elles sont attribuées par l'histoire à la jeune inspirée.

Les questions dans lesquelles nous sommes engagé sont très-épineuses. Sans prétendre échapper à toutes les difficultés, nous demandons quel philosophe pourrait nous prouver qu'il ne peut exister des êtres corporels qui ne soient perceptibles qu'aux hommes dont les sens

soient dans l'état particulier d'exaltation, auquel on a donné le nom d'enthousiasme. Cet état peut dépendre de causes diverses, mais c'est ordinairement à des sentiments très-élevés qu'on l'attribue, tels que le désir de la gloire, l'amour de la patrie, celui des arts, mais le plus souvent le sentiment d'une piété vive. Jeanne Darc était évidemment dominée par l'ardeur de sa foi et l'amour de sa patrie; elle a donc pu être favorisée d'une grâce que le Ciel a plusieurs fois accordée à des personnages d'une sainteté éminente, d'un patriotisme sublime, tels que les prophètes du peuple hébreux, les courageux propagateurs de la doctrine du Christ. Les phénomènes de l'enthousiasme saint, les visions, les inspirations ont été sans doute simulées par des fripons; mais il a toujours été facile de déjouer et de reconnaître les manœuvres de leurs fraudes intéressées, et de les distinguer de l'enthousiasme véritable, procédant d'un élan sublime de vertu, le seul qui soit accompagné du don de prévision.

« L'enthousiasme, a dit l'auteur d'un livre italien » sur ce sujet (1), vient de l'idée d'une chose parfaite et » sublime qui saisit l'esprit et lui inspire le désir le plus » violent d'obtenir, d'imiter les choses qui se rapportent » à cette idée. » Chez quel personnage l'histoire nous a-t-elle montré les éléments de cet état sublime autant que chez Jeanne Darc? Aucun n'a donc plus qu'elle

(1) *Del Entusiasmo.*

mérité les faveurs qui lui furent accordées. Douée d'une grande sensibilité qu'elle manifestait toujours au récit des malheurs de la France, quand ses oreilles en étaient frappées, elle méditait souvent au pied des autels sur ce triste sujet, et, ne trouvant de ressources que dans la protection du Ciel, elle adressait à Dieu de fréquentes et ardentes prières. Bientôt des visions, des inspirations célestes récompensèrent des vœux si généreux, si désintéressés. Les saintes dans lesquelles elle a le plus de confiance et qu'elle croit le plus dévouées au salut de sa patrie lui apparaissent dans les lieux où elle se livre aux élans de sa piété et de sa foi. Elles l'encouragent à persister dans la pratique des vertus chrétiennes et à consacrer à Dieu sa virginité. Plus tard, elles ramènent son attention sur les malheurs de la France, la fixent sur les vues de la Providence, et lui révèlent enfin la volonté du Ciel qui a choisi son bras, tout faible qu'il est, pour relever le trône et délivrer l'Etat du joug humiliant de l'Angleterre. Dès qu'elle compare la faiblesse de ses moyens aux obstacles qu'elle doit rencontrer dans la puissance croissante de l'ennemi et dans l'état déplorable auquel la pusillanimité et la perfidie ont réduit le parti du Roi, elle manifeste son inquiétude. Incertaine, elle hésite à accepter une mission qu'elle se croit incapable de remplir. C'est alors que ses voix (elle désigne ainsi les esprits célestes qui l'inspirent), relevant son courage et recourant aux reproches, la déterminent enfin à obéir aux ordres du Ciel, qui la soutiendra dans

une entreprise si grande et si périlleuse. Animée de ces sentiments généreux, elle se présente au gouverneur de Vaucouleurs comme envoyée de Dieu pour sauver la France. Elle ne trouva dans ce dépositaire unique de l'autorité royale que dédain pour ses promesses et répulsion pour ses projets. Cependant, soutenue par sa foi dans la sainteté de son entreprise, elle persista, réitéra ses instances, et parvint à vaincre la résistance obstinée du vieux guerrier, qui ne céda qu'à la nouvelle d'un échec éprouvé par l'armée royale et annoncé par Jeanne. La date en était si récente que, par aucun moyen naturel, elle n'avait pu en être instruite, et la confirmation de cette nouvelle prouva bientôt l'exactitude de sa déclaration et la réalité du don de prescience que le peuple lui accordait généralement.

Triomphant ainsi des craintes et des oppositions que son projet devait naturellement inspirer, elle trouva parmi ses compatriotes des compagnons assez dévoués pour la suivre dans le pénible et dangereux voyage qu'elle allait entreprendre. Pour être plus exact, si nous ne craignions le reproche de nous répéter, nous dirions qu'animés des mêmes sentiments que l'héroïne, ils s'offraient d'eux-mêmes et aux applaudissements de la population dominée par l'ascendant des vertus de l'héroïne et la puissance de son enthousiasme. Ainsi qu'elle l'avait promis, elle échappa aux dangers sans nombre qui la menaçaient et arriva à Chinon, où les courtisans et l'esprit du clergé lui furent non-seulement

peu favorables, mais même opposés. Son patriotisme désintéressé triompha de la résistance du Roi, sa candeur et sa piété dissipérent les doutes et les craintes des prélats et des théologiens chargés de constater la pureté de sa foi. On lui demanda des signes (des miracles) à l'appui de ses promesses. « *Que l'on m'envoye à Orléans*, dit l'héroïne, *et là, je donnerai des signes certains de ma mission* » : second et bien remarquable exemple du don de prévision dont elle était douée. Présentée au Roi, elle renouvelle la promesse qu'elle a faite à Vaucouleurs, elle se donne comme envoyée du ciel pour délivrer Orléans, chasser les Anglais, délivrer la France du joug de l'Angleterre, et conduire le Dauphin à Reims, où il recevra l'onction sainte. En huit jours la ville est délivrée, et aprés quelques semaines le Roi est sacré.

A dater de cette époque, toutes les prévisions de Jeanne étaient accomplies. Elle avait ouvert sa carrière belliqueuse en ravitaillant Orléans par une marche opposée à celle qui avait été arrêtée par les chefs de cette importante expédition. Bientôt, à la tête des défenseurs de ce dernier boulevard de la monarchie, elle enleva les ouvrages que les Anglais avaient construits autour de ses murs pour favoriser leurs attaques, et les força à lever le siége. Elle concourut à hâter la soumission des places qui, dans la direction de Reims, s'opposaient à la marche de l'armée française. Elle arriva aux portes de cette ville, les fit ouvrir à son Roi, l'accompagna à la basi-

lique où ce prince reçut l'onction royale et le serment de fidélité de tous les chefs de son armée et celui de l'illustre guerrière. Ce fut à la suite de cet événement mémorable, on pourrait presque dire incroyable, que nous rappelons non moins pour son importance politique que comme le témoignage le plus irrécusable de la faculté de prévision de la jeune inspirée, qu'elle déclara au Roi et à l'armée que, sa mission étant accomplie, elle voulait retourner aux rives de la Meuse, à Dom-Remi, rentrer au sein d'une famille qu'elle n'a cessé de chérir et y vivre en servant ses parents comme elle le faisait avant son triomphe. Elle déclara que, privée de l'influence presque magique qu'elle exerçait sur les soldats, et de la faculté de prévision dont elle était douée, elle rentrerait dans la classe des guerriers ordinaires, soumise comme eux aux erreurs et à toutes les chances des combats (1).

Dans ce tableau rapide de l'histoire de Jeanne Darc que nous reproduisons, pour disposer le lecteur à juger si cette héroïne ne se présente pas avec toutes les qualités d'un agent de cette puissance souveraine qui se plaît à humilier les superbes et tend la main aux opprimés, et qui a voulu sans doute donner au monde une

(1) A ce récit abrégé de l'histoire de Jeanne Darc, tiré des historiens les plus accrédités et fondé sur les documents les plus authentiques, nous substituerons bientôt la déposition du plus illustre de ses compagnons d'armes et du plus glorieux défenseur de l'autorité royale.

grande leçon en relevant le trône de saint Louis par le bras d'une jeune paysanne sans culture, sans expérience, et aussi étrangère à l'art de la guerre qu'à la politique. Nous opposons sans crainte ce mode naturel et simple d'explication aux systèmes des auteurs qui ont voulu expliquer les merveilles de l'histoire de Jeanne Darc par des hypothèses plus ou moins ingénieuses, mais généralement contredites par l'histoire. Nous nous éviterons toute discussion avec les écrivains qui, recueillant les faits avec candeur, se sont abstenus de prononcer sur les causes d'événements dont ils ont reconnu l'importance et dont ils ont honoré l'auteur. Si nous avions dû user d'une critique sévère, c'eût été contre ces mauvais Français, contre ces écrivains sans bonne foi qui, dans la crainte d'être contraints de faire hommage à la Providence de l'honneur et du salut de la France, ont préféré recourir au mensonge, à la calomnie, aux manœuvres de la mauvaise foi la plus honteuse pour verser sur le plus glorieux et le plus brillant épisode de notre histoire, sur les plus nobles et les plus illustres défenseurs de l'honneur et de la liberté française, le ridicule et le dédain. Toutefois, nous nous plaisons à le reconnaître, grâce à une meilleure direction donnée aux études historiques, au respect général pour les actions honorables à la nation, nos neveux n'auront plus à rougir au récit des faits héroïques qui ont sauvé la France, ils ne trouveront plus ces parodies scandaleuses, dignes des saltimbanques de la foire, mêlées au

récit des efforts généreux des héros qui, dans la détresse de la monarchie, se consacrèrent à sa défense.

Maintenant, si nous comparons le système simple et naturel au moyen duquel nous avons essayé d'expliquer les mystères de l'histoire de Jeanne Darc, avec les hypothèses qu'on a voulu y substituer, je crois que nous aurons à nous féliciter de l'avoir adopté, puisque nous aurons en notre faveur l'opinion la plus générale et les suffrages les plus imposants. En parlant de M. Caze, nous avons loué les sentiments honorables qu'il a manifestés dans son ouvrage; mais en applaudissant aux hommages qu'il a rendus à l'héroïne et à ses vertus, nous ne pouvons nous dispenser de relever ses aberrations historiques, ses suppositions gratuites contraires aux témoignages les plus authentiques et les moins contestés, à ceux de l'héroïne elle-même. Mais pour un instant admettons toutes ces hypothèses, nous donneront-elles la clé de la cause mystérieuse des actes dans lesquels ont brillé la sagacité de l'héroïne, sa perspicacité presque divine, son courage indomptable, ses prévisions constamment exactes durant sa mission? Non, mille fois non, l'éducation, quelle qu'en ait été la source, est impuissante pour donner un tel courage et développer les sentiments d'une vertu aussi pure et aussi constante; non, les dispositions les plus heureuses ne feront jamais comme elles n'ont jamais fait, d'une jeune paysanne ignorante, un savant politique et un guerrier des plus habiles.

Parmi les systèmes employés pour expliquer les merveilles de l'histoire de Jeanne Darc, nous en trouvons une classe que nous désignerons sous la dénomination de politiques, parce que leurs bases reposent sur des considérations de cet ordre. Nous les préférerions sans doute, en ce qu'ils ne fausseraient pas les données historiques. On peut raisonnablement admettre en effet que les chefs de l'armée du Roi, humiliés par l'insolente domination des étrangers, se voyant à la veille de perdre l'influence et le pouvoir qu'ils devaient à leur naissance ou à leurs services, sentirent enfin le besoin de tenter de nouveaux efforts pour conserver des avantages qu'ils auraient nécessairement perdus avec le changement de la race royale. Nous conviendrons que le peuple des campagnes, accablé de vexations et d'impôts, soupirait après le rétablissement de l'autorité légitime, et que la bourgeoisie des villes supportait avec grande impatience la domination orgueilleuse des insulaires; qu'enfin le souvenir des règnes prospéres de Philippe-Auguste, de Saint-Louis et de Charles V, réveillant l'amour de la patrie dans tous les cœurs, augmentait l'aversion de la domination étrangère, préparait une révolution qui était au moment d'éclater, quand Jeanne Darc se présenta environnée du prestige d'une réputation de sainteté qui domina tous les esprits, et d'un courage qui entraîna tous les cœurs.

On ne peut méconnaître la justesse de plusieurs de ces observations, mais avant de les admettre, on doit

les réduire à leur véritable valeur. On avoue sans difficulté que les intérêts des grands du royaume, attachés à la fortune de Charles VII, durent les déterminer à tenter un dernier effort pour raffermir un trône dont la chute définitive devait leur être si funeste ; que ces intérêts, joints au sentiment de l'amour-propre humilié et de l'orgueil national blessé, devaient leur mettre les armes à la main ; que le peuple opprimé et privé de ses franchises par des étrangers, dut être facilement entraîné dans un mouvement qui avait pour but de le délivrer d'un joug aussi odieux. Mais on doit aussi remarquer que la domination anglaise s'était progressivement établie et que, déjà soutenue depuis longtemps dans quelques-unes de nos provinces, elle devait paraître moins oppressive qu'à l'époque de l'invasion. On sait que la capitale du royaume ne la tolérait pas seulement, mais venait de se montrer favorable à l'usurpation en couronnant le fantôme royal imposé par notre ennemie. On peut dire que les plaies de Poitiers et d'Azincourt saignaient encore, que plusieurs grands du royaume étaient en captivité, que la discorde qui régnait entre eux paralysait leurs bras, et que le plus puissant de tous s'était rangé dans le parti des ennemis du Roi. On ne peut sans indignation répéter que le Parlement, que l'Université de Paris et qu'un grand nombre de particuliers employaient tout ce qu'ils avaient d'influence à accréditer les calomnies répandues sur la naissance du Dauphin, sur son apathie et sur le crime qu'on lui imputait.

Il est certain que l'apparition de Jeanne, réveillant dans les cœurs l'espérance depuis longtemps éteinte, exerça une grande influence sur les hommes faibles et découragés, mais il l'est également que, bien que la sainteté de sa vie et son généreux enthousiasme aient produit ces heureux changements dans les esprits justes et les cœurs français, il y avait cependant encore, même dans les hommes élevés au-dessus du peuple par leur savoir, et parmi les théologiens, des esprits faux et timides qui attribuaient les succès de l'héroïne à la magie, à la sorcellerie; et qui, pour ces motifs, demeuraient attachés au parti de l'Angleterre. Si ces vues politiques fournissent quelques explications plausibles des merveilles de l'histoire de Jeanne Darc, on en peut aussi tirer de non moins plausibles dans le sens contraire. En les admettant, nous fourniront-elles la solution des difficultés que nous trouvons nécessairement dans le nombre et la grandeur des obstacles qu'elle avait à surmonter pour accomplir sa mission avec les faibles moyens dont elle pouvait disposer? Cette question a été tant de fois débattue, que nous devons craindre les redites en la traitant de nouveau. Hume (1), dans l'explication qu'il donne de la défaite de l'armée anglaise devant Orléans, attribue ce premier échec, d'où il fait dépendre tous les autres, à l'irrésolution des chefs qui, au lieu d'attaquer la ville avant que la présence de Jeanne eût relevé le courage des assié-

(1) Histoire d'Angleterre.

gés, laissèrent au prestige du pouvoir magique attribué à l'héroïne le temps de décourager leurs soldats.

Le savant historien a-t-il bien pu trouver dans cette faute la cause de nos succès constants depuis le départ de Vaucouleurs jusqu'au sacre? Pouvait-il y trouver aussi l'explication des prévisions constamment confirmées par les faits et tant de merveilleux résultats de l'influence de Jeanne sur l'esprit de l'armée et dans les conseils du Roi? Qu'un premier échec puisse être attribué à la peur de la sorcellerie, nous l'accordons; mais que cette première défaite en ait amené tant d'autres, à des époques déjà éloignées et lorsque l'armée anglaise avait été si longtemps victorieuse, on le concevra difficilement, si l'on ne fait intervenir cette Providence qui conserve les empires comme elle perpétue les générations successives des êtres organisés. Mais cette philosophie n'était pas à la mode au temps où vivait l'ingénieux sceptique.

Il y eut une époque où l'hallucination ayant plus particulièrement fixé l'attention des médecins et des naturalistes, elle vint au secours du scepticisme et lui fournit des arguments regardés comme très-concluants. C'était l'opinion du jour, et l'on connaît tout son pouvoir sur les esprits superficiels. Le vertueux Socrate, le divin Platon, Mahomet, ne furent que d'illustres hallucinés; les sages qui depuis l'origine des siècles annonçaient dans leurs chants sacrés l'avénement de celui qui devait renouveler la face de la terre, étaient encore des hallu-

cinés. Ainsi donc, ce qu'il y eut de plus glorieux, de plus grand, de plus saint sur la terre, serait l'effet de la démence. Ne faisons pas à notre siècle l'injure d'examiner avec plus de détail un systéme dont les auteurs pouraient être bien justement considérés comme atteints de l'espèce d'aliénation mentale la plus dangereuse: de l'orgueil, qui en a produit tant d'autres.

Nous avons examiné avec assez d'exactitude le systéme dans lequel on a voulu trouver l'explication des merveilles de l'histoire de Jeanne Darc dans le phénomène du somnambulisme, et nos réflexions ont suffisamment montré le peu de succès de ces expériences douteuses. Il est bien prouvé que Jeanne n'était pas plus illuminée ou exaltée qu'elle n'était sorcière ou magicienne. Mais ne fut-elle pas dirigée par un mode spécial d'enthousiasme qui ne la quitta jamais et présida à toutes ses actions? Il est nécessaire d'établir ici d'importantes distinctions. L'enthousiasme sur lequel nous devons nous étendre est un sentiment intérieur dont l'esprit est dominé et par lequel la personne qui l'éprouve est disposée avec l'ardeur la plus vive, le courage le plus énergique et la constance la plus inaltérable, à entreprendre ce qui peut conduire au but qu'elle se propose. C'est une élévation, on peut même dire une exaltation de l'âme qui, la remplissant des sentiments les plus élevés, rend celui qui se trouve en cet état propre aux entreprises les plus périlleuses, et capable de les conduire à une heureuse fin. D'aprés cette définition

empruntée aux écrivains qui se sont avec succès occupés de cet état, de ce développement des facultés de l'âme, on doit reconnaître plusieurs espèces dans cet entraînement irrésistible : les unes dignes de l'admiration et de la reconnaissance publique, les autres de blâme et de mépris, enfin de récompense ou de punition. L'enthousiasme dont Jeanne fut animée, puisé dans le sentiment d'une foi vive et d'une tendre piété, d'un ardent amour de son pays et de l'honneur du nom français, réunissait tout ce que l'âme humaine a de plus saint et de plus sublime. Pouvait-il être puisé à une autre source qu'à celle de tout ce qui est beau et bon, et de tout ce qui est saint?

On dira peut-être : ces visions dont les objets n'ont jamais affecté les sens d'aucune autre personne que l'héroïne, n'étaient-elles pas des illusions des sens? Qui pourrait l'assurer, quel philosophe prouverait que des objets hors de la personne qui en éprouve l'impression, ne puissent affecter ses sens lorsqu'elle est sous l'influence de l'enthousiasme; quoique ces objets soient insensibles aux hommes qui sont dans l'état habituel de la société? Le sculpteur habile ne voit-il pas déjà la statue qu'il projette, dans le marbre où le vulgaire ne voit encore qu'un bloc informe? Les scènes représentées par les grands peintres ne sont-elles pas dans leur esprit et ne les voient-ils pas sur la toile où l'homme étranger à l'art n'aperçoit qu'une surface plane et incolore? le Tasse n'assistait-il pas dans les jardins d'Armide aux concerts

des oiseaux qui les animaient de leurs chants lorsqu'il les transporta dans les stances de sa brillante épopée? Et vous qui, au moyen de certaines influences dont vous prétendez diriger l'action, que vous nommez lucidité, et d'où résulte, dites-vous, le don de prévision, oserez-vous refuser à Dieu le pouvoir de développer dans quelques âmes choisies le saint enthousiasme qui exalte les facultés dont il a déposé le germe dans l'organisation de l'homme, et celui de donner à ces personnes le don de prévision dont les saintes écritures nous ont transmis grand nombre d'exemples? Pourquoi Dieu se serait-il interdit ce moyen de faire connaître sa volonté à des âm es vertueuses? Les magnétiseurs nous le diront-ils? eux qui prétendent au moyen de quelques influences psicho-physiologiques produire des effets qui ont, avec ceux du saint enthousiasme, quelque analogie quoique toujours très-distincts, lors même qu'ils pouraient encore leur ressembler davantage. Cette distinction sera peut-être favorablement accueillie par ceux qui refusent à Dieu le pouvoir de modifier les lois de la nature, de faire enfin ce qu'on nomme des miracles; puisque ce ne serait plus changer les lois de la nature, et que, pour les cas analogues à ceux dont nous avons parlé, ce ne serait que s'y conformer, en développant dans l'organisation humaine une faculté qui y existe à l'état rudimentaire. Jeanne Darc, dans ce système, aurait donc été, durant sa brillante carrière, sous l'influence d'un puissant enthousiasme dont le but et les résultats révèlent une

origine céleste ; et en quoi cette hypothèse diffère-t-elle alors de celles où l'on admet l'intervention de la Providence?

Examinons maintenant si notre explication des merveilles de l'histoire de Jeanne Darc ne doit pas obtenir la sanction de cette philosophie qui ne reconnaît la vérité qu'à la majorité des suffrages. D'après l'opinion qui régnait dans les deux armées, les succès étaient le résultat d'une influence surnaturelle. Les Français les attribuaient à Dieu et les Anglais les regardaient comme des œuvres diaboliques. Si nous entrons dans quelques détails sur l'opinion des plus illustres compagnons d'armes de l'héroïne, nous trouvons dans la déposition du vaillant comte de Dunois, le témoin le plus assidu et le plus fidèle de ses exploits, des paroles qu'il faut citer de crainte d'en affaiblir le sens (1), *d'après ce que dit le déposant, il lui paraît que les succès de Jeanne doivent être attribués à Dieu plutôt qu'aux hommes.* La déposition du comte de Gaucourt, un autre de ses compagnons, et avec lequel elle avait eu une discussion assez vive, à raison de la première sortie d'Orléans qu'il voulait empêcher, est conforme à celle de Dunois (2).

(1) *Ex quibus jam recitatis videtur Domino, deponenti quam dicta Johannæ et ejus facta in exercitu bellico* a deo potius quam ab homine. P. R. tom. III, page 7, ligne 8 et suivantes.

(2) *Dicit ultra dictus deponens super hoc interrogatus conformiter ad Dominum Dunensem de mutatione venti...et concordat dictus deponens cum prefato Domino Dunois.* P. R. tom. III, page 218.

Le sage d'Aulon déposant devant l'évêque de Reims, en langue française, dit « que son advis est qu'elle était » trés-bonne chrétienne et qu'elle devait être inspirée, » car elle aimait tout ce qu'un bon chrétien doit aimer... » et dit-il, qui parle, que tous les faits de ladite pucelle lui » semblent plus faits divins et miraculeux qu'autrement, » et qu'il était impossible à si jeune pucelle de faire telles » œuvres sans le vouloir et conduite de Notre Sei- » gneur (1). » Le duc d'Alençon n'était pas moins que ces illustres défenseurs de l'honneur français, frappé du caractère de l'héroïne et de ses hauts faits, dans lesquels on ne peut méconnaître l'assistance divine (2). Enfin les chefs de l'armée royale et les membres du conseil reconnaissaient une source divine aux succès de Jeanne Darc. Les acclamations du peuple, les témoignages si vifs de respect qu'il faisait éclater envers celle qu'il regardait comme sainte, prouvaient assez qu'il partageait l'opinion des grands. Celle des théologiens, si prépondérante alors, s'était également prononcée pour reconnaître l'influence d'un pouvoir au-dessus de la nature. Quoique les Anglais dominés par l'intérêt national et la croyance à la sorcellerie eussent été disposés à attribuer à un maléfice les effets d'un pouvoir

(1) P. R. tom. III, page 218, § 8.

(2) *Prout audivit refert ab armetis et capitaneis qui ibidem interfuerunt quod quasi omnia facta adscribebant de miraculo.*

qui leur avait été si fatal, ils n'osaient cependant se prononcer absolument sur la source première d'une inspiration qu'au fond du cœur leur patriotisme les forçait d'admirer.

L'esprit de parti, qui en des temps beaucoup plus calmes que ceux où Jeanne concourut au salut de la France, exerce sur les opinions des hommes une si grande influence, s'est sans doute opposé à un accord plus parfait entre tous les écrivains qui se sont occupés de notre héroïne ; mais il est bien remarquable que parmi ceux du parti ennemi, il s'en soit trouvé un nombre si petit qui aient volontairement défiguré son histoire pour lui donner une couleur odieuse, et qu'au contraire il y en ait un aussi grand nombre que l'éclat de ses vertus ait amené à lui rendre hommage.

« *Elle serait une bonne femme si elle était Anglaise,* » avait-on dit : ces paroles d'un ennemi juste et généreux valent seules une apologie, et nous prouvent que, malgré les préjugés dominants, il y avait dans l'armée étrangère des hommes judicieux qui partageaient nos sentiments, car ils n'auraient pu la nommer *bonne femme* s'ils l'avaient crue conduite par le démon. Parmi les auteurs français, nous ne citerons qu'un petit nombre de ceux qui ont porté le même jugement que nous sur la source du puissant et merveilleux pouvoir de Jeanne Darc, et nous placerons au premier rang M. Le Brun des Charmettes, celui de tous ces historiens qui a le plus étudié ce sujet, et qui n'a pas hésité à regarder

l'héroïne comme un instrument de la Providence. M. l'abbé Barthélemy de Beauregard s'est prononcé dans le même sens. Hordal, professeur de droit à Pont-à-Mousson, et parent de Jeanne Darc par Jean Dulys, s'est attaché à montrer le doigt de Dieu dans sa conduite; Mézerai partage la même opinion, et Lenglet du Fresnoi qui s'en éloignait, regardait cependant les hauts faits de Jeanne comme autant de miracles. Goercs admet sans restriction l'inspiration divine, et MM. J. Michaud et Poujoulat montrent leur tendance à adopter le même sentiment. Imitant la prudence judicieuse de ces auteurs, nous ajouterons que dans les questions profondément cachées dans les mystères de la Providence, ne pouvant en obtenir la solution qu'au moyen d'hypothèses, nous avons dû, avec les meilleurs esprits, préférer celle qui repose sur la base des croyances communes à tous les peuples éclairés.

Parmi les écrivains qui n'ont pas absolument embrassé nos sentiments et adopté notre manière d'expliquer les merveilles de l'histoire de Jeanne Darc, il est remarquable qu'il y en ait si peu qui s'y soient montrés hostiles, et quand nous trouvons dans l'Encyclopédie, par ordre de matières, ce qui suit: « S'il fallait absolu-
» ment expliquer le merveilleux, nous l'expliquerions
» par le vertueux et sublime enthousiasme qui animait
» la pucelle, par l'idée répandue parmi les Français,
» qu'elle était inspirée; la condition, l'âge, le sexe, les
» vertus, la piété, la valeur, la bonne conduite et les succès

» de ce vengeur inattendu de Charles VII, offrent un en-
» semble où le merveilleux domine, quelque effort qu'on
» fasse pour l'écarter et l'affaiblir.» Quand nous trouvons, dis-je, dans un ouvrage publié en 1784 de pareils aveux, nous devons moins nous étonner de la circonspection dont les écrivains de nos jours ont fait preuve dans une question si délicate. Plus instruits sur ce sujet, ils se sont généralement montrés plus étrangers à la haine vouée par leurs prédécesseurs à tout ce qui pouvait rappeler l'idée de la Providence et de ses vues sur le sort des empires, dont nous trouvons des preuves si manifestes dans l'histoire du rétablissement du trône de France et l'expulsion des Anglais. Nous ne parlerons pas ici des poëtes et des auteurs dramatiques auxquels on accorde de grandes libertés dans l'exposition des évènements et dont on n'exige aucune recherche sur leurs causes.

Nous parlerons encore moins des romanciers dont plusieurs ont affadi l'histoire de Jeanne en la surchargeant d'un merveilleux au moins inutile, et nous terminons cet article, plus long que nous ne le désirions, en rappelant que l'explication que nous avons adoptée, nous a paru commandée par la nature du sujet, le merveilleux des événements qu'il renferme et le résultat glorieux dont il conserve le souvenir.

CHAPITRE X.

EXAMEN CRITIQUE DU PROCÈS DE JEANNE DARC.

Quoique le procès intenté à l'illustre Jeanne occupe une place très-importante dans son histoire, il n'entrait pas d'abord dans notre plan de nous en occuper. Je pouvais craindre de diminuer la gravité du terrible jugement prononcé contre elle, par une analyse trop restreinte, ou de ne faire qu'une entreprise inutile en reproduisant seulement ce qu'on trouve dans un grand nombre d'ouvrages justement estimés. Cependant après avoir appelé l'attention du public sur l'examen des faits qui ont illustré la vie de l'héroïne, il m'a semblé que sa curiosité ne pouvait être satisfaite, et son jugement suffisamment éclairé que par la discussion des actes odieux qui ont amené son martyre, et par l'exposition des scènes judiciaires qui ont fait ressortir des faits sur lesquels, au risque de quelques redites, il était nécessaire de s'étendre. Quand avec un cœur français on pèse au poids de la justice la conduite hypocrite et la lâcheté de plusieurs juges qui achetaient

leur sûreté personnelle ou la conservation de leurs dignités au prix du sang de la victime dévouée à l'honneur de la patrie, on ne peut se défendre d'un sentiment d'indignation et d'un profond mépris pour ces hommes iniques qu'il est juste de vouer à une éternelle infamie.

Mais les sentiments d'une animadversion légitime ne peuvent satisfaire à la sévérité de l'histoire et à ses justes exigences. Nous examinerons donc avec impartialité des actes dont le double but, selon l'opinion générale, était d'enlever à l'héroïne le prestige qui lui avait donné une si grande influence sur les succès du parti de la légitimité, et de déshonorer (infamer) comme on l'a dit, le Roi aux yeux de son peuple. L'exposé succinct autant qu'exact des faits qui suivirent la captivité de l'héroïne ne peut manquer d'éclairer la question que nous voulons discuter. D'abord, les uns sont antérieurs à l'ouverture de la procédure, les autres ont eu lieu durant cette longue et laborieuse opération.

Dès qu'elle fut tombée entre les mains des ennemis, et que Jean de Luxembourg, qui d'abord l'avait traitée avec quelque générosité, eut reçu du Roi d'Angleterre le prix de sa félonie, elle fut transférée du château de Crotoi à Rouen, qui était au pouvoir du roi d'Angleterre, et où il avait de nombreux partisans. On enferma la captive dans la grosse tour où elle était soigneusement gardée, quoique retenue par des liens de fer et une grosse chaîne fixée à une poutre. Ces précautions cruelles, légitimées, disaient ses ennemis, par sa tentative d'évasion au château de

Beauvoire où elle fut d'abord enfermée, montrent assez l'importance qu'on attachait à la conservation d'une proie si ardemment désirée. Les événements publics ne le prouvérent pas avec moins d'évidence. Les réjouissances ordonnées dans toutes les villes soumises à la domination étrangère, les feux de joie allumés à Paris et le *Te Deum* chanté à Notre-Dame, enfin l'énormité du prix employé à tenter la cupidité du duc de Luxembourg (1), ainsi que la pension accordée au soldat qui avait saisi l'héroïne, nous fournissent des preuves encore plus évidentes du fruit qu'on attendait de ce honteux succès. Cependant la captivité de Jeanne n'ayant pas arrêté les avantages obtenus d'abord par son influence, puisque du fond de sa prison elle faisait trembler encore les soldats anglais, le gouvernement alarmé arrêta le plan qui devait la faire monter sur le bûcher.

Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, évineé de son siége comme zélé partisan de la domination anglaise, fut appelé par les conseillers de Henry VI à informer dans *l'intérêt de la foi catholique* contre une femme nommée Jeanne, accusée de scandale, de sacrilége et de magie. La faculté de théologie de Paris agissant au nom de l'Université entière, dont plusieurs membres cependant suivaient le parti du Roi, sur la demande du duc de Bourgogne et de Jean de Luxembourg, *toujours dans l'intérêt de la religion,* se décida à la livrer au roi d'Angleterre.

(1) Dix mille francs.

Pour obtempérer à une *demande si légitime,* cette même faculté adressa immédiatement à Henry une supplique pour que l'accusée fut remise à l'évêque de Beauvais et à l'inquisiteur de France. En réponse à cet acte de bassesse et de la plus honteuse hypocrisie, Bedford, touché de ce zèle « *par reverance du nom de Dieu, deffense et » exhallation de la foi catholique, voulant devotement ob- » temperer* » d'après l'avis de son grand conseil, fit droit à la supplique *de sa très-humble fille.* Son avis ne s'était pas fait attendre, car la demande datée de Paris et la réponse qui l'est de Rouen, sont du même jour (1). Peu après cette même faculté de théologie recommanda à l'évêque de Beauvais de commencer la procédure et lui envoya comme assesseur Jean Midi, l'un de ses membres; celui des juges qui se montra le plus constamment hostile envers l'accusée; car étant chargé de la haranguer, l'infâme ne rougit pas de lui adresser des injures en face du bûcher qui allait la dévorer.

Pendant que ces faits, qui caractérisent assez le but de la procédure, avaient lieu, Cauchon, appuyé et même poussé par la faculté, organisait le tribunal qui devait consommer l'iniquité. Il agissait en qualité d'évêque de Beauvais et avait réclamé la prisonnière parce qu'elle avait été saisie dans la circonscription de son évêché. Mais comme il avait été forcé de quitter sa ville épiscopale, il fut obligé de se faire nommer administrateur du dio-

(1) P. de C., tome I, pages 5 à 18.

cèse de Rouen, dont l'archevêque suivait le parti du roi légitime. Cette ville, infectée d'anglomanie, lui offrait un chapitre très-disposé à seconder ses vues. Le personnage qui prenait le titre d'inquisiteur général de France, n'ayant pu se rendre à son invitation, délégua son vicaire pour seconder l'évêque. Ces bases posées, il nomma par des actes spéciaux (1) un procureur général sous le nom de promoteur, et son choix tomba sur Jean d'Estival, comme lui fugitif de Beauvais et pour les mêmes motifs. Ce chanoine qui lui était tout dévoué montra pendant la durée de la procédure la plus constante partialité. Par un autre acte, le prélat nomma encore un conseiller chargé de l'audition des témoins et de la rédaction des actes, ce fut Jean de la Fontaine (Joannes de Fonte) qui, ayant laissé paraître, plus qu'il n'était prudent de le faire, les sentiments de justice dont il était animé, fut menacé et depuis s'éloigna pour se mettre à l'abri des haches anglaises. Cauchon appela aussi un exécuteur des sentences ou huissier, et enfin deux notaires ou greffiers chargés de la rédaction des procès-verbaux.

Outre les membres qui formaient la partie principale constante et active du tribunal, afin d'obtenir une garantie plus assurée, l'évêque leur adjoignit un grand nombre de conseillers qu'il choisit dans le chapitre de la cathédrale, dans les paroisses, dans les monastères de

(1) P. de C., tome I, page

Rouen et dans quelques villes et abbayes du diocèse. Ils étaient généralement docteurs en théologie ou en droit ; les plus courageux refusèrent d'obtempérer à la réquisition de l'administrateur épiscopal, mais la crainte de son autorité et le danger de déplaire aux Anglais, en détermina plusieurs à paraître comme juges. On trouve deux médecins au nombre de ces assesseurs. Leur nombre, au reste, n'avait rien de constant, porté de 40 à 50 dans différentes séances, il se réduisit plusieurs fois à l'évêque suivi de quelques-uns d'entre eux, enfin les mêmes juges n'assistaient qu'irrégulièrement aux séances, la procédure n'était donc en réalité qu'un vain simulacre destiné à en imposer au public.

Il n'est pas inutile de faire observer les précautions que prenaient les ennemis du roi de France pour donner à cet acte judiciaire une apparence de légalité, tandis qu'on trouve dans ses préliminaires tant de preuves de l'animadversion du gouvernement anglais et du mauvais vouloir des exécuteurs de ses ordres secrets. Les apparences de justice dont on se couvrait sont, au reste, évidemment contredites par la forme qui fut adoptée ; car à l'exception de la publicité qui eut lieu dans les séances solennelles, cette règle essentielle de la jurisprudence criminelle fut presque constamment violée. On avait adopté la forme vicieuse des procédures de l'inquisition, la moins favorable de toutes aux accusés, et qui d'ailleurs n'était pas légalement établie en France.

C'était un essai du parti anglais qui nous suffit pour juger à quel régime de compression il voulait soumettre le peuple français. Afin d'éviter toute opposition, l'accusée fut appelée seule et sans aucun appui, devant le redoutable tribunal, armé des subtilités de l'école et enveloppé des ténèbres de la théologie scolastique de cette époque. Elle y parut soutenue par son seul courage et son pieux enthousiasme pour l'honneur du nom français; elle y fut soumise à une torture morale, qui consistait en questions préparées par ses ennemis et choisies souvent parmi les plus obscures et les plus ambiguës. La jeune villageoise qui n'avait appris que *Pater* et *Ave* ne devait-elle pas succomber, puisque ses réponses formaient seules la matière du procès et servaient de base au jugement?

Les soins avec lesquels on avait fait disparaître les pièces qui résultèrent de la première information au lieu de sa naissance, et la précaution qu'on prit d'en dissimuler les résultats qui lui étaient favorables, rendent assez évidentes les intentions de ceux qui dirigeaient la procédure. Nous ne pouvons douter de l'influence heureuse qu'elles auraient eue sur ce jugement, puisqu'elles ne pouvaient différer de celles qui furent recueillies par la commission chargée des informations préliminaires au procès de réhabilitation, fournies depuis par les mêmes témoins. On se serait bien gardé d'admettre des pièces qui ne se composaient que de témoignages en faveur de sa sainteté, de son courage et de ses vertus.

L'analyse succincte de cette longue procédure ne pouvant avoir pour but que de constater l'esprit dans lequel elle était dirigée, on ne doit pas s'attendre à trouver ici l'histoire complète des interrogatoires publics ou privés qu'on fit subir à la simple villageoise de Dom-Remi, on n'y verra que l'appréciation des questions qui lui furent adressées par les principaux agents de l'Angleterre; et pour ne pas nous égarer en d'inutiles détails, nous classerons les questions sur lesquelles roulèrent principalement ces interrogations : 1° il y en eut de simples; celles qui sont relatives à l'origine de l'accusée, à sa famille, à sa patrie, à son éducation, à ses occupations avant son départ de Dom-Remi. Elles avaient en général fort peu d'importance, et semblaient faites pour s'assurer de sa véracité par la comparaison de ses réponses avec les dépositions obtenues au lieu de sa naissance qu'on tenait secrètes; 2° De nombreuses questions lui furent adressées relativement à son instruction religieuse, à certains faits présentés comme des actes d'idolâtrie; 3° les interrogations auxquelles on donna le plus d'importance et sur lesquelles les questions les plus insidieuses lui furent posées étaient relatives à ses inspirations et à ses prévisions; 4° enfin on lui en adressa encore sur les événements de sa vie privée, ses entreprises guerrières, sur ses succès, sur leur cause et sur ses relations avec le Roi. On ne pourrait accuser justement tous les interrogateurs d'avoir montré la même malveillance et d'avoir tendu

de dangereux piéges à l'ingénuité et à l'ignorance de l'accusée, mais il y eut des questions où une méchanceté artificieuse éclata aux yeux des juges eux-mêmes.

La première séance fut précédée d'une admonition charitable (caritative) pour engager l'accusée à répondre sans dissimulation, sans réticences et avec véracité à ce qu'on devait lui demander. On lui adressa ensuite l'injonction de prêter serment de dire la vérité sur tout ce qu'elle aurait à répondre. La jeune fille satisfit à la demande en établissant une distinction entre les questions auxquelles elle répondrait et celles sur lesquelles un serment l'obligeait de garder le silence.

Quoiqu'une voix ennemie lui eut crié avec fureur : « tu dois en conscience répondre à toutes les questions », elle persista dans sa courageuse résolution, et malgré les instances réitérées, elle ne s'engagea à répondre qu'à ce qui concernait le procès, refusant tout aveu relatif à son Roi. Ce fut à la suite de ces instances, accompagnées de menaces par l'évêque, que, dans une juste indignation, elle répondit à ce juge inique : « *Vous me pressez trop, prenez garde à ce que vous dites que vous êtes mon juge, car vous vous mettez en grand danger de conscience.* » L'évêque répondit : *Le Roi d'Angleterre m'a ordonné de vous juger et je vous jugerai.*

Dans l'interrogatoire relatif à son origine, à sa patrie, aux travaux de sa jeunesse, elle répondit avec naïveté, indiqua le nom du village qui l'avait vu naître, déclina les noms de son père et de sa mère, dont elle

parla avec l'accent de la plus vive tendresse, et le regret de les avoir quittés, forcée comme elle était de céder à ses inspirations, elle ajouta : *Je le regrette, mais depuis ils m'en ont pardonné.*» Elle rappela sa vie pastorale, ses occupations domestiques avec sa mère, et même, entraînée par une confiance dont de tels juges étaient indignes, elle raconta tout ce qui lui était arrivé depuis son départ de Dom-Remi jusqu'à son arrivée à Chinon. Elle n'omit ni les péripéties de sa présentation à Beaudricourt, ni aucun des faits que l'histoire a tirés de la déposition des témoins appelés au procès de réhabilitation ; elle fut ainsi l'historien de son admirable carrière comme elle en avait été le héros.

Les interrogations relatives à son instruction et à ses pratiques religieuses, aux accusations d'idolâtrie qui prêtaient davantage aux subtilités et pouvaient plus facilement la compromettre, furent beaucoup plus multipliées. Elle déclara qu'elle n'avait appris de sa mère que le *Pater,* l'*Ave* et le *Credo*, qu'elle assistait exactement aux offices, qu'elle aimait beaucoup à prier à l'église, qu'elle se confessait à son curé et qu'elle en recevait la communion.

On voulut savoir si elle avait été entendue par d'autres prêtres : elle indiqua des religieux autorisés dans son village et le curé de Vaucouleurs, pendant le peu de temps qu'elle résida en ce lieu. Toutes ses réponses conformes aux principes de la foi catholique ne pouvaient satisfaire des juges qui voulaient la trouver coupable

de magie et d'idolâtrie, et ne pouvaient céder à son désir de participer aux saints mystères parce qu'il déposait plus fortement encore en faveur de sa catholicité. D'Estivet en fut irrité, il s'opposa à la demande qu'elle fit d'être admise à l'église pour entendre la messe. L'huissier Massieu qui la reconduisait à son cachot lui ayant permis d'y prier quelques instants, fut vivement admonesté par le promoteur, qui adresse à la malheureuse héroïne des injures dignes à peine des soldats les plus ignobles. On voulait la convaincre d'idolâtrie, et l'on prétendit en avoir trouvé des preuves dans son pays natal. D'après le rapport de la première commission d'enquête on lui fit donc des objections sur le beau mai, les promenades aux fontaines dont nous avons parlé, les danses autour de l'arbre des fées et les autres jeux innocents de la jeunesse des villages de la Meuse, aux approches du printemps. Mais la naïveté de ses réponses et l'indifférence avec laquelle elle parla de ces anciens usages dans lesquels l'évêque diocésain n'avait jamais rien trouvé à reprendre, ferma la bouche aux questionneurs malveillants.

Les interrogations multipliées sur ses apparitions, visions et prévisions, offrent tout ce qu'on peut imaginer de plus misérable et de plus honteux dans ces tristes débats. Les questions de ce genre furent reprises un grand nombre de fois et reproduites à satiété sous différentes formes. En les examinant, on ne sait ce qu'il y a de plus déplorable de l'ignorance de quelques-uns

des interrogateurs ou de la méchanceté de quelques autres. Les plus capables de formuler des objections captieuses et propres à porter le trouble dans l'esprit de la jeune inspirée, se pressaient de les proposer et parlaient tous en même temps; mais, soutenue par son admirable bon sens et les inspirations saintes qui lui avaient conseillé de répondre sans crainte, elle leur disait : «*beaux seigneurs, faites l'un après l'autre.*» Parmi tant de répétitions oiseuses et de subtilités scolastiques, nous choisirons seulement quelques exemples, relativement aux apparitions, dont elle a soutenu la réalité jusqu'au feu du bûcher. On lui demandait la couleur des vêtements des saintes qui lui apparaissaient, quels ornements elles portaient, si elles avaient des oreilles, des yeux, et d'autres détails sans dôute, afin de la convaincre de mensonge en la faisant tomber en contradiction. Vous ont-elles parlé, est-ce en Anglais ou en Français, lui dit-on? l'héroïne répondit : «*Pourquoi parleraient-elles en Anglais, puisqu'elles sont du parti Français* ?» Sur l'apparition de l'Archange Michel, on demanda s'il avait des ailes, une balance, des cheveux ? «*Pourquoi les lui aurait-on coupés, répondit-elle.*» L'interrogateur supposant honteusement la chaste guerrière dominée par quelque affection érotique, lui demande s'il apparaissait nu ou s'il était vêtu. Elle dit : «*Dieu peut-il manquer de moyens de le vêtir ?*» Elle répondait souvent d'une manière indirecte; quelquefois elle remettait sa réponse à une autre époque, afin de consulter, comme

elle le disait, ses saintes protectrices; enfin, il lui arrivait aussi de n'opposer, à tant de demandes vaines, qu'un silence imposant.

Quand on lui faisait des objections contre la réalité de ses apparitions, elle les soutenait avec véhémence. Mais comment pouvez-vous affirmer, lui disait-on, que vous avez touché, entendu et vu corporellement des personnages qui sont de purs esprits, qui n'ont pas de corps; «*Je ne sais*, disait-elle, *mais je les ai vus et entendus, comme je vous vois et vous entends, et j'en suis assurée autant que de mon existence.*» Un certain nombre de ses juges étaient sans doute assez instruits pour savoir que beaucoup de personnages réputés saints avaient eu de semblables visions; ils n'ignoraient ni la pureté de sa foi, ni sa haute piété, mais on voulait l'amener à s'avouer convaincue d'imposture. Savez-vous, lui dit un jour l'un des assesseurs, être en la grâce de Dieu? A cette question, il s'éleva dans le tribunal un débat entre les juges: c'est trop, dit l'un d'entre eux, elle n'est pas tenue de répondre à de telles questions. Taisez-vous, s'écria le prélat irrité; mais la même question ayant été répétée, la jeune villageoise, élevée dans la simplicité de la vie agricole, fit une réponse que l'on pourrait considérer comme une preuve d'inspiration: «*Si je n'y suis pas*, dit-elle, *Dieu veuille m'y admettre, et si j'y suis, qu'il veuille m'y conserver.*»

On ne manqua pas de l'amener sur ses prévisions, et on lui reprocha de s'être flattée d'avoir eu la connais-

sance d'événements futurs et de choses cachées au commun des hommes. Ces misérables questionneurs ne pouvaient ignorer que longtemps d'avance elle avait annoncé plusieurs événements que le temps avait confirmés. Etait-ce elle qui était coupable de les avoir prédits, ou la Providence d'avoir permis aux événements de confirmer ses prédictions ? Elle fut bien coupable, en effet, d'avoir annoncé aux Anglais qu'ils éprouveraient bien d'autres défaites que celles qui avaient eu lieu au moment où elle parlait; et surtout d'avoir annoncé, pour une époque qu'elle fixa, d'une manière générale, leur expulsion complète du sol français. Répondant à un des interrogateurs, elle dit : « *Avant qu'il soit sept ans les Anglais perdront un gage plus grand qu'ils n'ont fait devant Orléans, ils perdront tout en France.* » Comment le savez-vous ? « *J'en suis assurée comme je le suis que vous êtes sur votre tribunal.* » Elle avait encore auparavant commis un bien grand crime, en répondant au comte de Warwick qui la visitait dans sa prison, et lui adressait quelques paroles de consolation : « *Non, non,* dit-elle, *je sais bien que les Anglais me feront mourir, croyant par ma mort obtenir le royaume de France, mais fussent-ils bien plus nombreux, ils ne l'obtiendront pas.* » Cette réponse héroïque de la jeune fille dans les fers, parut tellement audacieuse à un lâche qui accompagnait le chef de l'armée anglaise, qu'il tira sa dague et l'en aurait frappée, si le comte ne l'en eût empêché. Les sceptiques nieront-ils ces faits, ou expliqueront-ils ces prévisions qu'on ne peut nier ?

Relativement à ses relations avec le Roi, elle éludait les réponses, ou les renvoyait à un autre temps, ou elle gardait le silence. Quant à ce qui la concernait personnellement, elle répondait sans détour et sans ostentation. On lui reprocha d'avoir souffert de la part de la multitude des hommages presque divins. « *Pouvais-je empêcher* disait-elle, *ces bonnes gens de m'approcher et de me donner des témoignages de leur bonne volonté.* » Vous portâtes, lui dit-on, votre bannière au sacre de Reims : « *Elle avait été à la peine,* répondit-elle, *et n'était-il pas juste qu'elle fût à l'honneur.* » Mais vos succès contre les Anglais vous les obteniez par des paroles magiques ? « *Je disais aux gens du Roi, entrez hardiment parmi les Anglais et j'y entrais à leur tête.* » Vous obteniez de grandes faveurs pour vos succès guerriers ? « *Je ne demandais rien à mon Roi, fors bonnes armes et bons chevaux*, répondit-elle ». Mais vous étiez cruelle dans les combats ? « *Je n'ai jamais tué personne,* » fut sa réponse. Elle avait si souvent déploré les malheurs de la guerre, sauvé tant de prisonniers de la fureur des soldats, et s'était tant de fois attendrie sur le sort de ceux même des ennemis malheureux qui l'avaient le plus cruellement insultée, que ces faits ne pouvaient être ignorés de ses accusateurs. Ne devaient-ils pas, au moins par pudeur, lui épargner des reproches si mal fondés ?

On en vint enfin à l'accusation relative à l'habit d'homme qu'elle portait encore en présence de ses ju-

ges. Cette accusation, bien que très-futile, étant la mieux prouvée, devint le sujet des questions les plus minutieuses. Quel motif l'avait déterminée à prendre cet habit? pensait-elle avoir bien fait en le prenant et en le conservant? Elle n'accusa personne de lui avoir donné conseil à cet égard; mais elle dit l'avoir choisi par sa propre volonté et par convenance, à raison de ses relations nécessaires avec les gens de guerre; et déclara avec fermeté ne pas vouloir le quitter, persuadée que sa détermination était le résultat d'une inspiration sainte. Il y a lieu de croire que cet aveu a fourni à ses ennemis le prétexte le plus spécieux pour la condamner. On lui persuadait de le quitter pour échapper à la mort, et on la força de le reprendre pour résister aux violences de ses gardes. Les réponses à toutes les questions adressées à l'accusée devaient être recueillies par les greffiers; mais souvent on n'en rendait que le sens tel qu'on l'entendait, souvent même on les laissait passer sans les noter. « *Vous écrivez tout ce qui est contre moi*, dit-elle à l'évêque, *et vous passez ce qui est pour moi.* »

Pour comble d'infamie, on accusa de blasphème celle qui poursuivait par les plus vifs reproches ceux qui juraient; les plus puissants de l'armée n'en étaient pas même à l'abri quand ils s'oubliaient, comme il lui arriva envers le duc d'Alençon. « *Je ne jurai jamais,* répondit-elle simplement à cette calomnie. Les gens de votre parti vous croyaient envoyée de Dieu?

« J'ignore ce que pensaient les gens de mon parti sur ma mission, mais s'ils m'ont crue envoyée de Dieu pour ce que j'ai fait, ils ne se sont pas trompés.» Le nombre des séances se multipliait; les réponses de l'accusée et les informations sur sa conduite n'avaient encore fourni aucun motif plausible pour baser une condamnation; les Anglais comptaient les jours et l'on avait hâte d'en finir. Après la séance du 27 février, l'huissier Massieu reconduisant la prisonnière, rencontra dans le trajet un chantre de la chapelle du Roi d'Angleterre, nommé Tranquetil, qui lui demanda sans avoir égard à l'accusée, « *Que te semble-t-il de ses réponses, sera-t-elle arsée* (brûlée)? » Jusqu'alors, répondit Massieu, je n'ai rien vu en elle que de bien et d'honneur. Cette réponse communiquée aux gens de Henry et portée au comte de Warwick, mit le pauvre homme en grand danger, Cauchon le manda, l'admonesta vertement, en lui disant que s'il continuait à se conduire de la même manière, on pourrait bien le faire boire plus que de raison.

La procédure se prolongeant ainsi, les Anglais manifestaient leur mécontentement et disaient que l'argent de leur Roi était bien mal employé, qu'il fallait terminer et que la terminaison devait être le supplice de l'accusée comme elle l'avait prédit, et ce supplice devait être celui des sorciers. Les apparitions des êtres surnaturels dont elle soutenait invariablement la réalité, ses prévisions pouvaient donner à la théologie scola-

stique, aidée de la prévention et de la méchanceté, des moyens de la faire tomber dans quelques erreurs sur la foi de l'Eglise. Sa persévérance à conserver l'habit d'homme avait déjà fourni contre elle, au moyen des conséquences perfides qu'on en tirait, les bases d'une dangereuse accusation. On lui disait que ses visions n'étaient que des apparences sans réalité : « *Qu'elles soient apparentes ou réelles, je les ai éprouvées et je perdrais plutôt la tête que de les désavouer,* disait l'héroïne, *j'en suis assurée,* ajoutait-elle, *comme je le suis de ma foi en Jésus-Christ.* » Les théologiens déclarent ces assertions fausses, illusoires, injurieuses à Dieu, et inspirées par l'esprit de ténèbres. Il faut vous en rapporter à l'Eglise, où vous serez condamnée comme schismatique et hérétique, lui dit-on.

La naïve et simple héroïne qui croyait que le tribunal devant lequel elle était appelée et où elle comptait tant d'ennemis acharnés était ce qu'on appelait l'Eglise, se révoltait contre l'idée de subir de tels juges. Loiseleur, l'infâme conseiller qui avait surpris sa confiance en se déclarant dévoué au parti du Roi, ne lui avait-il pas donné quelque conseil perfide pour l'encourager dans sa résistance ? Sans pouvoir l'assurer, on peut le croire, car cette infamie était digne du rôle double qu'il remplissait près de l'évêque de Beauvais. Souvent par des paroles bienveillantes on essaya de la soumettre ; ce fut alors que dirigée par son admirable bon sens, elle demanda ce qu'était l'Eglise à laquelle

elle devait sa soumission. Au lieu de l'éclairer par une explication simple et précise, on lui parla de l'Eglise militante et de l'Eglise triomphante, et ces distinctions théologiques très-obscures pour elle, qui connaissait mieux les moyens de porter la terreur au milieu des bataillons ennemis que de pénétrer les subtilités scolastiques, furent la source de nouvelles illusions qui augmentèrent sa disposition à la résistance.

Ce fut à la suite de ces tortures morales, des traitements inhumains qu'elle éprouvait et des inquiétudes sur le sort qu'on lui préparait, que des douleurs physiques se déclarèrent et qu'elle tomba malade. L'alarme fut alors dans le camp ennemi ; le comte de Warwick et le chancelier d'Angleterre firent aussitôt appeler les médecins les plus distingués. Guillaume de la Chambre et Guillaume des Jardins reçurent l'ordre de la traiter et l'injonction de la guérir. *Le Roi d'Angleterre*, disait le Comte, *l'a chèrement achetée, il ne veut pas qu'elle meure autrement que par la justice et entend qu'elle soit brûlée.* La force de son organisation, sa jeunesse et une saignée triomphèrent de la maladie. La crainte de laisser échapper la victime dévouée dont la santé était encore chancelante, détermina le conseil à appeler un autre médecin. Ce dernier, qui fut amené par d'Estivet, ayant questionné la convalescente, elle déclare qu'ayant mangé d'une carpe qui lui avait été envoyée par l'évêque, elle avait éprouvé de grands vomissements. *Tu mens, paillarde*, s'écria le misérable promoteur, *tu as*

mangé des harengs et autres choses contraires. Quelle horrible induction ne pourrait-on pas tirer d'un tel incident si, sortant des bornes de l'impartialité de l'historien, on voulait discuter la déclaration de l'infortunée qui semblait condamnée à périr par le feu ou par le poison. Mais la partialité de ses juges est établie sur des preuves si nombreuses, que des recherches sur ces manœuvres criminelles et ténébreuses n'ajouteraient rien au sentiment d'horreur qu'elles ont inspiré.

La maladie de l'accusée durait encore quand l'Evêque, suivi de quelques assesseurs, se rendit à la prison pour l'avertir charitablement, disait-il, du danger auquel l'exposait le procès dans lequel elle était engagée. Elle répondit : « *Si je dois mourir de la maladie, Dieu veuille faire son plaisir ; je voudrais avoir la confession, recevoir notre Sauveur et être enterrée en terre sainte.* » Il faut alors, dit Cauchon, vous soumettre à l'Eglise. La soumission qu'il exigeait était sans doute une rétractation complète de tout ce qui est relatif à sa mission. Un infâme conseiller avait proposé d'obtenir la soumission désirée par la torture *comme médecine de l'âme,* disait-il ; mais cette proposition fit horreur au tribunal, et comme on parlait toujours de la soumission à l'Eglise, l'héroïne demanda de nouveau ce qu'était donc l'Eglise. Dès qu'on lui eut répondu que c'était la réunion des fidèles sous la conduite du Pape, elle déclara qu'elle avait toujours désiré lui soumettre sa cause.

Après cette réponse dont l'orthodoxie ne pouvait être

contestée, plusieurs assesseurs, touchés de la compassion que devait inspirer la position de l'héroïne, tombée si subitement du plus haut degré d'élévation dans la misère la plus affreuse, se décidèrent à rédiger, en douze articles, toutes les accusations portées contre elle. Guillaume Erard fut chargé de la lui adresser, avec une admonition dans laquelle il mêla les exhortations aux menaces d'être brûlée en ce monde, ou damnée dans l'autre, si elle refusait d'abjurer ses erreurs. Elle ne pouvait donc sauver sa vie qu'aux dépens de son honneur. Cependant l'orateur ayant mêlé à son discours des injures contre le Roi de France qu'il accusait d'hérésie, l'héroïne ne put se contenir, et répondit : « *Par ma foi, sire, toute révérence gardée, je puis bien vous dire et jurer sur peine de ma vie, que c'est le plus noble des chrétiens et qu'il n'est pas tel que vous dites.* » Faites-la taire, s'écria-t-on ; et s'adressant à elle, Erard lui dit en lui présentant un papier : Tu signeras cette cédule, tu abjureras ou tu seras brûlée. Elle déclara alors qu'elle se soumettait au Pape, ajoutant que de tout ce qu'elle avait fait, rien ne lui avait été ordonné par son Roi, et qu'elle n'avait agi qu'en vertu de ses inspirations. Alors celle qui avait tant de fois entraîné les bataillons français par son courage, abandonnée à elle-même, vaincue par tant de violences, consentit à signer un acte qu'elle ne connaissait pas. Elle reprit l'habit de femme et fut reconduite en prison.

Ici nous arrivons au moment où s'accomplit contre elle la plus odieuse des trames. Selon le plan des enne-

mis, d'infâmes agressions contre sa pudeur la forcèrent à reprendre les vêtements qui la protégeaient et qu'on avait soigneusement laissés à sa disposition. A peine la malheureuse eut-elle changé d'habits, que le bruit s'en répandit dans la ville et que Cauchon se rendit à la prison pour constater le fait. Ce fut alors que sortant de ce lieu et s'adressant aux Anglais présents, il leur dit : *Farewel* (adieu), *elle est prise*. Dès le lendemain, en effet, le tribunal la reconnaissant relapse, la déclara hérétique et la livra au bras séculier, c'est-à-dire, aux soldats du comte de Warwick, empressés de venger leur honte par le plus odieux et le plus ignoble des crimes.

Le récit des faits qui précédèrent le supplice de l'héroïne ou qui l'accompagnèrent suffirait seul pour dévoiler le système d'astuce et de cruauté que suivaient les principaux agents de l'Angleterre. Quand donc sera-t-elle arse (brûlée)? répétaient les chefs de l'armée ennemie, et une joie féroce éclatait aux fronts des soldats. Dès qu'elle fut déclarée relapse et que Cauchon, comme chef du tribunal, eut prononcé ces paroles sinistres d'une hypocrisie déplorable en sa bouche : *Allez, Jeanne, l'Eglise ne peut plus vous défendre ;* les injures les plus grossières et les menaces les plus violentes furent adressées à ceux des membres du tribunal qui n'avaient pas fait éclater leur zèle pour l'Angleterre par une haine violente envers l'accusée.

En rapportant les faits principaux de cette procédure inique, l'histoire impartiale a séparé des lâches et des

perfides, ceux des juges qui montrèrent un caractère honorable. Elle a nommé l'appariteur Massieu et frère Isambert, menacés l'un et l'autre d'être jetés à la Seine, le premier pour quelques condescendances commandées par humanité, le second pour quelques signes destinés à prévenir l'accusée du danger auquel l'exposaient ses réponses; ces témoignages d'intérêt avaient fait éclater la colère du comte de Warwick. Elle a aussi conservé le nom de l'assesseur Marguerie, qui avait fait valoir les moyens de défense opposés par l'héroïne à l'accusation d'avoir repris ses habits d'homme. Ce fut alors que les haches furent levées sur les têtes des juges impartiaux et que l'évêque de Beauvais interrompit brutalement ce dernier en lui criant avec fureur : *Taisez-vous, de par le diable.* Elle n'a pas oublié Jean de la Fontaine qui, indigné de la partialité du tribunal, refusa de participer au jugement qu'on préparait. Obligé de chercher sa sûreté en s'éloignant, il ne voulut plus reparaître. Indulgente autant qu'équitable, l'histoire a atténué les fautes de Guillaume Erard qui s'était élevé contre Jeanne dans un discours violent, et celles de Loiseleur, ce perfide conseiller. Elle leur a tenu compte des regrets et des signes de désespoir qu'ils manifestèrent lorsqu'on connut le résultat du funeste drame où de lâches passions usurpèrent la place de la justice.

Nous n'aurons pas recours aux dépositions des témoins appelés au procès de réhabilitation, pour confirmer ce que nous avons dit de la haine artificieuse des

Anglais et de leur désir de tirer une vengeance éclatante de celle qui avait causé leurs premiers désastres. Dès le commencement du siége d'Orléans, où le courage de l'héroïne avait éclaté, ils l'avaient menacée de la faire brûler ; ils ne cessèrent depuis cette époque de poursuivre l'exécution de ce cruel projet.

A peine Bedford a-t-il versé le prix de la victime, qu'il la livre à l'évêque de Beauvais, son plus zélé partisan ; il fait intervenir l'Université à l'appui du prélat qui brûlait de venger sur l'innocente son expulsion du siége qu'il occupait, et de s'assurer, par sa complaisance, l'archevêché de Rouen qui lui était promis. Des propositions artificieuses, des questions équivoques sont employées à troubler l'intelligence de Jeanne, et les menaces d'un horrible supplice à ébranler sa résolution. Entourée d'ennemis, privée de tout appui, accablée par les violences de toute espèce et trompée par des suggestions perfides, le courage qu'elle avait tant de fois communiqué à nos soldats l'abandonne, et la lueur illusoire d'un salut inespéré la détermine à céder à la proposition de quitter le vêtement qui protégeait sa pudeur. Mais espoir trompeur, l'Angleterre réclame l'exécution du traité honteux qu'elle a conclu au prix des revenus de la province de Normandie, elle veut relever le courage de ses guerriers par le supplice de celle qui ne les a vaincus, prétend-on, qu'avec le secours de la magie. La noble héroïne soustraite à la juridiction du prévôt de Rouen, qui était son juge natu-

rel, est saisie par les satellites de Warwick et livrée au bourreau qui reçoit, au milieu de clameurs furibondes, l'ordre de la faire monter sur le bûcher : *fais ton devoir,* lui crie-t-on de toute part. Nous écartons de cet horrible récit les détails nombreux fournis à l'histoire par le sentiment public de l'humanité et de la justice, si audacieusement violées, et nous renvoyons le lecteur au recueil de M. Quicherat où se trouvent les dépositions des témoins qui, après avoir été employés au jugement de condamnation, ont depuis déposé au procès de réhabilitation.

Les déclarations d'Isambert de la Pierre, de Martin Ladvenu et de Guillaume Manchon méritent d'être consultées, parce qu'elles renferment les preuves les plus irréfragables à l'appui des accusations que nous avons portées contre ceux qui concoururent à cet odieux jugement, et principalement contre le prélat qui le commença, le suivit, le dirigea et termina le rôle odieux dont il s'était chargé, en disant : Jeanne, *l'Eglise ne peut plus vous défendre.* La déposition du notaire Jean Massieu qui, en raison de ses fonctions, connaissait le mieux les détails de la procédure, est surtout propre à dévoiler les mystères ignobles et les machinations criminelles qui furent employés; toutefois, nous n'en citerons que le commencement, pour éviter des longueurs qui éloigneraient la discussion des questions que nous devons encore examiner : « *Semble audit déposant à cause de ce que vist qu'on procédait par haine en déprimant l'hon-*

neur du Roi de France auquel elle servait (Jeanne), *par vengeance et afin de la faire mourir, non plus selon raison et l'honneur de Dieu et de la foi catholique.»*

Après avoir montré le but que se proposaient les ennemis de Jeanne Darc, et répandu la lumière sur les moyens qu'ils employèrent pour l'atteindre, nous discuterons les questions de droit relatives à sa mise en jugement, et la compétence des juges qui prononcèrent. Les réponses aux consultations faites avant le procès de réhabilitation (1) renferment la solution de plusieurs de ces questions, d'ailleurs fort simples. L'une des plus importantes est relative à la sûreté de la personne de Jeanne, comme prisonnière de guerre. On sait que malgré les incohérences encore existantes dans le droit public de l'Europe, la garantie de la vie des prisonniers désarmés était généralement adoptée chez toutes les nations civilisées, et que les lois du christianisme jointes à celles de la chevalerie la leur avaient assurée. Par le fait seul de leur malheur, ils obtenaient protection contre les violences des partis et les rivalités nationales. De nombreux exemples nous prouvent que dans la guerre où Jeanne a figuré, les vaincus acquéraient le droit d'être échangés ou rachetés à prix d'argent; celui qui tenait le prisonnier pouvait refuser sa rançon, mais non disposer de sa personne, le réduire en esclavage, ou le vendre. Jeanne avait été

(1) P. de R., tome II, page 6 à 15.

arrêtée en combattant, qu'elle se fût rendue volontairement ou qu'elle eût été obligée de céder à une force supérieure, elle était désarmée; pourvue du titre de chef de guerre, elle se trouvait dans la même condition que tous les prisonniers de distinction, elle devait donc être traitée comme eux, et en supposant qu'on eût refusé sa rançon ou qu'il n'en eût pas été proposé, elle devait rester prisonnière. Le Roi de France n'acheta pas Talbot pour le faire juger par ceux qu'il avait combattus, lorsqu'il tomba entre les mains de nos guerriers à la bataille de Patay. Eh ! que serait devenue la sûreté des prisonniers, si l'on se fût arrogé le droit de leur intenter des procès en matière de foi ou de les soumettre à des tribunaux pour les faits antérieurs à leur captivité ? Les règles du droit public furent donc audacieusement violées envers l'illustre guerrière, et cette violation répandra également sur ceux qui la vendirent et sur ceux qui l'achetèrent, un opprobre que le temps ne pourra laver.

La compétence des juges qui prononcèrent dans le procès, peut être légitimement contestée. On a dit qu'il n'était pas certain que Compiègne fut compris dans l'arrondissement du diocèse de Beauvais, et en le supposant, tel que le prétendait l'évêque expulsé de ce diocèse, pour félonie, il est douteux qu'il ait conservé le pouvoir d'exercer, sur un autre territoire, le droit qu'il aurait eu dans le sien. Il avait à la vérité, obtenu du chapitre de Rouen le titre d'ad-

ministrateur de l'archevêché, mais le titulaire n'était absent que par force majeure; son remplaçant pouvait-il, dans cette circonstance, et pour une affaire aussi grave, s'autoriser d'un titre transitoire qui ne lui avait été donné que pour l'expédition des affaires ordinaires et qu'on ne pouvait laisser en souffrance, enfin agir comme évêque de Beauvais? Ces motifs l'avaient tellement frappé, qu'il crut nécessaire de s'appuyer de l'autorité de l'Université et de celle de l'inquisiteur. L'accusée lui avait reproché de vouloir la juger lorsqu'il était son adversaire. Sa qualité d'ennemi de Charles VII, dont elle tenait le parti, lui imposait le devoir de se récuser; mais loin de s'arrêter, après avoir accepté l'odieuse mission dont l'archevêché de Rouen devait être le prix, il pressa l'exécution du plan arrêté par le conseil de Henry VI.

Voyons, toutefois, quels sont les juges dont il composa un tribunal qui devait prononcer sur l'honneur et la vie de Jeanne Darc. Au lieu de déférer aux vœux de l'accusée qui avait demandé des juges des deux partis en nombre égal, il choisit des personnages qui, pour être gradués en théologie, n'en étaient pas moins, pour la plupart, dévoués au gouvernement anglais. Les uns l'étaient par conviction ou par intérêt, et les autres par la crainte des soldats de Warwick, qui les accusant de défaut de zèle pour leur Roi et de partialité pour l'accusée, les menaçaient de les tuer ou de les noyer. L'évêque lui-même qui aurait dû mon-

trer la plus franche indépendance à raison de sa position, l'évêque, pour s'assurer l'assentiment d'un plus grand nombre de ses assesseurs, les menacait, en son nom et au nom des Anglais. La plupart, dominés par la peur, prêtérent à l'évêque leur ministére jusqu'à la derniére sentence; mais il y en eut qui, cédant au cri de leur conscience, se retirérent en manifestant leur indignation contre un jugement dont le but était coupable et les formes contraires aux principes de la jurisprudence criminelle. Les juges, en effet, ne connurent que les piéces défavorables à l'accusée, et plusieurs d'entre eux, n'ayant assisté qu'à un petit nombre de séances, ne pouvaient prononcer en conscience sur l'ensemble de la cause. Mais que dirons-nous de l'isolement de l'accusée, constamment privée de conseil pendant les interrogatoires, de l'éloignement des témoins à décharge et des piéges tendus à sa simplicité par le perfide Loiseleur chargé de la trahir? Elle avait réclamé l'appui du clergé et devait être confiée à sa garde, elle fut au contraire enfermée dans les prisons des Anglais et exposée aux violences de la plus ignoble soldatesque. Elle fut donc enfin condamnée au plus affreux des supplices, pour avoir cherché dans son costume guerrier le moyen de défendre la virginité qu'avant son triomphe elle avait consacrée au Dieu de ses péres.

Nous ne pousserons pas plus loin l'examen de la compétence des juges, et de l'irrégularité d'une procédure odieuse à tous les cœurs généreux et à toutes les âmes

sensibles. C'est dans les pièces originales publiées par M. Quicherat, que l'on peut puiser les motifs d'une multitude de reproches, dont la reproduction nous a paru inutile au but que nous nous sommes proposé. Je ne terminerai pas cependant ce triste tableau de l'effet des plus ignobles passions, sans examiner succinctement, d'aprés les connaissances les plus générales, les plus simples de la théologie, et des principes de la religion catholique, si les accusations dirigées contre l'héroïne, en les supposant bien fondées, pouvaient légitimer le jugement qui la fit monter sur le bûcher. Les piéces originales du procés de réhabilitation donnent sur ce sujet les détails les plus exacts. Il nous suffira d'apprécier les plus importantes des accusations, celles qui ont le plus directement concouru à sa condamnation. Nous nous appuierons dans cet examen, des opinions si nombreuses des théologiens, des canonistes et des prélats dont le zéle a dirigé le procès de réhabilitation; de celles plus nombreuses encore des théologiens qui ont, soit directement, soit par occasion, prononcé sur les bases de la funeste procédure. Nous suivrons dans leur ordre les accusations rassemblées en douze articles par Pierre Maurice, justement considérées comme le sommaire des griefs et comme ayant servi de base à la condamnation (1).

1° La première accusation porte sur les révélations

(1) P. de C., tome I, pages 430 à 437.

et les apparitions des anges, de sainte Catherine et de sainte Marguerite, que les clercs de l'Université de Paris et les juges du procès déclaraient illusoires, séductrices, pernicieuses, comme procédant de l'esprit de ténèbres. Cependant l'histoire sainte, celle de plusieurs personnages honorés dans l'Eglise, contiennent le récit de semblables visions et apparitions. Quel juge autre que Dieu pouvait donc prononcer sur la véracité des déclarations de l'accusée? Presque tous les théologiens consultés ont avoué la possibilité de ces révélations.

2° Le second article condamne tout ce que Jeanne a déposé sur la couronne donnée à Charles VII, comme invraisemblable, mensonger, présomptueux, injurieux à la dignité des anges. Jeanne avait sans doute confondu dans son vertueux enthousiasme la vision qu'elle en avait eue avec ce qu'elle regardait comme réel, mais en ceci comme pour les apparitions des saintes, qu'y a-t-il de dangereux et de contraire à la foi catholique? Ce qui était condamnable aux yeux des Anglais, c'était d'avoir fortifié l'opinion du peuple en faveur de la légitimité de Charles.

3° Les clercs déclarent qu'on ne peut pas reconnaître les saints, seulement à la pureté des conseils qu'ils donnent, et qu'y croire aussi fermement qu'en Jésus-Christ, c'est errer en la foi. A quels signes donc peut-on les reconnaître dans une vision? Dès qu'on admet dans les esprits infernaux, le pouvoir de produire aussi des inspirations, il est évident que les saints ne

peuvent être distingués que par la sainteté de leurs conseils.

4° Les prévisions et prédictions de l'accusée, tant de fois confirmées par les événements, sont déclarées superstitieuses, vaines et présomptueuses. Ces savants théologiens pouvaient-ils donc ignorer que le don de prévision, selon l'écriture, a été accordé à de saints personnages, et que des prévisions, si souvent vérifiées, pouvaient être rangées au nombre de celles qui sont d'origine céleste ?

5° Pour avoir porté l'habit d'homme, Jeanne Darc est accusée de blasphémer, de mépriser les sacrements de l'Eglise, de transgresser la loi divine et les règlements canoniques et, par là même, d'être coupable d'idolâtrie, pour avoir ainsi imité le costume des idolâtres! Les citations des textes relatifs à ce crime sont accumulées avec une surabondance, qui annonce assez l'intention d'aggraver cette accusation futile en réalité, mais dangereuse, à raison de son évidence et de l'obstination que Jeanne montrait à conserver ses habits guerriers. Ses juges ne pouvaient ignorer qu'elle avait adopté ce costume dans des vues dictées par la pudeur et qu'elle ne l'avait repris que pour se défendre contre les agressions réitérées des infâmes qui la gardaient, et même d'après sa déclaration, de l'agression d'un seigneur anglais (Meilhour, a-t-elle dit), qui à cette tentative infâme ajouta la bassesse de battre une malheureuse jeune fille dans les fers! Ces juges iniques ignoraient-ils ces méfaits, nous

ne pouvons le croire; mais ils ne pouvaient ignorer que les règles mêmes les plus impérieuses cessent d'être obligatoires, devant la nécessité. Quand, enfin, a-t-on condamné des femmes au feu, pour avoir porté l'habit de l'autre sexe? Tel fut le crime, cependant, qui la fit monter sur le bûcher.

6° Les lettres adressées aux Anglais, purement comminatoires, dans lesquelles Jeanne Darc les sommait de retourner dans leur pays, sont aux yeux de l'Université des témoignages de *trahison, de cruauté*. De trahison? Qu'avait-elle promis et que devait-elle à l'usurpateur anglais? De cruauté, elle n'avait jamais tué personne, comme elle l'a dit, et, au contraire, elle déplorait les cruautés de la guerre et défendait la vie des prisonniers.

7° On l'accusa d'avoir quitté la maison de son père; cependant elle avait été accompagnée de l'un de ses oncles, à Vaucouleurs, de l'un de ses frères à l'armée et elle avait obtenu de ses parents le pardon de cette faute. Ils le témoignèrent assez, quand le vénérable Jacques Darc, son père, et Laxart, son oncle, se rendirent à Reims pour jouir de son triomphe.

8° Pour s'être échappée de la prison de Beauvoire, elle fut accusée d'avoir désespéré de la bonté de Dieu, et de s'être, en se précipitant de la tour, rendue coupable de suicide. L'héroïne avait dit, que tout prisonnier qui n'est pas lié par sa parole a droit de pourvoir à sa sûreté. Elle n'avait que trop exactement prévu le sort qui lui était réservé.

9° Elle fut accusée de présomption et de mensonge, pour avoir dit que si elle gardait sa virginité, ses saintes protectrices la conduiraient en paradis, et qu'elles ne la visiteraient pas, si elle était en péché mortel, ce sont là, selon les clercs dévoués aux Anglais, de graves erreurs, en matière de foi.

10° Elle est coupable des mêmes crimes, pour avoir dit que ses saintes et Dieu lui-même aiment plus certaines personnes que d'autres; que ses protectrices n'aiment pas les Bourguignons, ce qui est présomptueux, superstitieux et blasphématoire. Que répondre à de si graves accusations ! Brûler une femme pour s'être montrée présomptueuse !

11° Pour avoir dit que ses visions et apparitions des saintes venaient de Dieu, et qu'elle le croyait aussi fermement que la loi chrétienne; qu'elle saurait bien reconnaître saint Michel. Pour avoir refusé de déclarer le signe donné à son roi, elle est accusée d'idolâtrie, de démonolâtrie et de jugement téméraire : que de crimes ! Mais le plus irrémissible, le plus grand, était d'avoir concouru à la défaite des Anglais.

12° Enfin, elle est déclarée schismatique, hérétique, en refusant d'obéir à ce que l'église ordonnerait, si cela était contraire aux inspirations qu'elle avait reçues de Dieu. Elle s'était cependant soumise à l'Eglise, en recourant au Pape. Dans chacune de ces accusations qui pourrait méconnaître un système concerté et arrangé pour forcer l'héroïne par des subtilités, des menaces et des violences,

à s'accuser elle-même d'imposture et du dessein prémédité de tromper le peuple, comme disaient de perfides conseillers.

Après que l'héroïne eut accepté une sentence, dont elle ne pouvait comprendre ni le sens ni la portée, il sembla que, du consentement de l'évêque de Winchester, elle pouvait échapper au supplice. Elle ne put se résoudre à ensevelir pour toujours sa gloire dans un cachot. Les embûches dressées par le comte de Warwick, de concert sans doute avec l'évêque, fournirent bientôt à ses ennemis le prétexte désiré pour la condamner au feu. Cet horrible supplice, réservé aux criminels les plus odieux, devait selon leur projet la déshonorer et lui faire perdre l'ascendant qu'elle avait acquis sur l'opinion publique : il arriva tout le contraire. Les proclamations du gouvernement anglais, sur les crimes qu'on attribuait à Jeanne, et la peine qu'elle avait subie, ne purent égarer l'opinion d'un peuple, témoin de ses vertus, admirateur de son courage, pénétré de reconnaissance pour son dévouement à l'honneur de la France et pour ses glorieux succès.

Maintenant que dirons-nous des juges de l'héroïne ? Il y en eut sans doute qui, victimes des préjugés de cette époque et des erreurs politiques d'un temps malheureux, concoururent innocemment à son martyre, d'autres qui, dominés par la peur, sacrifièrent, comme il a été dit, leur conscience à leur sûreté ; il y en eut enfin une troisième classe qui, selon l'opinion générale, mue par la

haine, la vengeance ou la cupidité, participèrent sciemment à ce concert de bassesse et de crime. A la tête de ces derniers, la plupart des historiens de la Pucelle et tous ses défenseurs, ont placé Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, qui espérait, par le supplice de l'héroïne, ruiner le parti de Charles VII, et se venger de ce prince pour l'avoir dépouillé de son évêché. On peut justement associer à la honte de ce prélat, Jean d'Estivet, comme lui chassé de Beauvais, et privé de son titre ; Nicolas Midi, qui insulta la sainte au milieu des flammes et qui, changeant de rôle après le triomphe de Charles, eut l'audace de haranguer ce prince au nom de l'Université de Paris. Citons encore l'infâme Loiseleur, qui avait surpris la confiance de l'accusée, pour la trahir ; enfin Guillaume Erard, qui ne cessa de montrer sa partialité. L'histoire n'a conservé des éloges qu'à un petit nombre des assesseurs ; parmi ces juges intègres et sensibles, nous citons comme nous l'avons déjà fait, Pierre Massieu, qui lui donna de sages conseils, Isambert de Lapierre, dont la compassion avait mérité des menaces, Martin Ladvenu, qui l'accompagna au fatal bûcher, et le crucifix à la main, ne la quitta que lorsque les flammes eûrent dévoré ses restes mortels. Sans vouloir entrer dans les détails d'une accusation formelle, que penser de la Faculté de théologie, dont les membres considérés comme des lumières du temps, montrèrent dans leurs délibérations tant d'ignorance, de faiblesse, ou une si grande perversité ? Que dire de docteurs en théologie

qui, convaincus de la piété, de la chasteté et du zèle patriotique de Jeanne, préférèrent attribuer au Démon, plutôt qu'à Dieu, des inspirations qui ne pouvaient, quelle qu'en fût la source, se trouver que dans un être doué des plus hautes vertus? Remarquons seulement que plusieurs de ces membres les plus distingués avaient rejoint l'armée du Roi, et soutenaient l'honneur d'un corps depuis distingué par un savoir éminent et des vertus honorables; mais tel est l'effet des divisions intestines, les plus nobles vertus s'y éclipsent.

En terminant ce petit ouvrage, je ne craindrai pas le reproche d'avoir entrepris une tâche inutile, et d'avoir fait des efforts impuissants pour relever la gloire de l'héroïne. Qui pourrait le prétendre, à une époque où la population entière de la France, où les historiens de tous les pays semblent s'être concertés pour vouer à Jeanne Darc un culte d'honneur; à une époque où la parole ayant failli à un professeur habile, au sujet de la paysanne de Dom-Remi, il se vit obligé de se réhabiliter près de ses auditeurs, sur le sens de sa phrase; à une époque où tous s'efforcent d'obtenir la faveur du public, en rapportant, en célébrant, en chantant des vertus et des faits héroïques dont l'histoire du monde n'offre pas un autre exemple; à une époque enfin, où les monuments consacrés à sa mémoire, au lieu de sa naissance, sont l'objet de continuels pélerinages, dans lesquels les descendants impartiaux de ceux qui la poursuivirent cruellement se montrent les plus empressés et les plus

disposés à honorer une gloire, que l'un de leurs poëtes, M. Southey, a célébrée aux applaudissements de la nation.

DÉPOSITIONS

DU COMTE DE DUNOIS ET DU DUC D'ALENÇON.

Bien qu'aucun des faits rapportés dans cet écrit n'y ait été admis que sur des preuves irrécusables, j'ai pensé qu'on ne lirait pas sans intérêt la déposition du comte de Dunois, qui est une histoire presque complète de la vie guerrière de Jeanne Darc. Elle a eu lieu sur la demande d'Isabelle Romée, mère de l'héroïne, et de ses frères Jean et Pierre ; ordonnée par le Pape Calixte III et reçue par Guillaume de Lasalle à la réquisition de l'archevêque de Reims, et traduite textuellement sur l'original extrait du tome III des procès publiés par J. Quicherat, d'après le manuscrit de la bibliothèque nationale, pag. 1 à 16. La forme un peu embarrassée de la déposition de Dunois étant le signe caractéristique de son authenticité a été religieusement conservée.

« Interrogé sur la question de savoir si le déposant (le comte de Dunois) croit avec vraisemblance, que Jeanne ait été envoyée de la part de Dieu pour remplir un rôle guerrier, ou par quelqu'artifice humain? Répond qu'il croit que Jeanne a été envoyée par Dieu, et que ses exploits sont le résultat *d'inspirations divines, plutôt que de direction humaine.*

« Questionné sur le motif de sa croyance, le déposant,

dit que c'est d'après les conjectures suivantes. Premièrement, il affirme qu'étant à Orléans, alors assiégée par les Anglais, le bruit se répandit qu'une jeune fille, qu'on nommait vulgairement la Pucelle, était passée à Gien, assurant qu'elle se rendait près du Dauphin, pour faire lever le siége d'Orléans et le conduire à Reims, pour y être sacré; et que comme lui, déposant, était chargé de la défense de la ville, en qualité de lieutenant-général, afin d'être mieux informé du fait, il envoya vers le roi, M. de Villars, sénéchal de Beaucaire et M. Jamot de Tillay, qui fut depuis bailli de Vermandois, lesquels revenant de chez le roi, lui rapportèrent publiquement et en présence de tout le peuple, qui désirait ardemment savoir ce qui en était, et déclarèrent qu'ils avaient eux-même vu cette jeune fille à Chinon, près du roi. Ils disaient que le roi, d'abord n'avait pas voulu la recevoir, qu'ensuite ladite Pucelle fut, durant l'espace de deux jours à attendre, avant d'obtenir la permission de se présenter devant le roi, quoiqu'elle persévérât à déclarer qu'elle venait pour faire lever le siége d'Orléans et conduire à Reims le noble Dauphin, pour y être consacré; demandant instamment des hommes de guerre, des armes et des chevaux. Que durant trois semaines ou un mois, selon l'ordre du roi, la dite jeune fille fut examinée par des clercs, des prélats et des docteurs en théologie, sur ce qu'elle disait et sur sa conduite, pour savoir s'il pouvait en sûreté la recevoir, le roi fit alors rassembler un grand nombre de gens de guerre,

pour conduire des vivres à Orléans. Qu'alors d'aprés l'opinion des prélats et des docteurs, que dans l'examen de celte jeune fille, on n'avait rien trouvé de mauvais, il l'envoya avec l'archevêque de Reims (1), alors chancelier de France, avec le seigneur de Gaucourt (2), maître de sa maison à la ville de Blois, à laquelle se rendirent avec ceux qui conduisaient les vivres; savoir : les seigneurs de Reis (3) et de Boussac, maréchal de France, avec lesquels était le seigneur de Culen (de Culan), amiral de France; Lahire et le seigneur de Loré, depuis gouverneur de Paris. Ils se réunirent aux hommes d'armes qui conduisaient les vivres, ainsi que Jeanne, la Pucelle, et se rendirent dans la partie de la Sologne en ordre de bataille, à la rive droite de la Loire, jusqu'auprès de l'église Saint-Loup, où les Anglais étaient en force; et parce que le détachement du roi qui conduisait les vivres, ne paraissait pas au dit seigneur déposant et autres capitaines, en état de résister à l'ennemi et de conduire les vivres au-dessous de la ville, principalement parce qu'on avait besoin de bateaux, qu'on ne pouvait s'en procurer que difficilement pour aller chercher les vivres, et qu'il fallait remonter contre le cours du fleuve où le vent était totalement contraire. Alors

(1) Regnault de Chartres, mort cardinal en 1443.

(2) Raoul de Gaucourt, premier chambellan de Charles VII, et bailli d'Orléans.

(3) Res ou Rais, Gille de Laval.

Jeanne adressa ces paroles au déposant. « *Etes-vous le bastard d'Orléans?* Il répondit, *oui, je le suis et je me réjouis de votre arrivée.* Elle lui répondit, *est-ce vous qui avez conseillé de venir ici par ce côté et non par le côté droit, où sont Talbot et les Anglais?* A quoi il (Dunois) répondit que c'était lui et les plus expérimentés qui avaient donné ce conseil, croyant agir avec plus de prudence. Alors Jeanne répondit de cette manière : « *En nom de Dieu, le conseil de notre Seigneur est meilleur et plus sûr que le vôtre, vous avez voulu me tromper et vous vous êtes bien plus trompés vous-mêmes, par ce, je vous amène un secours plus puissant qu'une armée ou une ville, qui est celui du roi des cieux. Ce n'est pas par amour pour moi, mais par la volonté de Dieu qui, à la prière de saint Louis et de saint Charlemagne, a eu pitié de la ville d'Orléans et n'a pas voulu que les ennemis possèdent la ville et le corps de son patron.* »

« Le déposant dit en outre, qu'aussitôt et presque au même moment, le vent qui était contraire et qui s'opposait fortement à la marche ascendante des navires qui transportaient les vivres à Orléans, changea et devint favorable; c'est pourquoi on étendit les voiles et le déposant monta dans les bateaux, et avec lui le frère Nicolas de Geresme (1), maintenant grand prieur de France, ils s'avancèrent au-delà de la Bastille Saint-Loup, malgré les Anglais. Le déposant prit alors en elle (Jeanne),

(1) De l'ordre de saint Jean-de-Jérusalem.

une confiance plus grande qu'auparavant et qu'alors il la pria de traverser la Loire et d'entrer à Orléans, où elle était ardemment désirée. Sur cela, elle fit quelque difficulté, disant qu'elle ne voulait pas abandonner sa troupe qui était pénitente, s'était bien confessée, était de bonne volonté, et que c'était pourquoi elle refusait de s'y rendre (à Orléans). Le déposant alla trouver les capitaines qui commandaient ces gens armés, et les pria, dans l'intérêt du Roi, d'engager ladite Jeanne à entrer à Orléans, en se rendant à Blois où ils passeraient la Loire pour parvenir en cette ville, parce que l'on ne trouvait aucun passage plus convenable. Lesdits capitaines acceptèrent cette proposition, et se rendirent à Blois. Alors Jeanne vint avec le déposant, ayant en main sa bannière, sur laquelle était peinte l'image de notre Seigneur, ayant un lis en main. Lahire passa le fleuve avec elle et ils entrérent ensemble à Orléans. De ce qu'il vient de dire, il semble au déposant, que *les faits relatifs à ladite Jeanne, doivent se rapporter à Dieu plutôt qu'à l'homme, surtout en appréciant le changement subit du vent, après qu'elle eut promis de porter secours et d'introduire des vivres dans Orléans.* Malgré les Anglais qui l'emportaient de beaucoup en nombre sur l'armée du roi, et encore en considérant que cette jeune fille avait eu une vision, relative à la prière que saint Louis et saint Charlemagne adressaient à Dieu, pour le salut du roi et de la ville.

« Une autre conjecture détermine encore le déposant à

croire que les succès de Jeanne doivent être attribués à Dieu, parce que lorsqu'il voulait aller chercher des gens de guerre qui passaient à Blois, pour porter du secours à ceux de la ville, elle voulait à peine attendre et consentir qu'il allât vers eux; mais voulait immédiatement avant l'arrivée des secours, sommer les assaillans de lever le siége, ou les attaquer. Ce qu'elle fit; car elle somma les Anglais, par une lettre écrite dans sa langue maternelle, en style fort simple. La substance était, qu'ils eussent à lever le siége et retourner en Angleterre ; qu'autrement elle leur livrerait bataille, de manière à les forcer à se retirer. Ces lettres furent remises au seigneur Talbot. Le déposant assure que les Anglais, qui auparavant faisaient fuir nos soldats, lorsqu'ils étaient au nombre deux cents contre quatre cents, ou mille, contre les nôtres après son arrivée (de Jeanne), les nôtres, au nombre quatre à cinq cents, combattaient avantageusement contre toute l'armée anglaise et en imposaient tellement aux assiégeans, qu'ils n'osaient sortir de leurs retranchements et leurs forts (bastilles).

« Une autre conjecture qui détermine encore le déposant à croire que ses succès (de Jeanne) viennent de Dieu, c'est que le 27 mai, dès le matin, alors que commençaient les attaques contre les ennemis, qui occupaient le boulevard du Pont (1), ladite Pucelle fut

(1) Bastilles des tourelles.

blessée par une flèche, qui pénétra d'un demi-pied entre le col et l'épaule; néanmoins, elle ne cessa de combattre et n'employa aucun remède contre cette blessure. L'attaque dura depuis le matin, jusqu'à huit heures du soir. Comme il y avait peu d'espoir de remporter la victoire en ce jour, pour les raisons données par le déposant, il s'arrêtait et voulait que l'armée rentrât dans la ville. Alors la Pucelle vint à lui, le pria d'attendre un peu, mais elle-même monta aussitôt à cheval et se retira seule, en une vigne assez éloignée de la troupe. Elle s'y mit en prière pendant près d'un demi-quart d'heure; revenant de ce lieu, elle reprit immédiatement sa bannière en ses mains, la posa sur le bord du fossé et aussitôt les Anglais qui étaient en ce lieu, frémirent et furent saisis de frayeur. Les gens du Roi au contraire, reprirent courage, commencèrent l'escalade, et donnèrent l'assaut au boulevard. On n'éprouva aucune résistance, le fort fut pris et les Anglais qui le défendaient furent mis en fuite et tués. Et entre autres faits, ledit seigneur déposant, rapporte que Glassidas (1) et les autres principaux capitaines anglais, de ladite Bastille, croyant se retirer dans la Tour du Pont d'Orléans, tombèrent dans le fleuve et furent noyés. Ce même Glassidas, était celui qui parlait de la Pucelle de la manière la plus injurieuse et la plus méprisante. Le fort étant ainsi rendu, le déposant et la Pucelle elle-même, avec les autres Français,

(1) William Glassedale, bailli d'Alençon pour le roi d'Angleterre.

rentrèrent à Orléans, où ils furent reçus avec une grande joie et une grande affection. Jeanne fut conduite à son logement, pour y panser sa blessure. Après cette opération faite par le chirurgien, elle répara ses forces avec quatre ou cinq tranches de pain, trempées dans du vin mêlé de beaucoup d'eau, et ce fut tout ce qu'elle prit en aliments dans toute la journée. Le lendemain dès le matin, les Anglais sortirent de leurs tentes se rangèrent en bataille, comme pour combattre, ce que la Pucelle ayant vu, se leva, s'avança seulement avec sa cotte de maille légère. Elle ne voulut pas cependant que personne les attaquât, ni qu'on exigeât d'eux quelque chose; disant qu'il fallait leur permettre de se retirer comme ils le firent en effet, sans être poursuivis; de ce moment, la ville fut débarrassée des ennemis.

« Le déposant dit encore qu'après le siége d'Orléans il se rendit avec la Pucelle et les autres officiers généraux vers le Roi qui était au camp de Loches, afin de l'engager à envoyer une armée pour reprendre les villes et les forts ou camps situés sur la Loire, savoir : Mehun, Beaugency et Jargau, afin de pouvoir plus sûrement se rapprocher de Reims. Ce fut à quoi on poussa instamment et fréquemment le Roi, l'engageant à ne pas tarder, mais à se hâter. D'après cela, le prince fit la plus grande diligence possible ; il envoya le duc d'Alençon et le déposant, et d'autres capitaines avec ladite Jeanne pour reprendre ces forts et ces villes, qui furent en effet remis sous son autorité en peu de jours,

par le concours de la Pucelle, comme le croit le déposant spécialement examiné et interrogé sur ces questions.

« Le même, déposant sur ce qui vient d'être dit, déclare qu'après la levée du siége d'Orléans les Anglais rassemblèrent une grande armée pour défendre les ports et les villes qu'ils possédaient. Le fort et le pont de Beaugency étant attaqués, l'armée ennemie se porta au camp de Mehun sur la Loire, qui était alors en son pouvoir; mais parce qu'ils ne purent porter secours à ceux qui étaient assiégés à Beaugency, dès qu'ils surent que le dernier fort avait été pris et réduit sous l'obéissance du Roi, ils s'arrêtèrent et se réunirent en une seule armée que les Français croyaient disposée à accepter la bataille. Les Français se préparèrent et se rangèrent en bataille pour les attendre. Alors le duc d'Alençon en présence du Connétable (1), du déposant et de plusieurs, demanda à Jeanne ce qu'il y avait à faire, elle lui répondit : « *Ayez de bons éperons.* » C'est donc pour fuir ? « *Non, ce seront les Anglais qui ne se défendront pas et seront vaincus, et vos éperons vous seront nécessaires pour les poursuivre.* » Cela eut lieu en effet, ils prirent la fuite et furent pris ou tués au nombre de plus de 400.

(1) Arthur de Bretagne, comte de Richemont, alors en disgrâce, qui était venu se joindre à l'armée royale, contre les ordres du Roi. Cet article est relatif à la bataille de Patay.

« Le même seigneur déposant déclare se bien souvenir et qu'il est certain que le Roi étant au fort de Loches, lui-même et la Pucelle, après la levée du siége d'Orléans, se rendirent vers le Roi qui était alors dans son cabinet de retraite avec le seigneur Christophe de Harcourt, évêque de Castres, son confesseur, et le seigneur de Trèves, qui fut depuis Chancelier de France. La Pucelle avant d'entrer frappa à la porte, et étant entrée aussitôt, elle se jeta aux genoux du Roi, et embrassant ses jambes, elle prononça ces paroles ou de semblables : « *Noble Dauphin, ne prolongez pas plus longtemps vos délibérations, mais rendez-vous au plus tôt à Reims pour recevoir votre digne couronne.* » Alors le dit seigneur de Harcourt discourant avec elle, lui demanda si c'était l'avis de son conseil, elle répondit qu'on l'avait beaucoup questionnée sur ce sujet. Ne voulez-vous donc pas ici, en présence du Roi, vous expliquer sur votre conseil, comment il vous parle ? *Je conçois,* répondit-elle en rougissant, *ce que vous voulez savoir et je vous le dirai volontiers.* » Le Roi lui dit alors : Jeanne, vous plaît-il de dire en présence des assistants, ce qui vous a été demandé ? Elle répondit que oui, et prononça ces paroles ou de semblables : « *Que quand elle éprouvait de la peine de ne pas être crue sur ce qu'elle disait de la part de Dieu, elle se retirait à part, se plaignant à Dieu de ce qu'on ne la croyait pas facilement et que sa prière finie, elle entendait une voix qui lui disait : Fille de Dieu, va, va, va, je serai à ton aide, va.* » Et que quand elle entendait

cette voix, elle en éprouvait un grand bonheur, qu'elle désirait être constamment dans cet état; et ce qui est plus remarquable, en rapportant ainsi les paroles de sa voix, elle tressaillait étonnamment et levait les yeux vers le ciel.

« Le même déposant ajoute sur les questions à lui adressées, qu'après la victoire dont il a parlé, que les princes du sang et les capitaines voulaient que le Roi se rendît en Normandie et non à Reims, mais que la Pucelle fut toujours d'avis que c'était à Reims qu'il fallait aller pour sacrer le Roi; et elle donnait pour motif de son opinion, qu'aussitôt que le Roi serait consacré et couronné, la puissance des ennemis diminuerait et qu'ils ne pourraient plus lui nuire ni à son royaume: tous partagèrent cet avis. Le premier lieu où le roi s'arrêta et campa avec son armée, fut devant la ville de Troyes, où se trouvant et tenant conseil avec les princes du sang et les autres chefs de l'armée, pour décider s'il s'arrêterait devant cette ville, s'il l'assiégerait et s'il n'était pas plus convenable de passer outre et d'aller directement à Reims en laissant Troyes de côté, le conseil étant très-divisé sur le parti qu'il fallait préférer comme plus avantageux, la Pucelle entra et prononça ces paroles, ou de semblables : « *Noble Dauphin, ordonnez à votre armée de s'approcher, pour assiéger Troyes, et ne délibérez pas plus longtemps, parce que dans trois jours, je vous introduirai dans la ville, de gré ou de force, et la perfide Bourgogne sera bien étonnée.* » La Pucelle alors s'avança

avec l'armée et fit dresser les tentes auprès des fossés; elle y montra une merveilleuse activité et telle que deux ou trois hommes de guerre exercés, auraient pu à peine en faire autant, et travailla tellement pendant la nuit que dès le matin, que l'évêque (1) et les citoyens de la ville firent obéissance au Roi, d'après la crainte qu'ils éprouvèrent, ce qui a été su, depuis l'époque où Jeanne donna au roi le conseil de ne pas s'éloigner de la ville. Les citoyens avaient perdu le courage et ne cherchaient de refuge que dans les églises. Cette ville étant ainsi rentrée sous l'autorité du roi, il se rendit à Reims, où il trouva tout (le peuple) disposé à le reconnaître et où il fut couronné et sacré.

« Le même seigneur interrogé sur la vie et la conduite de la Pucelle, dépose qu'elle avait la coutume tous les jours, le soir au crépuscule de la nuit, de se retirer à l'église, de faire sonner les cloches une demi-heure et d'assembler les religieux mendiants qui suivaient l'armée du roi, et de faire chanter par eux une hymne en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu.

« Le déposant répond, en outre, à la question qu'on lui adresse, que le Roi se rendant à la Ferté près de Crespy-en-Valois (2), le peuple venait à sa rencontre avec joie, en chantant Noël. Alors la Pucelle chevau-

(1) C'était Jean Leguise, ennobli par le roi.

(2) C'était au retour de Reims.

chant entre l'archevêque de Reims et le déposant, dit ces paroles : « *Voila un bon peuple, je n'en ai jamais vu un autre aussi satisfait de l'arrivée de son noble roi; que ne puis-je à ma mort, être inhumée en cette terre.* » Ce qu'entendant ledit archevêque dit à Jeanne : En quel lieu pensez-vous mourir ? « *Où il plaira à Dieu; car je ne suis sûre ni de l'heure, ni du lieu, pas plus que vous-même, et plût à Dieu, mon créateur, que je puisse maintenant quitter les armes et retourner pour servir mon père et ma mère, en gardant leurs brebis avec ma sœur et mes frères, qui seraient bien heureux de me voir.* »

« Le même seigneur, interrogé sur les vertus, la vie de Jeanne et les discours qu'elle tenait avec les gens de guerre, dépose que sa sobriété était supérieure à celle de toute autre personne, et qu'il a souvent entendu dire de Jean d'Aulon, maintenant sénéchal de Beaucaire, que le Roi lui avait donné en qualité de mentor comme le guerrier le plus sage et le plus recommandable par sa prudence, qu'il ne croit pas qu'aucune femme puisse être plus chaste. Le déposant affirme que ni lui ni les autres militaires, pendant qu'ils étaient en la société de la Pucelle, jamais n'éprouvèrent aucun désir charnel, ce qui lui semblait une chose presque divine.

« Il dit, en outre, qu'un jour après celui où le seigneur comte de Chuffort (1) fut fait prisonnier à la prise de

(1) William Pole, comte de Suffolck, grand-maître de la maison du roi d'Angleterre.

Jargau, on adressa audit comte une note écrite contenant quatre vers qui disaient qu'il viendrait du Boischêne une jeune fille qui foulerait les archers aux pieds de son cheval (1).

« Enfin, sur d'autres articles, le déposant dit que, quoique Jeanne plaisanta quelquefois sur les faits d'armes destinés à animer les soldats et sur diverses questions relatives à la guerre qui jamais ne s'effectuèrent, cependant, quand elle parlait sérieusement, elle n'affirma jamais avoir eu d'autre mission que de délivrer Orléans et conduire le Roi à Reims pour y être consacré. »

La déclaration du comte de Dunois ne comprenant aucun des faits relatifs à l'attaque de Jargau, où Jeanne Darc déploya son courage ordinaire et où sa faculté de prévision se montra encore d'une manière bien remarquable, j'ai pensé qu'il convenait de remplir cette lacune par la déposition du duc d'Alençon, qui commanda dans cette expédition et comparut devant Jean Brehal, professeur en théologie, représentant les archevêques de Paris et de Reims.

« ..... Après quelques détails sur le concours de Jeanne à la prise des forts anglais et à la délivrance d'Orléans, et l'opinion des Orléanais qui attribuent ces résultats à l'influence divine, le duc dit ou fit en sorte de rassembler environ six cents lances qui désiraient se rendre à

(1) *Descendit virgo dorsum saggittarii et flores virgineos obscultabit.*

Jargau occupé par les Anglais. Cette nuit ils couchèrent dans un bois. Le matin d'autres troupes, conduites par le bâtard d'Orléans, Florent d'Illiers et d'autres capitaines réunis, formèrent environ douze cents lances. Alors s'éleva entre les capitaines une discussion, les uns pensant qu'il fallait donner l'assaut à la ville, les autres croyant que la force des Anglais était trop supérieure. Voyant ces débats, Jeanne dit qu'il n'y avait rien à redouter en raison de leur nombre, et qu'il n'y avait aucune difficulté de donner l'assaut aux Anglais, parce que c'était Dieu qui conduisait cette œuvre; que s'il n'en était pas ainsi, elle aimerait mieux garder les brebis que de s'exposer à de si grands dangers. Ayant entendu ces paroles, les chefs dirigèrent la troupe vers Jargau, croyant en occuper les faubourgs et y passer la nuit; ce que les Anglais ayant appris, s'avancèrent à la rencontre des gens du Roi et les repoussèrent. Jeanne voyant cela prit sa bannière et se rendit à l'attaque, engageant les soldats à avoir bon courage. Cependant les gens du Roi firent en sorte de passer la nuit dans les faubourgs de Jargau. D'après quoi, le déposant croit que l'entreprise était conduite par Dieu; car n'ayant pas établi de garde de nuit, les gens du Roi auraient été en grand danger si les Anglais fussent sortis de la ville. Dès le matin, ils firent approcher les bombardes et les machines contre la ville, et tinrent conseil entre eux sur ce qu'ils devaient entreprendre contre les Anglais pour reprendre la ville. On rapporta que Lahire traitait

avec Suffolck, ce dont les déposants et autres chefs furent mécontents : il fut appelé et comparut. Après cela il fut convenu qu'on attaquerait la ville et on cria à l'assaut. Jeanne elle-même dit au déposant : « *En avant, gentil duc, à l'assaut.* » Et comme il lui semblait qu'on agissait prématurément que de donner ainsi l'assaut, Jeanne dit au déposant : « *N'hésitez pas, l'heure est convenable quand il plaît à Dieu, et qu'il fallait agir quand il le voulait; agissez et Dieu agira.* » Disant encore au déposant : « *Gentil duc, craignez-vous ? Ne savez-vous pas que j'ai promis de vous rendre sain et sauf à votre épouse?* » Et en réalité, pendant que le déposant s'éloigna pour réunir l'armée avec Jeanne, la duchesse dit à Jeannette qu'elle était fort inquiète, que le duc avait été depuis peu fait prisonnier, et que sa rançon avait été si considérable, qu'elle l'aurait volontiers prié de demeurer (de s'abstenir). Alors Jeanne répondit : « *Ne craignez rien, madame, je vous le rendrai sain et dans le meilleur état qu'il soit possible.* »

« Le même déposant déclare encore que, durant l'assaut donné à la ville de Jargau, se trouvant dans une certaine position, Jeanne lui dit *de se retirer*. En la lui montrant, elle ajouta : « *Cette machine vous tuera.* » Qu'il se retira, et que peu après monseigneur de Lude fut tué dans le lieu même qu'il avait quitté. Il en éprouva une grande crainte et s'étonna beaucoup de l'exactitude de la prédiction de Jeanne. Après cela il se porta sur le lieu d'attaque avec Jeanne. Lorsqu'elle

commença, le duc de Suffolck fit annoncer qu'il voulait parler au duc d'Alençon (faire des propositions) ; mais on ne l'entendit pas; et l'assaut continuant, Jeanne monta elle-même sur une échelle, tenant en main sa bannière qui fut frappée, et elle le fut elle-même, d'une pierre qui fut amortie par sa capeline (1). Cependant elle fut renversée; mais en se relevant elle s'écria : « *Amys, amys, sus, sus notre Sire* (Dieu) *a compdamné les Anglais*; *ils sont à nous, ayez bon courage.* » Aussitôt la ville fut prise. Les Anglais se retirèrent vers les ponts; les Français les poursuivirent, et plus de onze cents furent tués dans cette retraite.

« La ville étant prise, Jeanne, le déposant et l'armée marchèrent vers Orléans, et de cette ville à Mehung-sur-Loire, dans laquelle étaient les Anglais, savoir : L'enfant de Warwick et Scalles. Lui-même passa la nuit avec peu de monde dans une église, où il fut en grand danger. Le lendemain ils se rendirent à Beaujency. Après l'attaque, les Anglais abandonnèrent la ville et se retirèrent dans le fort : on plaça alors des gardes de nuit (excubiers) auprès du fort pour les empêcher d'en sortir. Etant devant le fort, on reçut la nouvelle que le Connétable (2) arrivait avec un certain nombre de soldats. Le déposant, Jeanne et les autres chefs furent mécontents et voulaient s'éloigner de la ville, parce qu'ils

(1) Casque léger.

(2) Arthur de Bretagne.

avaient reçu l'ordre de ne pas le recevoir avec eux. Le déposant dit à Jeanne qu'il se retirerait si le Connétable venait. Mais le lendemain, avant l'arrivée du Connétable, les ennemis s'approchaient en grand nombre ; avec eux était Talbot et l'on cria *alarme*. Alors Jeanne dit au déposant, qui voulait se retirer à cause de l'arrivée du Connétable, qu'il fallait s'aider mutuellement. Mais les Anglais quittèrent leur camp par composition et se retirèrent avec un sauf-conduit que leur accorda le déposant, qui, dans le moment, était le lieutenant-général du Roi dans cette armée. Pendant que les ennemis se retiraient, quelqu'un vint de la part de Lahire, qui dit au déposant et aux officiers du Roi que les Anglais, au nombre de mille environ, venaient pour combattre. Ce que Jeanne entendant, demanda ce que rapportait cet homme d'armes. Elle dit au Connétable : *Beau Connétable, vous n'êtes pas venu de par moi ; mais puisque vous êtes ici, soyez le bien venu.* » Plusieurs des gens du Roi, effrayés, disaient qu'il fallait faire venir des cavaliers. Jeanne dit : « *En mon Dieu, il les faut combattre ; fussent-ils pendus aux nues, nous les aurons, parce que Dieu nous a envoyés pour que nous les punissions.* » Assurant ainsi qu'elle était certaine de la victoire par ces paroles en français : « *Le gentil Roi aura aujourd'hui plus grande victoire qu'il eut pieça, et me dit mon conseil qu'ils seront tous nôtres.* » Et le déposant sait que tous les Anglais furent défaits et tués sans grande difficulté. Après cela le déposant se rendit à la ville de Patay, dans le Blaisois,

où fut conduit Talbot devant lui, devant le Connétable et Jeanne Darc présente. Le déposant dit à Talbot qu'il ne s'attendait pas le matin à ce qui lui était arrivé. A quoi Talbot répondit que c'était le sort des armes. Ensuite ils retournèrent (les chefs) vers le Roi, qui prit enfin le parti de se rendre à Reims pour y être consacré et couronné.

« Le déposant dit avoir entendu quelquefois Jeanne dire au Roi qu'elle ne durerait pas beaucoup au-delà d'une année et qu'il fallait, dans cette année, penser à agir avec énergie, parce qu'elle avait quatre devoirs à remplir : chasser les Anglais, couronner le Roi à Reims, délivrer le duc d'Orléans des mains des Anglais et faire lever le siége d'Orléans.

« Le déposant dit en outre que Jeanne était chaste, qu'elle haïssait singulièrement les femmes qui suivaient les gens de guerre, qu'il l'a vit au retour du Roi, après le couronnement, poursuivre une fille qui était avec les soldats, et rompit son épée en la poursuivant ; qu'elle s'irritait beaucoup quand les gens de guerre prononçaient des jurements, qu'elle les réprimandait et le réprimanda lui-même lorsqu'il jurait parfois, et que cela l'empêchait de jurer.

« Le déposant dit encore qu'il coucha sur la paille (à la paillade), Jeanne et un grand nombre de gens de guerre; que pendant qu'elle se préparait, il vit quelques fois sa gorge qui était belle et que jamais il n'en éprouva la moindre concupiscence.

« Il dit encore qu'autant qu'il peut en juger, il l'a toujours tenue pour une bonne catholique et une femme vertueuse, parce qu'il l'a vit plusieurs fois recevoir l'Eucharistie et que lorsqu'elle voyait le corps de Jésus-Christ, elle versait des larmes abondantes, qu'elle recevait la communion deux fois par semaine et se confessait souvent.

« Le duc d'Alençon dit encore que dans toute sa conduite, en ce qui était étranger aux armes, elle était simple et naïve, mais qu'elle était très-experte en ce qui était relatif à la guerre, tant à manier la lance qu'à disposer les troupes et à employer l'artillerie. Que tous s'étonnaient qu'elle se montrât si experte en ce qui était relatif à la guerre et avec autant de précaution et de connaissance qu'un chef qui aurait guerroyé pendant 20 ou 30 ans, surtout qu'elle paraissait très-intelligente pour l'emploi de l'artillerie. Le déclarant ne sait rien de plus. »

Nous nous bornons à la traduction de ces deux dépositions dont la naïveté, la forme et même la négligence dans la rédaction carractérisent assez l'authenticité. Nous les avons choisies, parce qu'elles contiennent les faits les plus importants de la carrière héroïque de Jeanne Darc qui, rapportés par les plus éminents de ses compagnons d'armes, doivent inspirer une très-grande confiance et faire apprécier la justice du procès de réhabilitation. Les dépositions de Gaucourt, grand-

maître de la maison du Roi, de Louis de Contes, qui fut son page, de d'Aulon qui lui servit de mentor, confirmèrent les faits rapportés par Dunois et par d'Alençon, sans y rien ajouter de bien important; c'est pourquoi je ne les ai pas reproduites.

Quant au procès de réhabilitation, nous avons puisé les bases de notre examen critique dans les dépositions de tous les témoins qui ont concouru à ce grand acte de réparation, et particulièrement dans celles de Guillaume Manchon, qui avait rempli les fonctions de greffier dans le procès de condamnation, de Massieu, qui était employé en qualité d'huissier, de Martin Ladvenu, qui se distingua par son impartialité parmi les juges de Jeanne, et de Jean Pasquerel, son confesseur. En traduisant ces pièces, nous aurions donc inutilement allongé notre travail, sans rien ajouter aux preuves de l'iniquité des principaux agents de cette monstrueuse procédure et à celles de l'innocence et des vertus de l'illustre victime.

La fête inaugurale des monuments élevés en 1820 *à Dom-Remi, en l'honneur de Jeanne Darc, marquant une des époques les plus honorables à sa mémoire, il m'a paru convenable de donner, à la suite de l'examen critique de l'histoire des hauts faits de l'héroïne, une nouvelle édition de la description de la solennité qui réveilla dans le pays qui l'a vu naître tant de glorieux souvenirs. Epuisée depuis longtemps et souvent redemandée par les nombreux visiteurs de la noble chaumière, cette description conservera les noms des magistrats et des citoyens qui s'y portèrent comme représentants des sentiments de la France entière.*

RELATION

DE LA FÊTE INAUGURALE

CÉLÉBRÉE LE 10 SEPTEMBRE 1820,

EN L'HONNEUR

DE JEANNE DARC.

Il y eut d'abord quelques incertitudes sur les circonstances qui déterminèrent le vœu patriotique du Conseil général du département des Vosges, pour la restauration de la chaumière qui a vu naître l'héroïne de Dom-Remi et l'érection des monuments consacrés à sa mémoire, mais on est maintenant d'accord que l'origine en remonte à des propositions faites par un étranger à M. Gérardin, propriétaire de cette maison, pour obtenir de lui la pierre sculptée qui formait le cintre de sa porte d'entrée, et la statue mutilée qui la surmontait. Quel que soit le nom de cet étranger, quelles qu'aient été ses propositions, il est certain que cette circonstance a servi de texte à M. Muel, propriétaire à Sion, arrondissement de Neufchâteau, pour représenter au Conseil général des Vosges, dont il était membre, la néces-

sité de pourvoir à la conservation de ces restes précieux. Cette proposition était trop honorable au pays pour ne pas être accueillie; elle obtint des applaudissements universels. Appuyée par M. le duc de Choiseul, président de cette assemblée lors de la session de 1818, elle devint l'objet d'une résolution qui consacra des fonds à l'acquisition de la maison de Jacques Darc.

Les ministres d'un monarque, dont les pensées n'étaient pas moins dirigées vers la prospérité publique que vers la gloire du nom français, ne se contentèrent pas d'applaudir au vœu éminemment patriotique du département des Vosges; ils le présentèrent au Roi qui voulut concourir avec ses sujets à la conservation de la glorieuse chaumière et à l'érection d'un monument local depuis si longtemps réclamé par la reconnaissance publique. Pour donner plus d'éclat à sa magnificence, à côté du monument matériel, Sa Majesté ordonna l'érection d'un monument moral, en fondant une école destinée à répandre l'instruction et à développer le germe des vertus parmi les jeunes filles de la patrie de Jeanne. Huit mille francs furent consacrés à la dotation de cette école, douze mille aux constructions, et les autres dépenses restèrent à la charge du département des Vosges.

Les fonds nécessaires à l'établissement ainsi assurés, M. Jollois, secrétaire de la commission pour l'exécution du grand ouvrage sur l'Egypte et ingénieur en chef du département, fut chargé de proposer les plans et de

diriger les travaux. Le concours d'un artiste aussi distingué, et d'un savant aussi zélé pour la gloire nationale, était une nouvelle garantie qui assurait le succès de l'entreprise. Le projet obtint donc l'approbation du Conseil des bâtiments, et les travaux furent poussés avec tant d'intelligence et d'activité, qu'en moins d'une année on vit s'élever l'édifice destiné à l'*exécution des volontés bienfaisantes* du monarque à côté du monument consacré à la gloire de l'héroïne, et sa chaumière sortir des ruines qui la cachaient depuis si longtemps.

Le succès avec lequel M. Jollois répondit à l'attente du public et à la confiance de l'administration dans cette entreprise, le zèle qu'il a fait éclater de nouveau pour la gloire de l'héroïne, en lui consacrant un second monument non moins digne d'elle, mais plus durable encore (1); ses recherches savantes sur les antiquités de la maison de Jeanne Darc, semblaient lui avoir acquis le droit exclusif de décrire l'état de cette chaumière avant sa restauration, les travaux entrepris pour la tirer de ses ruines et pour la lier à l'édifice destiné à l'enseignement des jeunes filles de Dom-Remi ; de détailler enfin toutes les constructions dues à son talent. D'après ces considérations, j'aurais donc renoncé à mon entreprise, si le grand ouvrage, où il a rassemblé tout ce qui doit

(1) Histoire abrégée de la vie et des exploits de Jeanne Darc, suivie d'une notice sur le monument érigé à sa mémoire à Dom-Remi, avec fig., in-f°.

illustrer la patrie de notre héroïne, pouvait être entre les mains de tous ceux qui la visiteront, et s'il ne leur était nécessaire d'en avoir quelques notions particulièrement utiles à l'intelligence de la fête dont nous voulons conserver le souvenir et à l'authenticité de la maison.

La chaumière de Jeanne Darc, aujourd'hui comprise dans l'enceinte de l'école de Dom-Remi, était autrefois masquée au nord et au midi par des habitations rustiques qui appartenaient à la même rue. En avant elle était cachée par celle du sieur Gérardin, dont elle faisait le second corps de logis, séparé du premier par une cour très-resserrée. Au-dessus de la porte de sa nouvelle maison, dont la façade avait le même alignement que le bâtiment de l'école, M. Gérardin père, par qui elle avait été construite, avait placé le cintre de la porte de la chaumière de Jeanne Darc, et par-dessus une statue de l'héroïne. Trois chambres de peu d'étendue, converties en étable et en cellier, étaient tout ce qui dans ce lieu rappelait la mémoire de l'illustre Jeanne. Mais de glorieux souvenirs se rattachaient à ces ruines, et plusieurs étrangers de distinction avaient manifesté pour elles une si grande vénération, qu'ils voulurent posséder quelques fragments des matériaux qui les composaient. Les poutres de la cuisine et les côtés de la porte offrent encore des traces de ces honorables dégradations, que l'architecte a respectées dans ses travaux comme autant de témoins de leur illustration.

Pénétré de l'importance de conserver à la maison de

Jacques Darc son caractère d'antiquité, l'artiste a soigneusement évité toute construction inutile. Il s'est borné à la démasquer en démolissant les masures qui l'enveloppaient, à rendre à la porte le cintre qui la caractérisait, et à rétablir, en son lieu, la cheminée transportée par M. Gérardin père dans son nouveau bâtiment. Le crépissage nécessaire à la conservation des murs, la restauration de la toiture et des planchers forment donc tous les travaux exécutés pour la conservation de cet édifice rustique. Isolé de toute part, il s'offre maintenant sans obstacle aux regards des curieux toujours frappé de l'irrégularité de sa construction et de son exiguité, qui forme un contraste singulier avec la célébrité dont il jouit.

Ce qui attire particulièrement l'attention et qui est en effet digne de la fixer comme type caractéristique du monument, c'est le cintre de la porte où se trouvent les preuves de l'authenticité de l'édifice. Les sculptures en bas-relief dont il est chargé présentent trois écussons et trois inscriptions. Celui qui en occupe le centre offre les armes de France; le second, à droite, les armoiries données à la famille Darc par Charles VII. L'épée couronnée qui se trouve au milieu rappelle les exploits de l'héroïne, et les fleurs de lis qui l'accompagnent, la reconnaissance du monarque. Le troisième écusson à gauche a été le sujet de différentes interprétations : les uns ont voulu y voir trois fers de lance, d'autres trois fers de flèche, éléments des armoiries attribuées par

quelques auteurs à la famille Darc ; d'autres enfin trois fers de charrue qu'ils regardaient comme l'emblème de de la profession agricole de Jacques, pére de l'héroïne, mais qui n'offrent en effet que le signe de l'alliance du possesseur de la maison illustrée avec la famille des Thiésélins, comme je le prouverai ci-aprés dans la dissertation sur les monuments élevés en Lorraine à la mémoire de l'héroïne.

Les inscriptions forment trois lignes : la première, placée au-dessous des écussons aux armes de France, se compose de ces mots : *Vive le Roi Loïs;* la seconde, au-dessous de ce même écusson, porte la date du monument en 1461, qui nous indique que le prince dont il est question dans la première est Louis XI, vengeur de la mémoire de Jeanne ; enfin le troisième, au-dessus de la date, offre ces mots : *Vive labeur*. Elle est surmontée d'une gerbe liée d'un sarment. Ces trois écussons sont compris dans une moulure en ogive de laquelle partent d'autres moulures qui, par leur réunion, forment trois cases pour les écussons et les inscriptions. Ces sculptures ont été altérées pendant la révolution ; mais les traces en étaient si distinctes qu'il était facile de les réparer, et cette réparation a été exécutée avec succès, au moyen du mastic de Dyl qui leur a rendu toute leur saillie, sans en modifier la forme caractéristique. Ce sont là sans doute les objets qui frappérent Montaigne quand il visita Dom-Remi ; car on n'a retrouvé aucun vestige des peintures que son récit semble indiquer.

L'intérieur de la maison se compose de trois pièces, dont la première, qui est la plus étendue, servait de cuisine et communiquait avec les deux autres. Elle n'offrait avant la restauration aucune particularité remarquable, si ce n'est une petite armoire en pierre de taille, prise dans l'épaisseur du mur, en face de la cheminée ; c'est dans cette pièce que se remarquent, principalement sur les solives du plafond et les montants de la porte, les dégradations faites par les curieux qui ont voulu posséder quelques fragments d'une cabane qui leur inspirait tant d'intérêt (1). C'est aussi dans cette pièce qu'a été placée la table de marbre sur laquelle est gravée l'inscription destinée à transmettre à la postérité le souvenir des travaux entrepris et des monuments consacrés à la mémoire de Jeanne Darc. « L'an 1411 naquit en ce lieu » Jeanne Darc, surnommée la Pucelle d'Orléans, fille » de Jacques Darc et d'Isabelle Romée. Pour honorer » sa mémoire, le Conseil général du département des » Vosges a acquis cette maison, le Roi en a ordonné la » restauration, y a fondé une école d'instruction gratuite » en faveur des jeunes filles de Dom-Remi, de Greux, » et a voulu qu'une fontaine, ornée du buste de l'hé-

(1) On rapporte que le prince Ferdinand de Prusse, passant à Dom-Remi en 1815, visita la maison et qu'il s'y prosterna en disant : *Je te salue, demeure d'un héros!* et que s'étant relevé, il cassa lui-même un morceau de la voussure de la porte d'entrée, qu'il conserve précieusement.

» roïne, perpétuât son image et l'expression de la re-
» connaissance publique. Les ouvrages ont été achevés
» le 18 août 1820. » Cette chambre est aussi décorée du tableau donné par le Roi, dans lequel M. Laurent, artiste originaire de Nancy, et l'un des peintres les plus distingués de la capitale, a représenté, avec le charme d'un pinceau suave et vigoureux, Jeanne Darc dans un oratoire dédié à la Sainte-Vierge (1), devant l'image de laquelle elle est placée, un genou en terre et appuyée sur l'épée qu'elle a consacrée à la délivrance de son pays. Elle demande à son auguste protectrice les dons de sagesse et de force nécessaires au succès de son entreprise héroïque. Les deux autres pièces, plus étroites et moins régulières, n'offrent de remarquable que les débris d'un four qui a servi aux usages des descendants de Jeanne. La figure mutilée qui avait été posée par M. Gérardin père, au-dessus de la porte de la maison, sera probablement placée dans la même chambre, quand, rendue à son premier état par la main d'un artiste habile, elle pourra être exposée aux regards du public. Enfin on a déposé dans cette même chambre un album destiné à conserver les noms des curieux qui visiteront l'illustre chaumière.

La maison d'école, dont l'enceinte comprendra celle de Jeanne Darc, est d'une construction simple, mais

(1) C'est sans doute Notre-Dame-de-Beaumont, rétablie par M. Saincère.

très-convenable à l'usage auquel elle est destinée. Elle fait face à la nouvelle place où s'élève la fontaine consacrée par le département des Vosges à la gloire de notre illustre compatriote. Cette fontaine est de tous les monuments celui qui fixe les premiers regards ; sa position, au centre de la place, offre en effet le coup-d'œil le plus pittoresque. Soit qu'on le considère de la maison d'école, ou de la rue, dans la partie voisine de l'église, il se dessine de la manière la plus avantageuse sur les massifs de verdure formés par les vergers qui entourent la place, et par les saules qui bordent les rives de la Meuse, dont les eaux coulent au bas du mur opposé au midi.

M. Jollois, que des études approfondies de l'architecture égyptienne ont porté vers le beau et le grand, a réuni dans le monument confié à ses soins la plus grande sévérité des formes à la plus grande solidité qu'il soit possible d'obtenir avec les matériaux du pays. Sur une base quadrilatère s'élèvent quatre prismes quadrangulaires qui supportent une couverture à deux pans, avec deux frontons où sont inscrits les noms de l'héroïne et du département des Vosges. C'est sous cet abri qu'est placée sur un cippe l'image de Jeanne Darc donnée par le Roi. Dans ce buste d'albâtre, qui est l'ornement principal du monument, M. Le Gendre Héral (1) a reproduit l'image de la Pucelle d'Orléans sous les traits d'une femme jeune, forte et remplie d'un saint et généreux enthou-

(1) Professeur de sculpture à l'école des Beaux-Arts de Lyon. Pl. III.

siasme. De longs cheveux flottent sur ses épaules, et sa tête est couverte de cette toque à panache avec laquelle elle a été représentée par les artistes qui ont vécu à l'époque où ses traits étaient encore présents à la mémoire de ses contemporains.

La réserve avec laquelle l'artiste a employé les ornements, ne plaira peut-être pas aux personnes qui ne voient dans l'architecture que des moulures et des broderies; mais elle aura l'approbation de tous ceux qui ont le sentiment de la convenance dans les arts. L'architecte a épargné les ornements, pour ne pas distraire le spectateur des sentiments qu'il doit éprouver à l'aspect d'un monument qui rappelle de glorieux souvenirs et de graves pensées. Il les a épargnés pour affermir contre les injures du temps et les atteintes de l'ignorance une construction exécutée avec des matériaux dont la texture trop faible ne pourrait les conserver longtemps dans leur intégrité. Enfin il a dû se montrer économe d'ornements qui auraient contrasté défavorablement avec la simplicité des édifices rustiques environnants.

Un monument élevé à la gloire de l'héroïne, martyre de son dévouement à la patrie, aurait perdu beaucoup de son influence morale, s'il n'eût été en même temps consacré à l'utilité publique. L'artiste a satisfait à toutes les convenances en le convertissant en une fontaine publique dont les eaux sont prises prés d'une source qui porte encore le nom de l'illustre Jeanne. Elles sont amenées par une file de conduits au centre de la place où

elles ont leur écoulement à la base du piédestal, en face de la rue et de la maison d'école. Ces eaux sont reçues dans un réservoir pour en rendre l'usage plus commode, et ensuite versées dans un canal souterrain qui les porte à la Meuse.

M. Jollois ne s'est pas contenté de lier avec une grande solidité toutes les parties de la fontaine monumentale, il a encore voulu opposer aux ravages du temps une précaution plus efficace, pour transmettre à la postérité le souvenir de la généreuse entreprise du département des Vosges et de la magnificence du Monarque. Il a fait sceller dans le centre du massif qui forme la base de la fontaine, une boîte de plomb soudée dans laquelle sont renfermés les meilleurs ouvrages et les principales médailles consacrées à la gloire de l'héroïne, avec des pièces de monnaie du règne actuel, accompagnées de l'inscription suivante : « l'an de grâce » MDCCCXX, le XXVe jour du mois de juin, sous le règne » de S. M. Louis XVIII, on a posé la première pierre » de la fontaine monumentale érigée à la mémoire de » Jeanne Darc. M. Boula de Coulombiers, maître des » requêtes, était préfet du département des Vosges ; » M. Cherrier, sous-préfet de l'arrondissement de Neuf- » château ; et M. Humblot, maire de Dom-Remi. Le » Conseil général du département des Vosges était » composé de MM. le duc de Choiseuil, pair de France, » Sautre, Lemarquis, d'Hennezel, Drouel, Derasey, » Muel, Vaulot, Husson, le comte Bourcier de Villers,

» Fallacieu, Champy de Bruyères, de Bazelaire, Hugo.
» M. Jollois, ingénieur en chef des Vosges, a été chargé
» de rédiger les projets du monument et d'en suivre
» l'exécution. »

Tels sont les ouvrages qui ont été exécutés à Dom-Remi, sous la direction et d'après les plans de M. Jollois. Le sieur Roussel, entrepreneur, de Gondrecourt, a conduit les travaux avec tant d'intelligence et d'activité, que toutes les constructions ont été achevées en huit mois. C'est alors que l'époque de l'inauguration s'approchant, M. le Préfet des Vosges (M. Boula de Coulombiers), qui avait apporté à cette entreprise les soins d'un excellent citoyen et d'un administrateur zélé, conçut l'heureuse idée de la célébrer par une fête champêtre qui devait être un nouvel hommage à l'héroïne et une époque historique dans le pays. Ce projet, approuvé par le Gouvernement, fut bientôt connu du public et accueilli avec un enthousiasme aussi honorable au patriotisme des habitants de la Province, qu'au département qui a eu le mérite de l'exciter. L'affluence prodigieuse des personnes animées du désir de prendre part à la fête dont nous allons donner la description, prouvera assez que cet enthousiasme n'est pas une fiction de l'historien, comme il n'est que trop commun dans les récits de ce genre.

Parmi les villes voisines de la patrie de Jeanne Darc, la capitale de l'ancienne Lorraine manifesta des premières l'intention d'assister, par représentation, à une

solennité qu'elle regardait comme un triomphe commun à la Province entière. La renommée annonçant que l'affluence serait considérable, l'administration dut prendre les mesures indispensables pour parer aux dangers de l'encombrement. Le maire de Dom-Remi, en annonçant la fête par un placard, fit connaître l'ordre auquel les spectateurs seraient astreints; en même temps M. le préfet des Vosges qui en arrêta le plan, fit publier le prospectus, et chargea M. Gérardin, maire de Neufchâteau, de diriger les préparatifs. L'activité de cet administrateur applanit les difficultés que le manque de beaucoup d'accessoires et la briéveté du temps opposaient à l'exécution. Son imagination féconde sut tirer de ces difficultés mêmes des ressources qui n'ont pas fait moins d'honneur à son goût qu'à son zéle. Le programme dont il avait conçu les principales dispositions, et les invitations de M. le préfet, déterminérent les villes à former promptement les députations qui devaient les représenter. La ville de Nancy désigna M. le marquis de Raigecour, membre du conseil municipal, et M. J.-B.-Alex. de Haldat Dulys, auxquels s'adjoignirent M. Mandel, juge de paix, et Lang, avoué, tous deux membres du Conseil municipal. La Société des Sciences, Lettres et Arts de la même ville, députa M. C.-N.-Al. de Haldat, chargé de prononcer l'éloge de Jeanne Darc, M. le général comte Drouot, et M. Spitz, inspecteur de l'Académie.

D'après l'invitation adressée à la ville fidéle, dont le nom

est inséparable de celui de l'illustre Pucelle, M. le vicomte de Riccé, préfet du Loiret, et le Conseil municipal d'Orléans nommèrent, pour les représenter à la fête de Dom-Remi, M. le comte de Rocheplatte, maire; M. le vicomte de Gremion, premier adjoint. M. de Nourry, membre du Conseil municipal et M. Rabellau, conseiller de préfecture, furent délégués par M. le Préfet.

Vaucouleurs, célèbre dans l'histoire de l'héroïne, pour avoir encouragé ses premières démarches par des applaudissements et avoir fourni aux frais de son équipement quand elle partit pour se présenter à Charles VII, alors à Chinon, composa sa députation de M. Harmant, maire ; de MM. Saincère père et fils ; de MM. Georges, Dupont, Derchmitt, Dechilly, membres du Conseil municipal, et de plusieurs habitants notables.

La petite ville de Gondrecourt, voisine du berceau de Jeanne Darc, et liée à son histoire pour avoir été depuis longtemps habitée par les descendants de l'un de ses fréres, députa M. le docteur Roussel, maire ; M. Garnier, médecin, juge de paix du canton; M. Humblot, notaire, membre du Conseil municipal, et plusieurs notables habitants.

Commercy fut représentée par M. Denis, rédacteur du Narrateur de la Meuse et membre de plusieurs Sociétés littéraires, que son zéle pour la gloire de l'héroïne appelait si justement à l'honneur de concourir au triomphe qu'on lui préparait : il était accompagné de plusieurs notables de cette ville.

Mirecourt députa M. Bastien, commandant de la garde nationale et plusieurs notables.

Les communes rurales environnantes avaient député leurs maires et quelques membres de leurs Conseils municipaux, présidés par M. Bouchon, juge de paix du canton.

La ville de Neufchâteau qui devait, à cause de son voisinage, être l'ornement principal d'une fête dirigée par ses premiers magistrats, était représentée par M. Cherrier, sous-préfet de l'arrondissement, officier de la légion d'honneur, par M. Gérardin, maire de cette ville; par un grand nombre d'habitants notables et par un détachement nombreux de sa Garde nationale.

Le conseil général du département des Vosges, auquel appartenait le premier rang, avait pour représentants M. Boula de Coulombiers, maître des requêtes et préfet du département; M. le duc de Choiseuil, pair de France, président du Conseil général du département et MM. Muel et Charles d'Hennezel, membres du même Conseil.

Les villages de Dom-Remi et de Greux étaient représentés par leurs maires, par les membres de leurs Conseils municipaux, et par un grand nombre de jeunes filles de ces deux communes.

Telles étaient les personnes qui devaient plus particulièrement porter à l'héroïne les hommages du département des Vosges et de la Province entière; mais un très-grand nombre de magistrats, d'habitants notables,

de personnes de tout âge, de tout sexe, se disposaient à augmenter la pompe de son triomphe et à joindre leurs acclamations aux honneurs publics qu'on lui préparait. Cependant M. le maire de Neufchâteau, directeur de la fête, déployait toutes les ressources de son imagination pour l'embellir. Les rues étaient tapissées de verdure; une salle de bal était disposée de la manière la plus élégante; la place de Jeanne Darc était ornée de verdure; un arc de triomphe s'élevait à l'entrée du pont, en face de la route de Neufchâteau. Ce monument champêtre, formé de feuillage, était décoré de tableaux transparents, dont le principal représentait l'héroïne à cheval, telle qu'on la voit en tête de l'ouvrage de Jean Hordal Dulys, professeur à Pont-à-Mousson, et publié dans cette ville en 1612. Ce transparent de grande dimension occupait le fronton au-dessus de l'arche principale; deux autres offraient les écussons gravés sur la porte de la maison de la famille de l'héroïne, et six autres rappelaient les actions les plus remarquables dans lesquelles avait brillé son courage; enfin une inscription, en très-grands caractères, annonçait le but de la fête.

Ces ornements, réunis aux constructions que nous avons décrites, donnaient au village de Dom-Remi un aspect très-brillant; mais c'était dans la prairie, que M. Gérardin avait plus particulièrement déployé son industrieuse activité; aucun lieu n'était plus convenable à une fête champêtre. Cette prairie, l'une des plus belles qu'on puisse voir, offre de l'est à l'ouest un tapis hori-

zontal dont l'étendue est immense. Bornée au midi et au nord par des coteaux décorés d'une végétation magnifique, elle présente, au couchant, la continuation de la même vallée (1) qui s'incline vers le nord pour conduire à Vaucouleurs les eaux de la Meuse. C'est dans cette partie que se trouvent assis, au pied des coteaux plantés de vigne et dans la position la plus saine et la plus riante, les deux villages de Dom-Remi et de Greux. La vue se perd, à l'occident, dans un horizon qui s'étend vers Neufchâteau et qui se compose des sites les plus agréables. Le coteau qui est au midi, offre à sa base des terres arables; sa partie moyenne est occupée par des vignes, son sommet, couvert de broussailles et de vieux chênes, indique la place de cette forêt si célèbre dans l'histoire de Jeanne, sous le nom de Bois-Chenu (2), au bord de laquelle était l'arbre nommé le beau Mai, que les jeunes filles de Dom-Remi se plaisaient au XVe, XVIe et XVIIe siècle à décorer de festons, et à l'ombre duquel elles se livraient à des jeux innocents. La tradition a conservé le nom de cet arbre, et un octogénaire m'a assuré que son père l'avait vu debout et lui en avait montré la place encore distincte.

Vers le milieu du coteau situé au midi, coule la fontaine qui porte le nom de l'héroïne. La chapelle où l'histoire rapporte qu'elle faisait souvent sa prière, était

(1) Val coloré, val fleuri, vau des fleurs, des couleurs.

(2) Bois-Chenu, Bois-aux-Chênes.

au-dessus; mais on n'en voit plus que les ruines, empreintes de l'action du feu, qui servit à la détruire peut-être au temps où la Lorraine fut dévastée par des bandes suédoises. De la base du même coteau, en approchant du village, le paysage offre le coup-d'œil le plus pittoresque. Cette position n'a pas échappé à M. Laurent, auteur du tableau de Jeanne Darc et des vues pittoresques des Vosges. Cet artiste en a donné un dessin lithographié très-agréable, qui fait partie de son voyage à Dom-Remi, et qui joint au mérite de l'exactitude celui d'une touche vive et spirituelle. En se prolongeant vers la vallée de Sion, le coteau s'élève et montre dans la position la plus avantageuse le château de Bourlemont. Celui qui est au nord, moins riche en souvenirs historiques, a cependant encore un aspect très-agréable. Il est couronné de forêts, couvert de vignobles et orné d'habitations, entre lesquelles se distingue le château du Han, qui domine le vallon de ce côté.

Tel était le lieu rempli de la gloire de l'héroïne, où M. le Maire de Neufchâteau avait rassemblé les préparatifs de la fête champêtre qui devait succéder à celle de l'inauguration des monuments. Mais pour ne pas en laisser l'étendue indéterminée et réunir les spectateurs dans la partie la plus voisine du village, il l'avait environné de pieux joints entre eux par une corde continue qui embrassait une enceinte de deux à trois cents toises en quarré. Le côté de la prairie le plus voisin de la route

était destiné aux marchands forains. Deux rangées de tente, dont plusieurs étaient d'une grande dimension, formaient une avenue vaste et pittoresque. Plusieurs de ces tentes présentaient aux voyageurs des salons de repos, des lieux d'assemblée ou des hôtelleries ; d'autres étaient réservées aux autorités ou aux députations : toutes étaient élégamment décorées de feuillages, de guirlandes de fleurs, et surmontées de pavillons blancs. A l'extrémité de l'enceinte qui avoisinait Neufchâteau, étaient disposées des estrades pour les juges des combats et des jeux de bague. Près de la route étaient les chanteurs ; non loin se trouvaient les ménétriers ; et à l'extrémité de l'enceinte voisine du village, les préparatifs d'un feu d'artifice qui devait terminer la journée.

L'administration avait réuni pour l'embellissement de la fête tous les moyens dont elle pouvait disposer. La police, de son côté, avait mis tous ses soins à en assurer la tranquillité et à procurer aux curieux une entière sécurité par les mesures les plus propres à éviter l'encombrement et les accidents qui peuvent en résulter. Deux parcs étaient préparés aux voitures : l'un, du côté de Neufchâteau, recevaient celles qui arrivaient par cette route ; l'autre du côté de Greux, celles qui venaient de Vaucouleurs et de Gondrecourt ; enfin, il leur était interdit de traverser le village pendant la durée de la fête. Ces mesures d'une sage administration ont été exécutées avec tant de soins, que les plaisirs du public n'ont été troublés par aucun accident.

Tous les préparatifs dont nous venons de parler ont été terminés le 9 septembre, veille de la solennité. Jusqu'alors le buste de l'héroïne avait été caché aux regards du public, et déjà il avait reçu des hommages que nous considérons comme appartenant à l'inauguration. La Légion de la Manche, passant à Dom-Remi quelques jours avant le 10 septembre 1821, fit halte pour admirer les monuments. Elle manifesta le désir de contempler l'image de l'héroïne, et lui rendit les honneurs militaires en défilant devant elle au son de la musique, l'étendart déployé. Le chef de ce corps a déposé dans la chambre principale de la maison une inscription sur cuivre qui rappelle l'hommage de ces braves au modèle des héros fidèles à leur Roi et à la gloire de leur patrie.

Dans la journée du 9, une grand nombre d'étrangers passèrent à Dom-Remi, et plusieurs s'y arrêtèrent; mais ce fut principalement à Neufchâteau et à Vaucouleurs que se réunirent les curieux et les députations. M. le préfet des Vosges, MM. les membres du Conseil général de ce département et les membres de la députation de la ville et de l'Académie de Nancy se rendirent à Neufchâteau, où ils furent accueillis avec toutes les grâces possibles par M. le sous-préfet. La Députation d'Orléans arriva à Vaucouleurs, où elle passa la soirée, occupée, comme elle le rapporte dans le procès-verbal qu'elle a rédigé le 11 septembre et publié à Orléans, à visiter avec une exactitude religieuse tous les lieux que

rappelle l'histoire de la libératrice de leur cité ; telles que les ruines de l'ancien château occupé à l'époque de la mission de Jeanne par le sire de Baudricourt ; les murs d'enceinte de cette ville, qu'elle avait habitée quelques instants ; et enfin la maison où l'on dit qu'elle fut reçue avant son départ pour Chinon, si l'on pouvait ajouter foi à la tradition populaire sur ce point.

De grands préparatifs avaient aussi lieu à Neufchâteau. Les marchands affluaient de toute part. La Garde nationale se disposait à se mettre en marche ; ce qu'elle effectua le 10 de grand matin, ainsi que le piquet de gendarmerie envoyé du chef-lieu pour embellir la fête et y faire observer le bon ordre. Dès la pointe du jour, les routes qui aboutissaient à Dom-Remi se couvrirent de voyageurs à pied, à cheval, en voiture, et le nombre en fut si grand que la marche était lente et difficile. La variété des équipages, la plupart champêtres, et du costume des curieux, leur empressement, leur gaîté offrait le tableau le plus piquant et le plus animé. Mais c'était surtout aux approches de Dom-Remi qu'il était le plus brillant et le plus pittoresque. A mesure que les voitures arrivaient, elles étaient placées régulièrement dans les parcs établis à l'est et à l'ouest du village. De toute part on voyait les curieux affluer vers les monuments, et les parcourir des yeux avec avidité, sans cependant pouvoir les fixer sur l'image de l'héroïne, qui resta voilée jusqu'au moment de l'inauguration. On les entendait multiplier les questions, célébrer les vertus

de Jeanne Darc, les nobles sentiments du département des Vosges et les généreuses intentions du Monarque qui s'était associé à la fête. Pendant que les uns visitaient le village, les monuments et l'église, dont la tour était pavoisée d'un drapeau fleurdelisé, les autres accouraient vers la prairie, et allaient chercher sous les tentes un abri contre l'ardeur du soleil et les rafraîchissements que la chaleur et l'exercice leur avait rendus nécessaires. La Garde nationale obviait par ses soins à l'encombrement des rues, veillait près des parcs et faisait observer l'ordre établi par le directeur de la fête. Cependant la foule augmentait à chaque instant ; le tableau s'embellissait en se chargeant de personnages ; trois cents voitures et douze à quinze mille personnes étaient rassemblées avant midi. L'éclat d'une réunion si nombreuse, si brillante et animée de sentiments si unanimes, était encore augmenté par la beauté du jour : le soleil s'était élevé sur un horizon sans nuage ; l'air était calme, et la fraîcheur de la prairie tempérait la chaleur de l'atmosphère ; enfin le ciel semblait applaudir au triomphe de l'héroïne.

Le milieu du jour approchant, les maires et les notables des communes environnantes se trouvaient à Dom-Remi. La Députation d'Orléans, qui avait passé la matinée à Vaucouleurs, arriva peu de temps avant midi, escortée jusqu'à la mairie par un piquet de gendarmerie. Elle y fut reçue par M. Humblot, maire de Dom-Remi, par M. le directeur de la fête et par un grand nombre

de fonctionnaires. Elle en sortit bientôt pour visiter la maison de l'héroïne, les monuments élevés à sa gloire et l'église du village, où se voient encore les armoiries de sa famille. L'heure de la réunion n'étant plus éloignée, M. le préfet des Vosges, M. le duc de Choiseuil, les membres du Conseil général du département, M. le sous-préfet, MM. les membres des Députations de la Ville et de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy, partis de Neufchâteau avant midi, formaient sur la route un nombreux convoi, qui s'arrêta en avant et à quelque distance de l'arc-de-triomphe. Les Députations rassemblées à Dom-Remi s'y étaient rendues, et la réunion générale se fit dans ce lieu. Après les témoignages de respect, d'estime et d'amitié, M. le maire du village adressa à M. le préfet des Vosges une harangue courte, dans laquelle il exprima avec énergie la reconnaissance de ses administrés, rappela leur antique attachement à la race de saint Louis, et protesta de leur inaltérable fidélité comme de leur éternelle reconnaissance.

Le cortége formé s'avança, escorté de la Garde nationale, aux acclamations générales, vers la maison d'école, dans laquelle il fut reçu par M. Muel, membre du Conseil général et chargé de la surveillance de cet établissement. Les jeunes filles des deux villages de Dom-Remi et de Greux s'étaient réunies dans ce lieu : vêtues de blanc, et parées avec autant de modestie que de goût, elles se préparaient à présenter à l'héroïne les

hommages et les vœux du canton. Elles se joignirent dès ce moment au cortége dont elles formaient un des principaux ornements. Le tableau de Jeanne Darc, peint par M. Laurent, exposé aux regards de l'assemblée, reçut les éloges qu'il mérite, et fut placé au lieu qui lui était destiné. Aprés quelques instants de repos, le cortége de nouveau formé se dirigea vers l'église, où l'attendait M. Boucirot, curé cantonal, assisté des desservants des deux villages. Les Députations, les magistrats et tous les membres du cortége distribués dans les places qui leur étaient assignées, on adressa à l'Eternel le chant de reconnaissance. L'officiant bénit ensuite pour la commune de Dom-Remi un drapeau destiné à rappeler la bannière fameuse dont le seul aspect frappait de terreur les bataillons anglais; et à cette occasion, ce respectable ecclésiastique adressa à l'assemblée un discours dans lequel il rappela les vertus de l'héroïne et ses exploits merveilleux, qu'il présenta comme les effets de sa foi pure et de son ardente piété. La cérémonie religieuse terminée, M. de Haldat, secrétaire de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy, et député par elle à la fête inaugurale (1), prononça l'éloge historique de la Vierge d'Orléans, et occupa pendant plus d'une demi-heure l'assemblée des vertus, des exploits et des malheurs de cette fille célèbre. Le

(1) M. le docteur de Haldat avait été chargé, par la Commission départementale, de composer cet éloge.

silence le plus profond, l'attention la plus soutenue régna pendant cette lecture, qui ne fut interrompue que par des témoignages d'admiration pour l'héroïne et par les larmes qu'arrachait le récit de son glorieux supplice. Dans les descriptions que l'imagination doit embellir, il est des exagérations qui semblent autorisées par l'usage, et dont le lecteur prévenu sait d'avance ce qu'il doit retrancher; mais, dans le récit que nous faisons, tout est conforme à la plus exacte vérité. Nous avons vu sur les visages les signes les moins équivoques d'une profonde émotion, et de vieux guerriers répandre des larmes involontaires. Nous devons ce témoignage à la vérité, à l'amélioration de l'opinion publique, au vrai patriotisme d'une réunion qui a accueilli avec tant de bienveillance la narration de faits qui n'eussent peut-être, il y a cinquante ans, provoqué que le dédain du philosophisme et l'ironie de l'impiété.

ÉLOGE
DE JEANNE DARC.

Messieurs,

Les peuples de l'antiquité furent sans doute bien habiles à cultiver la vertu et à développer les talents, puisque l'histoire de leurs hommes célèbres nous en offre tant de beaux exemples, mais ils nous auraient été bien moins utiles, si, en nous fournissant de parfaits modèles, ils nous avaient laissé ignorer le moyen d'en former chez nous. Leurs annales, nous ont révélé cet art qui consistait à honorer la vertu, à consacrer tous les noms qui avaient acquis de la célébrité, et à dresser, pour ainsi dire, des autels à ceux qui avaient rendu à la patrie des services éminents. Pourquoi faut-il que, moins sensibles à la gloire de former des héros, nous ayons négligé ces puissants moyens d'émulation, et que nous nous soyons montrés trop avares de ces récompenses qui parlent aux âges, rappellent les noms célèbres, et conservent les traits de ceux qui ont honoré l'humanité ? Ailleurs nous pourrions insister sur ces réflexions; mais tout ce qui nous environne, nous avertit

qu'elles seraient déplacées dans une solennité destinée à réparer un injuste oubli envers la femme forte que ces lieux ont vue naître, et à faire éclater les sentiments qui ont dicté l'hommage que nous venons lui rendre.

Le nom de Jeanne Darc était dans toutes les bouches : ses nobles entreprises, ses merveilleux succès n'étaient ignorés en aucun lieu; toutefois quand le monde entier retentissait du bruit de ses triomphes, une seule cité dans toute la France honorait publiquement les vertus de sa libératrice. Cependant les ravages du temps s'accumulaient et menaçaient d'une ruine absolue l'humble toit sous lequel elle avait reçu le jour. Mais ces débris négligés parmi nous étaient devenus l'objet des recherches assidues et de l'ambition des étrangers ; que dis-je, ils mettaient à prix la pierre caractéristique du monument et voulaient nous ravir un titre de gloire. Félicitons-nous, Messieurs, qu'un généreux patriotisme ait triomphé de leurs efforts, que le possesseur de la chaumière de Jeanne, préférant l'honneur de son pays à l'or de l'étranger, nous ait conservé ces restes vénérables, et que son exemple ait excité dans ce département une émulation louable, dont nous allons recueillir les fruits.

Appelés à célébrer l'heureux concours de zèle et de talents auxquels nous devons une entreprise honorable, apprenons à la postérité que le nom de l'héroïne de Dom-Remi est désormais inséparable de celui du département des Vosges, interprète des vœux de la France entière. Acquittons la dette publique envers les citoyens

et les magistrats, dont les soins sont aujourd'hui couronnés des plus heureux succès. N'oublions dans l'expression de notre gratitude, ni le brave Gérardin et son noble désintéressement, ni le Conseil général de ce département, qui a su apprécier et seconder cet élan patriotique, ni le membre de ce corps respectable, premier auteur d'un projet si heureusement exécuté (1). Parlons du digne Ministre (2) et du noble Pair (3) qui, favorables à vos desseins, vous ont obtenu les dons de la munificence royale. Signalons particulièrement le premier Magistrat (4) dont la sollicitude éveillée sur tout ce qui tient à l'utilité de ce pays, ne l'est pas moins sur ce qui intéresse sa gloire ; que l'Artiste (5) distingué, qui a si bien rempli votre attente, reçoive aussi le prix qu'il a mérité.

Après ce juste tribut, que nous regrettons de ne pouvoir payer à tous ceux dont le zéle a acquis des droits à notre reconnaissance (6), adressons à l'héroïne, digne objet de la vénération publique, les hommages que nous lui devons. Mais comment louer dignement cette fille

(1) M. Muel, propriétaire de forges à Sionne.

(2) M. Lainé, alors Ministre de l'intérieur.

(3) M. le duc de Choiseul, pair de France.

(4) M. Boula de Colombiers, préfet du département des Vosges.

(5) M. Jollois, ingénieur en chef du département, auquel on doit les plans des monuments élevés à l'honneur de Jeanne Darc.

(6) Nous désignons ici, particulièrement, M. Cherrier, sous-préfet de Neufchâteau, et M. Gérardin, maire de la même ville, qui, chargés de la direction de la fête inaugurale, ont mérité les plus justes éloges.

célèbre, lorsque tant d'éloges, sortis des bouches les plus éloquentes, ont été si souvent répétés ? Rapporterai-je les traits de courage et les actes de dévouement qui la placent au rang des héros les plus distingués ? Je craindrais de vous fatiguer par des récits dont aucun n'a échappé à votre mémoire. Parlerai-je des circonstances merveilleuses qui ont accompagné ses travaux ? Avouées des historiens les plus judicieux, je ne pourrais ajouter ni à leur certitude, ni à l'admiration qu'elles vous ont inspirée. Enfin si j'exposais les témoignages de l'histoire, favorables à notre héroïne, pour les peser au poids d'une critique sévère, peu d'accord avec les sentiments qui vous animent, je formerais une entreprise depuis longtemps exécutée et dont les résultats ont triomphé du scepticisme le plus opiniâtre. Et quand tous les faits qui composent sa vie ne seraient pas revêtus du même degré de certitude, ceux qui sont incontestables ne seraient-ils pas assez nombreux, assez remarquables pour former un des caractères les plus éminemment héroïques qui aient figuré sur la scène du monde ?

Je laisserai donc aux historiens l'exposition des faits et la discussion des preuves, et me conformant à vos désirs, je ne vous entretiendrai que des vertus qui furent la source de son héroïsme (1). Je vous les

(1) C'est cette omission que j'ai tâché de réparer dans la première partie de cet ouvrage.

présenterai comme les titres les plus authentiques de sa gloire et les ornements les plus propres à décorer le triomphe que nous lui préparons. Sa valeur intrépide dans les combats, sa modération après la victoire, sa constance dans le malheur, sa tendresse filiale, sa modestie, son désintéressement et son humanité lui formeront un cortége auguste, au milieu duquel son amour pour son Dieu, pour son Roi, pour sa Patrie, se montrera comme le soutien des éminentes qualités qui la distinguent.

Les faits héroïques de la vie de Jeanne Darc sont tellement empreints de sa piété, que ses apologistes et ses détracteurs l'ont également considérée comme la source de toutes ses vertus. Admirons, Messieurs, les desseins de la Providence, c'est l'œuvre de ses ennemis, cette procédure inique, dirigée contre sa foi, destinée à la charger de crimes alors considérés comme irrémissibles, qui nous fournit en sa faveur les plus glorieux témoignages; ce sont ces juges timides, subjugués par l'Angleterre, qui, délivrés d'une sujétion funeste, témoignent plus hautement sur son admirable candeur, sa constance héroïque, et sa foi pure et inébranlable. Mais dans quel lieu pourrions-nous être plus avantageusement placés pour peindre les pieux sentiments et les généreuses résolutions de Jeanne, que dans le lieu même où elle est née? Là sont les débris de cette habitation modeste, où elle reçut d'Isabelle Romée les principes de cette foi vive et pure, qui devint la base de son courage

invincible. D'ici nous voyons les ruines de cet oratoire, où chaque jour, prosternée aux pieds des autels, elle s'excitait à la vertu et gémissait sur les injustices dont le siècle lui offrait de si frappants exemples. Au sommet de ce coteau est la forêt solitaire où, loin de ses jeunes compagnes, elle versait des larmes amères sur les malheurs de sa patrie et se préparait à la soustraire au joug de l'étranger. C'est enfin près de ce lieu qu'elle entendit ces voix qui l'appelaient au secours de son Prince.

Nous n'entreprendrons pas l'examen critique des inspirations de l'héroïne. Si elles sont absurdes aux yeux de ceux pour lesquels la Providence est un vain nom, elles plaisent aux hommes persuadés qu'un grand empire n'est pas indigne des soins de celui qui de la même main sema les soleils dans l'espace et nourrit jusqu'aux plus vils des insectes. Quelle que soit la cause de ces merveilles, épargnons à notre faible raison d'inutiles efforts pour la découvrir; les résultats suffisent à notre reconnaissance; puisque nous leur devons l'honneur d'être Français. Modèle de candeur et de véracité, Jeanne Darc a défendu ses inspirations contre les subtilités de ses juges, les a soutenues à l'approche du supplice; elles étaient donc réelles pour cette héroïne; elles étaient pour elle des inspirations divines; elles le seront aussi pour nous; car les sentiments qu'elles ont excités seront toujours divins pour les Français attachés à l'honneur de la patrie.

Une jeune fille, élevée aux travaux des champs, sans intérêt personnel, sans désir de fortune ou de gloire, quitte la maison de son pére et renonce aux douceurs d'une heureuse obscurité, pour exposer sa tête aux coups d'ennemis supérieurs en nombre et dès longtemps accoutumés à la victoire. Elle verse son sang au pied de l'un des premiers remparts qu'elle attaque et n'en devient que plus ardente à poursuivre ses projets. Elle brave les dangers et les fatigues de la guerre, méprise les injures d'une soldatesque grossière, supporte les dédains des chefs que sa valeur humilie, et déclare publiquement qu'elle ne posera les armes que quand son Roi aura reçu l'onction sainte, qui doit lui rendre l'attachement et lui concilier la vénération des peuples. Si de tels desseins annoncés, suivis, exécutés, ne sont pas le résultat d'une inspiration divine, qui pourra nier qu'ils ne soient plus qu'humains ?

La foi de Jeanne Darc était vive, elle lui inspira de grandes choses ; ne croyons pas, toutefois, Messieurs, comme ses ennemis n'ont pas rougi de le répandre, qu'elle ne reposât que sur une aveugle crédulité. Jeanne ne savait que son *Pater* et son *Ave ;* cependant les sophismes de perfides docteurs ne lui persuadèrent jamais que l'amour de la Patrie pouvait être une inspiration de l'esprit de ténèbres. Des moines ignorants ne voient dans ses prodiges que les effets de la sorcellerie ; l'héroïne n'y reconnaît que les élans d'un saint et vertueux enthousiasme. Elle soumet sa foi aux lumières des mi-

nistres de la religion sainte qu'elle chérit; mais les décisions de la Sorbonne ne peuvent la convaincre qu'on devienne idolâtre en chérissant son Roi et sa patrie, et coupable d'impiété en sacrifiant à ces idoles son bonheur et sa vie. Egale en courage aux héros de son temps, elle se montre donc supérieure à son siècle par la pureté de sa foi et par la justesse de ses opinions.

Pour apprécier la croyance de Jeanne Darc, dépouillons l'histoire de ses merveilles, ne les jugeons que par les effets qu'elles ont produits et les desseins qu'elles ont inspirés à cette âme simple, mais sublime, à cet esprit sans culture, mais susceptible de la plus généreuse ardeur. D'autres s'attachèrent à la fortune de Charles, parce qu'ils en avaient reçu des bienfaits, qu'ils en attendaient des grâces, ou qu'ils avaient gémi sous le poids de la domination étrangère. Jeanne n'avait reçu de son Prince aucune faveur, des Anglais aucune injure; elle ne désire aucune récompense; mais l'héritier du trône est dépouillé de son patrimoine, et son esprit se révolte à l'idée de l'asservissement de sa patrie. Tandis que l'Université de Paris, que l'un des plus grands vassaux de la couronne (1) professent des principes qui légitiment l'usurpation et sanctionnent la honte, la jeune paysanne de Dom-Remi en appelle à son épée de l'injuste prétention de l'étranger, proclame les droits de son Souverain, et n'avoue qu'une doctrine : *Délivrer sa pa-*

(1) Le duc de Bourgogne.

trie ou mourir en la défendant. Elle ignore les lettres humaines, mais la fierté de son âme lui a révélé toute la science de l'héroïsme. Vous qui, énorgueillis des lumières du siècle, affectez de superbes dédains pour les doctrines des temps, ces lumières vous auraient-elles préservés des erreurs de la multitude ? Entraînés par l'exemple, vous eussiez peut-être accueilli des calomnies qui poursuivaient le Prince, vous lui eussiez fait un crime de ses malheurs et à son adversaire un droit de ses succès. Les subtilités des ignorants qui brûlaient les sorciers et prétendaient détrôner un Roi de France avec des distinctions scolastiques, vous auraient peut-être semblé des chefs-d'œuvre de raison ; car c'était l'esprit du siècle.

Une jeune paysanne répondant aux docteurs qui demandaient des prodiges pour preuve de sa mission : *Je ne suis pas venue pour faire des signes, mais conduisez-moi vers Orléans, et là je donnerai des signes certains,* ne pouvait être qu'un héros. Ce serait aussi une entreprise vaine et ridicule de vouloir prouver le courage de Jeanne Darc : ses exploits sont si nombreux et si brillants qu'il faudrait, pour caractériser cette vertu de l'héroïne, rapporter son histoire entière. Je ne m'attacherai donc à la peindre ni sous les murs d'Orléans, où son étendard met en fuite les légions anglaises jusqu'alors victorieuses, ni dans les plaines de la Champagne et de l'Ile-de-France, où elle dissipe des armées et fait rentrer dans le devoir les villes asservies à l'usurpateur. Écou-

tons seulement sa réponse à l'un des juges pervers que lui a donnés l'Angleterre : *Vous promettiez aux gens d'armes qui vous suivaient qu'ils auraient bonheur,* disait le lâche, *et vous les encouragiez par des paroles magiques. Je disais,* répondit-elle, *entrez hardiment parmi les Anglais et j'y entrais moi-même.* Ne commentons pas le langage d'une sublime inspiration, qui peint avec autant de vérité que de force l'élévation de son âme ; souvenons-nous seulement que ces paroles sont sorties de la bouche d'une fille de vingt ans, chargée de fers et livrée sans défense à des ennemis qui l'ont vouée au plus cruel supplice. Qu'il nous suffise donc, pour apprécier le courage de Jeanne Darc, de la comparer aux guerriers de son temps et surtout aux illustres Français rangés avec elle sous les bannières royales. Si ces grands hommes, si dignes de la reconnaissance publique, ont obtenu l'admiration des siècles, celle qui, malgré la timidité de son âge et la faiblesse de son sexe, releva leur courage par son exemple et devint la cause principale de leurs succès, ne doit-elle pas occuper dans les fastes de la gloire le même rang que ces héros.

La fermeté d'âme qui élève le guerrier au-dessus de la crainte, lui fait braver la douleur et la mort, est digne sans doute de notre admiration. Commune au chef et au soldat, elle est la base fondamentale de l'héroïsme guerrier ; mais toute grande, toute précieuse qu'elle est, cette vertu devient insuffisante dans les crises politiques, où les principes ébranlés ont répandu l'incertitude et le

doute sur les vérités les plus incontestables et sur les droits les mieux établis. Il est, Messieurs, un autre courage plus rare, bien supérieur à celui-ci, et cependant indispensable dans ces circonstances souvent funestes à la simple bravoure. Il ne s'agit plus de combattre seulement les ennemis, il faut repousser les doctrines pernicieuses par lesquelles l'usurpation séduit les esprits faibles et pervertit les intentions même les plus pures. Quelle que soit notre répugnance à retracer ici les obstacles qui s'opposaient au rétablissement du trône, nous remplirons cette tâche pénible pour acquitter envers l'héroïne, envers ses illustres compagnons, le glorieux tribut que nous leur devons ; puisqu'il le faut, nous rappellerons les divisions des princes, les intrigues de la cour et les doctrines impies qu'elle professait en ces jours de désastre et de honte.

Trois siècles de guerres continuelles entre l'Angleterre et la France n'avaient eu d'autre résultat que le malheur des deux peuples. Pleine encore de vigueur après les plaies de Poitiers et d'Azincourt, notre patrie luttait avec un courage constant, mais avec des succès variés, qui arrêtaient l'ambition de sa rivale sans détruire ses espérances. Les divisions intestines qui agitaient la France n'auraient pas même suffi pour assurer le triomphe de Henri V ; il fallait qu'un événement funeste frappât au cœur la monarchie en privant le Roi de l'usage de sa raison ; il fallait qu'une princesse, la honte des femmes, des mères et des Reines, oubliant à la fois

tous ses devoirs, portât l'audace du crime jusqu'à appeler un étranger au trône des Lis, à l'exclusion d'un malheureux fils que sa haine poursuivait avec les fureurs d'une nouvelle Athalie; il fallait enfin que l'opinion publique, pervertie par les calomnies répandues contre l'héritier légitime, eût ébranlé la fidélité des peuples et livré l'Etat sans défense aux entreprises d'un conquérant aussi habile qu'ambitieux. A l'aide de ces secours, le Roi d'Angleterre se croyait assuré de saisir sa proie (1). Favorisé par la défection du duc de Bourgogne, il s'était emparé de la Normandie, il avait soumis Rouen, occupé toutes les villes qui environnaient Paris, et s'était fait proclamer dans la capitale. A la douce et brillante image des Lis avaient succédé les farouches Léopards; le peuple subjugué, le Parlement asservi, la Sorbonne gagnée, semblaient assurer à l'audacieux Anglais la soumission de tout le royaume.

Charles errant sur les bords de la Loire, et suivi seulement de quelques gentilshommes et d'un petit nombre de soldats, se voyait réduit au triste rôle de spectateur impuissant de la ruine de son peuple et de la conquête de son royaume. Il fuyait, accablé par la félonie des grands vassaux et par la calomnie qui le présentait comme un vil meurtrier, digne de mort pour son crime

(1) *Toutes les causes pour lesquelles un royaume doit passer en d'autres mains*, disaient les ministres de Henri V en parlant de la France, *y règnent, et c'est le plaisir du benoist Dieu qu'en nos mains la translation se fasse.*

et indigne de régner par sa lâcheté. Une seule cité, la fidèle, l'héroïque ville d'Orléans, disputait aux Anglais la domination du reste de la France. Tels étaient Messieurs, les malheurs de notre patrie, lorsque Jeanne Darc accourut à la défense du Dauphin. Pour rendre à ce prince l'héritage de ses pères, il fallait chasser les Anglais, dont la puissance affermie par la victoire semblait alors inébranlable ; cette difficulté était cependant la moindre dans une telle entreprise. Dissiper les préjugés des Français favorables à l'usurpateur, lutter contre les arrêts du Parlement et les décisions de la Sorbonne, étaient des obstacles bien plus redoutables, et dont elle ne put triompher qu'à l'aide de ce double courage, base unique de l'héroïsme parfait.

Les ennemis, qui avaient été témoins de la noble audace avec laquelle notre guerrière conduisait à la charge les escadrons français, ne pouvaient contester sa valeur. Un de ceux qui l'avait éprouvée, disait : *Ce serait une bonne femme si elle était Anglaise.* Mais les lâches, qui n'osaient l'attaquer qu'avec des subtilités scolastiques, prétendaient ne trouver dans sa bravoure que les actes d'une férocité sanguinaire. Ce vice affreux, hélas ! trop commun en ces temps de barbarie, aurait-il souillé un si beau caractère ? La noblesse de ses sentiments et ses principes religieux éloignent cette présomption. Mais écoutons l'histoire, écoutons l'héroïne elle-même. *Je n'ai jamais tué personne,* disait-elle à l'un de ses interrogateurs ; et comme il la pressait de convenir si elle

s'était trouvée au milieu du carnage, *en lieux où les Anglais fussent tués : En mon Dieu si,* répondit-elle, *pourquoi ne partaient-ils pas de France et n'allaient-ils pas en leur pays !* Elle regrettait même que la mort des ennemis fût nécessaire au salut de sa Patrie, comme l'atteste assez cette lettre fameuse, adressée aux chefs de l'armée anglaise avant de les attaquer, où après leur avoir redemandé, de par Dieu, les villes et provinces de son bon Roi, elle ajoute : *Jeanne la Pucelle vous prie et vous requiert que vous ne vous fassiez mie détruire.*

Toujours fidèle à l'histoire, si je voulais embellir le portrait de l'héroïne, je parlerais de sa tendresse pour Isabelle Romée, pour ses frères, compagnons de ses exploits, et de son respectueux amour pour son père, dont les images chéries la suivaient au fort de la mêlée, l'accompagnaient dans les triomphes et lui faisaient verser de douces larmes lorsque, recueillie dans le silence des nuits, son imagination la transportait sous le toit paternel, et dans les prés fleuris que la Meuse féconde de ses eaux tranquilles. Je peindrais ses transports, lorsqu'après le sacre de son Roi elle jouit du bonheur de serrer dans ses bras le vénérable Jacques Darc et Laurent Laxart, l'un de ses oncles, accourus vers la cité de Reims, pour être témoins de sa gloire. Je rapporterais enfin ses réponses aux reproches d'avoir quitté ses parents (1);

(1) *J'ai bien obéi à eux, excepté de ce partement, mais depuis leur en ai écrit et m'en ont pardonné.*

mais pressé par la richesse du sujet et par la brièveté du temps, je laisse ces titres d'une gloire commune pour ne m'occuper que de ceux qui sont essentiellement propres aux héros.

Le noble désintéressement de Jeanne Darc suffirait pour la défendre contre ceux qui ne rougirent pas de l'accuser de jouer un rôle de théâtre, dont les gages étaient la récompense; mais les Anglais ont répondu à cette calomnie, eux qui eurent assez de richesses pour acheter son supplice et qui ne purent avec des monceaux d'or trouver un homme capable de la vaincre. *Je ne demandais rien à mon Roi,* disait-elle avec une admirable candeur, *fors bonnes armes et bons chevaux.* A son arrivée près du Dauphin, les Anglais triomphaient sur tous les points, et le petit nombre de guerriers qui suivaient le prince, abattus et découragés, ne laissait aucune espérance. Les places les plus fortes et la capitale elle-même, tombées au pouvoir de l'étranger, lui avaient asservi les grandes autorités du royaume; enfin l'héritier du trône ne semblait avoir de salut que dans la fuite. Après l'événement funeste qui livra l'héroïne aux ennemis, notre armée victorieuse se montrait animée de cette confiance qui est le gage assuré de la victoire. Orléans était délivrée, Charles VII avait reçu l'onction sainte qui lui donnait aux yeux de la multitude l'autorité des Rois; plusieurs places fortes enlevées à l'ennemi en avaient déterminé d'autres à ouvrir leurs portes ; les Anglais enfin étaient consternés; et l'esprit français, ré-

veillé dans tous les cœurs, assurait le triomphe de la patrie. Tant de merveilles, opérées dans l'espace de dix-huit mois, étaient le fruit des exploits de Jeanne Darc. Quels gages auraient pu payer de si grands services?

J'ai dit que Jeanne, contente des bénédictions du peuple et des éloges de son Roi, n'avait demandé aucune récompense; je me suis trompé, Messieurs, et c'est devant vous surtout que cette erreur serait impardonnable. Elle s'oubliait elle-même, mais ses compatriotes lui étaient chers. Elle obtint, pour les habitants de Dom-Remi et de Greux, parmi lesquels elle avait passé ses plus heureux jours, une honorable franchise pour leurs subsides. Vos aïeux ont joui longtemps de ce privilége, destiné à perpétuer parmi vous la mémoire de votre héroïne, et à consacrer à jamais, dans le lieu de sa naissance, l'éclat de ses vertus et la reconnaissance de son Roi. Si les malheurs des temps vous ont privés de ces distinctions honorables, vous les retrouvez aujourd'hui dans la munificence d'un successeur de Charles VII, poursuivi, comme ce Prince, par de longues infortunes et forcé de reconquérir son peuple par des bienfaits.

Parlerons-nous des mœurs de l'héroïne et de cette vertu si rare au milieu des camps? Nous pourrions encore invoquer ici le témoignage de ses ennemis et les appeler à certifier que sa chasteté ne fut pas moins admirable que sa valeur; mais nous craindrions de réveiller le scandale assoupi par le temps et par le retour de meil-

leurcs doctrines. Nous admirons le talent, Messieurs; mais nous ne cesserons de gémir, qu'appelant à son aide la licence et l'impiété, l'un de nos plus ingénieux écrivain ait tenté de ternir une des pages les plus brillantes de notre histoire, et qu'en versant sur la vertu sans tache le vernis du ridicule, il se soit placé parmi les plus mauvais Français. Elevons-nous à des questions plus importantes, plus convenables à cette assemblée, plus dignes de l'héroïne du XVe siècle; soumettons sa réputation à l'épreuve la plus rigoureuse que puissent subir les personnages célébrés dans l'histoire. Examinons si ses vertus se sont démenties dans la bonne fortune, si elles ont conservé leur éclat dans l'adversité, et confirmons les éloges des siècles ou faisons-les taire à jamais.

Jeanne Darc, étrangère aux usages du monde, aux mœurs de la Cour, avait vaincu, par le pouvoir de son éloquence naturelle et l'ascendant de son enthousiasme patriotique, les répugnances des conseillers du Prince qui refusaient de l'admettre au nombre de ses guerriers; elle avait dissipé, par la sagesse de ses réponses et la régularité de ses mœurs, les craintes puériles des docteurs du parti français qui craignaient la sorcellerie. A l'aide d'une faible escorte et contre l'avis des chefs de l'armée, elle venait de porter à la fidèle Orléans des secours si longtemps attendus. Entrant victorieuse dans cette ville, à la tête de ses compagnons, elle se voit tout à coup environnée des acclamations de la multitude,

des éloges des grands et des respects universels. Une position si neuve, une épreuve si dangereuse pour une fille jeune et sans expérience, lui fera-t-elle oublier les devoirs auxquels elle s'est montrée fidèle? Non, Messieurs, sa modestie renvoie à Dieu les hommages des hommes; elle entraîne le peuple aux pieds des autels et adresse à l'auteur des succès qu'elle vient d'obtenir, les actions de grâces qui lui sont dues, comme à leur source véritable.

Peu de jours s'écoulent, et elle enlève aux Anglais, après des prodiges de valeur, un de ces ouvrages formidables, construits autour de la ville pour en ruiner les murailles et en fermer les issues. Pendant les attaques qui avaient précédé l'escalade, elle n'avait cessé d'être en butte aux traits des ennemis et à leurs insultes les plus grossières. Ils lui avaient prodigué les noms de ces femmes perdues contre lesquelles elle montrait tant d'animadversion. Maîtresse du fort, une autre aurait lavé dans le sang des vaincus les injures qu'elle venait de recevoir; mais l'héroïne ne venge que celles de son Roi. Ce fut un étrange, mais beau spectacle, Messieurs, de voir ces ennemis, quelques instants auparavant si fiers et si audacieux, maintenant aux pieds de Jeanne, implorer sa clémence contre des soldats justement irrités. Ils ne l'implorèrent pas en vain : elle arrêta les glaives de ses compagnons et retint la fureur des habitants d'Orléans. La victoire ne lui fit pas oublier les devoirs de la charité, et l'injure ne put éveiller la vengeance dans une âme

aussi grande. Elle accorda même des larmes aux Anglais lorsqu'elle vit la terre baignée de leur sang. *Glacidas, Glacidas, rends-toi au Roi des cieux ; j'ai grand' pitié de ton âme et de celle des tiens*, criait-elle à l'un des guerriers les plus vaillants, mais des plus insolents de l'Angleterre, lorsqu'à l'attaque du pont des Tourelles, l'étendard en main, elle poussait devant elle ce chef et ses chevaliers frappés de terreur. Mais c'est en vain qu'elle pardonne à ses ennemis ; le Ciel a pris soin de sa vengeance, le pont surchargé d'hommes et de chevaux est frappé d'une bombarde, et Glacidas, comme un autre Maxence, roule et s'ensevelit dans le fleuve en poussant les derniers cris d'une rage impuissante (1).

Les exploits de Jeanne Darc avaient été couronnés des plus heureux succès ; après avoir soumis, avec ses illustres compagnons, plusieurs places occupées par l'étranger, battu les Anglais à Patay, elle avait, selon sa promesse, ouvert à son Roi la route de Reims, malgré les difficultés presque insurmontables opposées par les ennemis et par la distance des lieux. Objet de l'admiration universelle et des acclamations du peuple, qui lui prodigue des témoignages de respect égaux à ceux qui s'adressent au monarque, elle ne pouvait être placée dans une situation plus dangereuse pour sa modération et pour sa modestie. Elle en triompha cependant ; ni l'é-

(1) Journal du siége d'Orléans. *Histoire de Jeanne Darc, par Le Brun des Charmettes, tome 2, page* 110.

clat qui l'environne, ni l'espoir du brillant avenir que lui présente le rétablissement d'un prince qui lui doit sa couronne, ne purent l'éblouir. Sa mission remplie, elle désire la retraite avec autant d'ardeur qu'elle en a montré à voler au secours de son Roi. La politique des cours ne convient pas à la candeur de son âme, elle veut rentrer dans la cabane de ses pères. « *Plût à Dieu, mon créateur,* disait-elle à Dunois et à l'archevêque de Reims, entre lesquels elle cheminait, *que je puisse maintenant partir, abandonner les armes et aller servir mon père et ma mère qui moult seraient contents de me revoir.* Ces paroles n'étaient pas de vaines démonstrations ; elle sollicita plusieurs fois la permission de se retirer, mais sa présence exerçait sur les soldats une trop heureuse influence pour que Charles put y consentir. Elle obéit donc aux ordres de son prince comme une victime destinée à sceller de son sang les promesses qu'elle lui avaient faites, et à augmenter par son supplice l'animadversion générale qui s'accroissait de jour en jour contre la domination étrangère.

Que ne puis-je m'arrêter ici, Messieurs, laisser vos âmes pénétrées de reconnaissance pour Jeanne Darc, et vous épargner des récits qui ne pourront augmenter votre admiration sans déchirer vos cœurs ! Vous frémirez contre des ennemis assez lâches pour laver leur honte dans le sang d'une femme ; mais votre indignation n'aura plus de bornes quand vous vous rappellerez que de mauvais Français, déserteurs de la

cause royale, vendirent le sang de l'innocence aux intérêts de l'Angleterre. Je voudrais en vain dissimuler ces viles et cruelles intrigues ; l'histoire a parlé trop haut, et d'ailleurs il est juste que la honte des ennemis de l'héroïne enrichisse le trophée que nous élevons à sa gloire.

Après le sacre du Roi, Jeanne Darc suivait l'armée pour obéir à son prince : son courage était aussi brillant, sa présence aussi fatale aux Anglais ; mais agitée par de sinistres pressentiments elle marchait avec circonspection, craignant moins la valeur des ennemis que la trahison des Français vendus à l'étranger. Plusieurs exploits, dignes de mémoire, précédèrent encore le jour fatal où elle devait tomber entre les mains des ennemis. Ce fut dans une sortie de la ville de Compiègne, où elle s'était renfermée avec plusieurs généraux pour la défendre contre l'armée du duc de Bourgogne, qu'abandonnée des siens et après des prodiges de valeur, elle fut prise, conduite à Jean de Luxembourg et ensuite livrée aux Anglais. Que ne pouvons-nous oublier que cet officier bourguignon était comte de Ligny, et que non content de livrer sa prisonnière, il la vendit lâchement à l'usurpateur.

Si quelque chose pouvait rehausser la gloire de Jeanne Darc, ce serait sans doute la joie honteuse que son malheur répandit chez les ennemis de la France. On se hâta d'annoncer cette nouvelle à toutes les villes qui tenaient pour le parti anglais ; on ordonna des fêtes

publiques, et les Parisiens allumèrent des feux; mais à peine elle est captive, que l'Angleterre a réclamé sa victime. O honte! l'Université de Paris sollicite du régent étranger l'ordre de la traduire devant ces juges dont nos Rois avaient toujours redouté l'influence, et que nos ennemis appelaient à l'appui de leur injuste domination. Ce fut ici que la perfidie anglaise se montra dans tout son jour. Bedford désirait le jugement de l'héroïne et il en rougissait : il excita sourdement le faux zèle, et se fit demander ce qu'il n'osait ordonner. Il feignait de céder aux sollicitations de la Sorbonne; mais l'activité avec laquelle on organisa le tribunal de l'inquisition, prouva quelle importance il attachait au jugement qu'il en attendait. Parmi les ecclésiastiques désignés pour le former, plusieurs redoutant l'infamie d'une procédure dirigée par la vengeance, échappèrent en fuyant à la persécution qui les menaçait. Cependant le nombre de ceux qui ne craignirent pas la responsabilité d'un tel jugement ne fut encore que trop grand. La voilà donc, cette jeune infortunée, devant ces hommes trompés ou séduits, vengeurs de crimes imaginaires et qui se croyant chargés des intérêts du Ciel, pensent l'honorer en égarant l'accusée dans des dédales d'une métaphysique ténébreuse et étrangère à la religion autant qu'à la philosophie. A la tête de ces juges pervers je vois Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, privé de son siége comme ennemi de son roi légitime; il veut venger sur Jeanne les injures qu'il a reçues des Français

demeurés fidèles. Je vois le promoteur d'Estivet, digne suppôt de l'injuste prélat, et ce méprisable cénobite qui, sous le masque d'un zèle officieux, s'abaisse au rôle d'espion pour surprendre l'innocence.

N'appelons pas l'infamie sur tous les juges de l'héroïne ; plus faibles que méchants, les uns étaient subjugués par la crainte; d'autres plus ignorants que cruels étaient égarés par un faux zèle ou aveuglés par l'esprit de parti. Cependant Jeanne Darc, étrangère aux manœuvres de la chicane, aux subtilités de l'école, est environnée de piéges. Privée de conseil, livrée à toutes les machinations de la perfidie, trahira-t-elle son Roi que ses ennemis veulent *infamer* en la condamnant? Abandonnera-t-elle les intérêts de son pays? S'abaissera-t-elle comme le lui conseille le perfide Loiseleur, à sauver sa vie aux dépens de son honneur? Ne le craignez pas, Messieurs, elle soutiendra le noble caractère qu'elle a déployé sous les remparts d'Orléans. Ecoutons ses réponses lorsque, déchargée momentanément de ses fers, on la tire des cachots meurtriers où elle languit, pour l'exposer aux questions des misérables qui se disputent la gloire de la tourmenter. Cauchon la presse de révéler ce qu'elle sait et de le promettre avec serment. « *Je jurerai de dire la vérité sur les choses touchant le procès,* disait-elle, *mais non de toutes celles que je sais..... Il est inutile de m'en parler davantage.* » Puis s'adressant à ce vil suppôt de l'Angleterre, elle lui déclare qu'elle le regarde comme son

ennemi personnel, et avec l'accent de la vertu et le sentiment de la justice, elle ajoute : « *Je vous le dis, réfléchissez bien à ce que vous dites que vous êtes mon juge, car vous prenez une grande charge..... et me vexez trop.* » Et quand on la questionnait touchant les intérêts de son Roi, elle se refusait à tout éclaircissement par cette réponse : « *Vous n'aurez rien de moi là-dessus.* »

Pendant que sa constance était mise à cette rude épreuve, elle ne pouvait, dans la conduite de ses juges et surtout dans la partialité de l'évêque, méconnaître les présages du sort funeste qu'on lui préparait. « *Vous écrivez tout ce qui se fait contre moi,* disait-elle, *et ne dites rien de ce qui est pour moi.* » Cependant la fureur de ses ennemis s'exhalait autour d'elle en injures et en menaces contre les juges qui ne montraient pas une aveugle soumission à leurs volontés. « *Quand sera-t-elle arse,* » s'écriaient-ils de concert? Ce fut alors que, révoltée de tant d'injustice, inspirée par son innocence, son indignation et l'amour de sa patrie, elle frappa le tribunal et les spectateurs d'étonnement, d'admiration et de terreur par ces paroles prophétiques et à jamais mémorables : « *Avant qu'il ne soit sept ans, les Anglais abandonneront un gage plus grand qu'ils n'ont fait devant Orléans et perdront tout en France.* » Comment le savez-vous, dit l'interrogateur tremblant? « *Je sais,* répondit-elle, *que le Roi gagnera tout le royaume de France, et je le sais aussi bien que vous êtes devant moi sur votre tribunal.* »

L'honneur de son Roi lui était bien plus cher que la vie, et c'était pour le défendre qu'elle bravait ainsi la fureur de ses ennemis. J'en atteste le démenti courageux qu'elle donna publiquement à un orateur insolent qui, chargé de l'amener à se rétracter sur ses inspirations, avait, aux menaces qu'il lui faisait, mêlé des injures envers Charles VII (1). Mais les preuves de sa constance et de son dévouement héroïque sont si nombreuses que, forcé de choisir, je n'en rapporterai plus qu'un seul exemple, propre à la vérité à confirmer nos éloges et à couvrir ses ennemis d'une honte éternelle. Cauchon et le duc de Bedford, qui voulaient moins encore perdre Jeanne que diffamer le Roi de France en obtenant d'elle une rétractation éclatante, s'étant épuisés en efforts inutiles pour la soumettre par la crainte, recoururent à la ruse. Le comte de Ligny, Warwick et Stafford se chargèrent de la tenter en lui annonçant qu'ils venaient pour traiter de sa rançon. Alors, soulevant ses fers, l'héroïne répondit : « *Vous n'avez ni le pouvoir ni la volonté de me racheter ; je sais que les Anglais me feront mourir, croyant après ma mort gagner le royaume de France ; mais seraient-ils cent mille*

(1) *Sir révérence gardée j'ose bien jurer, sur peine de ma vie, que mon Roi est le plus noble chrétien de tous les chrétiens et n'est pas tel que vous dites.* L'orateur était un Franciscain, qui adressait au Roi et à l'héroïne de grossières injures dans la chaire de vérité.

plus qu'ils ne sont, ils n'auront pas ce royaume.» La noble fierté, le dédain sublime avec lequel elle prononça ces paroles, irrita tellement Stafford, que le lâche l'aurait frappée de son épée si le comte de Warwick ne l'eût arrêté. Qui pourrait croire que c'était au sortir d'une maladie grave, causée par des traitements barbares, au milieu de ses ennemis qui de toutes parts demandaient son martyre et en face du terrible bûcher, que l'héroïne parlait de la mort avec ce mépris et cette constance inébranlable dans ses généreux sentiments?

Ainsi, foulant aux pieds les lois de l'honneur et de la justice, les ennemis de Jenne Darc employaient, pour la dégrader aux yeux de ses compatriotes les manœuvres les plus odieuses et les plus criminelles. Mais les efforts réunis de la fureur et de la perfidie n'ont pu triompher de son courage : elle s'est montrée dans les fers ce qu'elle était dans les combats. Les subtilités des théologiens qui l'immolaient au nom de Dieu ne l'ont pas fait désespérer de sa miséricorde; elle a invoqué son nom et chanté ses louanges au milieu des flammes. Ni les menaces des ennemis, ni leurs perfides douceurs, ni leurs traitements inhumains, ni leurs promesses mensongères n'ont pu la déterminer à renoncer aux inspirations sublimes qui lui avaient mis les armes à la main. Abandonnée des siens, trahie par les caprices d'une fortune cruelle et inopinée, livrée sans défense à des bourreaux que leur honte rendait inexorables, elle n'a cessé de combattre pour l'honneur et le salut de son Roi. Elle

a humilié ses ennemis, et du haut de son bûcher, elle leur a annoncé leur chute prochaine et irréparable; enfin placée dans l'alternative d'une mort cruelle ou d'une rétractation honteuse, elle a préféré le glorieux supplice; et quel supplice, Messieurs ! le plus terrible, le plus affreux que la rage des tyrans ait imaginé pour torturer les hommes.

Détournons nos regards de l'horrible supplice et de ses flammes dévorantes ; fermons nos oreilles aux discours hypocrites de l'inquisition, aux clameurs féroces d'une soldatesque avide du sang de l'innocence ; ces tableaux répandraient sur cette fête un sentiment de douleur que la justice doit réserver aux ennemis de l'héroïne. Les Anglais ont pu réduire en cendres et livrer au souffle des vents ce qu'elle avait de terrestre ; mais son âme, dépositaire de ses vertus sublimes, a échappé aux flammes de leur bûcher, comme aux traits de leurs calomnies. Victorieuse, immortelle, placée maintenant dans le séjour de l'éternelle félicité, entre Dunois et Lahire, avec Duguesclin et Bayard, elle sourit aux hommages que nous lui rendons, applaudit aux sentiments qui nous animent et nous invite à suivre les exemples précieux qu'elle nous a donnés. Je crois l'entendre du haut de l'empirée, nous appeler à cette union fraternelle dont elle n'eut pas le bonheur d'être témoin, quoiqu'elle l'ait acquise au prix de son sang : « Français, nous dit-elle, » deux fois sauvés de la domination étrangère (1), ou-

(1) Ce discours fut prononcé après les deux invasions des étrangers.

» bliez enfin les divisions funestes qui ont enfanté de si
» grands malheurs. Sacrifiez à l'amour de la Patrie ces
» haines cruelles qui la déchirent, cette esprit d'inno-
» vation qui la tourmente; contents des belles provinces
» conservées par vos aïeux, cherchez une carrière
» plus noble encore que celle des armes. Que ces arts
» précieux, peu connus de mon siècle, vous assurent
» un empire dès longtemps établi. Serrés autour du
» trône légitime, bravez, dans une paix durable, les
» dissensions intestines et les attaques de l'étranger.»

Chaste héroïne, honneur de ton sexe, salut de ton Roi, gloire de ta Patrie, reçois nos hommages et nos vœux. Non, l'exemple de tes vertus ne sera pas sans fruit pour tes compatriotes; ceux qui habitent l'heureux hameau qui t'a vue naître, sauront comment la simple piété peut conduire aux plus grandes choses. Les jeunes filles auxquelles la bienfaisance du monarque prépare une instruction solide sous le toit qui couvrit ton berceau, chériront le Prince auquel la pompe du trône n'a pu faire oublier les intérêts des champs. Assez d'autres ont prouvé que la science sans la vertu n'est souvent qu'un présent funeste; tu montreras que la vertu, même sans les lumières, peut guider un cœur généreux dans le chemin de la gloire. Ton dévouement sublime apprendra à tous les Français ce qu'ils doivent au prince et à la Patrie. Tu ne séparas jamais ces intérêts sacrés; ils sauront désormais les confondre dans une commune affection, source unique et féconde du vrai patriotisme, de la stabilité des empires et de la félicité publique.

Le cortége, formé de nouveau au sortir de l'église, se dirigea vers la fontaine monumentale. M. le préfet donnait la main à Mlle Humblot, fille du maire de Dom-Remi, qui était à la tête du chœur des jeunes filles des deux villages, Greux et Dom-Remi. Elles étaient chargées de couronnes et de guirlandes. Arrivées au pied du monument, le voile qui jusqu'alors avait caché l'image de l'héroïne tomba, et son buste fut salué par les plus vives acclamations. Alors, Mlle Humblot remplissant le rôle honorable qui lui avait été assigné, posa, au nom de ses compagnes, au nom du département des Vosges et de la France entière, une couronne d'immortelles sur la tête de l'illustre fille de Dom-Remi. Après quoi M. Boula de Coulombiers, maître des requêtes, préfet des Vosges, placé sur le piédestal au-devant du cippe qui porte le buste, adressa à l'assemblée le discours suivant, qui excita des applaudissements universels.

DISCOURS

Prononcé par M. Boula de Coulombiers, *maître des requêtes, préfet du département des Vosges.*

Messieurs,

« Bientôt quatre siècles seront écoulés depuis que Jeanne Darc a quitté l'humble toit qui l'a vue naître, pour voler à la défense de son Roi et pour délivrer son pays. Le temps, qui détruit tant de renommées, forcé

de reconnaître l'empire de la vraie gloire, semble, en s'écoulant, ajouter encore un nouveau lustre à celle de notre héroïne; son nom, consacré à l'immortalité, traverse les âges, entouré de la vénération et de la reconnaissance des Français. En est-il une preuve plus éclatante que ce nombreux et brillant concours aux lieux qui la virent naître? Qu'il est noble et touchant, cet hommage unanime rendu à la vierge de Dom-Remi, par cette affluence de personnages éminents, des Fonctionnaires distingués et par les Députations de tant de cités diverses! Que leur présence au milieu de nous embellit et décore cette solennité! Comment exprimer l'attendrissement qui nous pénètre, lorsque nous possédons, au berceau de Jeanne Darc, le délégué du premier magistrat du Loiret et les dignes représentants de la ville célèbre, toujours prête à signaler sa reconnaissance envers sa libératrice? Avec quels sentiments aussi ne voyons-nous pas les illustres et savants députés de l'antique capitale de la Lorraine, aux lieux où tant de motifs excitent à s'enorgueillir d'une commune patrie?

O Dom-Remi! l'éclat dont tu brilles n'égale-t-il pas en effet celui des villes les plus puissantes? Longtemps ton unique ornement fut une chaumière, mais les grands de la terre venaient s'incliner devant elle (1);

(1) Le prince Ferdinand de Prusse, passant par Dom-Remi en 1815, se prosterna devant la demeure de l'héroïne; les généraux,

la vénération générale l'assimilait aux plus superbes monuments.

Il était digne du monarque désiré, qui, comme Charles VII, a rendu une patrie aux Français, d'être en ces lieux l'interprète de la reconnaissance nationale.

Grâce à la munificence du Roi, sur cette terre glorieuse s'élève un monument décoré de l'image de celle que nous révérons, une école gratuite est fondée en faveur des jeunes filles, des compagnes de Jeanne Darc! Ainsi, les bienfaits de l'enseignement répandus à la source même des actions généreuses, attesteront à jamais les grandes idées qui animent Sa Majesté, et l'intérêt qu'elle porte aux compatriotes de la libératrice de la France; les souvenirs viendront ici fortifier les préceptes, et produiront les plus pures inspirations.

Comme si tout ce qui tient à la mémoire de Jeanne Darc devait porter avec soi un caractère particulier d'élévation, c'est par une belle action que le département des Vosges est devenu propriétaire de son humble demeure. Brave Gérardin! pourrai-je passer sous silence le noble désintéressement qui t'a fait rejeter l'or de l'étranger, et qui a conservé à la France cette précieuse habitation qu'il voulait nous ravir? Redirai-je

les officiers français ne traversent jamais Dom-Remi avec leurs corps, sans que sa modeste chaumière ne reçoive les honneurs militaires.

aussi l'enthousiasme et l'unanimité avec lesquels fut accueillie, au sein du Conseil général, interprète d'une population éminemment française, la proposition de M. Muel, un de ses membres, d'acquérir, au nom du département, l'antique asile de l'honneur (1).

Dans ces lieux tout est riche de souvenirs, tout semble encore animé du souffle de Jeanne Darc. C'est dans le riant vallon qui se déploie devant nous qu'elle allait avec ses compagnes s'occuper de ses travaux champêtres. Là, souvent elle gémissait sur les maux de sa patrie. Ses vœux ardents pour le Roi et pour la France montaient vers la Divinité, dont elle recevait les plus nobles inspirations.

C'est en effet dans l'amour de Dieu et du Roi qui dominait toutes ses vertus, qu'il faut chercher le mobile de ces sublimes actions que la faiblesse humaine ne peut expliquer, mais que l'histoire atteste.

Sans quitter le toit rustique de ses pères, Jeanne eut le bonheur de trouver au sein de sa famille des préceptes aussi bien que des exemples. Elle y apprit à être modeste, respectueuse, soumise pour les personnes élevées au-dessus d'elle, bienveillante pour tout ce qui l'approchait, compatissante pour ses ennemis.

(1) Le Conseil général des Vosges, présidé par M. le duc de Choiseul, vota à l'unanimité, sur la proposition de M. Muel, l'acquisition de la maison de Jeanne Darc.

Cette âme forte et généreuse, qu'elle reçut de la nature, formée par les meilleurs principes, ne se démentit jamais. Sous le chaume, comme au milieu des grandeurs, notre héroïne fut toujours la même. Elle sut braver l'adversité, comme elle sortit triomphante et pure des épreuves de la prospérité.

Son nom remplissait l'Europe d'admiration; ses exploits avaient délivré la ville d'Orléans; à travers mille périls, des bords de la Loire, elle avait conduit Charles VII à Reims pour y recevoir l'onction sainte; au faîte des honneurs, elle était appelée à en jouir auprès du trône qu'elle avait relevé; toutes les séductions de la gloire l'environnaient, mais elles ne pouvaient maîtriser son âme héroïque.

C'est à une époque où tant de gloire environnait Jeanne Darc, que, croyant que sa mission était terminée, elle ne sollicita plus que le repos et le bonheur d'une vie ignorée près du foyer de ses pères. Pressée par les instances les plus vives, il fallut les ordres du monarque, pour qu'elle put consentir à sacrifier ses goûts simples au fracas des camps et aux pompes qui environnent la majesté des rois.

Comment se fait-il que les passions aient pu se déchaîner contre tant de vertus et de hauts faits? Comment ceux qui se disaient les ministres d'un Dieu de douceur et de bonté, sont-ils devenus les artisans de la vengeance et de la perfidie? Déplorons, Messieurs, les funestes effets des discordes civiles; sous leur mali-

gne influence, les talents et les vertus sont regardés comme des crimes; le nom même, le nom sacré de religion est profané; il devient l'instrument de la fureur des partis.

Cependant la Providence ne permet point que le triomphe du crime puisse se perpétuer. Le moment arrive enfin où la vérité peut se faire entendre. Elle ne tarda pas à se montrer dans tout son lustre à l'égard de Jeanne Darc : quatre siècles d'hommages et d'admiration ont vengé sa mémoire de l'arrêt fatal, éternel opprobre de ses juges.

Qu'il est doux de penser que du haut des demeures célestes, notre héroïne s'intéresse encore au sol qui l'a vue naître ! Sans doute elle tourne quelquefois ses regards vers cette terre qu'elle chérissait; elle a reconnu les Français, en voyant la profonde émotion de nos âmes, lorsqu'une voix éloquente (1) et si digne d'elle, celle d'un descendant des Du Lis, la célébrait au milieu de nous. N'en doutons pas, du séjour de l'immortalité, elle protégera cette école élevée par les soins des dignes ministres d'un prince, ami des lumières (2).

Jeunes vierges de Dom-Remi et de Greux, vous qui

(1) M. Haldat du Lis, descendant d'un frère de la Pucelle d'Orléans, venait de prononcer dans l'église de Dom-Remi l'éloge de l'héroïne des Vosges.

(2) MM. Lainé, le duc de Cazes, le comte Siméon, qui ont accordé toute leur protection à l'établissement de l'école des jeunes filles.

donnez tant de charmes et d'intérêt à cette fête, dirigée par le goût et les talents, ne perdez jamais de vue que c'est sous les auspices de Jeanne Darc que vous allez jouir des avantages de l'éducation chrétienne, que notre monarque veut répandre sur toutes les classes de ses sujets! Venez souvent contempler ce monument du génie et des arts; imitez les modestes vertus de celle dont vous admirez les traits; rappelez-vous qu'au milieu des grandeurs, elle regrettait souvent les vertes forêts et les riantes campagnes de Dom-Remi; n'oubliez pas que les champs sont le véritable asile de la sagesse et du bonheur! Pénétrées de reconnaissance envers votre auguste bienfaiteur, comme Jeanne Darc, confondez dans les mêmes sentiments le Roi et la patrie.

Et nous, Messieurs, qui avons vu la France veuve de ses rois, en proie à tous les déchirements, à toutes les calamités, n'avons-nous pas aussi d'utiles leçons à puiser au pied de ce monument? S'il nous rappelle les malheurs qui pesèrent sur la patrie, au temps des Armagnacs et des Bourguignons, il nous atteste surtout ce que peuvent les Français réunis pour défendre leurs princes et leur pays. Par l'intrépidité de nos phalanges, combattant sous l'étendard que guidait l'héroïque pucelle, par l'oubli des fatales divisions qui avaient fait la seule force de nos ennemis, le fier Léopard, qui se croyait fermement assis sur le trône des Lis, fut repoussé dans son île, et la dynastie de

saint Louis rétablie dans tous ses droits. Que le passé nous éclaire : tous nous cherchons le bonheur de la patrie; eh bien, tout nous dit ici que le sceptre vénéré des Bourbons peut seul l'assurer. Oubliant les haines, les dissensions, rallions-nous donc à cette race auguste, la plus illustre du monde dès le temps de Jeanne Darc, et qui depuis a donné à la France tant de rois dont la mémoire vivra à jamais dans tous les cœurs français. Pénétrons-nous du bienfait de la légitimité, dogme sacré qui garantit tous les intérêts, qui préservant à la fois des factions anarchiques, des révolutions prétoriennes et des prétentions étrangères, peut seule poser entre le pouvoir et les libertés les limites que ne peuvent franchir ni la licence, ni le despotisme, ni la force des armes.»

Vive le Roi! Vivent les Bourbons!

Après que les applaudissements eurent cessé, M. le maire d'Orléans parut sur le même piédestal, et fut salué par de vives acclamations adressées aux généreux Orléanais qui, fidèles à la reconnaissance, n'ont pas voulu, malgré la distance des lieux, demeurer étrangers au triomphe de leur héroïne. Chacun s'empressait d'approcher pour recueillir les paroles du premier magistrat de cette ville, qui venait exprimer, au nom de ses concitoyens les sentiments d'affection qui les unissaient aux compatriotes de leur libératrice. Le silence ayant succédé aux témoignages de la reconnaissance

publique, M. le comte de Rocheplatte s'exprima en ces termes.

DISCOURS

Prononcé par M. le comte DE ROCHEPLATTE, *maire de la ville d'Orléans.*

Messieurs,

« La ville d'Orléans célèbre depuis 1428, par une cérémonie annuelle et religieuse, sa reconnaissance pour l'illustre héroïne qui fut sa libératrice, en même temps qu'elle affranchit la France du joug étranger. Toujours empressée de payer à l'immortelle Jeanne Darc le tribut d'hommages dû à sa mémoire, elle n'a pas voulu rester étrangère à ceux qui lui sont rendus en ce jour solennel, au lieu qui l'a vue naître. Nous venons, au nom de cette ville, connue par sa fidélité à ses rois, ses mœurs antiques et son attachement aux saines doctrines, mêler nos voix aux acclamations de cette heureuse contrée. Et vous, honnête et brave Gérardin, nous venons aussi vous féliciter de votre louable désintéressement, qui conserve à la France le berceau de cette valeureuse fille. Vous avez ému le cœur de votre bon roi, et obtenu de sa royale munificence une récompense digne de vous.

Quand des bords de la Loire aux rives de la Meuse, le même sentiment nous rassemble ici, Messieurs, qu'il

est doux de penser qu'héritiers de l'amour de Jeanne Darc pour son roi, nous saurions, comme elle, faire de notre fidélité un rempart à son trône, et rappeler après des temps malheureux les plus beaux jours de l'empire des Lis !

Honneur à toi, noble Pucelle d'Orléans, dont tous les points de la route que nous venons de parcourir, nous ont retracé les hauts faits et la marche triomphante !

Honneur à vous, premier magistrat des Vosges, l'amour de ce département, vous à qui est dû l'éclat de la solennité qui fixe en ce moment l'intérêt et les regards de la France !

Au milieu du concours imposant de tant de magistrats, de tant de guerriers, de tant de bons Français, quel charme vous ajoutez à cette fête brillante, sexe aimable qui, alliant les grâces au courage, nous enseignez comme on aime son Dieu et son Roi ! Vos âmes tendres et pieuses portent aux pieds des autels les vœux de la France ; si j'en crois un légitime espoir, ils seront comblés, et bientôt les échos des Vosges et du Loiret se renverront les cris joyeux qui rediront à l'envi :

VIVE LE ROI ! VIVENT LES FILS DE SAINT LOUIS ! »

M. le duc de Choiseul, pair de France, en sa qualité de président du Conseil général du département des Vosges, succéda à M. le maire d'Orléans, et fixa de nouveau l'attention du public sur les vertus de Jeanne

Darc, la reconnaissance de ses concitoyens et la munificence du Roi.

DISCOURS

Prononcé par M. le duc DE CHOISEUL, *pair de France, président du Conseil général du département des Vosges.*

MESSIEURS,

« S'il existe un bonheur réel, s'il existe une gloire et des honneurs durables, c'est dans l'accomplissement de ses devoirs de citoyen, c'est dans l'estime et la vénération de ses compatriotes, c'est dans la certitude d'avoir mérité l'honorable nom de bon Français. Ces sentiments se manifestent plus particulièrement encore, lorsque des services rendus à la patrie répandent leur éclat sur le lieu où l'on a pris naissance; tout devient commun alors; on se sent couvert d'une partie de la réputation acquise; les liens sociaux en deviennent plus sacrés et plus durables.

C'est le sentiment que nous éprouvons tous, Messieurs, en entrant dans cette enceinte : tout y respire l'héroïsme et l'on se sent plus heureux encore d'être habitant des Vosges, lorsqu'on y célèbre et qu'on immortalise les exploits de cette fille célèbre, de cette Jeanne Darc, née à Dom-Remi.

En effet, Messieurs, est-il une gloire comparable à celle dont elle s'est couverte? Sa valeur, ses hautes et saintes inspirations, cet amour de la religion et de la patrie qui remplissait son âme; tout a fait de cette jeune fille, l'appui de son Roi, la libératrice de son pays, l'héroïne de la France.

Ici, Messieurs, il est permis peut-être de rappeler les sentiments patriotiques qui ont animé le sage administrateur de ce département (1) et le Conseil général que j'avais alors l'honneur de présider.

Il me serait difficile de peindre l'enthousiasme avec lequel le Conseil général décida à l'unanimité, sur la proposition d'un de ses membres (2), l'acquisition de cette maison célèbre, et chargea M. le préfet, ainsi que moi, de solliciter la sanction royale. Nous devions tout espérer de la bonté et de la munificence du roi, et cette espérance ne fut pas déçue; c'est un devoir, et un hommage rendu à la vérité, que de faire connaître avec quels sentiments cette proposition fut reçue par l'auguste monarque qui nous gouverne.

A peine le vœu du département fut-il communiqué au ministre d'alors (3), que non-seulement il l'accueillit avec ce zèle qu'il a toujours mis à ce qui était bon et utile, mais il alla au-delà de nos espérances.

(1) M. le préfet, Boula de Coulombiers.

(2) M. Muel.

(3) M. le comte, maintenant le duc de Cazes.

Sur son rapport, le Roi ordonna que le buste de la Pucelle serait donné par sa bonté et sa munificence; une somme considérable fut accordée pour restaurer cet antique asile; et par une de ces idées grandes et justes, qui distinguent si éminemment notre auguste monarque, il ordonna qu'une école spéciale de jeunes filles fût établie dans l'enceinte même de la modeste demeure de la Pucelle; que son buste, que son tableau, fruits des talents d'un artiste habile, notre compatriote (1), que l'histoire de sa vie fussent placés et fussent toujours sous les yeux des jeunes élèves, afin que sous la protection de celle qui portait l'étendard royal, qui délivra la ville d'Orléans, qui fit sacrer le Roi à Reims, elles apprissent que rien n'est impossible à l'amour de la patrie, à la fidélité envers le Roi, et à la confiance que Dieu inspire.

Quel spectacle plus imposant peut-on opposer et comparer à celui que présente aujourd'hui ce simple village? Il réunit, à la députation de la ville délivrée par la Pucelle des députations des villes voisines, celles des corps les plus instruits, des premiers administrateurs de l'Etat; cette foule immense, cette réunion toute populaire, toute française; ces jeux, ces fêtes, quel en est l'objet? C'est pour honorer la mémoire d'une jeune fille pauvre, obscure, qui n'avait que son cœur, son courage et sa vertu, *une simple paysanne.*

(1) M. Laurent.

Mais gloire à cette jeune fille, cette paysanne modeste ! Elle a effacé les plus nobles, les plus antiques origines ; elle a délivré la France, elle a rétabli son prince sur le trône, elle est morte martyre...

Je m'arrête : n'attristons pas ce beau jour par de terribles souvenirs ; ne pensons qu'à la gloire de notre héroïne, imitons son dévouement pour la France ; consacrons son cri de guerre : VIVE LE ROI, VIVE LA FRANCE, et ajoutons : VIVE L'AUGUSTE MÉMOIRE DE LA PUCELLE !

Et vous, Monsieur le maire de la ville d'Orléans, vous tous, Messieurs les membres de cette illustre députation, en retournant dans vos riches et belles contrées, portez à vos concitoyens l'expression de la reconnaissance profonde des habitants des Vosges. Dites-leur que, si nous avons souvent lu avec admiration l'histoire héroïque de cette jeune fille, qui partit de ce village pour aller délivrer leur capitale, nous avons vu avec un attendrissement inexprimable, quelques siècles après, une députation de cette même ville venir apporter sur le seuil de cette chaumière, un tribut d'honneur et de reconnaissance, consacrer cette fête royale et nationale par sa noble présence, et mêler ses acclamations à celles dont nous entourons la statue de l'héroïne française. »

Le discours de M. le duc de Choiseul excita les plus vifs applaudissements, après lesquels le cortége et

tous les spectateurs, remplis de la gloire de l'héroïne et des hauts faits dont on venait de les entretenir, s'avancèrent vers la prairie où devaient s'exécuter les jeux destinés à terminer la fête inaugurale. Les fonctionnaires et les membres des députations se réunirent sous la plus vaste tente, où se forma bientôt une assemblée nombreuse et choisie. M. le maire d'Orléans profita de cette réunion pour distribuer à M. le préfet, à M. le sous-préfet, à M. le maire de Neufchâteau, à M. le duc de Choiseul, à M. Jollois et à M. de Haldat l'aîné, des médailles de bronze représentant la statue de Jeanne Darc, érigée à Orléans, et sur le revers de laquelle se trouve rappelée la présence de la députation d'Orléans (1) à la fête inaugurale.

Après quelques instants de repos, les députations sortirent pour jouir du spectacle brillant qu'offrait la réunion de quinze mille personnes, toutes occupées comme acteurs ou comme spectateurs, toutes animées du désir de prendre part à une solennité qui avait élevé tous les esprits, touché et réuni tous les cœurs. Ils assistèrent successivement aux divers exercices; d'abord aux danses champêtres qui s'exécutaient en plusieurs endroits de la prairie, au son d'instruments par fois discordants, mais qui inspiraient la gaîté la plus franche,

(1) Depuis, la ville d'Orléans a envoyé aux principaux députés de nouvelles médailles dont le revers a été gravé exprès pour rappeler cet événement.

ensuite aux carrousels où la jeunesse prenait plaisir, soit à enlever la bague dans une rotation vive, soit à éprouver les variations rapides de la roue de fortune. Ils ne négligèrent pas de visiter les chanteurs qui célébraient par de joyeux couplets les exploits et les vertus de l'héroïne, et apprenaient aux habitants des campagnes à répéter ses louanges.

Le soleil s'abaissait vers l'occident : il était cinq heures et l'ombre du coteau que couronne le Bois-Chenu commençait à s'étendre sur la prairie. Un nouvel exercice allait occuper tous les spectateurs. Une troupe de cavaliers vêtus et armés comme au temps de Jeanne Darc, le casque en tête et la visière baissée, se présenta pour enlever des couronnes qu'ils ne pouvaient atteindre qu'avec la lance dont ils étaient armés. Ce spectacle extraordinaire et brillant attira bientôt tout le public vers la partie de la prairie voisine de la route : il s'y forma une double haie d'une immense étendue, au milieu de laquelle les cavaliers déployaient leur adresse. M. le préfet et plusieurs membres des députations se placèrent sur une estrade élevée, vis-à-vis du but, pour juger de l'adresse des concurrents et adjuger les prix qui étaient proposés. Chaque cavalier parcourait isolément l'espace assigné et devait enlever en passant rapidement la couronne qui lui était présentée. Plusieurs d'entre eux se signalèrent dans cette lutte ; enfin après une demi-heure de tentatives plus ou moins heureuses, les noms des vainqueurs furent procla-

més, et le prix, qui consistait en un fusil de chasse, fut adjugé au plus habile. Le public prit beaucoup de plaisir à ce spectacle, et applaudit à la fois à l'adresse des cavaliers et à l'ingénieux inventeur de cette joûte paisible, qui rappelait les luttes sanglantes dans lesquelles notre héroïne a déployé son courage.

La fête durait déjà depuis le milieu du jour, et les spectateurs presque constamment debout, commençaient à sentir le besoin de réparer leurs forces. En peu d'instants les tentes des cafetiers, des restaurateurs, des marchands de vin furent occupées par des convives joyeux. La prairie elle-même devint une immense salle à manger, où les sociétés, les familles grouppées de tous côtés sur l'herbe, prenaient avec gaîté un léger repas. Dans ce moment les Autorités et les Députations se réunirent dans la vaste tente où avait été préparé un banquet de 60 couverts, par le Département des Vosges. L'élégance et la somptuosité avaient dirigé le service. La gaîté et la cordialité présidèrent au repas que terminèrent des toasts dictés par l'admiration, le respect, la reconnaissance, et auxquels le public joignit ses acclamations. La santé du Roi et de son auguste Famille, celle de la ville d'Orléans et de ses nobles Députés, du département des Vosges et de son premier magistrat, de M. le duc de Choiseul, pair de France, de M. le vicomte de Riccé, préfet du Loiret, et de M. le maire de Neufchâteau furent successivement portées par les

convives et répétées dans toute l'étendue de la prairie.

Pendant que les Députés célébraient, par les derniers toasts, la mémoire de Jeanne Darc, la nuit répandait lentement ses ombres, et déjà l'obscurité régnait sur la prairie. Un signal fut donné, et l'art suppléant à la nature, les lampions placés aux limites de l'enceinte, répandirent une douce lumière; la tour de l'église de Dom-Remi, la maison de Jeanne Darc, le nouvel édifice, la fontaine monumentale et les clochers de tous les villages environnants, jusqu'aux limites de l'horizon, brillèrent de l'éclat le plus vif; l'arc-de-triomphe attirait particulièrement les regards. Les tableaux dont nous avons parlé, éclairés avec art, devinrent des transparents agréables où se virent plus distinctement les emblêmes et les inscriptions que nous avons décrits. L'image équestre de l'héroïne fut saluée par de nombreux applaudissements; mais bientôt l'atmosphère elle-même se remplit de feux qui annonçaient au loin l'allégresse publique et la satisfaction générale, et qui firent longtemps pâlir les astres de la voûte céleste. Un si beau jour cependant devait se terminer. La nuit s'avançait; les spectateurs, les députations furent contraints de se séparer, et après des marques réitérées d'estime et de reconnaissance, ils reprirent les directions différentes qui les avaient amenés à Dom-Remi. La Députation de Nancy et celle des Vosges retournèrent à Neufchâteau; celle d'Orléans se rendit à Vaucouleurs : chacun emportant avec soi le souvenir d'une solennité qui

avait satisfait tous les bons Français, et le désir d'en perpétuer la mémoire par quelque institution propre à la rappeler chaque année.

FIN.

Les pièces suivantes, dont les deux premières avaient déjà paru, sont ajoutées ici comme appendice convenable à la description de la Fête inaugurale.

RECHERCHES

SUR L'AUTHENTICITÉ

DE LA MAISON DE JEANNE DARC.

Aussitôt que le Conseil général du département des Vosges, animé d'un louable patriotisme, eut déterminé l'acquisition de la maison où la tradition a placé le berceau de Jeanne Darc, et de faire exécuter des travaux pour sa réparation et sa consolidation; le nom de la libératrice d'Orléans, de l'heureuse émule des Duguesclin et des Dunois électrisa tous les cœurs, et chacun, à l'envi, s'empressa de lui payer un tribut d'hommages, sans examiner si l'humble cabane à laquelle s'adressaient tant de respects, était celle de Jacques Darc, père de l'illustre Jeanne. J'ai pensé qu'à la suite de la description de la fête célébrée en son honneur, le lecteur ne verrait pas sans intérêt la réunion des témoignages sur lesquels repose l'authenticité de l'édifice désormais consacré à la vénération publique.

Les preuves les plus irrécusables seraient sans contredit celles que fourniraient des actes authentiques revêtus de toutes les formalités d'usage; malheureusement on ne peut en produire de cette espèce, et

les causes de leur destruction ne sont pas difficiles à indiquer. Le peu de soin qu'à cette époque on donnait à la conservation des actes, les accidents fortuits, l'action destructive du temps, mais surtout les émigrations fréquentes des habitants des campagnes, souvent obligés en ces temps malheureux de fuir vers les villes fortifiées pour se soustraire aux vexations des gens de guerre, ont dû causer la perte de beaucoup de titres. De frêles papiers, en effet, ont bien pu périr à la suite de ces incursions désastreuses, puisqu'elles ont ruiné beaucoup d'édifices publics dont les débris sont encore maintenant des témoins irrécusables. Mais à défaut de ces preuves, la tradition ne peut-elle être admise pour établir l'authenticité de la maison de Jeanne Darc? Nous n'hésitons pas à le croire, puisque des faits d'une plus grande importance sont regardés comme avérés, quoiqu'ils ne reposent que sur des preuves de la même espéce. Nous admettrons donc l'autorité de la tradition; cependant pour lui accorder notre confiance, elle doit offrir les caractéres qui en assurent les témoignages,nous voulons qu'elle soit constante, uniforme, d'accord avec les historiens contemporains, et appuyée par les monuments, et nous espérons qu'on trouvera toutes ces conditions réunies dans les preuves qu'elle va nous fournir.

Nous n'entreprendrons pas ici la réfutation des écrivains ignorants ou bizarres qui se sont efforcés de répandre le doute sur l'origine et le lieu de la naissance

de Jeanne Darc. Tout ce qui a rapport à cette partie de son histoire, repose sur des témoignages si certains, qu'une telle discussion serait superflue, pour ne pas dire ridicule. Jeanne Darc est née à Dom-Remi, cela ne peut être contesté, et par conséquent elle est née dans la maison de Jacques Darc son père : tous ses compatriotes, appelés à la révision de son procès, l'ont déclaré; elle l'a elle-même répété plusieurs fois devant ses juges. Notre tâche se borne donc à prouver que la maison réparée à Dom-Remi fut celle de Jacques son père. Une première source d'illusion serait que sa famille eût possédé, à l'époque de la naissance de l'héroïne, ou peu de temps après, plusieurs maisons dans le même village; mais cette hypothèse n'a nulle probabilité. Au rapport de Charles Dulys, avocat général à la cour des aides de Paris, et que je désignerai désormais sous le nom de Dulys de Paris, Jacques Darc était originaire de Sept-Fonds, près Montirander en Champagne. Etabli à Dom-Remi après son mariage, et n'ayant encore qu'une famille composée de peu de personnes, il n'avait certainement besoin que d'une seule habitation. Sa famille devint ensuite plus nombreuse; cependant nous ne croyons pas qu'elle ait possédé plusieurs habitations, parce que l'illustration de Jeanne et les avantages qu'elle procura à ses frères les éloignèrent du lieu de leur naissance. Après la mort de Jacques Darc, qui survécut peu de temps à son illustre fille, sa maison continua à être ha-

bitée par Isabelle Romée sa veuve, qui ne l'occupa cependant que jusqu'en 1438, époque où elle se retira à Orléans, fixée dans cette cité par les témoignages de la reconnaissance publique et par une dotation dont elle a joui jusqu'à sa mort (1).

La maison de Jeanne Darc dut ensuite être possédée par Jean Dulys, prévôt de Vaucouleurs, second frère de l'héroïne, puisque Pierre, le plus jeune de la famille, s'était établi à Orléans; ensuite par Claude Dulys, procureur fiscal des villages de Dom-Remi et de Greux pour le comte de Salm; par Etienne ou Thevenin Dulys; par Claude Dulys, curé de Dom-Remi et de Greux, et par Didier Dulys, neveux ou petits neveux de Jeanne, et par les descendants de Claude Dulys. C'est probablement de ces derniers que parle Montaigne dans le journal de son voyage à Dom-Remi, en disant : *Ils nous montrarent les armoiries que le Roi leur a données*. A une époque voisine de la naissance de Jeanne, et un demi-siècle après son illustration, la maison de Jacques Darc, son père, a donc suffi à sa famille. Que ses descendants établis à Dom-Remi, plus nombreux dans la suite, aient possédé plusieurs maisons dans ce village, cela n'a rien d'impossible, quoique nous n'ayons aucun renseignement positif à cet égard; mais il nous suffit de prouver qu'à cette époque éloignée, cette famille n'en possédait qu'une, et que c'est celle au-

(1) En 1458.

jourd'hui présentée au public comme le berceau de la pucelle d'Orléans. Nous allons de nouveau interroger la tradition sur cet objet.

Dans une durée de trois siècles et demi, trois époques certaines suffiront sans doute pour établir la constance de la tradition, si nous prouvons qu'à ces différentes époques c'est bien le même édifice qui a été considéré comme la maison où est née l'héroïne. Mais nous pourrions en fournir un plus grand nombre ; mon bisaïeul, mon aïeul, mon père et moi, formons déjà une suite d'époques qui donnent une durée d'environ 160 ans et qui remontent vers le milieu du XVI[e] siècle, pendant laquelle il est certain que la tradition n'a pas varié. Montaigne qui a visité cette *maisonnette*, comme il la nomme, en 1580, c'est-à-dire, 90 ans auparavant, nous en fournit une seconde également certaine, durant laquelle la tradition est encore univoque et constante. Les armoiries placées sur la porte de la maison et que nous prouverons bientôt être celles de Claude Dulys, procureur fiscal du comte de Salm, nous en fournissent enfin une troisième, qui nous conduit jusqu'en 1498, ou 68 ans après la mort de Jeanne. Si nous prouvons qu'à cette époque Claude Dulys possédait la maison illustrée, comme il ne devait, en sa qualité de neveu de Jeanne ou petit-fils de Jacques Darc, la posséder qu'à titre d'héritage, nous aurons un témoignage irrécusable de son authenticité. Les intervalles assez longs qui se trouvent entre les époques

desquelles nous tirons les preuves de la continuité et de l'invariabilité de la tradition, ne peuvent donner lieu à aucune interprétation défavorable à notre opinion; car les témoins que nous avons cités n'ont pu connaître par eux-mêmes la maison de Jeanne Darc. Ceux qui la connaissaient avant eux furent donc la source à laquelle ils puisèrent cette connaissance; il existe donc nécessairement entre ces témoins une tradition constante qui nous conduit jusqu'à Jacques Darc.

Le petit nombre d'écrivains qui ont adopté, sur l'origine de Jeanne, des opinions si opposées aux témoignages authentiques fournis par son procès, seraient les seuls qu'on pourrait opposer à la croyance générale, qui place son berceau dans la maison attribuée à sa famille; mais aucun d'eux n'en a parlé directement, et les bizarreries de leur système les ont tellement discrédités, que leur opposition est sans autorité. Tous les écrivains, au contraire, qui cédant aux preuves les plus évidentes, aux déclarations réitérées de l'héroïne, de ses parents, de ses compatriotes, de ses compagnons d'armes, l'ont reconnue pour fille de Jacques Darc, nous fourniront les témoignages les plus favorables à notre opinion, si nous parvenons à prouver que la maison qui a été l'objet des soins généreux du Conseil général du département des Vosges est bien la même que celle qui fut occupée par Claude Dulys, visitée par Montaigne et depuis par mon bisaïeul. D'abord la ma-

nière dont notre philosophe la désigne lui convient parfaitement; *la maisonnette où elle naquit,* dit-il dans le journal de son voyage, *est toute peinte de ses gestes; mais l'âge en a fort corrompu la peinture* (1). La maison de Jeanne Darc n'est en effet qu'une maisonnette, aujourd'hui la plus chétive du village; elle ne présente aucune trace des peintures dont il est question, ce qui doit être, puisqu'il y a 280 ans qu'elles étaient déjà fort affaiblies. Nous ne pouvons croire que par ce mot *peinte* l'auteur ait entendu parler des écussons et inscriptions en relief placés au-dessus de la porte, qui étaient parfaitement intacts au commencement de la révolution, et qui, même après en avoir éprouvé les injures, étaient encore très-faciles à distinguer avant leur restauration. Mais ce sont bien moins les indications succinctes de ce grand écrivain qui servent à nous faire reconnaître la maison de Jeanne Darc, que sa simple déclaration. Le voyageur qui nous parle du monument qu'il a visité est pour nous un historien contemporain qui a recueilli, en 1580, le témoignage des compatriotes de l'héroïne, parmi lesquels les plus âgés pouvaient avoir vécu avec les contemporains de Claude Dulys, et les plus jeunes avec ceux qui ont fait connaître la maison de Jeanne Darc à mon bisaïeul. Ainsi, ce célèbre voyageur est un historien qui, ayant communiqué avec les arrières-petit-fils de Jean Dulys à Dom-Remi et à

(1) Tome I, page 18.

Vaucouleurs, a pu nous fournir sur l'authenticité du berceau de leur illustre tante les déclarations les plus dignes de confiance.

Guidés par ces témoignages irrécusables et par une tradition non interrompue jusqu'à l'époque de Claude Dulys, il ne nous reste qu'une seule preuve à établir, c'est que la maison a été possédée par ce neveu de Jeanne Darc; et comme cet argument est propre à porter la conviction dans l'esprit de tous ceux qui pourraient avoir conservé quelques doutes, nous avons dû le tenir en réserve pour assurer le triomphe de notre opinion. Les preuves de la possession de la maison de Jacques Darc par Claude Dulys, que nous voulons exposer, ne seront pas appuyées de titres douteux, de témoignages apocryphes. Elles nous seront fournies par le même monument religieusement conservé, depuis son érection vers le milieu du XVe siècle, jusqu'à ce jour, constamment regardé comme un objet de vénération et le témoin irrécusable de l'authenticité de la maison de Jacques Darc. Les armoiries dont il se compose, les inscriptions qu'il offre de concert avec les documents historiques, nous prouvent en effet que la maison, qui les présente, a été habitée par Claude Dulys. Tous les observateurs ont trouvé dans l'écusson aux armes de la famille Darc ou Dulys, la preuve que cette habitation avait appartenu à quelques-uns de ses descendants. La date inscrite sur le monument prouvait encore que l'individu auquel elle avait appartenu, vivait à l'époque qui

s'y trouve indiquée ; mais est-ce dans la descendance du premier, du second ou du troisième des frères de l'héroïne qu'il doit se rencontrer ?

On sait que Jacquemin Darc, qui fut l'aîné, demeura à Dom-Remi, pendant que ses frères suivirent leur vaillante sœur dans les armées de Charles VII, et qu'il y mourut sans postérité après le martyre de la guerrière; que les descendants du troisième frère Pierre Darc, dit le chevalier Dulys, se fixèrent à cette époque dans l'Orléanais et la Champagne. Nous ne pouvons donc trouver le possesseur de la maison de Jeanne Darc que parmi les descendants de Jean Dulys, prévôt de Vaucouleurs, son second frère. Claude Dulys son fils aîné qui vivait à cette époque, se présente naturellement comme le possesseur de cette maison. Tous les doutes, qui pourraient exister à cet égard, sont éclaircis par les preuves qui se tirent du second écusson accolé à celui de la famille Darc. Un acte de partage entre Claude Dulys et Jean Thiesselin, son beau-père, rapporté par Charles Dulys, de Paris (1), prouve qu'il avait épousé Nicole Thiesselin. Les armoiries des Thiesselin, comme il est établi par le nobiliaire de Lorraine, sont en effet les mêmes que celles placées à gauche de la porte. Claude Dulys est le seul de sa famille qui, à cette époque, ait épousé une Thiesselin ; il a donc évidemment possédé la maison qui porte les armoiries de sa famille, réunies à celles de

(1) Page 20 de son Recueil d'inscrip. et de poésies.

son épouse. Le second écusson composé de trois socs de charrue et d'une molette d'éperon, n'est donc pas comme quelques personnes l'ont imaginé, l'indice de la profession agricole de la famille de Jacques Darc, mais le signe de l'alliance de son petit-fils avec les Thiesselin. La maison conservée et restaurée par les soins et aux frais du département des Vosges, étant bien la même que celle possédée par le neveu de Jeanne Darc, il ne peut rester de doute qu'elle n'ait été celle de Jacques Darc, son aïeul. Si l'on proposait encore quelques objections, elles ne pourraient donc porter que sur l'authenticité du monument, sur le déplacement qu'il a éprouvé et sur la longue durée attribuée à la maison dont il est question : nous voulons aussi examiner et résoudre ces difficultés.

Sans doute il est des monuments sur l'authenticité desquels un œil même exercé peut demeurer indécis; mais les caractères de celui qui nous occupe sont si frappants, son ancienneté si manifeste, sa date même si facile à assigner, qu'il est impossible de la méconnaître. D'abord on ne peut douter qu'il n'ait été construit avec la porte; ses proportions sont telles, qu'il en occupe précisément la largeur. De plus, il est de la même pierre que les jambages; et les moulures communes à toutes ses parties prouvent qu'elles appartiennent à la même construction. La couleur de la pierre, ouvrage du temps, inimitable à l'industrie humaine, fournit un argument plus favorable encore à l'authen-

ticité de ce monument. La sculpture, toute simple qu'elle est, est du style de l'époque de son érection. Les caractères des inscriptions sont ceux du quinzième siècle, et le peu d'érudition des artistes du pays me semble offrir une garantie suffisante contre toute falsification. Enfin la date qu'on y lit, fournit un autre argument à la force duquel il est difficile de résister. L'explication que nous donnons de cette inscription nous semble lever les difficultés qui se sont présentées dans son interprétation.

Au lieu de 1441 je lis 1461, ne doutant pas que les signes placés au-dessus de la ligne n'expriment des dizaines, première année du règne de Louis XI, dont le nom se trouvant rappelé dans une seconde inscription, rendrait celle-ci inexplicable si l'on rejetait l'interprétation que je propose. Le monument remonterait ainsi à 1461, trente et un ans après la mort de l'héroïne, quelque temps après la dernière révision de son procès et sa réhabilitation définitive, ordonnée par Louis XI, ce qui explique la devise : *Vive le Roi Loïs*. Quelle que soit au reste l'opinion qu'on veuille adopter sur le sens des inscriptions, le monument sera toujours postérieur à la naissance de Jeanne, à l'époque de son départ pour l'armée de Charles VII. Il nous prouvera toujours que cette maison a été habitée, 31 ans après sa mort, par son neveu, qui devait la posséder à titre d'héritage.

Avant la restauration ordonnée par le département des Vosges, le monument se trouvait placé sur la porte

d'un édifice de construction récente ; mais personne ne s'est avisé d'en tirer un argument contre l'authenticité de cette maison. Non-seulement parce que M. Gérardin a déclaré qu'il y avait été transporté par son père, mais encore parce que les dimensions de l'entrée et la forme des moulures s'y rapportaient si exactement, que son origine est évidente.

S'il restait encore quelque objection à résoudre, elle ne pourrait donc se tirer que de la durée attribuée à cette maison qui maintenant a plus de quatre siècles. Il est vrai que la plupart des constructions rurales ne durent pas aussi longtemps : mais il ne l'est pas moins, qu'il en est de cette espèce qui remontent à des époques plus éloignées encore. On doit remarquer de plus que la pierre de Dom-Remi est de bonne qualité; qu'on y a employé une assez grande quantité de tailles ; que l'intérieur offre plusieurs objets, tels qu'une cheminée et une petite armoire en pierres dont la coupe et les ornements conviennent à l'époque qu'on leur assigne, et qu'à l'exception de quelques réparations faciles à reconnaître, il n'y a rien de moderne dans cet édifice ; qu'au contraire les parties principales de la construction offrent le caractère de l'antiquité la plus évidente.

Je n'accumulerai pas inutilement un plus grand nombre de preuves en faveur de l'authenticité de la maison de Jacques Darc : il me suffit d'avoir dissipé les doutes que les écrivains bizarres, ou injustement choqués d'une si grande illustration, ont cherché à répandre sur un

sujet qui a été l'objet de plusieurs controverses, et d'avoir ainsi acquitté envers mes compatriotes, envers le Conseil général du département des Vosges et son premier Magistrat, un devoir que m'imposent à plusieurs titres l'attachement, la reconnaissance et l'intérêt de famille.

DISSERTATION

SUR LES MONUMENTS CONSACRÉS A LA MÉMOIRE

DE

JEANNE DARC,

DANS L'ANCIENNE PROVINCE DE LORRAINE.

Si l'éclat donné au vœu émis par le Conseil général du département des Vosges pour la restauration de la maison de Jeanne Darc n'eût excité que la reconnaissance publique, il ne nous resterait qu'à joindre nos éloges à des hommages bien mérités ; mais cette entreprise d'ailleurs si patriotique a semblé en imposer aux personnes peu versées dans l'histoire de Lorraine, au point d'accuser nos pères d'ingratitude envers l'héroïne de Dom-Remi, dont on suppose qu'ils auraient laissé languir la mémoire dans un injuste oubli. De tous les trophées élevés autrefois dans notre Province, il n'en est sans doute aucun qui ait égalé ceux qui lui ont été récemment consacrés ; mais pour avoir été moins magnifiques nos ancêtres ne furent pas ingrats. Lorsque la modicité de leur fortune ne leur permettait pas d'ériger des mo-

numents somptueux, ils en élevaient de modestes; ils en ont créé sans frais, en donnant le nom de l'illustre Jeanne aux objets les plus remarquables dans le pays; ils ont ainsi conservé, parmi les habitants des campagnes voisines du lieu de sa naissance, le souvenir de ses vertus et la vénération due à son dévouement héroïque. Au reste, la célébrité de son nom, dans les temps voisins de son illustration, était si grande qu'elle rendait ces hommages absolument inutiles. Lors donc que nos péres se seraient montrés moins empressés que nous à célébrer sa mémoire, ils ne mériteraient pas le reproche qu'on a voulu leur adresser. Je les vengerai cependant de cette accusation, en consacrant quelques pages à la description et à l'énumération des témoignages de leur reconnaissance et de leur admiration envers l'héroïne. Ainsi, je fournirai encore de nouveaux arguments contre les écrivains qui ont tenté de répandre le doute sur son origine, et d'obscurcir, par des hypothèses insoutenables, l'éclat de sa renommée.

D'après le but que je me suis proposé, on ne s'étonnera pas de ne rencontrer ici aucun détail sur les ouvrages d'art consacrés à Jeanne Darc en d'autres provinces. Les monuments de Rouen, ceux du pont d'Orléans, la statue élevée à grands frais par cette ville célèbre, n'appartiennent pas au plan que je me suis tracé : ils se trouvent d'ailleurs dans un si grand nombre d'ouvrages, que leur description ne serait qu'une répétition inutile. Je ne m'occuperai que des

monuments de cette province, qui pour être moins connus n'en sont pas moins dignes de mémoire ; les uns comme témoignages historiques, les autres comme productions d'un art qui a eu ses phases dans notre pays. Les monuments de Dom-Remi seront les premiers qui fixeront notre attention.

Ceux de nos lecteurs qui n'ont visité ce village que depuis le rétablissement de la chaumière illustrée, seront surpris sans doute de trouver ici décrits des objets qui n'ont pas attiré leur attention. Il est vrai que si on ne les jugeait que sur leur apparence, ils sembleraient peu dignes de la fixer. Mais ce n'est pas de leur somptuosité que nous devons nous occuper ; ils auront assez d'importance s'ils fournissent des témoignages propres à confirmer les récits de l'histoire et à dissiper les doutes d'une critique hasardée. Le premier dont nous parlerons est celui qui a toujours été considéré comme le témoin irrécusable de l'origine de Jeanne Darc, et l'indice certain de l'authenticité de la maison où l'on croit qu'elle est née. Ce monument est composé de deux pierres de cinq ou six pieds de long sur cinq de large, et forme le cintre de la porte de la maison de Jacques Darc son père. Il est d'une extrême simplicité, et renferme dans un espace assez resserré trois écussons, trois inscriptions et plusieurs ornements que nous examinerons successivement. Toute la sculpture est circonscrite par une courbe qui, des deux jambages de la porte, s'élève pour

former une ogive qui la couronne et en occupe toute la largeur (1).

L'espace que renferme cette courbe est un plan déprimé au-dessous de la surface commune de la muraille, dans lequel sont compris les écussons et les inscriptions. Le sculpteur en a fixé la position par la réunion de quatre moulures saillantes qui établissent trois subdivisions. Les deux du milieu figurent une espèce d'ogive dans l'ouverture de laquelle sont les armes de France; les latérales forment deux courbes surbaissées sous lesquelles sont placés les deux autres écussons : à droite celui de la famille Darc ou Dulys, composé d'une épée verticale, la pointe en haut, surmontée d'une couronne et flanquée de deux fleurs de lis. A gauche est l'autre écusson de même forme et de même dimension, rempli par trois figures, dans lesquelles les uns ont vu des fers de lance ou de flèche, et d'autres, des socs de charrue. Le centre du triangle formé par les trois figures est occupé par une étoile à cinq pointes (2); entre les deux écussons, sur une même plate-bande qui les joint, se trouve l'inscription suivante : *Vive le Roi Loïs*. Au-dessus de l'écusson aux armes de France, en plus petits caractères on trouve : *l'an mil quatre cent quarante-un* que nous lisons mil quatre cent soixante-un. La troisième inscription, placée au-dessus de

(1) Voyez la planche II.

(2) C'est une molette nobiliaire de Lorraine.

celle-ci, est en caractères plus petits encore, et porte : *Vive labeur*. Enfin, dans l'espace curviligne que forme la pointe de l'ogive centrale, le sculpteur a figuré une gerbe de blé dont les éléments sont réunis par un sarment, et sur les côtés il a placé une serpette ou une faucille.

Tous ces objets sont tirés de la pierre sur le fond de laquelle ils forment une saillie de trois à quatre lignes. La sculpture est généralement médiocre, cependant d'une main exercée. Les caractères sont conformes à l'écriture usitée au XVe siècle. Toutes ces figures étaient parfaitement conservées avant la révolution, à l'époque où la description dont je me sers a été faite. Mais elles ont été dégradées, pendant le régne de la terreur, par des hommes qui ne trouvaient d'honorable que les exploits révolutionnaires. Heureusement la couleur du fond de la pierre contrastait tellement avec celle des parties détruites, que leur forme parfaitement distincte a permis de les rétablir sans la moindre erreur. La facilité avec laquelle une main ignorante peut, au moyen du premier corps dur qui s'offre à sa fureur destructive, altérer les caractères, et les figurer en saillies, montre ici dans tout son jour la judicieuse prévoyance de l'antiquité, dont les inscriptions gravées en creux sont à la fois plus faciles à tracer avec régularité et bien plus difficiles à altérer.

Le monument dont nous venons de donner la description, maintenant rétabli dans la place qu'il occupait anciennement, a été pendant quelque temps dé-

placé par le sieur Gérardin, père du dernier propriétaire de la maison de la famille Darc. Le désir qu'il avait de l'offrir aux regards du public, l'avait déterminé à l'exposer au-dessus de la porte de la nouvelle maison qu'il avait bâtie en avant de la chaumière de Jeanne. Mais l'exacte proportion de ce cintre avec la largeur de la porte à laquelle il avait appartenu, et la parfaite correspondance des moulures, qui des jambages s'élèvent pour former l'ogive, en montrent l'origine et la rendent évidente aux yeux les moins exercés. M. Gérardin avait encore placé au-dessus de ce monument une statue qui ne lui a jamais appartenu, et à laquelle nous consacrerons un article dans cette dissertation.

Le monument de la maison de Jeanne Darc étant bien connu par la description que nous venons de faire, nous allons essayer d'en donner l'interprétation. J'ai prouvé ailleurs son authenticité, et j'ai fait connaître son origine : ce que j'en dirai dans la suite servira à confirmer les preuves que j'ai rassemblées. L'écusson aux armes de France, établi sur la porte d'une maison particulière, pourrait ailleurs n'être qu'une décoration dictée par la fantaisie ; mais la place qu'il occupe et sa réunion avec les armoiries d'une famille dévouée au prince, indiquent assez qu'il n'est pas un simple ornement. Exposé dans la partie la plus élevée et la plus apparente du monument, au-dessus des armoiries de la famille Darc, il annonce évidemment son attachement à la cause

18

royale longtemps douteuse avant les exploits de son illustre Jeanne. Mais la réunion de ces écussons et leur position ne sont-elles que le témoignage du dévouement de cette famille ? Les distinctions honorables et les bienfaits qu'elle avait reçus de Charles VII et de ses successeurs, donnent lieu de croire que c'est encore l'expression de la reconnaissance. L'inscription *Vive le Roi Loïs*, placée immédiatement au-dessus de l'écusson aux armes de France, ne peut guère laisser de doute à cet égard. Ce cri d'attachement et de dévouement des Français à leur prince, doit annoncer la gratitude de la famille Darc pour Louis XI, qui lui avait confirmé les grâces accordées par son père, et qui se disposait à lui rendre une justice plus éclatante, en ordonnant la révision d'un procès où devaient briller de nouveau l'innocence et les vertus de l'héroïne. La famille de Jeanne, que la faveur des rois n'avait pu consoler de sa perte et surtout du déshonneur imprimé à son nom par le parti anglais, dut en effet éprouver le sentiment de la vive reconnaissance, dont l'inscription citée est l'expression fidèle.

L'inscription *vive labeur* est susceptible de plusieurs interprétations ; mais elle est généralement considérée comme relative à la vie agricole, à laquelle était attachée la famille de Jacques Darc avant l'illustration de Jeanne. La gerbe de blé entourée de sarments est en effet d'accord avec cette explication. L'auteur du monument paraît donc avoir voulu consacrer le souvenir de sa mo-

deste origine, de son attachement au trône légitime et de sa reconnaissance envers le monarque.

L'explication que nous venons de donner de diverses parties du monument ne me semble susceptible d'aucune objection, parce que, d'accord avec l'histoire, elle est encore conforme à l'opinion générale. Il n'en serait peut-être pas de même de l'écusson placé à gauche, et de l'inscription qui assigne l'époque de l'érection de ce monument, si nous n'établissions les preuves qui fondent notre opinion. Quoique les trois figures dont se compose cet écusson puissent être prises pour des fers de lance ou de flèche, le public y a généralement vu des socs de charrue. L'obliquité de la partie prise pour la douille du fer de lance, assez sensible sur l'écusson que nous décrivons, mais très-évidente sur la tombe des Thiesselins dans l'église de Dom-Remi, où sa grande dimension la rend plus distincte, a sans doute propagé cette opinion, d'ailleurs conforme à la tradition. Mais ce qui ne laisse aucun doute à cet égard, c'est l'armorial de Lorraine où se trouve le blason des Thiesselins parfaitement semblable à celui du monument, et à celui de deux personnages de cette famille, dont les noms sont connus par l'inscription réunie à l'écusson gravé sur leur tombe (1). Il ne peut donc rester aucun doute, ni sur la composition de ces armoiries, ni sur les familles aux-

(1) Trois socs de charrue d'argent posés deux et un à une molette d'or placée au point d'honneur.

quelles elles appartiennent ; réflexion qui suffit sans doute pour réfuter l'opinion de ceux qui, au lieu des armoiries d'une famille connue, prétendent y trouver les emblêmes de la vie agricole, qu'on sait avoir été celle de la famille de Jacques Darc, avant l'entreprise héroïque de sa fille.

Cet écusson appartient à la famille des Thiesselins : nous venons de le prouver ; mais pour quelle raison trouve-t-on ici des armoiries autres que celles de la famille de Jeanne Darc? Cette question ne peut présenter des difficultés qu'à ceux qui ignoreraient les usages des familles nobles, dont les alliances ont toujours été indiquées par la réunion des armoiries qui leur sont propres. L'alliance de la famille Darc avec les Thiesselins, annoncée par le monument, est confirmée par l'histoire qui nous fournit de précieux documents pour en découvrir l'auteur. Claude Dulys, procureur fiscal des seigneuries de Dom-Remi et de Greux, pour le comte de Salm, avait épousé Nicolle Thiesselin, comme le prouve un acte de partage en date du 20 septembre 1490, rapporté par Charles Dulys, à la page 20 de son recueil. Vivant à cette époque, il est le seul qui ait épousé une Thiesselin ; et comme il était fixé à Dom-Remi par ses fonctions et les propriétés qu'il tenait de Jacques Darc son aïeul, il est impossible de ne pas voir en lui l'auteur d'un monument évidemment érigé par un membre de la famille de Jeanne. Pénétré de reconnaissance pour le prince qui lui ren-

dait l'honneur, il a voulu manifester ses sentiments et les transmettre à la postérité par une construction simple, propre à les rappeler à ses compatriotes, et qui nous fournit aujourd'hui les preuves les moins équivoques de l'authenticité de la maison où est née l'héroïne.

Il ne nous reste maintenant qu'une seule interprétation à donner: celle de l'inscription qui comprend la date du monument; mais elle est d'autant plus importante, que l'explication vulgaire renferme une contradiction qui semblerait rendre suspecte l'authenticité du monument, d'ailleurs établie sur un grand nombre de témoignages irrécusables. En lisant 1441, comme le veulent quelques personnes, on ne pourrait expliquer l'inscription *Vive le Roi Loïs*, qui certainement est de la même époque; puisque Louis XI, le seul de nos Rois, dont il puisse être ici question, n'a pas régné avant 1461. L'authenticité du monument étant démontrée, on est donc forcé d'adopter une autre interprétation. Elle s'offre naturellement en considérant les deux signes placés au-dessus du millésime comme deux X qui, représentant deux dixaines, donneront 1461. Les deux lignes étant de petite dimension, il aurait été impossible au sculpteur de les rendre bien distinctes avec la pierre sur laquelle il travaillait; mais quand on n'y verrait que deux traits, ils indiqueraient des abréviations très-usitées au XVe siècle; ils représenteraient encore des dixaines, parce que la place qu'ils occupent est

celle des dizaines supprimées, et que si la suppression a été déterminée par le manque de place, elle a dû s'exécuter sur les figures qui en occupent davantage ; ce qui est propre aux dizaines. Enfin, le rapprochement de l'époque de la réhabilitation définitive de Jeanne Darc, ordonnée par Louis XI et de l'année 1461, qui explique si naturellement le vœu de reconnaissance *Vive le Roi Loïs*, fournit en faveur de notre interprétation un argument à l'évidence duquel il me semble impossible de résister.

Cette explication rend notre monument moins ancien de 20 ans que l'inscription ne paraît l'indiquer ; mais elle le place à l'époque où il a dû naturellement être érigé et porté les inscriptions que nous y lisons. J'ajouterai qu'il n'a pu l'être en 1441, puisque Charles VII régnait encore, et qu'il y a lieu de croire que Claude Dulys n'était pas établi à Dom-Remi, car il vivait en 1438, et il était marié, comme l'indiquent les deux écussons. En lui donnant seulement alors 25 ans, il aurait eu 70 ans en 1490, et n'eût probablement pas conservé son beau-père jusqu'à cette époque, comme le prouve l'histoire, à moins de faire de ce dernier un centenaire (1). J'ajouterai à ces raisonnements que la première réhabilitation de Jeanne Darc n'eut lieu qu'en 1456, et qu'il est peu probable que ses parents eussent osé avant cette époque exposer aux yeux d'un public prévenu les titres de sa gloire.

(1) Recueil de Charles Dulys, page 20.

Dom-Remi avait encore conservé d'autres monuments à l'honneur de son héroïne. La tradition a conservé jusqu'à nous l'histoire d'une chapelle, appelée Notre-Dame de la Pucelle, placée dans l'église de ce village. Les cendres de plusieurs des descendants de sa famille qui y reposaient, la faisait aussi appeler la chapelle des Dulys. Claude Dulys, curé de Dom-Remi et de Greux en 1550, y fut enterré comme il est prouvé par son testament (1). La restauration de cette église en 1600 et les fureurs révolutionnaires ont fait disparaître la plus grande partie des épitaphes, des inscriptions et des armoiries qui constataient ces faits. Cependant les deux colonnes qui décorent l'autel principal conservent encore deux écussons aux armes des Dulys, portés par deux génies assis sur leurs chapiteaux. Le travail en est faible, et leurs proportions lourdes indiquent assez leur origine. C'est probablement encore dans cette chapelle que se voyait autrefois la figure placée par M. Gérardin, au-dessus du cintre de la porte de la maison de Jeanne Darc. Ceux qui ont visité le monument avant sa restauration, se souviennent de l'avoir vu surmonté d'une figure mutilée, dont les planches lithographiques de M. Laurent ont exactement conservé l'aspect (2). Quoiqu'elle fût alors engagée dans la maçonnerie et qu'elle ne se montrât

(1) Charles Dulys, page 20.

(2) Vues pittoresques des Vosges, voyage à Dom-Remi ; *chez l'auteur, rue Duphot, à Paris.*

que de face, on ne pouvait méconnaître une guerrière à genoux ; mais le peu de convenance de cette figure avec le monument au-dessus duquel elle était placée, faisait facilement juger qu'elle ne lui avait pas été destinée. On a retrouvé sans peine la place du cintre ajusté à la porte d'entrée de la nouvelle maison du sieur Gérardin ; mais celle de la figure dont nous parlons, ne s'est retrouvée nulle part. Depuis qu'elle a été dégagée de la maçonnerie, sa position à genoux a prouvé ce qui n'était auparavant qu'une simple conjecture, qu'elle avait appartenu à un monument religieux, à un oratoire où elle était probablement devant une image de la Sainte Vierge, en qui on sait que durant sa vie elle avait une si grande confiance (1).

A défaut de renseignements positifs pour déterminer avec exactitude l'oratoire où se voyait cette figure de l'héroïne, nous pensons que de simples conjectures suffisent pour la considérer comme ayant appartenu à la chapelle des Dulys. La convenance, les indices qui existent encore dans les deux génies porteurs des armoiries de cette famille, et surtout la possession du sieur Gérardin nous semblent confirmer cette opinion. Comment en effet aurait-elle été entre les mains du dernier propriétaire de la maison des descendants du père de l'héroïne, si ce n'eût été comme successeur de ceux qui, lors de la dévastation de la

(1) Figure I.

chapelle, l'ont retirée de l'église pour la conserver dans leur maison, avec laquelle elle est passée, par l'intermédiaire des derniers Dulys morts à Dom-Remi, aux prédécesseurs du sieur Gérardin père? Quelle que soit, au reste, l'origine de cette statue, elle faisait certainement partie d'un monument élevé à la gloire de l'héroïne et destiné à rappeler ses traits, ses exploits et ses vertus.

Je n'examinerai pas si cette figure est la représentation de l'illustre Jeanne, parce que l'opinion générale et la tradition suffisent pour le prouver, et que sa description dissiperait tous les doutes, s'il pouvait en exister encore. La conformité des traits qu'elle nous offre avec ceux que l'histoire attribue à Jeanne Darc, nous serait au reste d'un faible secours, pour parvenir à cette détermination, à cause des ravages du temps et de la barbarie. Mais son âge, son sexe, son costume, et le lieu où elle se trouve, offrent un ensemble de circonstances qui ne peuvent convenir qu'à cette fille célèbre. Quelle autre en effet pourrait être représentée à l'âge de 18 à 20 ans dans le costume du siècle de Charles VII, telle enfin qu'on la voyait autrefois sur le pont d'Orléans aux pieds d'une vierge de douleur (1); en face du prince dont elle avait affermi la couronne? Sa ressemblance avec la figure gravée au frontispice

(1) *Heroinæ nobilissimæ Johannæ Darc Lotharingæ*, par Jean Hordal.

de l'ouvrage de Jean Hordal et imprimé à Pont-à-Mousson en 1612, est si parfaite, qu'elle semble dessinée d'après notre statue. Elle est à genoux et les mains jointes, ce qui se reconnaît très-bien, quoique les avant-bras soient détruits ainsi que les jambes. Ses traits, malgré les altérations qu'elle a éprouvées, sont distinctement ceux d'une jeune fille, ses cheveux épars sur ses épaules descendent à flots ondoyants jusqu'en bas des reins. Son col est garni d'une fraise à larges godrons, et sa poitrine, couverte d'une cuirasse, dont l'autre pièce se voit par derrière; tout son corps est enveloppé d'un vêtement qui se distingue à la base du col. Ses bras sont armés de brassards articulés, qui se joignent à la cuirasse et s'étendent de l'épaule à l'avant-bras.

Les cuisses, dont la forme et le volume caractérisaient son sexe, sont aussi recouvertes de lames articulées dont les premières pièces sont liées à la cuirasse par des agrafes. Les jambes étaient défendues par des armures formées de deux pièces comme celles des avant-bras. Enfin, son épée était portée par une espèce de baudrier large et court, pourvu d'un grand nombre de courroies et de boucles, suspendu par un crochet à un anneau fixé au bas de la cuirasse. Une lanière arrêtée au côté droit traverse la cuisse gauche et empêche l'épée de se porter en avant. Les hauts-de-chausses très-larges sont plissés par derrière et serrés par une double bride liée aux armures. La hauteur de la figure, mesurée du sommet de

la tête aux genoux, est de 74 centimètres; d'où l'on peut conclure qu'elle avait un peu plus d'un mètre. Le travail en est généralement bon et d'un ciseau hardi: le sculpteur a exécuté avec un soin extrême les plus petits détails du costume qui sont très-bien rendus (1).

Il ne nous reste maintenant qu'à déterminer l'époque à laquelle on peut reporter l'origine de cette statue. Sa ressemblance avec la figure qui, dans le monument du pont d'Orléans, représentait l'héroïne, nous donne lieu de croire qu'elle est une copie de cet ouvrage, et que par conséquent elle ne peut être antérieure à l'époque de l'érection de ce monument de la reconnaissance de Charles VII. On sait que ce pont a été, à deux époques éloignées de plus d'un siècle, décoré de deux monuments semblables pour la composition générale, mais différents pour les détails. Le premier, en 1458, fut dégradé pendant les guerres civiles, et rétabli au moyen d'une nouvelle fonte en 1571. La différence entre le costume de notre figure et celui de l'héroïne dans le second de ces monuments, et la ressemblance parfaite de notre figure avec celle du premier, dont l'ouvrage de Jean Hordal nous a conservé le dessin, ne peuvent laisser de doute qu'elle ne soit une copie de ce premier monument; et que par conséquent son origine

(1) La description est faite d'après le moule que j'en ai fait faire.

peut remonter à une année voisine de 1458. Pour la reculer au-delà de cette époque, il faudrait la considérer comme originale; ce que sa ressemblance parfaite avec la figure de l'héroïne gravée au frontispice de l'ouvrage de Hordal ne permet pas de croire. D'après cette détermination, comme cette statue a sans doute été érigée par quelque descendant de la Pucelle d'Orléans, nous croyons pouvoir l'attribuer à Claude Dulys, curé de Dom-Remi, à raison de l'affection qu'il avait pour la chapelle des Dulys, à l'entretien de laquelle il avait destiné sur son patrimoine une rente perpétuelle.

La modicité de la fortune des parents et des compatriotes de Jeanne Darc ne leur a pas permis de lui consacrer des monuments somptueux; mais, comme nous l'avons annoncé précédemment, ils n'ont pas moins que nous fait éclater leur admiration et leur attachement à la mémoire de cette fille célèbre, en donnant son nom à différentes parties de leur territoire et aux objets remarquables qui s'y rencontraient. Les monuments de cette espèce, dont la nature fait la dépense et garantit la durée, seraient peut-être préférables à ceux que l'art produit à grands frais. Ils rendraient historiques tout ce qui nous environnerait, et ouvrant le champ le plus vaste à l'émulation publique, ils rivaliseraient avec les produits de l'imagination des Grecs qui avaient peuplé la terre de génies et de divinités bienfaisantes. Les habitants de Dom-Remi ont autrefois donné le nom de

Jeanne Darc à un canton de vignes situées près d'une chapelle ruinée, où l'on dit qu'elle faisait habituellement sa prière. Ce canton est encore aujourd'hui connu sous la dénomination de vignes de Jeanne Darc; ils l'ont donnée aussi à une fontaine située près de ces vignes au-dessous du Bois-Chenu.

Ce sont là tous les monuments qui se trouvaient à Dom-Remi. On assure qu'il en existait aussi dans l'église de Greux; mais sa reconstruction et les excès de la révolution les ont fait disparaître. La ville de Vaucouleurs, qui fournit à l'équipement de l'héroïne lorsqu'elle obtint du sire de Baudricourt l'autorisation d'aller joindre le Dauphin, et qui depuis sa mort a été constamment habitée par des descendants de Jean Dulys, l'un de ses frères et prévôt de cette ville, ne lui a érigé aucun monument matériel. Mais la vénération que ses habitants ont toujours eue pour sa mémoire et l'honneur qu'ils se sont justement attribué d'avoir puissamment concouru aux succès de sa mission héroïque, sont une espèce de monument non moins durable ni moins honorable que ceux construits par la main des hommes. A l'origine de nos dissensions civiles, lorsque les Français sentirent simultanément la nécessité de s'armer pour protéger l'ordre social contre les fauteurs de l'anarchie, la garde nationale de Vaucouleurs avait fait frapper sur ses boutons d'uniforme les armoiries de la famille de Jeanne, conservées jusqu'à cette époque sur la façade de la maison des Le Pi-

card-Dulys dits d'Arbamont. Depuis cette époque, la ville de Vaucouleurs a dans ses murs une ccpie en fer de la statue de la princesse Marie d'Orléans. Plusieurs hôtelleries ont conservé pour enseigne l'image de la Pucelle d'Orléans. Quant à la maison où elle passa le peu de temps qui précéda son départ et dont le nom de l'hôte est conservé dans son histoire, il ne reste à cet égard aucun renseignement certain.

Près du village de Naives-en-Blois, situé dans l'arrondissement de Commercy, département de la Meuse, éloigné de Vaucouleurs de deux lieues, nous trouvons encore un de ces monuments populaires qui, conservé par une tradition non interrompue, nous montre le chemin qu'elle suivit pour éviter les rôdeurs bourguignons qui infestaient le pays voisin de Vaucouleurs. Ce chemin, qui porte encore maintenant le nom de *voie de Pucelle*, parfaitement d'accord avec l'itinéraire tracé par M. Bériat-Saint-Prix (1), nous prouve qu'en sortant de cette ville, elle se porta avec sa petite troupe composée de Pierre Darc son jeune frère, du sieur de Novellempont dit de Metz, de Bertrand de Polengy et de leurs écuyers, par Sept-Fonds à Sauvoy en suivant le chemin de son nom ; que de là, pour se rendre à Saint-Urbain, elle dut passer l'Ornain vers l'abbaye d'Evaux

(1) Coup d'œil sur les révolutions de France au temps de Charles VII, et surtout de la Pucelle d'Orléans, avec l'itinéraire des expéditions de Jeanne Darc.

et suivre le val d'Ormanson, qui la conduisit, toujours couverte par les bois, vers Saudron, à trois lieues de l'abbaye de Saint-Benoît, où elle termina sa première journée.

Toul, la plus ancienne, et à cette époque la plus importante des villes voisines de la patrie de Jeanne, avait aussi consacré à sa mémoire un monument religieux. Il se voyait dans l'édifice remarquable qu'elle doit à la piété de ses anciens évêques et au zèle de ses ancêtres. Mais la fureur des révolutionnaires iconoclastes, qui brisèrent au palais du gouvernement à Nancy (1) les bustes des divinités de la fable, comme des simulacres de l'aristocratie, s'était déployée d'abord contre les images des saints et des héros qui décoraient l'église cathédrale de Toul. Le monument de Jeanne Darc ne fut pas épargné : il avait été érigé par Claude Hordal, prieur commandataire de Bleurville, archidiacre de Port et grand doyen du chapitre de la cathédrale de Toul (2). Il se composait d'une statue de même taille et en tout semblable à celle dont nous avons donné la

(1) Horde de brigands qui, après avoir employé leurs bras au massacre du 2 septembre, ravagèrent nos provinces en se rendant à l'armée, où ils ne se distinguèrent que par leur lâcheté.

(2) Il était fils d'Etienne Hordal qui épousa Henriette Dulys, fille de Pierre Darc, et par conséquent neveu de Georges Haldat, époux de la plus jeune des filles du même Pierre Darc. *Histoire ecclésiastique et politique de la ville de Toul, par le Père Benoit, page* 513.

description. Elle était placée sur une console fixée au deuxième pilier de la chapelle de la Visitation. On voit encore les liens de fer qui ont servi à la soutenir; mais tout le reste a disparu. A genoux, les mains jointes et dans l'attitude de la prière, elle regardait le sanctuaire vers lequel elle semblait adresser à l'esprit qui anime les héros les témoignages de sa reconnaissance. Claude Hordal ayant été grand doyen vers le milieu du XVI[e] siècle, il y a lieu de penser que cette statue était de cette époque, et copie, comme celle-ci, de la figure qui se voyait sur le pont d'Orléans : la destruction de cette statue nous empêche de faire des recherches plus étendues.

Au nombre des monuments lorrains à la gloire de Jeanne Darc, on doit placer l'histoire latine de sa carrière héroïque, par Jean Hordal, professeur de droit à Pont-à-Mousson, où ce descendant de l'un des frères de l'illustre guerrière l'a publiée, et où il a réclamé en sa faveur le nom de Lorraine (*Heroinæ nobilissimæ Joannæ Darc Lotharingæ*).

Cet ouvrage, que nous citions comme un témoignage de l'admiration de notre province pour la libératrice d'Orléans et de notre sympathie pour l'honneur de la France sauvée par ses exploits, est encore un monument de la typographie lorraine au XVI[e] siècle, époque où il a paru; et sur son mérite littéraire et bibliographique on doit consulter les recherches savantes de M. Beaupré, conseiller à la cour d'appel de Nancy.

Je placerai au même rang la tragédie en vers français du père Fronton du Duc, professeur à l'université de la même ville et imprimée en 1581, à Nancy, par la veuve Jeanson, sous le titre d'*Histoire tragique de la Pucelle de Dom-Remi, autrement d'Orléans, nouvellement départie par actes et représentée par personnages.* Ce drame, destiné à embellir une fête qui devait être donnée à Henri III, roi de France, était consacré à glorifier l'héroïne en présence d'une cour dont l'un des princes avait concouru au rétablissement du trône légitime. Il doit être considéré aussi comme un monument de la littérature, de la typographie lorraine et de l'art théâtral dans notre province. On en trouve une analyse raisonnée dans les Mémoires de l'Académie de Nancy, et un examen sous le rapport historique dans un travail de M. Lepage, également inséré dans le même recueil, année 1847.

Si j'avais formé le projet de parler de tout ce qui peut avoir trait à l'histoire de Jeanne Darc, je rappellerais ici les oratoires, les épitaphes, les inscriptions et les armoiries établies ou conservées par les divers descendants de ses frères fixés dans notre province. Je décrirais les monuments érigés à Gibaumé par les Dulys dont le nom est devenu Dalys; à Vaucouleurs, par les Le Picart; à Toul, par les Hordal, et à Bonnet par les Haldat, tous descendants de Jean ou de Pierre Darc dit le chevalier Dulys. Mais comme ces monuments avaient moins pour objet l'héroïne elle-

même que les familles qui les avaient élevés, je me contente de les indiquer; et je terminerai par la description d'un tableau qui me semble digne de prendre place parmi les renseignements rassemblés dans cette notice.

Il s'agit d'un portrait originairement possédé par les Le Picart-Dulys et maintenant entre les mains de Jean-Baptiste-Alexandre de Haldat-Dulys, mon frère cadet, auquel il a été légué par les dames d'Arbamont, dernières descendantes de Jean Dulys, second frère de Jeanne, dont la famille s'est éteinte à Vaucouleurs en 1812. Les traits d'un personnage aussi célèbre que notre héroïne seraient si précieux à conserver, et ses images authentiques de ce genre sont si rares, que dans l'incertitude où nous sommes de posséder sa véritable ressemblance, on ne doit négliger aucune des effigies dans lesquelles on peut espérer d'en retrouver quelques traits. Le costume de Jeanne Darc, dans ce portrait en buste, est analogue, mais non semblable à celui qu'on lui donne communément et qui se voit en tête de l'ouvrage du professeur Hordal et à l'hôtel-de-ville d'Orléans. Ses traits sont ceux d'une femme de vingt ans, agréables sans être d'une extrême régularité; ils conservent d'une manière frappante le caractère de physionomie qui distingue la population de l'ancienne Lorraine dans la partie voisine du lieu de sa naissance. Elle a le teint d'un brun clair, éclatant sans être très-coloré; ses yeux sont bruns,

Pages 294-295.



Dess. et Lith par Thorelle. Nancy-Lith. L. Christophe

ANCIEN PORTRAIT DE JEANNE D'ARC.

indécis et coupés à la persane ; ses sourcils châtains sont bien dessinés ; son front est élevé, son nez bien proportionné et assez mince. La bouche petite est bien bordée, et le menton pointu. L'ovale qui circonscrit la figure est allongé et agréable ; enfin tous ses traits portent l'empreinte d'une douce mélancolie. Elle est coiffée d'une toque de velours ponceau tailladée, godronnée et ornée de plumes blanches. Dans son ensemble, ce portrait diffère donc de celui d'Orléans, qui est plus idéal. Ses cheveux châtain-clair descendent sur la poitrine qui est couverte d'une cuirasse décorée de bronze doré. Sa robe est amaranthe, ses épaules sont ornées de têtes de lion, et sa main gauche, la seule qui se voie, est armée d'une épée sur laquelle le peintre s'est inscrit en très-gros caractères.

Le nom de cet artiste, très-connu dans l'histoire de Lorraine, ne peut laisser de doute sur l'origine de ce tableau. Deruet qui en est l'auteur, ayant vécu depuis la fin de 1611 à 1660, nous connaissons approximativement la date de ce portrait, et quoique l'époque en soit déjà éloignée de celle où Jeanne d'Arc a vécu, les réflexions auxquelles nous sommes conduit par son examen, nous portent à le considérer comme digne de l'attention publique. Les différences extrêmes dans le costume nous prouvent d'abord qu'il n'est copié d'aucun de ceux qui ont été si souvent reproduits par la gravure ; et comme il ne peut être original, nous avons lieu de présumer qu'il est la répétition

d'un portrait plus ancien qui nous aurait conservé les traits de l'héroïne. S'il n'était que le produit de l'imagination du peintre, on doit penser que se livrant à son inspiration, il aurait donné à son héros, comme l'ont fait d'autres artistes, un caractère idéal propre à le distinguer. Cette image au contraire n'a rien qui diffère d'un portrait ordinaire, si ce n'est le costume dont les ornements sont peints avec la fierté qui caractérise le pinceau d'un élève de Tempeste et du Josepin. La conformité qui se trouve entre les traits qu'il nous offre et ce que les historiens nous ont transmis sur ceux de Jeanne Darc (1); enfin son origine le rendent digne

(1) Sa conformité avec ce que M. Le Brun des Charmettes a recueilli sur les traits de l'héroïne, favorise singulièrement l'opinion que nous partageons avec plusieurs personnes éclairées qui croyent qu'il pourrait être la répétition d'un portrait plus ancien qui nous conserverait une image réelle de l'illustre Jeanne. « Elle avait, dit cet écrivain, le front » moyen, les yeux grands, fendus en amande, les prunelles d'une cou» leur indécise, entre le brun et le vert, couleur particulière aux brunes » claires; le regard mélancolique et d'une douceur inexprimable, les » sourcils finement dessinés, le nez droit, bien fait, un peu mince, la » bouche extrêmement petite, les lèvres vermeilles; le creux formé » entre le menton et la bouche était marqué; le menton petit. Elle avait » le tour du visage beau, le teint d'une grande blancheur; ses cheveux » d'un beau châtain-clair étaient longs et coupés à la manière des guer» riers et retombaient avec grâce sur ses épaules. »

Quant à la voie par laquelle ce tableau précieux nous est parvenu, elle est assez directe. Ce sont les dames d'Arbamont, descendantes de la

de fixer l'attention. Donné à la famille des Le Picard-Dulys, comme une faveur par le bon duc Henry II, il a été soigneusement conservé jusqu'à ce jour. On a lieu de penser que s'il n'eût été considéré que comme une représentation mensongère, il n'aurait pas été digne du donateur ni de demeurer entre les mains des descendants de cette héroïne, surtout dans une ville où les aïeux de ceux qui le reçurent, pouvaient avoir vécu avec les derniers contemporains de Jacques Darc.

branche des Le Picard Dulys, et mortes à Vaucouleurs, il y a environ 40 ans, dans un âge extrêmement avancé (80 à 90) qui l'ont possédé en dernier lieu. Son origine nous est indiquée par une inscription tirée de l'église de Gibaumé, qui nous apprend qu'un descendant de Jean Dulys prévôt de Vaucouleurs, désigné sous le nom de Dalys, variation que nous expliquerons, commandait les gardes de Henry II, duc de Lorraine, auquel on peut croire qu'il aurait été donné, par ce prince. L'épitaphe qui suit est celle de ce personnage.

EPITAPHE

***De feu M.* DALYS, *vivant seigneur de Gibaumé, exempt des gardes de feu Son Altesse. Il décéda le 7 février* 1616.**

Ce nourisson de Mars, dès l'avril de son âge,
En mille et mille lieux témoigna son courage ;
Aimé de ses voisins, des plus grands estimé,
Pour ses grandes vertus il fut tant renommé,
Ès pays étrangers et même en sa province,
Qu'enfin il fut Exempt des gardes de son prince,
Et fit bien reconnaître en cette qualité,
Sa valeur, sa prudence et sa fidélité.
Descoucher, comme ami et témoin de sa gloire,
Fit graver, affligé, ces vers à sa mémoire.

LETTRE

A MM. LES RÉDACTEURS DU JOURNAL L'*ESPÉRANCE*, QUI SE PUBLIE A NANCY.

Messieurs,

C'est à l'occasion d'un article du *Journal des Débats* du 17 septembre dernier (1844), sur l'ouvrage de Madame la princesse de Craon, intitulé : Le siége d'Orléans, roman historique dont Jeanne est le héros, qu'une réclamation insérée dans ce même journal contre l'assertion relative à l'extinction de la famille de Jacques Darc, père de la Pucelle, m'a déterminé à réclamer aussi pour détruire les assertions erronées des auteurs qui ont affirmé que cette famille s'est éteinte en 1760, dans la personne d'un ecclésiastique nommé Henry François de Combe Dulys, chanoine de Champeaux et prieur de Coutras. Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien la publier, afin de donner aux écrivains qui seraient tentés de reproduire une erreur qu'on trouve dans une note sur l'article de Jeanne Darc, du dictionnaire biographique publié par MM. Michaud. Les réflexions qui ont échappé au savant au-

teur de cet article, n'échapperont pas, je l'espére, aux lecteurs qui voudront examiner avec quelque attention les preuves que nous rassemblons ici.

Personne n'ignore que tous les descendants de la famille de Jeanne Darc ont une double origine dans ses deux frères Jean et Pierre, les seuls fils de Jacques Darc, qui aient eu postérité. Appelant donc l'attention des juges compétents sur cette double origine, et sur le privilége accordé par Charles VII aux filles de cette race, de transmettre les droits de leur naissance à leur postérité, on demandera comment on peut admettre, sans preuve positive, l'extinction d'une famille dont les membres ont dû être si nombreux avant l'époque à laquelle la transmission du privilége fut réservée aux lignes masculines seules. A cet égard, on doit remarquer que les souches secondaires, alors très-multipliées, comme le prouve l'ouvrage de Charles Dulys, Paris, 1628 (1), durent avoir des représentants en ligne masculine, qui conservèrent le privilége, et d'autres en ligne féminine qui le récupérèrent en vertu de concessions des princes, sous le nom de reprises de noblesse; concessions souvent accordées, à cause de l'anoblissement primitif qui avait pour origine un événement à jamais célèbre dans l'histoire et le plus honorable à la France.

(1) *Recueil de plusieurs inscriptions, etc.* — V. Brunet; supplément, vol. 3e.

Avant de se prononcer sur l'extinction de la famille de Jeanne Darc, il eût donc été nécessaire de faire à ce sujet des recherches dans les cantons voisins du lieu où elle naquit, et de prendre des informations dans les arrondissements de Neufchâteau, de Bar et de Commercy, où se sont établis les descendants de Jacques Darc, surtout ceux dont l'origine remonte à Jean. Il eût été également nécessaire de se livrer à une enquête dans l'ancienne province de Champagne et dans les environs d'Orléans, qu'ont habités plusieurs des descendants de Pierre. L'ouvrage de M. Jollois (1), publié par ordre du conseil général du département des Vosges, pouvait fournir à cet égard des renseignements utiles.

Les changements et les variations dans les noms que portaient les descendants de Jacques Darc, tout à fait différents de celui de la souche commune, ont sans doute contribué à répandre l'obscurité qui régne sur ce sujet et à favoriser les erreurs longtemps propagées. On a cru naturellement retrouver ce nom primitif dans l'histoire héraldique ou dans celle des provinces que les descendants de la famille Darc ont habitées ; mais c'est là une présomption tout à fait opposée à la vérité. En effet, à une époque qu'on ne peut rigoureusement déterminer, mais de très-peu postérieure au martyre de Jeanne, ses deux fréres, toujours attachés au parti et à

(1) *Histoire abrégée de la vie et des exploits de Jeanne Darc, surnommée la Pucelle d'Orléans, suivie, etc.* Paris 1821. In-folio.

l'armée de Charles VII, ne furent plus désignés dans les chartes et dans l'histoire que sous les noms de Dulys, Dalis, Daly, Day. Pierre, le plus jeune des deux frères, est nommé Dalys dans l'acte de la donation qui lui fut faite par le duc d'Orléans en reconnaissance des services rendus à l'Etat par sa sœur et par lui-même.

Le domaine que reçut Pierre était assez considérable. Il était situé près d'Orléans et portait le nom d'*Ile-aux-Bœufs*. Les lettres patentes relatives à cette donation sont datées d'Orléans, le 28 juillet 1443, et Pierre y est nommé le chevalier Dulys (1). Le frère aîné, Jean, qui, après avoir quitté l'armée du Roi, devint prévôt de Vaucouleurs, fut également désigné sous le nom de Dulys, comme le prouvent de concert la tradition constante du pays et les monuments consacrés à la mémoire des descendants de cette famille à Vaucouleurs, dans les villages de Dom-Remi et de Gibeaumé ; comme le prouve encore le Voyage de Montaigne, dans lequel les petits-fils de Jacques Darc sont désignés sous le nom de Dulys par le philosophe voyageur qui les avait visités.

L'origine de cette dénomination et le motif qui détermina les fils de Jacques Darc à quitter un nom élevé à un si haut degré d'illustration par l'héroïne, leur sœur, sont également couverts d'incertitude et d'obscurité. Les uns ont dit que l'introduction, dans leur blason, des fleurs de lis réservées à l'écusson royal de France, ré-

(1) *Recueil de plusieurs inscriptions, etc.*, chapitre VII.

pandit sur eux un si grand éclat, que le public cessa de les désigner autrement que par le nom de ces éléments de leurs armes, et qu'ils furent, pour ainsi dire, obligés d'adopter cette dénomination flatteuse. On pourrait, avec plus de vraisemblance, trouver la source de ce changement de nom dans le texte de la charte de Charles VII, donnée à Meung, en décembre 1429, pour l'anoblissement de la famille de Jeanne, qui y est nommée *Darc* ou *Day*, dénomination que l'on trouve depuis employée comme celle de Daly, Dalys et Dulys. L'ignorance des copistes, l'irrégularité des actes et les différences de prononciation dans des lieux peu distants les uns des autres expliquent très-bien ces variations, dont l'histoire nous a conservé un grand nombre d'exemples.

Nous trouvons, à cet égard, des renseignements positifs dans le livre intitulé Recueil d'inscriptions, déjà cité précédemment. « Les Lorrains voisins le prononcaient » grossièrement, à la mode de leur pays, disant Dalys » pour Dulys, comme on y dit encore à présent, une » fleur dalis, pour une fleur de lis. De sorte que pour » concilier ces deux noms différents Darc et Dulys, ils » ont dit Day, pour se conformer à la prononciation du » pays (1). »

Ces variations auraient pu, sans doute, être la source de graves erreurs dans la filiation des Dulys, si le blason qui leur avait été donné et qu'ils ont religieusement con-

(1) Chapitre II, page 6.

servé (1), ne prévenait toute espèce d'incertitude. On trouve à la fin d'un petit mémoire, joint à la description de la fête donnée à Dom-Remi en 1820, un fait bien propre à prouver l'exactitude de ces observations. C'est une inscription dans laquelle un Dulys, seigneur de Gibaumé, est nommé Dalys par le poète qui a composé son épitaphe (2). Ce poète ne pouvait, sans doute, ignorer le vrai nom de ce personnage, son ami et son voisin, mais il a voulu le désigner par celui qui était le plus conforme à la locution du lieu et le plus connu dans cette partie de la Lorraine, voisine de Vaucouleurs.

De tout ce qui précède, il résulte donc que les descendants de Jacques Darc, peu d'années après la mort de Jeanne, ont cessé de porter le nom de leur père, et qu'ils ne paraissent plus dans les chartes et dans l'histoire que sous celui de Dulys, que tous leurs descendants immédiats ont également porté. Ce nom fut commun aux lignes masculines et aux lignes féminines, avec cette différence toutefois que les premières ne le portaient qu'à la suite de leurs prénoms, tan-

(1) Le nom de Dulys se trouve trois fois dans l'*Armorial universel*, publié par Curmer, avec l'indication des armoiries de ces familles, qui auraient substitué à l'épée surmontée de la couronne de France, des hermines et des levrettes. Si ces familles descendaient de Jacques Darc, qui pourra expliquer de si ridicules métamorphoses ?

(2) Page 298.

dis que les secondes conservaient nécessairement celui de leurs pères, auquel ils ajoutaient celui de Dulys, en vertu du privilége concédé par Charles VII. Il y en a de nombreux exemples, dont plusieurs sont rapportés dans l'ouvrage déjà cité de Dulys, avocat à la cour des Aides de Paris : nous nommerons seulement ici les Le-Picard, les Hordal et les Haldat, qui joignent le nom de Dulys à leur nom paternel dans les actes publics. Il y a peu de temps il existait des membres de cette famille à Orléans, et il en existe encore plusieurs dans les départements de la Meurthe et de la Meuse.

Nous ne prétendons pas toutefois que quelques descendants des frères de l'héroïne n'aient pu porter le nom *Darc*. La réclamation de M. de Parrel et des renseignements recueillis près d'un savant élève de l'école des Chartes, chargé par le ministre de l'intérieur de rechèrches historiques dans l'ancienne province de Champagne, nous portent à admettre ce fait ; mais ce que nous affirmons c'est que, n'ayant pu recevoir ce nom de leurs souches originelles, ils l'auraient nécessairement repris comme plus historique. C'est au surplus une question pour laquelle nous n'avons ni assez d'indications positives, ni assez d'intérêt à la discuter.

De ces faits qui sont à l'abri de toute contestation, il résulte donc que le chanoine cité comme dernier représentant des Dulys, et qui portait le nom de Henri François de Combe Dulys, n'était ni le dernier rejeton de la famille de Jacques Darc, ni même un descendant en li-

gne masculine, car autrement il n'aurait pas porté le nom de Combe-Dulys, mais seulement celui de Dulys. Et c'est avec cette légèreté et cette négligence qu'on écrit l'histoire.

On a cité des personnes qui se présentent comme descendants de la famille de Jeanne Darc sous le nom de Romée. Il est certain qu'Isabelle, mére de Jeanne, a été comprise et particulièrement nommée dans la charte d'anoblissement de Charles VII, et par conséquent autorisée à transmettre son privilége à ses descendants. Mais il l'est également qu'elle était veuve quand elle quitta Dom-Remi pour habiter Orléans et qu'elle y est morte sans nouveau mariage, fort âgée, qu'il ne pourrait donc exister de descendants d'Isabelle que par quelques-uns de ses parents, dont aucun n'est rappelé dans l'histoire de Jeanne. Il existait encore, en 1820, plusieurs personnes dans le village des Voutons, lieu de sa naissance, à 7 ou 8 kilomètres de Gondrecourt. Elles portaient le même nom qu'elle, mais elles n'avaient aucune notion de leur origine ni même de celle de Jeanne Darc, quoique vivant à 4 ou 5 kilomètres de Dom-Remi.

Nos réflexions n'ont absolument rien d'hostile aux personnes qui ont cherché à rattacher leur origine à la famille de Jeanne Darc, et ont peu d'importance quand on sent combien ont pu se multiplier les membres de familles dont les femmes transmettaient le privilége nobiliaire à leurs descendants, et quand nous savons que beaucoup de personnes fort honorables dans le département de

la Meuse, aux environs de Commercy et de Toul, en Champagne, etc., ont réclamé un honneur qu'elles tenaient probablement d'alliances féminines multipliées dont les titres ont disparu par ces alliances ou par leur négligence à les conserver.

On doit dire en effet que ce qui est relatif à ses descendants a bien peu d'importance à une époque où la noblesse, privée de droits politiques, n'appartient plus qu'à l'histoire. Mais cette discussion aura toujours son intérêt dans l'examen des faits historiques, le seul point de vue sous lequel nous la considérons. Nous demanderons, à notre tour, pourquoi on voudrait retrancher de l'histoire héraldique un nom qui se trouve lié à un des événements les plus glorieux de nos annales. Ne pourrait-on pas croire que nous sommes encore aux prises avec le philosophisme révolté contre des faits où le doigt de la Providence se montre d'une manière si évidente? Au reste, tous ses efforts seraient impuissants, car, en admettant même qu'on parvînt à persuader au public que la famille de la noble et vaillante Pucelle a cessé d'exister, aurait-on le moins du monde ébranlé la certitude des faits merveilleux qui ont caractérisé sa courte et brillante carrière?

Si Louis XIV, dans l'intérêt du trésor public, restreignit à la seule descendance en ligne masculine le privilége spécial accordé par Charles VII aux frères de l'héroïne; lui-même, ses successeurs et les ducs de Lorraine ont dérogé à cette ordonnance en faveur de plusieurs familles de la ligne féminine.

Mais maintenant que le titre de descendants de Jeanne Darc n'est pas plus onéreux à l'Etat que celui de toutes les familles historiques, dans quel but pourrait-on contester, contre l'évidence des faits, la continuité de la descendance des Dulys ? Qu'ils appartiennent à la ligne masculine ou à la ligne féminine ou à l'une et à l'autre tout à la fois, ils n'ont désormais, en vertu de leur nom, ni autorité, ni privilége.

Au reste, les discussions qui ont eu lieu et qui pourront encore s'élever à ce sujet ne doivent pas nous étonner, après toutes les tentatives qu'a faites le scepticisme pour obscurcir l'histoire de Jeanne Darc, qui toujours est sortie de ces luttes avec un plus grand degré de certitude. Elles ne doivent pas nous étonner, si nous nous rappelons qu'il s'est trouvé des écrivains qui, par dévouement aux intérêts d'un duc de Bourgogne, traître à son pays et parjure envers son roi, ont dissimulé ou nié ce que des centaines de témoins oculaires ont itérativement attesté sous la foi du serment, et à la barre des tribunaux.

Quelques écrivains ont fait une sorcière de la sainte fille de Dom-Remi, d'autres n'ont vu qu'une sorte de comédie dans l'épisode le plus merveilleux de nos annales. On a fait une intrigante à gages de la guerrière la plus admirable et la plus désintéressée. Un poëte sans talent a gâté le sujet le plus poétique de l'histoire moderne, et le siècle dernier a vu paraître un ouvrage où le cynisme s'étale dans toute sa hideuse nudité, et dont

l'auteur s'est avili en insultant la religion sainte dans laquelle il était né.

Jeanne Darc ne fut guère plus ménagée sur la scène. Shakspeare en a fait une sorcière du moyen-âge, et Schiller lui-même a supposé cette femme si pure livrée à une passion opposée à sa piété autant qu'à son caractère. Ce n'est pas tout, les romanciers, pour augmenter l'intérêt d'une histoire, dont le simple récit sera toujours plus étonnant par la vérité que par les fictions les plus ingénieuses, ont terni cet intéressant épisode d'un règne glorieux, en disposant les lecteurs peu éclairés à confondre dans un doute commun le merveilleux réel et celui qui a pris naissance dans leur imagination.

Mais enfin, après tant de variations, un jour plus pur a paru, et la vérité, resplendissante de lumière, a dissipé pour toujours des erreurs malveillantes. L'histoire, étudiée avec impartialité, a fait entendre sa voix. M. Lebrun des Charmettes a le premier, par de longues et savantes recherches, élevé à la gloire de Jeanne un monument durable et glorieux. MM. Michaud et Poujoulat, dans leur utile collection de mémoires sur l'histoire de France, ont publié une biographie de la Pucelle, exacte et digne d'intérêt. MM. Jollois, Alex. Dumas, Michelet et Gœrres, enfin M. l'abbé de Beauregard, chacun à un point de vue différent, mais tous avec le respect dû à la vérité, et avec vénération pour la libératrice de la France, ont retracé avec succès sa courte et merveilleuse histoire. MM. Casimir Delavigne,

d'Avrigny et Alex. Soumet, ont célébré sa mémoire en vers harmonieux et dignes de leur talent, comme de sa vertu.

J'ai cité fréquemment, avec éloge, le recueil des deux procès par M. Quicherat qui ont servi de base à mon travail. Je pourrais nommer justement un bien plus grand nombre d'auteurs; mais je renonce à des recherches purement bibliographiques qui, bien même que limitées à l'énumération de la plus petite partie des ouvrages importants, relatifs à l'illustre Jeanne, formeraient un recueil immense disproportionné à mes moyens, et peu important pour le but que je me suis proposé. Sans m'en écarter, j'annonce avec bonheur une nouvelle production dramatique, bien propre à réveiller dans les cœurs français les sentiments du vrai patriotisme; l'auteur y a reproduit les scènes principales de la vie héroïque *de la fille du peuple*. C'est par cette dénomination que M. Athanase Renard, ancien député, médecin inspecteur des eaux de Bourbonne, chevalier de la légion d'honneur, a caractérisé le drame pathétique qui, s'étendant du départ de Dom-Remi au sacre de Reims, comprend tout ce qui, dans cette durée de la vie de Jeanne, est le plus propre à exciter le sentiment de l'amour de la patrie et de l'honneur français.

Dans cette composition dramatique, écrite en vers libres d'une élégante harmonie, l'héroïne est représentée dans les péripéties du saint enthousiasme qui la

porte au secours de son roi; de sa modestie qui lui fait mettre en doute la réalité de la mission qu'elle a reçue d'en haut. Les luttes sanglantes où elle animait les guerriers par son exemple, et ses luttes morales contre ceux qui doutaient de sa véracité, ou du secours de la Providence; ses oppositions aux désordres des camps et les sentiments pieux qu'elle voulait communiquer à ses compagnons d'armes; son calme dans les délibérations au sein des conseils; enfin, toutes les occasions où se sont manifestés sa constance et son indomptable courage; son inaltérable sang-froid au milieu des dangers, ses vues profondes et ses prévisions merveilleuses qui, conduisant le roi légitime à Reims, ont relevé le trône français; tout cela est vivant dans le drame.

Je me flatterais en vain de donner une idée exacte d'une composition qui a excité les applaudissements et fait couler les larmes des personnes de goût auxquelles l'auteur a bien voulu en faire la lecture : le public en jugera par les scènes relatives au départ de Jeanne pour Chinon, à sa présentation à Charles VII, à son entrée à Orléans, à son projet de retraite après le succès de sa mission et le sacre de Reims.

PASSAGES

EXTRAITS D'UN DRAME HISTORIQUE

SUR

JEANNE DARC,

EN SEPT TABLEAUX ET EN VERS LIBRES, INÉDIT.

DEUXIÈME TABLEAU, SCÈNE II.

A VAUCOULEURS, CHEZ ROBERT DE BAUDRICOURT.

JEANNE DARC.

(*A son frère, après avoir obtenu le consentement de Baudricourt.*)

Pierre, tu vas partir et te rendre de suite
A Dom-Remi que je ne puis revoir,
Au moment d'accomplir un plus pressant devoir;
Et tu seras de retour au plus vite.
Ecoute bien : mon père a reporté sur moi
Le soin d'interpréter ce qui touche à ma foi.
Aux yeux de Dieu, ce sentiment l'honore ;
Et je viens de m'y conformer.
Je n'ai fait qu'obéir. Il espérait encore ;

Et de moi, sur ce point, c'était trop présumer,
Que je ne suivrais pas ma route,
Et qu'avant de partir, au moins, je le verrais.
Je ne le puis : porte-lui mes regrets.
Oh ! dis-lui bien qu'à mon âme il en coûte.
Explique mon amour à ma mère, à ma sœur,
A nos frères pour moi si remplis de tendresse.
En t'acquittant près d'eux du soin que je te laisse,
Va, tu trouveras bien ce que j'ai dans le cœur.
Tu reverras les campagnes chéries
Où de nos mains le travail a germé,
Le bois *Chenu* (1) que l'hiver a fermé
Comme pour en chasser mes douces rêveries.
Visite aussi pour moi la place où je priais,
Dans ma chambre, à l'église, à l'autel de la vierge
Où je veux qu'en mon nom brûle toujours un cierge ;
Et le cœur plein de moi, va partout où j'allais.
Je te donne deux jours... Adieu frère... tu pleures...
Embrasse-moi... je compterai les heures.

(1) C'est le nom d'un bois situé sur le territoire de Dom-Remi.

TROISIÈME TABLEAU, SCÈNE V.

A CHINON, AU MOMENT DE L'ARRIVÉE DE JEANNE.

DEVANT LE ROI.

JEANNE.

Je demande à parler au Roi.

(*Au duc d'Alençon qui se présente à elle.*)

Chevalier, n'en déplaise à votre seigneurie,
Le Roi, ce n'est pas vous... Laissez-moi, je vous prie,
Le chercher... je le vois...

(*S'approchant du Roi qu'elle a reconnu.*)

C'est vous gentil Dauphin...
Pourquoi vous détourner ainsi de mon chemin,
Quand, depuis si longtemps, je cherche votre vue...?
C'est de la part de Dieu que Jeanne vous salue.

(*Elle se met aux genoux du Roi qui veut la relever.*)

Laissez-moi, Sire, à vos genoux.
Dieu vous a confié l'honneur de la patrie.
Je la vois aujourd'hui, malheureuse, envahie :
C'est elle que j'honore en vous,
Plus humblement, sans me croire abaissée,
Que je ne l'aurais fait, dans sa prospérité.

LE ROI.

Jeanne, relevez-vous.

JEANNE (*se relevant et prenant les mains du Roi*).

Soyez donc écouté...
Mais qu'à mon tour aussi je puisse être exaucée!
Je vous dirai ce qui se passe en moi.
J'ai souvent pensé que le Roi
C'était l'image de la France ;
Et de vous maintenant que j'ai pu m'approcher,
Pardonnez-moi cette croyance,
Il me semble la voir et presque la toucher,
Car elle est partout où vous êtes ;
Et Dieu qui seul est grand
Vous met toujours au premier rang
Dans ses douleurs et dans ses fêtes.

Il a voulu vous éprouver
Comme elle, et mettre enfin le comble à sa souffrance,
Avant de la sauver ;
Mais de notre salut j'apporte l'assurance,
Et je viens vous marquer de son sceau rédempteur.

Il est descendu dans mon cœur,
Et m'a dit : lève-toi. Laisse-là ta chaumière,
Et les baisers si tendres d'une mère,
Et les humbles travaux des champs.
Plus de joyeux loisirs et de doux passe-temps.
Plus de gais entretiens, le soir à la veillée,
Quand la famille est rassemblée.
L'amour, jamais, n'entrera dans ton sein.
Tu brûleras d'une autre flamme ;

Et je mettrai, car tel est mon dessein,
La force du guerrier dans les bras d'une femme ;
Et l'agneau chassera le léopard anglais.

C'est Dieu qui répond du succès ;
Mais dans le royaume de France,
Après Dieu, Sire, on ne peut rien sans vous ;
Et ce qu'il veut de moi, comme de tous,
Est que rien ne soit fait sans votre confiance.

QUATRIÈME TABLEAU, SCÈNE IV.

A ORLÉANS, AU MOMENT DE L'ARRIVÉE DE JEANNE.

JEANNE.

Je te salue, ô cité d'Orléans !
Gloire à vous, chevaliers, peuple, dont la vaillance
A conservé ses remparts à la France ;
Et gloire dans le ciel à son divin patron
Qui la sauva jadis et la France avec elle (1);
Et qui, sur nous déjà, fait descendre un rayon
De son auréole immortelle !

(1) Saint Agnan, un des premiers évêques d'Orléans. C'est en effet devant Orléans qu'Attila fut atteint par Aétius et Mérovée en 451 ; mais Saint-Agnan avait soutenu le courage des habitants, et la ville fut sauvée par sa fermeté.

Ici, doit expirer l'audace des Anglais
Comme autrefois l'orgueil impie
Du conquérant barbare ivre de ses succès
Qui menaçait notre patrie.

Toi qui pourrais compter la gloire par tes ans !
Sois aujourd'hui fière de tes enfants,
L'esprit de Dieu règne dans ton enceinte.
Il a voulu, dans ses profonds décrets,
Faire de toi la ville deux fois sainte,
Et par toi relever l'honneur du nom français.

Car il entend tous les bruits de la terre ;
Et du haut de son tribunal
Où le bien nous sera pesé comme le mal,
Il va juger ici la France et l'Angleterre...
Et c'est pourquoi nous sommes devant lui,
Nous, les élus de sa justice.
Il ne veut pas que la France périsse ;
Et j'accours en son nom vous le dire aujourd'hui.

Mais dans la ville, à peine entrée,
D'enthousiasme et de pitié
Je suis à la fois pénétrée.
Puissé-je de vos maux prendre au moins la moitié !
Vous avez bien souffert !... Il n'est pas un visage
Où la faim n'ait marqué son dévorant passage.
Je vois à peine un bras qui ne soit mutilé ;
Mais le courage est beau dans un corps accablé.

Et ces nobles créneaux, ces épaisses murailles

Où s'endort aujourd'hui le démon des batailles,
On les croirait sur nous prêtes à s'écrouler,
Tant le bélier déjà les a fait chanceler.
Partout, sous mes regards, il n'est pas une porte
Où la guerre cruelle, en passant, n'ait laissé
Plus d'un profond ravage encore ineffacé ;
Mais grâce à vous, guerriers, la cité n'est pas morte.
Elle vit dans vos cœurs ; et sous son voile noir,
Elle est, pour ses enfants, plus belle encore à voir.

Il est temps qu'à son front rayonne un peu de joie.
J'apporte au nom de celui qui m'envoie,
Le pain du corps et la foi de l'esprit.
Qu'on sème donc, à ma voix, l'abondance,
Et que, dans tous les cœurs, on porte l'espérance,
Afin qu'il soit, pour vous, fait comme il est écrit.

Notre victoire est assurée,
Huit jours entiers ne se passeront pas
Que la Loire ne soit des Anglais délivrée;
Mais ce ne sera point sans peine et sans combats.
Préparons-nous à cette grande épreuve
Où sur notre chemin,
Nous aurons à compter, bientôt, plus d'une veuve
Et plus d'un orphelin.

C'est un pont sur l'abîme ; et Dieu veut qu'on le passe.
Etes-vous dignes de sa grâce ;
Et qui de vous n'est pas celui
Que, peut-être, il voudra faire venir à lui ?...

C'est à vous d'y penser. Je ne suis qu'une femme ;
Et je n'ai près de vous que la force d'en haut :
Pour le salut commun je ferai ce qu'il faut ;
Mais le corps aujourd'hui doit passer après l'âme...
Et je puis bien le dire, à vous, guerriers sans peur,
Qui mettez avant lui, si hautement, l'honneur,
A vous que Dieu soutient de son bras tutélaire
Et qu'il a couronnés des gloires de la terre !

MÊME SCÈNE.

JEANNE DARC, *aux élus du peuple et de la bourgeoisie qui lui sont présentés par* DUNOIS.

Du fond de mon âme oppressée,
Que j'ai de fois franchi, par la pensée,
La distance et le temps que Dieu comptait pour nous
Des rives de la Meuse à celles de la Loire ;
Et que de fois, aussi, le bruit de votre gloire
A, devant lui, fait plier nos genoux !..
De sa protection le signe était visible.
A la fidélité qui vous a faits si grands
Joignez aussi la foi qui rend l'homme invincible ;
Et le vide jamais n'entrera dans vos rangs.
Vous marcherez comme un seul homme ;
Et de ces Anglais qu'on renomme,
Avant peu, nous verrons, dans l'ombre et dans l'oubli,
Le fol espoir enseveli,

Car ils n'ont dressé qu'une idole ;
Et pour vaincre, il suffit de croire à ma parole
Et d'être animé de ma foi.
Elle est toute en trois mots : Dieu, la France et le Roi.
Dites-moi bien qu'elle est aussi la vôtre.

(*Tous, à la fois tirant leurs épées.*)

Nous le jurons.

DUNOIS.

Nous n'en avons pas d'autre.

JEANNE (*Tirant aussi son épée, qu'elle tient élevée*).

Je le jure à mon tour, au nom du Dieu vivant :
Celui qui de notre patrie
N'a pas respiré l'air, en entrant dans la vie ;
Qui n'a pas, sur son sein, reposé comme enfant ;
Qui ne peut l'appeler sa mère
Et qui n'a, parmi nous, ni frères, ni neveux ;
Qui n'a jamais suivi nos morts au cimetière
Et qui n'a pas prié pour eux ;
Celui-là ne saurait dominer notre France :
Il en sera chassé... Retenez la sentence,
Ou bien ne laissera, chez nous, pour son repos,
Que la poussière de ses os...

(*Elle remet son épée au fourreau. — Tous l'imitent.*)

Mais quelles sont ces jeunes filles ?

DUNOIS.

Elles viennent, au nom de toutes nos familles,
A vos pieds déposer leur hommage pieux.
Celle qui, la première, est là, devant vos yeux,
Vous accompagnera jusques dans la demeure
Où vous devez, quand viendra l'heure,
Enfin trouver le repos de la nuit.
Sa famille, ce soir, attend votre venue.

JEANNE DARC (*à la jeune fille*).

Béni soit Dieu dont la main me conduit
Dans votre ville à mes yeux inconnue !
Nous sommes sous sa garde ; et c'est lui, je le voi,
Qui vous amène près de moi.

(*S'approchant des autres jeunes filles et les caressant de la main.*)

Pauvres enfants, comme elles sont défaites,
Et pâles sous leurs beaux cheveux !
Venez à moi, cessez d'être inquiètes ;
Et bientôt, vous serez telles que je vous veux.
De votre teint vous reprendrez les roses.
Dieu prépare à la France un glorieux réveil;
Et vous reparaîtrez comme des fleurs écloses
Au lever d'un riant soleil...

SEPTIÈME TABLEAU, SCÈNE IV.

A REIMS. — LE LENDEMAIN DU SACRE.

Jeanne, ayant accompli sa mission, vient de prier le Roi de la laisser retourner à Dom-Remi. Le Roi n'est point disposé à y consentir. Il s'est éloigné un moment.

JEANNE (*seule*).

Si Dieu ne me protége
Et ne m'éclaire à temps, que deviendrais-je !..
Où chercher mon salut?... Le Roi va revenir ;
Et ce ne sera pas pour me laisser partir.
O mon Dieu, sortez-moi de peine !..
Est-ce mon frère, ici, qui peut m'aider?..
Mais comment va-t-il accorder
Notre amitié si douce, et le vœu qui l'enchaîne
Au service du roi !... Non, ce n'est pas en lui
Qu'il me sera donné de trouver un appui.

C'est en moi-même... En moi seule, peut-être...
Et j'ai déjà peine à me reconnaître...
Un trouble affreux s'est emparé de moi...
Dieu ne me dit plus rien... Les paroles du Roi
Vibrent, comme l'airain, dans mon âme éperdue.
De la gloire qui m'est venue
Le prestige, à peine conquis,
Comme un feu dévorant menace de s'étendre ;

Et la tête me tourne, à la place où je suis,
Sans pouvoir en descendre,
Et moins encore y demeurer.

Je ne suis plus qu'un nom que le monde réclame
Et qu'à Dieu, mon Seigneur, il a plu d'illustrer.
Il ne reste en moi qu'une femme,
A côté de ce nom qu'il a fait radieux,
Une victime offerte à tous les yeux
Par un anneau de fer, à sa gloire attachée.

Cette gloire, pourtant, je ne l'ai pas cherchée;
Mais elle marche devant moi
Comme une ombre qui m'épouvante;
Et c'est à peine, au loin, si j'entrevoi
Le port où je croyais pouvoir entrer vivante.

Et quand, pour obéir à Dieu, j'ai tout quitté,
Qui me rendra ma famille si chère
Et les embrassements d'un père,
Et le refuge heureux de son autorité!
Qui me rendra la paix de nos vallons,
L'ombrage de nos bois profonds,
Le silence pieux de notre humble chaumière,
Et le baiser si doux qui fermait ma paupière!

NOTES

SUR

JACQUES DARC, JEAN ET PIERRE DULYS SES FILS, SUR ISABELLE ROMÉE

ET QUELQUES-UNS DE LEURS DESCENDANTS.

Les écrivains qui ont blâmé l'oubli de Charles VII et l'indifférence des grands de sa cour sur le sort de Jeanne Darc menacée, dans les fers de l'Angleterre, du supplice le plus horrible, ont encore décrié la parcimonie des récompenses accordées à la famille du plus illustre défenseur de la cause royale et de la nationalité française. Je ne partagerai pas leurs récriminations contre l'injustice des grands; mais je dirai que, si l'on compare les faveurs accordées aux descendants de Jacques Darc à celles dont furent souvent gratifiés des courtisans inutiles ou même des ennemis cachés, on pourrait trouver matière à de graves reproches. Cependant il ne serait pas toujours équitable de juger de la reconnaissance des princes sans apprécier les difficultés de leur position, souvent opposée à leur volonté. Le commencement du règne de Charles VII fut, même après ses premiers succès, fort orageux, environné de grands

embarras et de continuels dangers. Il redouta longtemps l'usurpation anglaise et, peut-être aussi, l'imputation de magie et de sorcellerie, juridiquement condamnées dans la personne de Jeanne. Toutefois il ne peut être accusé d'avoir absolument oublié le sacrifice de la sainte et glorieuse martyre. Le monument en bronze du pont d'Orléans, dans lequel il se fit représenter au pied de la croix, en face de l'héroïne (1), et l'ordonnance spéciale par laquelle il accorda, en 1449, à ses frères, une distinction transmissible à toute leur postérité, seront toujours des témoignages authentiques de sa reconnaissance et de celle de l'Etat. Le duc d'Orléans, échappé à sa longue captivité, et sa fidèle et noble cité animés du même sentiment, rivalisérent encore avec le prince, par des récompenses dont l'histoire a conservé le souvenir.

Ces témoignages de gratitude auront peut-être peu de valeur aux yeux d'un public qui penserait que l'Etat ne peut assez reconnaître les moindres services dans certaines personnes, pendant qu'on est obligé de ne laisser, au plus grand nombre, pour récompense, que le mérite de leurs honorables travaux. Les descendants immédiats de Jacques Darc ne partagèrent pas ces illusions. Élevés dans la pratique des vertus, compagnes de la vie agricole, ils ne portérent pas leurs vues au-dessus de leur modeste

(1) Voyez le frontispice de l'Histoire de Jeanne Darc, par Jean Hordal. Pont-à-Mousson. 1612.

condition, et l'opinion publique seule augmenta une illustration qui, pendant longtemps, appela un certain nombre de leurs descendants à d'honorables fonctions, et engagea plusieurs familles, d'une origine bien plus ancienne, à mêler leur sang à celui qui avait coulé dans les veines de la libératrice d'Orléans. Le temps a couvert d'un voile trop épais les branches multipliées du tronc dont Jacques Darc fut la souche, pour qu'on puisse en tracer une histoire même incomplète. Je me bornerai donc dans cette notice à signaler quelques-uns de ceux dont les noms ont échappé à l'oubli, désirant surtout, dans cette énumération succincte, rendre encore un hommage à l'héroïne qui a répandu sur sa patrie une si grande et si juste célébrité.

L'histoire a conservé le nom de Jacques Darc, père de tous les Dulys; elle a fait connaître sa naissance, sa profession, ses vertus domestiques et chrétiennes. Il était originaire de Sept-Fonds, frontière orientale de Champagne, et vint s'établir à Dom-Remi pour y pratiquer l'agriculture. Il s'y maria à Isabelle Romée dont il eut cinq enfants : Jacquemin Darc, mort sans postérité; Jean qui fut prévôt de Vaucouleurs; Pierre qui a suivi l'armée de Charles VII; l'illustre Jeanne et Catherine, ses filles. Nous ne savons rien sur sa carrière paisible et laborieuse jusqu'à l'époque du sacre de Reims, où il se rendit avec Laxart, son beau-frère, pour unir ses vœux à ceux des bons français, en faveur du rétablissement de l'autorité légitime, et jouir un instant

du triomphe de son illustre fille. Les comptes de cette ville ont constaté sa courte apparition (1), après laquelle il retourna dans sa modeste habitation, où il mourut quelques années après, accablé du chagrin que lui causèrent la condamnation et le supplice de Jeanne.

Isabelle Romée, mariée à Jacques Darc, de 1410 à 1420, était originaire du village des Voutons, à 8 kilomètres de Gondrecourt et 6 environ de Dom-Remi; son nom qu'on retrouve encore dans ces lieux, est consacré par l'éducation et les sentiments élevés qu'elle communiqua à Jeanne, et la vie laborieuse dont elle lui donna l'exemple. Elle a vécu à Dom-Remi, jusqu'à la mort de Jacques Darc, après 1431, époque où elle fut appelée à Orléans par la reconnaissance et la munificence de cette fidèle et noble ville. Elle y a vécu dans l'aisance et y est morte dans un âge avancé. Ce fut elle qui, en 1451, de concert avec ses deux fils, Jean et Pierre, et appuyée par le cardinal d'Estouteville, archevêque de Reims et légat du Saint-Siége, demanda la révision du procès qui avait servi de base à la condamnation et au martyre de Jeanne. Charles VII avait déjà réclamé près de la cour de Rome contre un acte frappé d'illégalité et réprouvé par le peuple français ; mais les oppositions de l'Angleterre, celles des juges qui avaient concouru à la cruelle sentence, l'autorité qu'on reconnaissait à la Sorbonne et à l'inquisition, apportaient sans

(1) Recueil de plusieurs Inscriptions et Poésies, page 125.

cesse de nouveaux obstacles à la décision du pape. Une nouvelle instance près de Calixte III le détermina à autoriser la révision si instamment désirée. Ce pontife, né à Valence, avait le cœur français ; il ne put résister à la voix de la justice et aux larmes d'une famille frappée dans son honneur par une odieuse condamnation. Ce fut à la suite de sa décision, considérée comme l'un des actes qui honore son pontificat, que commença la procédure de réhabilitation qui, après avoir passé par toutes les formes légales, sous la direction de l'archevêque de Reims et de l'évêque de Coutance, amena enfin, le 7 juillet 1446, le jugement qui déclara que l'héroïne avait été sacrifiée à la politique anglaise, et qu'elle était morte martyre pour la défense de sa religion et de sa patrie (1). Le 17 novembre 1455, Isabelle Romée, accompagnée de ses deux fils et suivie de son défenseur, se rendit au palais archiépiscopal de Paris, et là, vêtue de longs habits de deuil, dans une profonde humiliation et avec l'accent de la plus vive affliction, elle présenta aux prélats délégués sa douloureuse plainte et sa juste réclamation en faveur de l'illustre victime. Revenue à Orléans après le grand acte de réparation, elle y vécut encore plusieurs années, honorée par la magistrature de la ville et entourée de la considération de ses concitoyens adoptifs.

Jean Darc, dit Dulys, le second des fils de Jacques, qui

(1) Hist. ecclés., chap. CV. Vely, Histoire de France.

ont eu postérité, fut appelé par Charles VII à la fonction de prévôt de Vaucouleurs : magistrature qui embrassait la justice, la police et les finances, et qui n'a cessé d'exister dans cette partie du territoire français que vers le milieu du XVIIe siècle, époque où ces petites juridictions furent réunies aux tribunaux supérieurs nommés baillages. Ce second fils de Jacques exerça sa fonction avec honneur jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Vaucouleurs, où il fut enterré.

Pierre Darc, dit le chevalier Dulys, avait accompagné Jeanne dans son voyage de Vaucouleurs à Chinon. Dès qu'elle fut admise au nombre des chefs militaires, il s'attacha comme elle à la fortune de Charles VII, à l'armée royale, et ne paraît s'en être séparé qu'après le triomphe complet du Roi et l'expulsion de l'armée anglaise hors de notre territoire. En récompense de ses longs et loyaux services, il reçut de Charles d'Orléans l'usufruit d'une île de la Loire ; l'Ile-aux-Bœufs, dont il devait retirer les fruits pendant toute sa vie : fruits, profits, revenus et émoluments, dit l'acte de donation, qui lui attribue le titre de chevalier (1). Il se fixa à Orléans, près de sa vénérable mère, et y mourut comblé d'honneur. Il avait assisté au sacre de Reims, où il jouit, durant quelques moments, du bonheur d'embrasser encore son vieux père, et Jean Laxart son oncle.

L'histoire ne nous a rien laissé de bien exact sur

(1) Recueil d'Inscriptions, par Charles Dulys, pages 27 et 28.

Catherine Dulys, ni aucun document sur la famille d'Isabelle Romée.

Les descendants des deux frères Jean et Pierre, à raison sans doute de l'époque déjà éloignée où ces chefs de famille ont vécu, se sont tellement multipliés, qu'il serait impossible, dans un écrit destiné principalement à honorer l'héroïne, de soulever le voile qui couvre tant d'existences séparées et généralement peu apparentes. Nous nous bornerons donc à signaler par des notices succinctes, ou même par de simples indications, quelques-uns des descendants de Jacques Darc qui, par les rangs qu'ils ont occupés, par les fonctions qu'ils ont remplies ou par leurs ouvrages, ont laissé dans l'histoire du pays ou de leur famille quelques traces de leur passage sur la terre.

Le premier descendant de Jean Dulys fut Claude Dulys son fils, procureur fiscal des seigneuries de Greux et Dom-Remi, pour le comte de Salm, le même qui, marié à une Thiesselin et enterré dans la chapelle des Dulys en l'église de Dom-Remi, nous a fourni dans l'alliance des armes de cette famille à celle des Dulys, l'explication du monument caractéristique de la maison attribuée à Jacques Darc et la preuve de son authenticité. Il est mort sans enfants, et cette branche des Dulys a été perpétuée par Etienne ou Thevenin, son frère.

Parmi les descendants de ce dernier, on trouve Claude Dulys, prêtre et curé de Dom-Remi et Greux. Il s'est fait connaître par quelques écrits latins, où il est désigné

sous la dénomination de *Claudius a Lilio*, et par des donations à plusieurs églises, particulièrement à celle de Dom-Remi, où il fonda et établit, à ce qu'il paraît, la chapelle des Dulys ou de la Pucelle, dans laquelle il voulut être enterré avec ses parents (1).

Didier Dulys, tué au siége d'Orléans, où il suivait le duc de Guise en qualité d'archer, se trouve dans cette branche, ainsi qu'Antoine Dulys, commissaire-directeur de l'artillerie du duc de Lorraine. Son fils Jean-Jacques Dulys, sieur de Gibaumé, fut exempt des gardes du duc de Lorraine Henri II, conformément à l'épitaphe en vers rapportée précédemment. C'est par lui, à ce qu'on croit, que fut transmis aux Le Picard d'Arbamont, le portrait de Jeanne Darc, dont la lithographie se trouve au frontispice de cet ouvrage. Le dernier de cette branche, prévôt de Vaucouleurs, ne laissa en mourant que des filles, dont la dernière, plus qu'octogénaire, remit ce monument de famille à Jean-Baptiste-Alexandre de Haldat, mon frère.

La descendance de Pierre Darc dit le chevalier Dulys, commence par Jean Dulys son fils, qui jouit aussi, à titre gratuit, de l'Ile-aux-Bœufs, qui, ayant fait retrait au domaine de l'Etat, lui fut rendue par ordonnance royale, pour rémunération des services de son père. Il en a conservé la jouissance jusqu'en 1524, époque de sa mort.

(1) Recueil d'Inscriptions et Poésies, etc., pages 20 à 21.

C'est par Jeanne de Proville, épouse de Pierre Darc, que plusieurs familles se rattachent à celle de Jacques Darc. Nous citons d'abord celle des Hordal, qui a fourni plusieurs personnages distingués, et qui eut pour origine Hallouys Dulys, fille de Pierre Darc et épouse d'Etienne Hordal, originaire de Champagne. Parmi ses descendants nous trouvons Claude Hordal, doyen de la cathédrale de Toul, et surtout maître Jean Hordal, docteur en droit, professeur en l'université de Pont-à-Mousson, où il a publié son histoire de la Pucelle, déjà citée, *Heroinæ nobilissimæ Joannæ Darc*, etc. : ce savant était conseiller d'état du duc de Lorraine. Il eut pour successeur dans sa chaire Jean Hordal son fils. C'est à l'un des membres de cette famille, à Claude ou à Etienne, qu'on doit attribuer l'érection du monument dont nous avons parlé, et qui se voyait dans la cathédrale de Toul. Il consistait en une statue à genoux, répétition exacte de celle du pont d'Orléans et de celle de Dom-Remi; c'est enfin celle que nous avons fait graver planche I. On trouve dans les descendants des Hordal, à des époques plus récentes, les Lelièvre, dont plusieurs ont rempli, à Toul, les fonctions de magistrats municipaux, qu'on nommait échevins. Dans cette ligne, se trouve encore Jean Dulys qui, ayant embrassé la profession des armes, se distingua dans les guerres de Picardie et obtint de Louis XI, après la prise d'Arras, à laquelle il avait contribué, le gouvernement de cette ville. Dépossédé par Maximilien d'Autriche, devenu

maître de cette forteresse, il s'engagea dans les guerres d'Italie, après lesquelles il se retira à Paris, où il se maria ; il eut plusieurs enfants, au nombre desquels Charles Dulys, conseiller du Roi, avocat-général à la cour des aides, qui s'est fait connaître par ses relations avec les gens de lettres de son époque, particulièrement avec Jean Pasquier (1), et plus encore par son Recueil d'Inscriptions et poésies, etc., en l'honneur de Jeanne Darc et de ses frères, publié à Paris (2). Cet avocat-général est-il le dernier des Dulys de descendance masculine ? on ne peut l'assurer ; car il a eu deux fils. Nous faisons cette question, parce qu'il a toujours porté le nom de Dulys seul, et non comme le chanoine François de Combe dit Dulys, que, dans une note du Dictionnaire bibliographique de M. Michaud, article de Jeanne Darc, on a déclaré être le dernier Dulys, contrairement à l'explication que j'ai donnée précédemment. Les descendants de plusieurs des personnages cités dans ce long article ont été les intermédiaires entre diverses familles à celle de Jacques Darc : plusieurs ont habité la Lorraine, la Champagne, la Picardie ; mais je les connaissais trop peu pour en parler.

La branche des Haldat, issue de l'alliance de Georges Haldat, capitaine dans l'armée de Charles VII, et de Catherine Dulys, fille de Pierre, frère de Jeanne Darc,

(1) Lettre d'Etienne Pasquier, tome II, pages 711 et 717.

(1) Paris. Martin. 1624. in-4°.

s'est extrêmement étendue en Lorraine. Elle a eu des ecclésiastiques, des magistrats, des militaires. Le premier est Georges, compagnon d'armes de Pierre Darc, son beau-père. Nous indiquons dans ses descendants Antoine Haldat, gouverneur de la ville et ban de Bar-le-Duc ; Etienne, grand-chantre de la cathédrale de Toul, où il est enterré et à laquelle il donna une riche garniture d'autel portant le blaşon de sa famille. Anthoine, baron de Bonnet, auquel on doit la chapelle dédiée à Jeanne Darc, établie dans la nef droite de l'église de ce lieu. Son fils Jean Haldat fut capitaine-gouverneur de la ville et château de Gondrecourt ; François-Alexandre de Haldat, prévôt de la même ville et châtellenie, duquel sont issus par Françoise-Claire Haldat les derniers descendants de cette famille. On compte parmi ceux des autres branches plusieurs militaires : Jean Haldat dit Saint-Blaise, et Daniel Haldat, dernier bailli d'épée du baillage de Saint-Mihiel.

Je ne parlerai pas de la branche des Dulys de Normandie, qui m'est peu connue ; mais je m'arrêterai à celle du nom de Cailli, dont un des membres s'était attaché à l'héroïne pendant le siége d'Orléans, et qui depuis adopta le blason de sa famille. L'un des descendants de cette branche, Pierre de Cailli ou d'Acailli, est compté au nombre des poëtes qui ont enrichi la poésie française de légères et ingénieuses productions. Hector de Cailli ou Dailli, 74e évêque de Toul, chef du conseil du bon Duc Anthoine, appartient à la même branche.

Les renseignements précédents sont fournis généralement par la seconde partie du Recueil de Charles Dulys, dans lesquels les partisans de l'égalité à tout prix verront sans doute une démonstration aristocratique; nous n'y montrons, nous, qu'un recueil historique honorable à l'héroïne, dont l'exemple glorieux a été un objet d'émulation pour les membres de sa race, qui regardent les distinctions de ce genre comme une faveur fortuite et non comme un mérite.

L'illustration répandue par elle a été la source d'alliances de familles placées autrefois dans des rangs plus élevés, parmi lesquelles nous nommons les seigneurs d'Ourches, dont l'un des membres (1) fut appelé comme témoin au procès de réhabilitation (2). On a nommé aussi la famille Hordal, qui a eu plusieurs alliances avec les Haldat; celle du célèbre graveur nancéien, fils du héraut d'armes de Lorraine, Jean Callot; celle des comtes de Foucault (3). Le membre le plus marquant de cette branche est Hugues des Hazards, évêque de Toul, conseiller d'Etat de René II, duc de Lorraine. Une chronique de Metz a même supposé une alliance entre les Dulys et les seigneurs des Armoises. On a cherché à prouver que Jeanne Darc, brûlée à Rouen en présence de tout un peuple, de ses juges et des chefs de l'armée

(1) D. Albertus de Urchiis.

(2) Liste des témoins, tome II, page 472. P. R.

(3) Le dernier, dont nous parlons ici, a écrit une histoire de Léopold, duc de Lorraine.

anglaise, avait échappé aux flammes, sans doute par un miracle; qu'elle était venue à Metz, où elle aurait épousé Robert des Armoises, qui, dupe d'un adroit stratagème, fut sans doute, si le fait est exact, l'époux d'une intrigante effrontée.

TABLE DES MATIÈRES.



Ancienne statue de Jeanne d'Arc.

A

DOM REMY.

vive labeur
mil·iiii·iiii·i
vive le Roi lois

MONUMENT DE DOM REMY.



C. Elth Voïart Del.t et Sculp.t

FONTAINE DE JEANNE DARC, A DOM-REMI.



